



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

## **Recueil n°70 du 20 mai 2022**

- Agence régionale de santé Occitanie (ARS)
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS34)
- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM34)
- Direction interrégionale des services pénitentiaire de Toulouse - centre pénitentiaire de Béziers (DISP CPB)
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'environnement (PREF34 DRCL BE)
- Direction des sécurités - Bureau de la planification et des opérations (PREF34 DS BPO)
- Direction des sécurités - Bureau des préventions et des polices administratives (PREF34 DS BPPA)

ARS_Arrêté_n°110897_AEP_Traitement_Ceyras _____	2
ARS_Arrêté_renouvellement_autorisation_EEPA_Les_Oliviers_Saint_Chinian_ _____	9
ARS_DD34_M.SOCIAL_PA_Arrêté_conjoint_renouvellement_autorisation_des_Jardins_d'Adoyra_CREISSAN _____	12
DDETS34_Arrêté_n°22-XVIII-126_récépissé_déclaration_activités_services_personne_PLUQUET _____	15
DDETS34_Arrêté_n°22-XVIII-128_récépissé_déclaration_activités_services_personne_BOULLEN _____	17
DDETS34_Arrêté_n°22-XVIII-129_récépissé_déclaration_activités_services_personne_POBEDA _____	19
DDETS34_Arrêté_n°22-XVIII-130_récépissé_déclaration_activités_services_personne_OUAHAK _____	21
DDTM34_Arrêté_DDTM34-2022-05-12992_révision_autorisation_prélèvement_eau_forage_domaine_des_Querelles_Sérigna _____	23
DDTM34_Arrêté_n°2022-05-12984_subdélégation_SERN _____	28
DDTM34_Arrêté_n°2022-05-12987_autorisation_passage_écluses_HARICOT_NOIR_2022 _____	30
DDTM34_Arrêté_n°DDTM34-2022-05-12986_désignant_membres_commission_cultures_marines _____	32
DDTM34_Arrêté_n°DDTM34-2022-05-12990_prescription_réfection_ouvrage_source_du_Jaur_St_Pons_de_Thomières _____	37
DDTM34_Arrêté_n°DDTM34-2022-05-12992_révision_autorisation_prélèvement_eau_forage_domaine_de_Querelles_Sérignan _____	41
DDTM34_CCCLT_lot_3 _____	46
DDTM34_CCLT_lot_24 _____	68
DISP_CPB_Arrêté_délégations_de_signature _____	90
DREETS_Arrêté_Subdélégation_Metrologie_Herault _____	102
DREETS_décision_nomination_CPHSCT_34 _____	104
PREF34_DRCL_BE_Arrêté_n°2022-05-DRCL-0214_OT_COM _____	106

PREF34_DS_BPO_Arrêt_n°2022-05-DS-0306_FISE_nocturne	109
PREF34_DS_BPO_Arrêté_n°2022-04-DS-0287_FISE_diurne	112
PREF34_DS_BPO_Arrêté_n°2022-05-DS-0307_FISE_Esplanade- _de_l'Europe	115
PREF34_DS_BPPA_Arrêté_n°2022-05-DS-0337_liste_ERP_assuj- ettis_contrôle_administratif_périodique_protection_risque_incendi- e_et_panique	118
PREF34_DS_BPPA_Arrêté_n°2022-05-DS-0346_autorisation_5è- me_Trial_de_la_Gardiole	182

Affaire suivie par : Unité Prévention et Promotion de la Santé  
Environnementale (PPSE)  
Téléphone : 04 67 07 21 92  
Mél : ARS-OC-DD34-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Montpellier, le 17 mai 2022

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 110897

### Portant

#### autorisation :

- de traiter de l'eau destinée à la consommation humaine
- de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine

**Concernant le traitement des eaux destinées à l'alimentation en eau de la commune de Ceyras**

**Au bénéfice de la commune de COMMUNAUTE de COMMUNES du CLERMONTAIS**

Le préfet de l'Hérault

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et R.1321-1 à R.1321-63
- VU** l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution des dossiers mentionnés à l'article R.1321-6 du Code de la santé publique
- VU** l'arrêté préfectoral n°110891 du 22 avril 2022 portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent concernant le forage Roujals implanté sur la commune de Ceyras et au bénéfice de la Communauté de Communes du Clermontais
- VU** l'arrêté préfectoral n°110892 du 22 avril 2022 portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent concernant le Puit Roujals implanté sur la commune de Ceyras et au bénéfice de la Communauté de Communes du Clermontais
- VU** l'arrêté préfectoral n° 86-III-56 du 30 septembre 1986 portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent concernant le forage de Cambous implanté sur la commune de Ceyras et au bénéfice de la commune de Ceyras



**VU** la délibération du bénéficiaire en date du 02 février 2021 demandant l'autorisation de traiter et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine

**VU** l'avis émis par le CODERST en date du 31 mars 2022

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation, les installations de traitement et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine de la collectivité,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable du service,

Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie

## **ARRÊTE**

### **MODALITES DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION**

#### **ARTICLE 1 MODALITÉS DE LA DISTRIBUTION**

La Communauté de Communes du Clermontais, ci-après dénommée le bénéficiaire, est autorisée à traiter et à distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine dans le respect des modalités suivantes :

- L'eau provient des captages Cambous et Roujals,
- l'eau fait l'objet, avant distribution, d'un traitement permanent, adapté à la qualité et au débit de l'eau prélevée, défini à l'article 2,
- l'eau est stockée avant sa mise en distribution dans le réservoir de Pigné, situé en tête du réseau de distribution,
- les eaux distribuées répondent aux conditions exigées par le Code de la santé publique et ses textes d'application.

#### **ARTICLE 2 TRAITEMENT DE L'EAU**

##### **ARTICLE 2.1 : Caractéristiques de la filière de traitement**

Le traitement permanent est réalisé au niveau de la bêche de reprise de Roujals implantée à proximité immédiate du puit Roujals, dans son périmètre de protection immédiate. Il comporte les étapes suivantes :

- dilution des eaux provenant des captages Roujals par mélange avec les eaux du captage de Cambous.
- désinfection au chlore gazeux

Dans le cas d'une modification significative de la qualité de l'eau brute mettant en cause l'efficacité de la filière de traitement, celle-ci devra être revue.

## **ARTICLE 2.2 : Modalités de fonctionnement de la station de traitement**

Les eaux issues des 3 sites de captage arrivent dans la bêche de reprise de Roujals, par l'intermédiaire de 3 canalisations indépendantes.

Les proportions du mélange sont adaptées de manière à respecter la conformité de l'eau distribuée vis-à-vis des pesticides tout en respectant les débits autorisés.

La régulation des proportions du mélange est pilotée par un dispositif automatique télégéré.

La désinfection de l'eau est réalisée par injection de chlore gazeux asservie au débit d'eau entrant dans la bêche de reprise.

Le point d'injection du chlore est situé sur la canalisation d'alimentation du réservoir de Pigné en amont des pompes de refoulement de la bêche de reprise.

L'installation comporte deux bouteilles de chlore munies d'un inverseur automatique et d'une alarme « bouteille vide ». Les bouteilles sont stockées dans une armoire attenante à la chambre des vannes.

## **ARTICLE 3 REJET DES EAUX DE LAVAGE ET AUTRES SOUS-PRODUITS**

Les eaux de lavage des bêches sont rejetées dans le réseau pluvial ou dans le milieu naturel via un exutoire adapté et grillagé ou équipé d'un clapet anti-retour, dans le respect du droit des tiers et sans incidence sur la qualité de la ressource.

## **ARTICLE 4 OUVRAGES PARTICULIERS PARTICIPANT A LA DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution et les différents ouvrages sont conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur.

L'accès aux installations est interdit aux personnes étrangères au service, sauf convention spécifique établie entre le bénéficiaire et les intervenants extérieurs.

### **ARTICLE 4.1 : Réservoir**

Le volume du stockage garantit en tout point du réseau une autonomie d'alimentation en eau de 24H durant le jour moyen de la semaine de pointe de consommation sans excéder 5 jours en période creuse.

Afin d'assurer leur protection sanitaire, les bêches de stockage respectent a minima les principes suivants, notamment :

- accès à la chambre des vannes et aux cuves de stockage verrouillés,
- ventilations conçues pour éviter tout phénomène de condensation à l'intérieur des cuves et dans la chambre des vannes,
- caractéristiques et mise en œuvre compatibles avec le maintien de la température de l'eau à une valeur inférieure à la référence de qualité,
- canalisations de distribution distinctes de celles dévolues au trop-plein ou à la vidange,
- by-pass permettant d'isoler chaque bêche sans compromettre la distribution de l'eau ni son traitement,
- dispositifs d'évacuation des eaux de fuite en partie basse, dispositifs d'aération en partie basse et haute,
- exutoires des vidanges et trop-pleins équipés de clapets interdisant l'intrusion d'animaux,
- orifices munis de grilles pare insectes et de dispositifs évitant toute intrusion de produits liquides ou solides pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau.

### **ARTICLE 4.2 : Réseaux**

L'état du réseau fait l'objet d'un suivi permanent, son renouvellement et son entretien assurent un rendement compatible avec une gestion équilibrée des ressources.

## **MODALITÉS D'EXPLOITATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE**

### **ARTICLE 5 MODALITÉS D'EXPLOITATION**

- le bénéficiaire met en place une organisation de service adaptée à l'exploitation des installations autorisées par le présent arrêté,
- l'ensemble des installations est régulièrement entretenu et contrôlé,
- la personne responsable de la production et de la distribution utilise des produits de nettoyage agréés pour cet usage. Chaque bêche, qu'elle soit dévolue au stockage ou à la reprise des eaux, est nettoyée au moins une fois par an.

### **ARTICLE 6 SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU**

La personne responsable de la production ou de la distribution d'eau s'assure du bon fonctionnement des installations.

Elle organise la surveillance de la qualité de l'eau distribuée et s'assure du respect des exigences de qualité et de la présence d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau. Elle dispose d'un matériel de mesure adapté.

L'ensemble des mesures et interventions techniques réalisé sur les installations est consigné dans un registre d'exploitation mis à disposition des agents du service de l'État en charge de l'application du Code de la santé publique.

La personne responsable de la production ou de la distribution d'eau établit un plan de surveillance tel que défini par les articles R-1321-23 et R-1321-25 du Code de la santé publique dans un délai maximum de 3 mois à compter de la signature du présent arrêté afin d'assurer une surveillance du traitement de l'eau distribuée.

Elle réalise notamment des analyses complémentaires adaptées à la qualité de l'eau et aux événements susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau.

La personne responsable de la production ou de la distribution d'eau informe le service de l'État en charge de l'application du Code de la santé publique, dès qu'elle en a connaissance, de toute difficulté particulière, tout dépassement des exigences de qualité ou toute dégradation de la qualité de l'eau. Elle effectue immédiatement une enquête afin d'en déterminer la cause et porte les constatations et les conclusions de l'enquête à la connaissance de ce service. Elle indique en outre les mesures correctives envisagées pour rétablir la qualité des eaux.

### **ARTICLE 7 CONTRÔLE SANITAIRE DE LA QUALITÉ DE L'EAU PAR L'ÉTAT**

La qualité de l'eau captée, produite et distribuée est vérifiée selon le programme en vigueur dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation.

Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge de la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau selon les tarifs et modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Des analyses complémentaires peuvent être prescrites aux frais de la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau.

En cas de persistance de dépassement de limites de qualité, l'autorisation peut être retirée.

## **ARTICLE 8 ÉQUIPEMENTS PERMETTANT LES PRÉLÈVEMENTS, LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS**

- les possibilités de prise d'échantillon :
  - un robinet de prise d'échantillon de l'eau traitée représentatif de l'eau mise en distribution est installé en sortie du réservoir de Pigné,
- ce robinet est aménagé de façon à permettre :
  - le remplissage des flacons : hauteur libre d'au moins 40 cm entre le robinet et le réceptacle permettant l'évacuation des eaux d'écoulement à l'extérieur du bâti,
  - le flambage du robinet,
  - l'identification de la nature et de la provenance de l'eau qui s'écoule (panonceau, plaque gravée).
- les débitmètres :
  - Un débitmètre est placé sur chacune des 3 conduites d'adduction d'eau arrivant à la bêche de reprise de Roujals.
  - Un débitmètre est placé sur la conduite de distribution du réservoir de Pigné
- les installations de surveillance :
  - un système de télésurveillance du traitement et des organes de distribution, est mis en place ; il permet de contrôler les volumes prélevés et distribués, le niveau d'eau des bêches, l'analyseur de chlore. Ce système comporte une alarme sur les paramètres suivants : bouteille vide, intrusion dans la bêche de reprise.
  - tous les équipements électromagnétiques et les appareils de mesure sont raccordés au dispositif de télésurveillance et de télégestion afin que tout problème puisse immédiatement être signalé et des actions correctrices engagées dans les meilleurs délais

## **ARTICLE 9 MESURES DE SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE**

- Sécurité de l'alimentation et plan de secours

Le bénéficiaire prévoit les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise.

Les ressources en eau, susceptibles d'être utilisées en secours, doivent disposer des autorisations réglementaires.

- Protection contre les actes de malveillance

Le bénéficiaire identifie les points d'accès à l'eau et évalue leur vulnérabilité. Il les protège par tous les moyens appropriés, en privilégiant les protections physiques. Il adapte la surveillance des installations en fonction de leur vulnérabilité.

## **ARTICLE 10 INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE**

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir le service de l'État en charge de l'application du Code de la santé publique sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée sont portés à la connaissance du public selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

## DISPOSITIONS DIVERSES

### ARTICLE 11 RESPECT DE L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ

Le bénéficiaire du présent acte veille au respect de son application.

Tout projet de modification du système actuel de traitement et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine doit être déclaré au préfet (ARS), accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

Les agents des services de l'État chargés de l'application du Code de la santé publique ont constamment libre accès aux installations autorisées.

### ARTICLE 12 DÉLAIS ET DURÉE DE VALIDITÉ

Sauf mention particulière précisée aux articles concernés, les prescriptions du présent arrêté sont respectées, dans les délais suivants :

- **6 mois** lorsqu'il s'agit d'installations existantes ou avant leur mise en service, pour ce qui concerne les installations nécessaires au traitement et à la distribution de l'eau,

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que :

- les installations, objet du présent acte, participent à l'approvisionnement de la collectivité dans les conditions fixées par celui-ci,
- la qualité de l'eau mesurée tant sur l'eau brute que sur l'eau distribuée ne remet pas en cause la conception ni l'efficacité de la filière de traitement.

### ARTICLE 13 PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

- les installations structurantes participant au traitement et à la distribution de l'eau sont implantées sur des terrains appartenant au bénéficiaire ou à défaut font l'objet d'un transfert de gestion ou d'une mise à disposition par la commune propriétaire conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux propriétés des personnes publiques,
- les canalisations principales sont situées sur des emprises publiques ou à défaut sur des terrains faisant l'objet de servitudes instaurées telles que précisées à l'article suivant,
- l'accès aux installations est garanti :
  - soit par des voiries publiques,
  - soit par mise à disposition du bénéficiaire, de terrains appartenant à une autre collectivité,
  - soit par acquisition en pleine propriété de terrains privés,
  - soit par instauration de servitudes telles que mentionnées à l'article suivant, garantissant l'accès, sur des terrains privés.

### ARTICLE 14 SERVITUDE DE PASSAGE

Toute servitude de passage (accès aux ouvrages, canalisations...) faisant l'objet d'un accord à l'amiable est formalisée par un acte notarié et une inscription aux hypothèques.

A défaut d'un accord à l'amiable, l'instauration de la servitude est réglée par arrêté préfectoral après enquête publique diligentée en application des dispositions du Code rural.



## ARTICLE 15 NOTIFICATION ET PUBLICITÉ DE L'ARRÊTÉ

Le présent arrêté est par les soins de Monsieur le directeur de l'Agence régionale de santé :

- publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État dans le département
- transmis au bénéficiaire en vue de la mise en œuvre de ses dispositions
- adressé aux services intéressés

## ARTICLE 16 SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE NON-RESPECT DE LA PROTECTION DES OUVRAGES

En application de l'article L.1324-4 du Code de la santé publique le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables dans les conditions prévues à l'article 121-2 du Code pénal, des infractions prévues au présent article. Elles encourent la peine d'amende dans les conditions prévues à l'article 131-41 du Code pénal.

## ARTICLE 17 MESURES EXÉCUTOIRES

Le bénéficiaire

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault

Le directeur de l'Agence Régionale de Santé

Le directeur départemental des territoires et de la mer

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Thierry LAURENT

Le présent arrêté peut, dans le délai maximal de deux mois faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé (Direction Générale de la Santé), 8 avenue de Ségur 75350 PARIS 07SP. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois

- à compter de son affichage en mairie par toute personne ayant intérêt à agir,
- à compter de sa notification, par les propriétaires concernés par les servitudes,
- ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## ARRETE

### **CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL POUR PERSONNES AGEES (EEPA) « LES OLIVIERS », DEDIE A L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES (PHV), A SAINT CHINIAN, GERE PAR L'ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL « LES OLIVIERS »**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,  
Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 20 avril 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU** le Décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- VU** l'Arrêté conjoint en date du 26 avril 2016 portant création d'un Etablissement expérimental pour personnes âgées (EEPA) à SAINT-CHINIAN dédié à la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes (PHV) d'une capacité de 15 places d'hébergement permanent ;
- VU** la décision ARS OCCITANIE n° 2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

**CONSIDERANT** les éléments relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'EEPA PHV « Les Oliviers » transmis par l'EHPAD « Les Oliviers » dans le cadre de l'évaluation externe prévue à l'article L.312-8 du CASF ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental de l'Hérault pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Directeur des Services Départementaux ;

## **ARRETENT**

**Article 1 :** L'autorisation accordée à l'EEPA PHV « Les Oliviers » à Saint Chinian géré par l'EHPAD « Les Oliviers » est renouvelée, pour une durée de 5 ans, à compter du 26 avril 2021.

**Article 2 :** La capacité de l'établissement est fixée à 15 places d'hébergement permanent.

Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : EHPAD Les Oliviers (Etablissement social communal)

N° FINESS EJ : 34 000 056 1

Adresse : 3 Quai Trivalle – 34 360 SAINT CHINIAN

Identification de l'établissement principal : EEPA PHV Les Oliviers

N° FINESS ET : 34 000 056 1

Adresse : 3 Quai Trivalle – 34 360 SAINT CHINIAN

Code catégorie établissement : 381 Etablissement expérimental pour personnes âgées

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
935	Activité des établissements expérimentaux	702	Personnes handicapées vieillissantes	11	Hébergement complet internat	15

**Article 3 :** Le présent arrêté vaut habilitation à l'aide sociale départementale.

**Article 4 :** La validité de l'autorisation n'est pas subordonnée au résultat positif d'une visite de conformité prévue à l'article L313-6 du CASF.

**Article 5 :** Conformément à l'article L313-7 du CASF relatif aux autorisations des établissements pour personnes âgées à titre expérimental qui précise qu'au terme de la période ouverte par le renouvellement et au vu d'une nouvelle évaluation positive, l'établissement relèvera de l'autorisation à durée déterminée mentionnée à l'article L. 313-1.

**Article 6 :** Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.



**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourts citoyens » accessible par le site internet [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr).

**Article 8** : Le Directeur Départemental de l'Hérault pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Directeur Général des Services Départementaux et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental.

Fait à Montpellier, le 22 AVR. 2022

**Le Directeur Général**

**Didier JAFFRE**

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale  
De Santé Occitanie et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint



Jean-Jacques MORFOISSE

**Le Président du conseil départemental**



**Kléber MESQUIDA**

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE  
L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES  
DEPENDANTES (EHPAD) « LES JARDINS D'ADOYRA » A CREISSAN  
GERE PAR CCAS DE CREISSAN**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,  
Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 20 avril 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU** le Décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- Vu** l'Arrêté d'autorisation initial en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006 portant création de l'EHPAD « Les Jardins d'Adoyra » situé à CREISSAN géré par le CCAS de CREISSAN ;
- Vu** le dernier Arrêté d'autorisation en date du 2 juillet 2012 portant modification de la capacité autorisée de l'EHPAD « Les Jardins d'Adoyra » à CREISSAN géré par le CCAS de CREISSAN portant sa capacité à 53 places d'hébergement permanent, 1 place d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour ;
- Vu** la Circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

- Vu** l'Instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** la décision ARS OCCITANIE n° 2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

**CONSIDERANT** que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 12 mai 2016 et son plan d'actions complémentaires le 31 mars 2021 ;

**CONSIDERANT** que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 12 septembre 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur de la Délégation Départementale de l'Hérault pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Directeur Général des Services départementaux ;

### ARRENTENT

**Article 1 :** L'autorisation accordée à l'EHPAD « Les Jardins D'Adoyra » à CREISSAN géré par le CCAS de CREISSAN est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2036.

**Article 2 :** La capacité totale de l'établissement est de 53 places d'hébergement permanent, 1 place d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour.

**Article 3 :** Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : CCAS de CREISSAN  
 N° FINESS EJ : 34 001 6682  
 Adresse : 1 bis avenue du Stade – 34370 CREISSAN

Identification de l'établissement principal : EHPAD « Les Jardins d'Adoyra »  
 N° FINESS ET : 34 001 6690  
 Adresse : 1 bis avenue du Stade – 34370 CREISSAN

Code catégorie établissement : 500 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.)

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes âgées dépendantes	11	Hébergement complet internat	53
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	711	Personnes âgées dépendantes	11	Hébergement complet internat	1
924	Accueil pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	11	Hébergement complet internat	6

**Article 4** : L'Établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale.

**Article 5** : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

**Article 6** : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 8** : Le Directeur départemental de l'Hérault pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Directeur Général des Services de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental.

Le ..... 22 AVR. 2022

Le Directeur Général

Didier JAFFRE

Le Président

Kléber MESQUIDA

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale  
De Santé Occitanie et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint



Jean-Jacques MORFISSE



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités  
Pôle emploi, Ville et Cohésion Territoriale**

Affaire suivie par : Aude ROUANET  
Téléphone : 04 67 22 88 93  
Mél : ddets-osp@herault.gouv.fr

Montpellier, le 12 mai 2022

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 22-XVIII-126**

### **Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne**

**N° SAP888013521**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code du travail, notamment ses articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

**VU** la demande déposée auprès de la DDETS de l'Hérault le 30 avril 2022 par Madame PLUQUET Sylvie en qualité micro-entrepreneur de l'entreprise dénommée SYLDA CLEAN dont l'établissement est situé 4 rue des Savonniers - 34340 MARSEILLAN,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La déclaration d'activités de services à la personne est enregistrée sous le n° SAP888013521 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire)

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante

**ARTICLE 2** : Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,  
La directrice départementale adjointe,  
Cheffe du pôle emploi, ville et cohésion territoriale



  
Eve DELOFFRE





**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités  
Pôle emploi, Ville et Cohésion Territoriale**

Affaire suivie par : Aude ROUANET  
Téléphone : 04 67 22 88 93  
Mél : ddets-osp@herault.gouv.fr

Montpellier, le 12 mai 2022

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 22-XVIII-128**

### **Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne**

**N° SAP901550566**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code du travail, notamment ses articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

**VU** la demande déposée auprès de la DDETS de l'Hérault le 02 mai 2022 par Madame BOULLEN Laurine en qualité d'entrepreneur individuel de l'entreprise dénommée LB SERVICES dont l'établissement est situé 178 rue de la Marjolaine - 34130 MAUGUIO,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La déclaration d'activités de services à la personne est enregistrée sous le n° SAP901550566 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire)

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance administrative à domicile

**ARTICLE 2:** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,  
La directrice départementale adjointe,  
Cheffe du pôle emploi, ville et cohésion territoriale



  
Eve DELOFFRE





**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités  
Pôle emploi, Ville et Cohésion Territoriale**

Affaire suivie par : Aude ROUANET  
Téléphone : 04 67 22 88 93  
Mél : ddets-osp@herault.gouv.fr

Montpellier, le 12 mai 2022

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 22-XVIII-129**

**Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne**

**N° SAP910054634**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code du travail, notamment ses articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

**VU** la demande déposée auprès de la DDETS de l'Hérault le 05 mai 2022 par Monsieur POBEDA Albert en qualité d'entrepreneur individuel de l'entreprise dénommée CAP SERVICES dont l'établissement est situé Résidence le Saint James B17 – 3 allée Marguerite Givernis - 34080 MONTPELLIER,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La déclaration d'activités de services à la personne est enregistrée sous le n° SAP910054634 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire)

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

**ARTICLE 2** : Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des

dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,  
La directrice départementale adjointe,  
Cheffe du pôle emploi, ville et cohésion territoriale



  
Eve DELOFFRE



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités  
Pôle emploi, Ville et Cohésion Territoriale**

Affaire suivie par : Aude ROUANET  
Téléphone : 04 67 22 88 93  
Mél : ddets-osp@herault.gouv.fr

Montpellier, le 13 mai 2022

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 22-XVIII-130**

### **Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne**

**N° SAP910466309**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code du travail, notamment ses articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

**VU** la demande déposée auprès de la DDETS de l'Hérault le 12 mai 2022 par Madame OUAHAK Fadila en qualité d'auto-entrepreneuse de l'entreprise dénommée AIDE A DOMICILE dont l'établissement est situé 6 rue de Chateaudun - 34300 AGDE,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La déclaration d'activités de services à la personne est enregistrée sous le n° SAP910466309 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire)

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Soins et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et

pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante

- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

ARTICLE 2 : Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,  
La directrice départementale adjointe,  
Cheffe du pôle emploi, ville et cohésion territoriale



  
Eve DELOFFRE





**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
Service eau, risques et nature

Affaire suivie par : NV/FV  
Téléphone : 04 34 46 62 23  
Mél : ddtm-mise@herault.gouv.fr

Montpellier, le

**19 MAI 2022**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2022-05-12992**

**portant révision d'autorisation des prélèvements d'eau réalisés par  
Madame Yolande ABEL à partir du forage lieu-dit «domaine de Querelles»  
situé sur la commune de SERIGNAN  
en application des articles L-214.1 à L-214.6 du code de l'environnement**

Le préfet de l'Hérault

- VU** la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- VU** le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.211-1, L.214-1 à 4, L.214-6, R.181-45 R.214-1, R.214-39, R.214-53, R.214-54 et 55 ;
- VU** les arrêtés du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation et à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1110, 1120, 1210, 1220, 1310 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du même code ;
- VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027 approuvé par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 21 mars 2022, et notamment ses dispositions 7-01 et 7-05 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-06-08512 de délimitation du périmètre du SAGE de la nappe astienne approuvé par les Préfets de l'Hérault et de l'Aude le 8 juin 2017 ;
- VU** le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe astienne, approuvé par les Préfets de l'Hérault et de l'Aude le 17 août 2018, et notamment le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la nappe astienne le 28 septembre 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2010-01-2499 du 9 août 2010 fixant la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'aquifère des sables astiens de Valras-Agde ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2021-I-831 du 19 juillet 2021 donnant délégation de signature du Préfet du Département à Monsieur Matthieu GREGORY, Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** les dispositions A9, A10, A11, A 15, A16, D35 et D36 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau, ainsi que les règles R1, R2, R3 et R7 opposables à l'administration et aux tiers issues du Règlement du SAGE de la nappe astienne ;

**VU** le courrier en date du 04 janvier 2011 portant régularisation du prélèvement d'eau effectué par le titulaire, soumis à procédure loi sur l'eau suite au classement de la nappe astienne en zone de répartition des eaux ;

**VU** le courriel de Madame Yolande ABEL, adressé le 11 mars 2022 en réponse à la demande de renseignements des services de la DDTM du 8 mars 2022 ;

**VU** l'absence d'avis et remarques de Madame Yolande ABEL, sur le projet d'arrêté en date du 14 avril 2022;

Considérant que l'ouvrage de prélèvement de Madame Yolande ABEL est réputé autorisé au sens des dispositions des articles L.214-6 et R.214-53 du code de l'environnement ;

Considérant que l'ouvrage de Madame Yolande ABEL prélève dans l'aquifère des sables astiens de Valras-Agde (unité de gestion n°1) caractérisé en déficit quantitatif depuis 2010, et contribue à la tension quantitative chronique de la ZRE ;

Considérant que la masse d'eau souterraine n° FRDG224 (aquifère des sables astiens de Valras-Agde), est identifiée, dans le SDAGE RM approuvé le 21 mars 2022, comme territoire sur lequel des actions de résorption du déséquilibre quantitatif de la ressource en eau sont nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux ;

Considérant que la disposition n°7-01 du SDAGE précise que les services de l'État révisent notamment les autorisations de prélèvements existants afin de les mettre en adéquation avec les objectifs quantitatifs fixés dans le PGRE ;

Considérant que le PGRE intégré au SAGE de l'aquifère des sables astiens de Valras-Agde définit les actions nécessaires à la résorption du déséquilibre quantitatif de cette ressource en eau, dont la révision des autorisations de prélèvements par l'autorité administrative en conformité avec le volume prélevable identifié sur l'unité de gestion n°1 (UG1) de l'aquifère des sables astiens de Valras Agde ;

Considérant que les volumes prélevés par le titulaire de l'autorisation sont destinés à l'alimentation en eau potable de logements, à l'irrigation, au nettoyage du matériel agricole et aux activités de traitements agricoles dans un secteur non desservi par des réseaux d'eau potable et d'eau brute ;

Considérant que les volumes prélevés par le titulaire de l'autorisation sont optimisés et par conséquent compatibles avec les règles d'allocation de la ressource énoncée par les dispositions A.9 et A.10 du SAGE de la nappe astienne ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité administrative de modifier en conséquence cette autorisation, sans indemnité de la part de l'État exerçant ses pouvoirs de police, dans l'intérêt de la salubrité publique et afin de rétablir des conditions hydrauliques compatibles avec la préservation de cette ressource en eau ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer ;



## ARRÊTE :

### ARTICLE 1 : OBJET

Les prélèvements d'eau à usages agricoles réalisés par Madame Yolande ABEL à partir du forage lieu-dit «Domaine de Querelles» situé sur la commune de SERIGNAN sont autorisés au titre du code de l'environnement dans les conditions précisées aux articles suivants.

### ARTICLE 2 : QUALIFICATION DE L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT

Les capacités du forage utilisé entre dans les critères et seuils de l'autorisation au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement. La rubrique du tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement concernée est la suivante :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêté de prescriptions générales correspondant
1310	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L.211-2 ont prévu l'abaissement des seuils : 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m <sup>3</sup> /h (A) ; 2° Dans les autres cas (D).	Autorisation	Arrêté du 11 septembre 2003

### ARTICLE 3 : LOCALISATION ET RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES DE L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT CONCERNÉ

Commune	Nom captage	Parcelle		Coordonnées Lambert II ou III ou 93		N° cascade
		n°	sect	X	Y	
SERIGNAN	DE QUERELLES	BP	95	677989	1807323	34-2010-00213

### ARTICLE 4 : DÉBITS ET VOLUMES DE PRÉLÈVEMENT AUTORISÉS AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les débits et volumes de prélèvement maximum autorisés au titre du code de l'environnement pour ce captage est le suivant :

Commune	Nom captage	Débit horaire (m <sup>3</sup> /h)	Volume annuel alloué (m <sup>3</sup> /an)
SERIGNAN	DE QUERELLES	/	7000

### ARTICLE 5 : MOYENS D'ÉVALUATION DES VOLUMES PRÉLEVÉS ET COMMUNICATION DES INFORMATIONS

#### 5-1 Suivi de l'ouvrage et des prélèvements

Le titulaire de la présente autorisation assure le suivi de son ouvrage et des prélèvements conformément aux dispositions des articles R.214-57 à R.214-60 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements.

L'ouvrage de prélèvement est équipé d'un dispositif de comptage fonctionnel et régulièrement vérifié, conformément à la réglementation en vigueur sur les compteurs d'eau.

Afin de faciliter l'application de la règle R.7 et la mise en œuvre des dispositions D.35 et D.36 du SAGE de la nappe astienne, les titulaires d'autorisation de prélèvement portant sur un volume égal ou supérieur à 5 000 m<sup>3</sup>/an s'équipent de compteurs compatibles avec la mise en place de télérelève et de transmission.

#### 5-2 Communication des données issues de l'exploitation de l'ouvrage

À l'issue de chaque période annuelle, et au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante, le titulaire de la présente autorisation communique à l'administration tout justificatif (facture, compte-rendu d'intervention...) lui permettant d'attester l'effectivité de la réalisation des actions menées pour garantir la rationalisation de ses prélèvements dans la nappe astienne en cohérence avec le programme d'action soumis à validation du service police de l'eau.

Il communique également au service de police de l'eau, à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) ainsi qu'au syndicat mixte d'études et de travaux de l'astien (S.M.E.T.A) en charge du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau intégré au SAGE de la nappe astienne, les données de comptage des prélèvements effectués dans la nappe astienne au cours de l'année et relevées selon les fréquences indiquées dans le règlement du S.A.G.E de la nappe astienne (Règle R.7) soit pour les prélèvements supérieurs à 5 000 m<sup>3</sup>/an :

- tous les mois entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars,
- toutes les semaines entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre.

#### 5-3 Contrôle et sanction administratifs

Le suivi des prescriptions de la présente autorisation peut être contrôlé sur pièces ou sur site par les fonctionnaires et agents chargés des contrôles dans les conditions prévues par les articles L.171-1 à L.171-5 du code de l'environnement.

En cas de manquement constaté, à l'expiration d'une mise en demeure restée sans effet, et sans préjudice des poursuites pénales qui peuvent être exercées, des sanctions administratives de consignation, suspension, travaux d'office, amende et astreinte peuvent être mises en œuvre par le préfet, dans les conditions prévues aux articles L.171-6 à L.171-12 du code de l'environnement.

#### ARTICLE 6 : EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur de l'agence régionale de la santé, le président du syndicat mixte d'études et de travaux de l'astien (S.M.E.T.A), Madame Yolande ABEL et le maire de la commune de SERIGNAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à Madame Yolande ABEL,
- notifié au président du S.M.E.T.A,
- adressé au maire de la commune de SERIGNAN pour affichage en mairie,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault,
- inséré sur le site internet de la préfecture.

Le préfet,  
Pour le préfet de l'Hérault  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer



Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent et dans les conditions définies aux articles L.214-10 et R.181-50 du code de l'environnement :

- par le demandeur ou l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée,

- par les tiers dans un délai de 4 mois à compter de la publication ou de l'affichage de la décision.

L'éventuel recours gracieux n'interrompt pas le délai de recours contentieux et les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Ce recours peut s'effectuer par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Direction**

Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60 25  
Mél : nans.richaud@herault.gouv.fr

Montpellier, le **16 MAI 2022**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM34 N°2022-05-12984**

**Portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault »**

\*\*\*\*\*

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

**Le préfet de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de la Drôme, en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe), à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2021-I-831 du 19 juillet 2021 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Matthieu GREGORY, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 : Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent BACCOU, adjoint au chef du service eau, risques et nature, à Madame Delphine MATHEZ chef de l'unité prévention des risques naturels, à Madame Corinne FIGUERAS, cheffe du pôle eau, à Monsieur Jean-Baptiste SEGUY adjoint du chef de l'unité prévention des risques naturels, à Monsieur Nicolas MANTHE chef de l'unité nature et biodiversité, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions :

- toutes décisions relatives aux congés annuels et jours de RTT des agents relevant de leur service, en matière d'administration générale, management, et gestion du personnel,

En outre, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent BACCOU, adjoint au chef du service eau, risques et nature, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences relevant de ses fonctions :

- toutes les décisions figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2021-I-831 du 19 juillet 2021 dans le domaine environnement (article 1-III)

**ARTICLE 2 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental  
des territoires et de la mer,



Matthieu GREGORY

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Sète, le 17 mai 2022

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2022-05-12987**

### **Portant autorisation de priorité de passage aux écluses**

**Le préfet de l'Hérault**  
**Officier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu** le code des transports, notamment son article L.4241-1 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues MOUTOUH en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 22 septembre 2017 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire du canal des Deux Mers et ses embranchements, notamment son article 27 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-I-831 du 19 juillet portant délégation de signature du préfet de l'Hérault à Monsieur Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- Vu** l'arrêté DDTM34-2021-07-12146 portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault » à Monsieur Cédric INDJIRDJIAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Hérault

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prioriser le passage des navires à passagers ;

- Vu** la proposition de Voies Navigables de France, notamment de la direction territoriale sud-ouest
  - Vu** la proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

#### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Le bateau à passagers «**HARICOT NOIR**», immatriculé **01840955**, est autorisé à bénéficier de la priorité de passage aux écluses **du 16/05/2022 au 10/11/2022**, dès lors qu'il est en exploitation, et ce, dans le respect de l'article 27 de l'arrêté inter-préfectoral du 22 septembre 2017 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire du canal des Deux Mers et ses embranchements (*priorité de passage à vue*).

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article A. 4241-48-17 du code des transports, les bateaux auxquels l'autorité chargée de la police de la navigation a délivré une priorité pour le passage aux endroits

où l'ordre de passage est réglé par elle doivent porter, outre la signalisation prescrite par les autres dispositions de la présente section, de jour : une flamme rouge hissée à l'avant à une hauteur suffisante pour être bien visible.

Il est précisé par ailleurs qu'en cas d'affluence, il est procédé alternativement à une sassage prioritaire et une sassage normale (principe classique d'un sur deux).

**ARTICLE 3** : le secrétaire général de la Préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans l'Hérault.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
Par délégalion,  
Le Directeur-adjoint

  
**Cédric INDJIRDJIAN**

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault - 34 place des Martyrs de la Résistance - 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur - Place Beauvau - 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier - 6 rue Pitot - 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Délégation à la mer et au littoral**

Montpellier, le **16 MAI 2022**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDTM34-2022-05-12986**

**portant désignant des membres de la commission des cultures marines du  
département de l'Hérault**

**Le préfet de l'Hérault**

- VU** les articles L 912-1 à L912-5 du code rural et de la pêche maritime relatifs à l'organisation professionnelle des pêches maritimes et des élevages maritimes ;
- VU** les articles L 912-6 à L 912-10 du code rural et de la pêche maritime relatifs à l'organisation professionnelle de la conchyliculture ;
- VU** les articles R 923-9 à R 923-49 du code rural et de la pêche maritime relatifs aux conditions pour l'exploitation de cultures marines ;
- VU** les articles D 914-3 à D 914-12 du code rural et de la pêche maritime relatifs aux commissions des cultures marines ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et à la création des directions départementales des territoires et de la mer ;
- VU** l'arrêté n° 2019-I-831 du 19 juillet 2021 du Préfet de l'Hérault donnant délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral DDTM34 N° 2021-07-12146 du 23 juillet 2021 portant subdélégation de signature du préfet de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté du 06 juillet 2010 relatif à l'étendue des circonscriptions des commissions de cultures marines, modes de désignation des délégations professionnelles et conditions de fonctionnement des commissions ;
- VU** l'arrêté du Préfet de la Région Occitanie n° 12-2022 portant nomination des membres du conseil du comité régional de la conchyliculture Méditerranée ;
- VU** l'arrêté du Préfet de la Région Occitanie n) 13-2022 du 31 mars 2022 portant nomination du président et des vice-présidents du conseil du comité régional de la conchyliculture Méditerranée ;
- VU** la proposition de Monsieur Patrice LAFONT, président du conseil du comité régional de la conchyliculture Méditerranée, en date du 29 avril 2022, transmise par le directeur interrégional de la mer Méditerranée ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault,



# ARRÊTE

## ARTICLE 1.

En application des articles D.914-3 à D.914-12 du code rural et de la pêche maritime, la composition de la commission des cultures marines du département de l'Hérault est fixée comme suit :

### PRÉSIDENCE

La commission est présidée par Monsieur le Préfet du département de l'Hérault ou son représentant

### A - LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

- Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, ou son représentant ;
- Le directeur départemental adjoint - délégué à la mer et au littoral en charge des affaires maritimes de l'Hérault et du Gard, ou son représentant ;
- le directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault, ou son représentant ;
- Le directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, ou son représentant ;
- Le directeur de l'agence régionale de santé de l'Occitanie, ou son représentant ;
- La directrice départementale de la protection des populations de l'Hérault, ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, ou son représentant ;

### B - DEUX CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE L'HÉRAULT

### C - LES REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS

En fonction de l'ordre du jour, la délégation professionnelle comprend soit des représentants de la conchyliculture, soit des représentants des cultures autres que la conchyliculture, soit des représentants de ces deux activités.

Le président du Comité régional de la conchyliculture Méditerranée ou son représentant est membre de droit de la commission.

La composition de la délégation professionnelle à la commission des cultures marines telle que prévue par l'arrêté ministériel du 6 juillet 2010 relatif à l'étendue des circonscriptions des commissions de cultures marines, modes de désignation des délégations professionnelles et conditions de fonctionnement des commissions est la suivante :

**1°) DÉLÉGUÉS DES EXPLOITANTS REPRÉSENTANT LA CONCHYLICULTURE****a ) Délégués pour le secteur huîtres**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
RIGAL Emmeline	ROQUES Pascal
JAMMA Julien	MICHELOT Julien
ARCELLA Laurent	SANCHEZ Guy
BERLHE Jean-Jacques	OVISE Quentin
REGNIER Ludovic	COURS Didier
LAMOUREUX Cédric	ROUZIERES Mathieu

**b ) Délégués pour le secteur moules**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
FOURNIER Emmanuel	ERRERE Thomas
MOULIS Ludovic	BLANC Thierry

**2°) DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT A LA FOIS LA CONCHYLICULTURE ET LES AUTRES CULTURES MARINES****a ) Délégués pour la conchyliculture**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

**b ) délégués pour les autres cultures marines**

TITULAIRE	SUPLÉANT
A désigner	A désigner



**3°) DÉLÉGUÉS DES EXPLOITANTS REPRÉSENTANT LES CULTURES MARINES AUTRES QUE LA CONCHYLICULTURE**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

**ARTICLE 2.**

La durée du mandat de ces représentants titulaires ou suppléants est fixée à 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3.**

Participent avec voix consultative aux réunions de la commission des cultures marines :

- Le préfet maritime de la Méditerranée ou son représentant ;
- Le représentant de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ;
- Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins ou son représentant ;
- Un représentant des associations environnementales agréées, à savoir, le directeur de France Nature Environnement ou son représentant ;
- Un représentant des organismes à caractère professionnel dans le secteur des activités nautiques, à savoir, le représentant du syndicat des professionnels des activités nautiques pour le Languedoc-Roussillon ;
- Un représentant de chacune des aires marines protégées situées pour tout ou partie dans le ressort géographique de la commission, exception faite de celles mentionnées au 3° du III de l'article L. 334-1 du code de l'environnement, à savoir :
  - Le représentant des Aires marines protégées – Antenne de façade Méditerranée.

**ARTICLE 4.**

Des personnalités qualifiées, notamment des organismes de crédit spécialisés, et des établissements ou centres de formation initiale ou continue peuvent être associées en tant que de besoin, sur invitation du président, à titre consultatif, aux travaux de la commission.

- Le directeur du Crédit Agricole ou son représentant ;
- Le directeur du Crédit Maritime Méditerranée ou son représentant

#### ARTICLE 5.

L'arrêté n° DDTM34-2018-10-9843 du 5 novembre 2018, désignant les membres de la commission des cultures marines du département de l'Hérault est abrogé.

#### ARTICLE 6.

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

  
Le Préfet  
Pour le Préfet de l'Hérault  
et par délégation,  
Le Directeur adjoint.  
  
**Cédric INDJIRDJIAN**

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault en déposant :

- un recours administratif, gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.
- un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34 000 MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau risques et nature

1/3

DDTM 34  
Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier  
CS60556  
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Affaire suivie par : PF  
Téléphone : 04 34 46 60 00  
Mél : ddtm-mise@herault.gouv.fr

Montpellier, le **18 MAI 2022**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDTM34 2022-05-12990**

**Objet de l'arrêté**

**Prescriptions particulières à la déclaration au titre de la législation sur l'eau vis-à-vis de la rubrique 3-1-5-0 de l'article R214-1 du code de l'environnement pour le projet de réfection de l'ouvrage de la source du Jaur sur la commune de Saint-Pons-de-Thomières**

**COMMUNE DE SAINT-PONS-DE-THOMIERES**

Le préfet de l'Hérault

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-I-83119-I-1093 du 19 juillet 2021 de délégation de signature du préfet de département de l'Hérault au directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM), approuvé par le préfet coordinateur de bassin le 21 mars 2022 ;

VU le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de l'Orb et du Libron approuvé le 05 juillet 2018 ;

VU les pièces du dossier déposé par la commune de Saint-Pons-de-Thomières de déclaration au titre de la législation sur l'eau vis-à-vis de la rubrique 3-1-5-0 de l'article R214-1 du code de l'environnement, dossier considéré complet en date du 28 mars 2022 ;

1/3

DDTM 34  
Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier  
CS60556  
34064 MONTPELLIER Cedex 2

VU l'avis de la direction de l'écologie de la DREAL Occitanie du 19 avril 2022 et le l'office français de la biodiversité en date du 15 mars 2022 ;

VU l'avis du pétitionnaire sur le projet d'arrêté ;

CONSIDERANT que le projet se situe dans le périmètre du site Natura 2000 « Grottes de la source du Jaur » et est susceptible d'avoir des impacts sur les espèces pour lequel le site Natura 2000 a été désigné ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1 : BÉNÉFICIAIRE**

Monsieur le maire de la commune de Saint-Pons-de-Thomières est dénommé ci-après "le bénéficiaire" du présent arrêté.

### **ARTICLE 2 : DÉCLARATION AU TITRE DE LA LÉGISLATION SUR L'EAU**

Les travaux de mise en œuvre de la réfection de l'ouvrage de la source du Jaur sur la commune de Saint-Pons-de-Thomières relèvent du régime de la déclaration vis-à-vis de la rubrique 3-1-5-0 de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement.

Le maître d'ouvrage peut commencer les travaux décrits dans son dossier de déclaration à la date de signature du présent arrêté.

### **ARTICE 3 : CONFORMITÉ DES TRAVAUX**

Les travaux sont réalisés conformément aux pièces du dossier de déclaration et doivent aussi satisfaire à toutes les prescriptions mentionnées dans le présent arrêté.

Le déclarant devra également respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté du 30 septembre 2014 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

### **ARTICLE 4 : EXÉCUTION DES TRAVAUX – CONDUITE DE CHANTIER**

Les travaux sont réalisés en période d'étiage en dehors de la période de reproduction et d'émergence des espèces en place (espèce cible : truite) avec mise en assec du tronçon d'intervention.

Une pêche électrique de sauvetage est réalisée avant la mise en assec du tronçon. Une fois le batardeau amont et le barrage aval posés, la fédération de pêche de l'Hérault est missionnée pour une pêche électrique. L'ensemble des truites sont transférées dans la vasque de la résurgence, en amont de la zone de chantier.

Les travaux respectent également l'obligation de préservation des chiroptères de la grotte de la source du Jaur en suivant les prescriptions suivantes :

- Passage d'un chiroptérologue au printemps sur site avant le démarrage des travaux pour vérifier l'absence d'espèces protégées (inventaire visuel sous le tunnel et inventaire acoustique pour déterminer les espèces éventuellement présentes dans le tunnel)
- Si les failles sont bien fréquentées, mise en défens de la zone de travaux avant la phase chantier. Dans ce cas-là, s'assurer que les interstices favorables aux chiroptères soient rendus inaccessibles avant le démarrage des travaux (mesures anti-retour, rebouchage des failles). Le protocole détaillé proposé par l'écologue sera remis pour approbation des services de l'État avant le démarrage des travaux.
- Les anfractuosités occupées en période estivale seront inventoriées et marquées visuellement pour les conserver, dans la limite où elles ne constituent pas un point de faiblesse structurel (sera arrêté en concertation entre le BE structure et le Chiroptérologue).
- Limitation au maximum des nuisances sonores (bruit des équipements de pompage) et visuelles (éclairage du site).



(éclairage du site).

- Limitation des nuisances engendrées par la poussière, source de perturbation par l'installation d'une bâche ou d'un rideau anti-retour à la sortie du canal côté grotte.
- Maintien de certains interstices ou anfractuosités dans l'ouvrage pour permettre aux chiroptères de s'y reposer, si cela est compatible avec les travaux prévus et la sécurité du site.
- Sensibilisation auprès des intervenants du chantier (formation pour intervenir en cas de découverte de chiroptères ou autres faunes).
- Suivi environnemental du chantier (4 passages pendant toute la durée des travaux) par un écologue pour toutes les espèces patrimoniales et compte-rendu détaillé de suivi à transmettre à la DREAL Occitanie Direction de l'Ecologie,

#### ARTICLE 5 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent et dans les conditions définies aux articles L.214-10 du code de l'environnement :

- par le demandeur ou l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée,
- par les tiers dans un délai de 4 mois à compter de la publication ou de l'affichage de la décision.

L'éventuel recours gracieux n'interrompt pas le délai de recours contentieux et les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Ce recours peut s'effectuer par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### ARTICLE 6 : PUBLICATION ET EXÉCUTION DU PRÉSENT ARRÊTÉ

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le maire de la commune de Saint-Pons-de-Thomières et le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault.

Le présent arrêté sera par les soins des services de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault :

- notifié au demandeur,
- notifié au maire de la commune de Saint-Pons de Thomières,
- publié au recueil des actes administratifs,
- publié sur le site internet de la préfecture,
- adressé à la commission locale de l'eau du SAGE Orb et Libron.

Le préfet,

Pour le préfet de l'Hérault  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

Matthieu GREGORY







**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
Service eau, risques et nature

Affaire suivie par : NV/FV  
Téléphone : 04 34 46 62 23  
Mél : ddtm-mise@herault.gouv.fr

Montpellier, le

**19 MAI 2022**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2022-05-12992**

**portant révision d'autorisation des prélèvements d'eau réalisés par  
Madame Yolande ABEL à partir du forage lieu-dit «domaine de Querelles»  
situé sur la commune de SERIGNAN  
en application des articles L-214.1 à L-214.6 du code de l'environnement**

Le préfet de l'Hérault

- VU** la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- VU** le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.211-1, L.214-1 à 4, L.214-6, R.181-45 R.214-1, R.214-39, R.214-53, R.214-54 et 55 ;
- VU** les arrêtés du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation et à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1110, 1120, 1210, 1220, 1310 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du même code ;
- VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027 approuvé par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 21 mars 2022, et notamment ses dispositions 7-01 et 7-05 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-06-08512 de délimitation du périmètre du SAGE de la nappe astienne approuvé par les Préfets de l'Hérault et de l'Aude le 8 juin 2017 ;
- VU** le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe astienne, approuvé par les Préfets de l'Hérault et de l'Aude le 17 août 2018, et notamment le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la nappe astienne le 28 septembre 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2010-01-2499 du 9 août 2010 fixant la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'aquifère des sables astiens de Valras-Agde ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2021-I-831 du 19 juillet 2021 donnant délégation de signature du Préfet du Département à Monsieur Matthieu GREGORY, Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** les dispositions A9, A10, A11, A 15, A16, D35 et D36 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau, ainsi que les règles R1, R2, R3 et R7 opposables à l'administration et aux tiers issues du Règlement du SAGE de la nappe astienne ;

**VU** le courrier en date du 04 janvier 2011 portant régularisation du prélèvement d'eau effectué par le titulaire, soumis à procédure loi sur l'eau suite au classement de la nappe astienne en zone de répartition des eaux ;

**VU** le courriel de Madame Yolande ABEL, adressé le 11 mars 2022 en réponse à la demande de renseignements des services de la DDTM du 8 mars 2022 ;

**VU** l'absence d'avis et remarques de Madame Yolande ABEL, sur le projet d'arrêté en date du 14 avril 2022;

Considérant que l'ouvrage de prélèvement de Madame Yolande ABEL est réputé autorisé au sens des dispositions des articles L.214-6 et R.214-53 du code de l'environnement ;

Considérant que l'ouvrage de Madame Yolande ABEL prélève dans l'aquifère des sables astiens de Valras-Agde (unité de gestion n°1) caractérisé en déficit quantitatif depuis 2010, et contribue à la tension quantitative chronique de la ZRE ;

Considérant que la masse d'eau souterraine n° FRDG224 (aquifère des sables astiens de Valras-Agde), est identifiée, dans le SDAGE RM approuvé le 21 mars 2022, comme territoire sur lequel des actions de résorption du déséquilibre quantitatif de la ressource en eau sont nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux ;

Considérant que la disposition n°7-01 du SDAGE précise que les services de l'État révisent notamment les autorisations de prélèvements existants afin de les mettre en adéquation avec les objectifs quantitatifs fixés dans le PGRE ;

Considérant que le PGRE intégré au SAGE de l'aquifère des sables astiens de Valras-Agde définit les actions nécessaires à la résorption du déséquilibre quantitatif de cette ressource en eau, dont la révision des autorisations de prélèvements par l'autorité administrative en conformité avec le volume prélevable identifié sur l'unité de gestion n°1 (UG1) de l'aquifère des sables astiens de Valras Agde ;

Considérant que les volumes prélevés par le titulaire de l'autorisation sont destinés à l'alimentation en eau potable de logements, à l'irrigation, au nettoyage du matériel agricole et aux activités de traitements agricoles dans un secteur non desservi par des réseaux d'eau potable et d'eau brute ;

Considérant que les volumes prélevés par le titulaire de l'autorisation sont optimisés et par conséquent compatibles avec les règles d'allocation de la ressource énoncée par les dispositions A.9 et A.10 du SAGE de la nappe astienne ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité administrative de modifier en conséquence cette autorisation, sans indemnité de la part de l'État exerçant ses pouvoirs de police, dans l'intérêt de la salubrité publique et afin de rétablir des conditions hydrauliques compatibles avec la préservation de cette ressource en eau ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer ;



## ARRÊTE :

### ARTICLE 1 : OBJET

Les prélèvements d'eau à usages agricoles réalisés par Madame Yolande ABEL à partir du forage lieu-dit «Domaine de Querelles» situé sur la commune de SERIGNAN sont autorisés au titre du code de l'environnement dans les conditions précisées aux articles suivants.

### ARTICLE 2 : QUALIFICATION DE L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT

Les capacités du forage utilisé entre dans les critères et seuils de l'autorisation au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement. La rubrique du tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement concernée est la suivante :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêté de prescriptions générales correspondant
1310	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L.211-2 ont prévu l'abaissement des seuils : 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m <sup>3</sup> /h (A) ; 2° Dans les autres cas (D).	Autorisation	Arrêté du 11 septembre 2003

### ARTICLE 3 : LOCALISATION ET RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES DE L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT CONCERNÉ

Commune	Nom captage	Parcelle		Coordonnées Lambert II ou III ou 93		N° cascade
		n°	sect	X	Y	
SERIGNAN	DE QUERELLES	BP	95	677989	1807323	34-2010-00213

### ARTICLE 4 : DÉBITS ET VOLUMES DE PRÉLÈVEMENT AUTORISÉS AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les débits et volumes de prélèvement maximum autorisés au titre du code de l'environnement pour ce captage est le suivant :

Commune	Nom captage	Débit horaire (m <sup>3</sup> /h)	Volume annuel alloué (m <sup>3</sup> /an)
SERIGNAN	DE QUERELLES	/	7000

### ARTICLE 5 : MOYENS D'ÉVALUATION DES VOLUMES PRÉLEVÉS ET COMMUNICATION DES INFORMATIONS

#### 5-1 Suivi de l'ouvrage et des prélèvements

Le titulaire de la présente autorisation assure le suivi de son ouvrage et des prélèvements conformément aux dispositions des articles R.214-57 à R.214-60 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements.

L'ouvrage de prélèvement est équipé d'un dispositif de comptage fonctionnel et régulièrement vérifié, conformément à la réglementation en vigueur sur les compteurs d'eau.

Afin de faciliter l'application de la règle R.7 et la mise en œuvre des dispositions D.35 et D.36 du SAGE de la nappe astienne, les titulaires d'autorisation de prélèvement portant sur un volume égal ou supérieur à 5 000 m<sup>3</sup>/an s'équipent de compteurs compatibles avec la mise en place de télérelève et de transmission.

#### 5-2 Communication des données issues de l'exploitation de l'ouvrage

À l'issue de chaque période annuelle, et au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante, le titulaire de la présente autorisation communique à l'administration tout justificatif (facture, compte-rendu d'intervention...) lui permettant d'attester l'effectivité de la réalisation des actions menées pour garantir la rationalisation de ses prélèvements dans la nappe astienne en cohérence avec le programme d'action soumis à validation du service police de l'eau.

Il communique également au service de police de l'eau, à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) ainsi qu'au syndicat mixte d'études et de travaux de l'astien (S.M.E.T.A) en charge du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau intégré au SAGE de la nappe astienne, les données de comptage des prélèvements effectués dans la nappe astienne au cours de l'année et relevées selon les fréquences indiquées dans le règlement du S.A.G.E de la nappe astienne (Règle R.7) soit pour les prélèvements supérieurs à 5 000 m<sup>3</sup>/an :

- tous les mois entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars,
- toutes les semaines entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre.

#### 5-3 Contrôle et sanction administratifs

Le suivi des prescriptions de la présente autorisation peut être contrôlé sur pièces ou sur site par les fonctionnaires et agents chargés des contrôles dans les conditions prévues par les articles L.171-1 à L.171-5 du code de l'environnement.

En cas de manquement constaté, à l'expiration d'une mise en demeure restée sans effet, et sans préjudice des poursuites pénales qui peuvent être exercées, des sanctions administratives de consignation, suspension, travaux d'office, amende et astreinte peuvent être mises en œuvre par le préfet, dans les conditions prévues aux articles L.171-6 à L.171-12 du code de l'environnement.

#### ARTICLE 6 : EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur de l'agence régionale de la santé, le président du syndicat mixte d'études et de travaux de l'astien (S.M.E.T.A), Madame Yolande ABEL et le maire de la commune de SERIGNAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à Madame Yolande ABEL,
- notifié au président du S.M.E.T.A,
- adressé au maire de la commune de SERIGNAN pour affichage en mairie,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault,
- inséré sur le site internet de la préfecture.

Le préfet,  
Pour le préfet de l'Hérault  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer



Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent et dans les conditions définies aux articles L.214-10 et R.181-50 du code de l'environnement :

- par le demandeur ou l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée,

- par les tiers dans un délai de 4 mois à compter de la publication ou de l'affichage de la décision.

L'éventuel recours gracieux n'interrompt pas le délai de recours contentieux et les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Ce recours peut s'effectuer par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**SYNDICAT MIXTE  
DU PARC REGIONAL  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
MICHEL CHEVALIER**



**CAHIER DES CHARGES DE CESSION  
OU DE LOCATION DE TERRAIN**



**CAHIER DES CHARGES DE CESSION**

**OU DE LOCATION DES TERRAINS  
(CCCLT)**

**SITUES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA ZAC MICHEL CHEVALIER  
(Le Bosc - Hérault)**

## SOMMAIRE

PREAMBULE.....		4
ARTICLE 1	DISPOSITIONS GENERALES.....	4
ARTICLE 2	DIVISION DES TERRAINS PAR L'AMENAGEUR.....	5
TITRE I.....		6
ARTICLE 3	OBJET DE LA CESSION.....	6
ARTICLE 4	DELAIS D'EXECUTION.....	6
ARTICLE 5	PROLONGATION EVENTUELLE DES DELAIS.....	6
ARTICLE 6	SANCTIONS A L'EGARD DU CONSTRUCTEUR.....	6
6.1	<b>Dommages-intérêts (cas particuliers)</b> .....	7
6.2	<b>Résolution de la cession</b> .....	7
6.3	<b>Résiliation de l'acte de location</b> .....	7
6.4	<b>Charges des frais</b> .....	7
ARTICLE 7	VENTE ; LOCATION ; MORCELLEMENT DES TERRAINS CEDES OU LOUES.....	8
ARTICLE 8	NULLITE.....	8
TITRE II.....		9
CHAPITRE I - TERRAINS DESTINES A ETRE INCORPORES A LA VOIRIE OU AUX ESPACES LIBRES PUBLICS.....		9
ARTICLE 9	OBLIGATIONS DE L'AMENAGEUR.....	9
ARTICLE 10	VOIES, PLACES ET ESPACES LIBRES PUBLICS.....	9
10.1	<b>Utilisation :</b> .....	9
10.2	<b>Entretien :</b> .....	9
CHAPITRE II - TERRAINS DESTINES A ETRE VENDUS OU DONNES A BAIL.....		10
ARTICLE 11	URBANISME ET ARCHITECTURE.....	10
11.1	<b>PLU</b> .....	10
11.2	<b>Prescriptions architecturales et urbanistiques</b> .....	10
ARTICLE 12	BORNAGE ; CLOTURES.....	10
12.1	<b>Bornage</b> .....	10
12.2	<b>Clôtures</b> .....	10
ARTICLE 13	DESSERTE DES TERRAINS CEDES OU LOUES.....	10
ARTICLE 14	SANCTIONS A L'EGARD DE L'AMENAGEUR.....	11
ARTICLE 15	BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS.....	11
15.1	<b>Branchements</b> .....	11
15.2	<b>Electricité</b> .....	12
15.3	<b>Réseaux : Voix - Données – Images (V.D.I.)</b> .....	12
ARTICLE 16 -	ETABLISSEMENT DES PROJETS DU CONSTRUCTEUR ; COORDINATION DES TRAVAUX.....	13
16.1	<b>Etablissement des projets du constructeur</b> .....	13
16.2	<b>Coordination des travaux</b> .....	14
ARTICLE 17 -	EXECUTION DES TRAVAUX PAR LES ENTREPRENEURS DU CONSTRUCTEUR.....	14
TITRE III.....		15
ARTICLE 18 -	ENTRETIEN DES ESPACES LIBRES AUTRES QUE CEUX FAISANT L'OBJET DE L'ARTICLE 10.....	15
ARTICLE 19 -	USAGE DES ESPACES LIBRES ; SERVITUDES.....	15
ARTICLE 20 -	TENUE GENERALE.....	15
ARTICLE 21 -	STRUCTURE DE GESTION ET D'ANIMATION.....	16
21.1	<b>Structure de gestion</b> .....	16
21.2	<b>Centre de vie et de services</b> .....	16
ARTICLE 22 -	ASSURANCES.....	16
ARTICLE 23	MODIFICATIONS DU CAHIER DES CHARGES.....	16
ARTICLE 24	LITIGES SUBROGATION.....	17



## PREAMBULE

### ARTICLE 1 DISPOSITIONS GENERALES

#### **1.0 Documents d'urbanisme applicables :**

Dans le cadre du présent CCCLT, le document d'urbanisme applicable est le règlement national d'urbanisme (RNU) tant que le PLU n'est pas approuvé.

#### **1.1** Aux termes d'une concession d'aménagement en date du 27 novembre 2012, passée en application des articles L.300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme, le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier a confié à Languedoc Roussillon Aménagement (LRA), l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Michel Chevalier située sur la Commune du Bosc (34).

Conformément aux dispositions de l'article 12-3 du traité de concession et de l'article L. 311-6 du code de l'urbanisme, l'aménageur a établi le présent cahier des charges de cession, de location ou de concession d'usage des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

#### **1.2** Le présent cahier des charges est divisé en trois titres :

- le titre I comprend des dispositions d'ordre général déterminant les prescriptions imposées aux constructeurs et aux utilisateurs des terrains pour satisfaire au respect de l'utilité publique ; elles précisent notamment : le but de la cession, les conditions générales dans lesquelles la cession est consentie et résolue en cas d'inexécution des obligations. Elles comportent notamment les clauses types approuvées par le décret n° 55-216 du 3 février 1955 en application des dispositions de l'article L.21-3 du code de l'expropriation.
- Le titre II définit les droits et obligations de l'aménageur et du constructeur pendant la durée des travaux d'aménagement de la ZAC et de construction des bâtiments. Il fixe notamment les prescriptions techniques et architecturales imposées aux constructeurs.
- Le titre III fixe les règles et servitudes de droit privé imposées aux constructeurs, à leurs ayants-cause à quelque titre que ce soit, ainsi qu'aux propriétaires antérieurs, qui auraient déclaré adhérer au présent cahier des charges par voie de convention avec l'aménageur. Il détermine notamment les modalités de la gestion des ouvrages d'intérêt collectif.

#### **1.3** Les deux premiers titres contiennent des dispositions purement bilatérales entre l'aménageur et chaque constructeur. Elles ne comportent aucune stipulation pour autrui et ne pourront, en conséquence, ni être opposées aux autres constructeurs ou à tous tiers en général, ni être invoquées par ceux-ci à l'encontre des constructeurs, conformément aux dispositions de l'article 1165 du Code civil, sous réserve toutefois, en ce qui concerne le titre I, des prérogatives accordées au préfet par l'article L.21-3 (dernier alinéa) du code de l'expropriation.

Le titre III s'impose à tous les constructeurs et plus généralement à tous les utilisateurs de terrains ou de bâtiments, ainsi qu'à leurs ayants-cause à quelque titre que ce soit. Il s'impose également aux propriétaires antérieurs qui auraient déclaré adhérer au cahier des charges par voie de convention avec l'aménageur. Chacun de ces assujettis aura le droit de se prévaloir des dispositions de ce troisième titre à l'encontre des autres assujettis, l'aménageur déclarant à ce sujet, en tant que de besoin, stipuler au profit de chacun de ces assujettis.

Sauf disposition contraire prévues dans l'acte de cession ou de location, les dispositions du CCCLT seront caduques à la suppression de la ZAC.

#### **1.4** A l'expiration de la concession d'aménagement visée à l'article 1.1 ci-dessus pour quelque raison que ce soit, le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier sera substitué de plein droit à l'aménageur dans tous les droits et obligations résultant pour celui-ci du présent cahier des charges, sans que le constructeur ait le droit de s'y opposer.



- 1.5 Le présent cahier des charges sera inséré intégralement par les soins du notaire ou de la partie la plus diligente dans tout acte translatif de propriété ou locatif des terrains ou des constructions, qu'il s'agisse soit d'une première cession ou location, soit de cessions ou de locations successives.
- 1.6 Par mesure de simplification et pour la clarté du texte :
- d'une part, on désignera sous le vocable de "constructeur" tout assujetti au présent CCCLT, qu'il soit propriétaire, acquéreur, cessionnaire, bénéficiaire d'apport, copartageant, constructeur, locataire, concessionnaire d'usage, ... etc.
  - d'autre part, on désignera sous le vocable général "acte de cession" tout acte transférant la propriété d'un terrain ou bâtiment situé dans le périmètre d'application du présent CCCLT, que ce soit une vente, un apport, un partage, une donation, ... etc, et par "location" ou "bail" tout acte conférant la jouissance temporaire de l'un des dits biens, que ce soit un bail à construction, un bail emphytéotique, ... etc.
  - enfin, on désignera indifféremment sous le vocable "LRA" ou "Aménageur" la Société d'économie mixte (SEM) chargée de l'aménagement de la ZAC dans le cadre d'une concession d'aménagement.
- 1.7 Par ailleurs, il est rappelé que, conformément à l'article 12 du traité de concession d'aménagement, le prix de cession ou de location du terrain est fixé par l'aménageur en accord avec le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier.

Cela exposé, l'aménageur entend diviser et céder les terrains de la ZAC Michel Chevalier dans les conditions prévues ci-dessous.

## **ARTICLE 2 DIVISION DES TERRAINS PAR L'AMENAGEUR**

Les terrains sus-indiqués feront l'objet d'une division entre, d'une part, les terrains destinés à être incorporés à la voirie ou aux espaces libres publics, et d'autre part, ceux destinés à être cédés ou loués aux constructeurs publics ou privés, désignés ci-après par le terme "constructeur".

Cette division ne constitue pas un lotissement et ne sera pas soumise aux formalités de lotissement en vertu des dispositions de l'article R.442-1-c du code de l'urbanisme.

## **TITRE I**

### **ARTICLE 3 OBJET DE LA CESSION**

La cession ou la location est consentie en vue de la réalisation du programme de bâtiments défini dans l'acte de cession ou de location.

Ces bâtiments devront être édifiés conformément aux dispositions du règlement national d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune et du titre II ci-après.

Le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée ou louée est fixée en annexe 1 au présent CCCLT.

### **ARTICLE 4 DELAIS D'EXECUTION**

Le constructeur s'engage à :

1. commencer sans délai les études de la totalité des bâtiments autorisés sur le terrain qui lui est cédé ou loué et à communiquer à l'aménageur son projet définitif de construction un mois au moins avant le dépôt de sa demande de permis de construire ;  
Le cas échéant, présenter en même temps à l'approbation de l'aménageur un programme échelonné de réalisation par tranches annuelles ;
2. déposer sa demande de permis de construire dans un délai fixé par l'acte sous seing privé. En cas de réalisation par tranches, la demande de permis de construire afférente à toute tranche autre que la première devra être déposée au plus tard dans les six premiers mois de l'année correspondant à la tranche considérée ;
3. entreprendre les travaux de construction dans un délai fixé par l'acte sous seing privé;
4. avoir réalisé les constructions dans un délai fixé par l'acte sous seing privé. L'exécution de cette obligation sera considérée comme remplie par la présentation à l'aménageur d'une déclaration d'achèvement délivrée par l'architecte du constructeur sous réserve de sa vérification par l'architecte coordonnateur de la ZAC.

Des délais différents pourront être stipulés dans chaque acte de cession ou de location. L'aménageur pourra de même accorder des dérogations dans des cas exceptionnels et justifiés.

### **ARTICLE 5 PROLONGATION EVENTUELLE DES DELAIS**

Les délais fixés à l'article 4 ci-dessus seront, si leur inobservation est due à un cas de force majeure, prolongés d'une durée égale à celle durant laquelle le constructeur a été dans l'impossibilité de réaliser ses obligations. La preuve de la force majeure et de la durée de l'empêchement est à la charge du constructeur.

Les difficultés de financement ne sont pas considérées comme constituant des cas de force majeure.

### **ARTICLE 6 SANCTIONS A L'EGARD DU CONSTRUCTEUR**

En cas d'inobservation des obligations mises à la charge du constructeur par le présent cahier des charges, l'acte de vente ou de location et leurs annexes, l'aménageur pourra, selon la nature de l'infraction commise, et à son choix, obtenir des dommages-intérêts et résoudre la vente, le cas échéant cumulativement, dans les conditions suivantes :

## **6.1 Dommages-intérêts (cas particuliers)**

- Si le constructeur n'a pas respecté les délais prévus par l'article 4, l'aménageur le mettra en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai de 10 jours en ce qui concerne les délais du § 1°, 2° et 3° ou dans un délai de 3 mois en ce qui concerne celui du § 4°.
- Si, passé ce délai, le constructeur n'a pas donné suite aux prescriptions de la mise en demeure, l'aménageur pourra résoudre la vente dans les conditions fixées ci-après à moins qu'elle ne préfère recevoir une indemnité dont le montant est fixé à 1/1000 du prix de cession hors taxes par jour de retard avec maximum de 10/100. (10 %). Lorsque le montant de l'indemnité due pour le retard aura atteint 10 %, l'aménageur pourra prononcer la résolution du contrat dans les conditions prévues ci-après.

## **6.2 Résolution de la cession**

La cession pourra être résolue par décision de l'aménageur, notifiée par acte d'huissier, en cas d'inobservation d'un des délais fixés à l'article 4 ci-dessus.

La cession pourra également être résolue par décision de l'aménageur, notifiée par acte d'huissier, en cas de non paiement de l'une quelconque des fractions du prix à son échéance, et ce, un mois après une mise en demeure de payer restée sans effet, et plus généralement en cas d'inexécution de l'une des obligations du présent CCCLT, de l'acte de cession ou de leurs annexes.

Le constructeur aura droit, en contrepartie, à une indemnité de résolution qui sera calculée ainsi qu'il suit :

1. Si la résolution intervient avant le commencement de tous travaux, l'indemnité sera égale au prix de cession, ou le cas échéant, à la partie du prix effectivement payée, déduction faite du montant du préjudice subi par l'aménageur, lequel sera réputé ne pas être inférieur à 10 % du prix de cession hors taxes. Ce prix, en cas d'indexation, sera réputé égal à la somme des versements déjà effectués à la date de la résolution, augmentée d'une somme égale au solde restant dû, après application à ce solde du dernier indice connu 15 jours avant la date de la résolution.
2. Si la résolution intervient après le commencement des travaux, l'indemnité ci-dessus est augmentée d'une somme égale au montant de la plus-value apportée aux terrains par les travaux régulièrement réalisés, sans que cette somme puisse dépasser la valeur des matériaux et le coût de la main d'œuvre utilisée. Le cas échéant, l'indemnité sera diminuée de la moins-value due aux travaux exécutés.

La plus-value, ou la moins-value, sera fixée par voie d'expertise contradictoire, l'expert de l'aménageur étant l'Administration des Domaines, celui du constructeur pouvant, s'il ne pourvoit pas à sa désignation, être désigné d'office par le Président du Tribunal de Grande Instance sur la requête de l'aménageur.

En cas de désaccord entre les experts, un tiers arbitre sera désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance du lieu de l'immeuble à la requête du plus diligent des experts ou des parties.

En cas de réalisation des constructions par tranches, ou en vue de la construction de bâtiments distincts, la résolution de la vente pourra ne porter, au choix de l'aménageur, que sur les parties de terrain non utilisées dans les délais fixés.

## **6.3 Résiliation de l'acte de location**

En cas de location, les conditions de la résiliation seront fixées dans l'acte de location.

## **6.4 Charges des frais**

Tous les frais seront à la charge du constructeur. Les privilèges et hypothèques ayant grevé l'immeuble ou le bail du chef du constructeur défaillant seront reportés sur l'indemnité de résolution ou de résiliation dans les conditions fixées à l'article L.21-3 du code de l'expropriation.



## **ARTICLE 7 VENTE ; LOCATION ; MORCELLEMENT DES TERRAINS CEDES OU LOUES**

Les terrains ou les baux ne pourront être cédés par le constructeur qu'après réalisation des travaux d'aménagement et constructions prévus au programme visé à l'article 3 ci-dessus.

Toutefois, le constructeur pourra procéder à la cession globale de la propriété des terrains ou à la cession du bail ou, si une partie des constructions a déjà été effectuée, à la vente globale de la partie des terrains non encore utilisés, ou à la cession partielle du bail, à charge pour le bénéficiaire de la cession de réaliser ou d'achever les travaux d'aménagement et de construction. Avant toute cession, le constructeur devra aviser l'aménageur, au moins 3 mois à l'avance, de ses intentions.

L'aménageur pourra, jusqu'à l'expiration de ce délai, exiger que les terrains lui soient rétrocédés ou soient cédés à un acquéreur désigné ou agréé par lui, ou, le cas échéant, que le bail soit résilié ou ne soit cédé qu'à un cessionnaire agréé par lui.

En cas de rétrocession, le prix de rétrocession sera calculé dans les conditions prévues pour l'indemnité de résolution, sans qu'il y ait lieu à une réduction de 10 %. En cas de vente, à un acquéreur désigné ou agréé par l'aménageur, de la totalité des terrains ou d'une partie non encore entièrement construite, l'aménageur pourra exiger que le prix de vente soit fixé dans les mêmes conditions. En cas de cession de bail, le prix de cession ne pourra être supérieur au montant des loyers déjà versés à l'aménageur.

Le constructeur est cependant autorisé à céder le terrain ou le bail à un organisme de crédit-bail, à la condition expresse que celui-ci consente le crédit-bail au profit du constructeur lui-même.

Aucune location des terrains cédés ne pourra être consentie tant qu'ils n'auront pas reçu l'affectation prévue. Toutefois, le constructeur aura la possibilité de consentir des contrats de crédit-bail immobilier à la condition que les crédit-preneurs aient reçu l'agrément préalable de l'aménageur.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables en cas de mise en copropriété des locaux dans les termes de la loi du 10 juillet 1965, ni en cas de vente d'immeuble à construire.

En cas de cessions successives, les acquéreurs successifs seront tenus par les dispositions du présent article.

Tout morcellement ultérieur sera soumis à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 8 NULLITE**

Les actes de vente, de partage, de location ou de concession d'usage ... etc, qui seraient consentis par le constructeur ou ses ayants-cause en méconnaissance des interdictions, restrictions, ou obligations stipulées dans le titre 1er du présent cahier des charges seraient nuls et de nul effet conformément aux dispositions de l'article L.21-3 du code de l'expropriation.

Cette nullité pourra être invoquée pendant un délai de 5 ans à compter de l'acte par l'aménageur ou à défaut par le préfet du département, sans préjudice, le cas échéant, des réparations civiles.

## TITRE II

### **CHAPITRE I - TERRAINS DESTINES A ETRE INCORPORES A LA VOIRIE OU AUX ESPACES LIBRES PUBLICS**

#### **ARTICLE 9 OBLIGATIONS DE L'AMENAGEUR**

L'aménageur exécutera, en accord avec la collectivité publique cocontractante et conformément à la réglementation en vigueur sur la commune, au dossier de réalisation, au programme des équipements publics et à leurs éventuelles modifications, tous les ouvrages de voirie, d'aménagement des espaces libres et de réseaux destinés soit à être incorporés au domaine des collectivités, soit à être remis aux organismes concessionnaires ou à l'association syndicale prévue éventuellement au présent cahier des charges.

Les limites des prestations dues à ce titre par l'aménageur sont définies dans le "cahier des limites de prestations techniques" (annexe 2).

Sous réserve que d'autres délais ne soient pas fixés dans l'acte de cession ou dans ses annexes, l'aménageur s'engage à exécuter dans les trois mois de la cession ou de la location de chaque parcelle, d'une part, une voirie provisoire suivant le tracé de la voirie définitive et permettant l'accès à la parcelle cédée, et, d'autre part, les canalisations d'eau et d'électricité permettant une alimentation satisfaisante de ladite parcelle.

#### **ARTICLE 10 VOIES, PLACES ET ESPACES LIBRES PUBLICS**

##### **10.1 Utilisation :**

Jusqu'à leur remise à la collectivité intéressée ou à une association syndicale, l'aménageur pourra interdire au public, et notamment aux constructeurs, la circulation et le stationnement sur tout ou partie des voies et places qu'elle aura réalisées.

Dès leur ouverture au public, la police y sera assurée par la personne publique compétente conformément à la loi.

##### **10.2 Entretien :**

Jusqu'à leur remise à la collectivité intéressée ou à une association syndicale, chaque constructeur sera tenu de contribuer à l'entretien des voies, espaces libres, réseaux divers et le cas échéant, aux frais d'éclairage, d'arrosage, d'enlèvement des boues et neiges... etc, ainsi qu'au paiement des taxes et impôts y afférent.

Cette contribution sera proportionnelle au nombre de m<sup>2</sup> de surface de plancher hors œuvre nette des édifices construits "hors eau" sur la parcelle cédée par rapport à la surface de plancher hors œuvre nette de l'ensemble des immeubles construits "hors eau" sur la zone. Toutefois, au cas où il existerait une association syndicale, la facture sera adressée à l'association et les dépenses seraient réparties conformément aux statuts de l'association.

Les sommes dues à l'aménageur seront comptabilisées par celui-ci sur un compte spécial. Elles lui seront versées dans le mois suivant l'envoi de la facture.

Il est précisé que les dégâts qui seraient occasionnés par les entrepreneurs ne font pas partie des dépenses visées au présent article. Ces dégâts seront remboursés ainsi qu'il sera dit à l'article 18 ci-après.

Dès leur remise à la collectivité publique intéressée, celle-ci en assurera l'entretien.





## **CHAPITRE II - TERRAINS DESTINES A ETRE VENDUS OU DONNES A BAIL**

### **ARTICLE 11 URBANISME ET ARCHITECTURE**

#### **11.1 RNU**

Le constructeur et l'aménageur s'engagent à respecter les dispositions du règlement national d'urbanisme.

#### **11.2 Prescriptions architecturales et urbanistiques**

Le Cahier des Prescriptions Architecturales et Urbanistiques est joint en annexe 3 et 4 au présent CCCLT.

Ce cahier contiendra des dispositions architecturales et urbanistiques destinées à compléter ou préciser le RNU. En cas de contradiction entre le Cahier des Prescriptions Architecturales et Urbanistiques et le RNU, le RNU prime.

### **ARTICLE 12 BORNAGE ; CLOTURES**

#### **12.1 Bornage**

L'aménageur procédera préalablement à la signature de l'acte authentique au bornage du terrain.

#### **12.2 Clôtures**

Tout cessionnaire d'une parcelle contigüe à des lots non encore cédés par l'aménageur ne peut, en aucun cas, réclamer à celui-ci la moitié du coût d'établissement de la clôture.

En revanche, tout constructeur sur une parcelle bénéficiant d'une clôture mitoyenne déjà existante a l'obligation de rembourser au constructeur voisin qui aura supporté les frais d'établissement de cette clôture, la moitié de la dépense engagée, dans les conditions de droit commun en matière de mitoyenneté.

### **ARTICLE 13 DESSERTE DES TERRAINS CEDES OU LOUES**

La limite des prestations dues par l'aménageur et la définition des obligations du constructeur au titre des divers réseaux de desserte des terrains cédés ou loués sont précisées dans un "cahier des prescriptions techniques particulières" qui sera annexé à l'acte de vente et dont le modèle figure en annexe 2 au présent CCCLT.

Les ouvrages à la charge de l'aménageur seront réalisés par celui-ci dans le cadre de la concession d'aménagement conclue avec le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier, conformément aux prescriptions du RNU et dans les délais fixés à l'article 9 ci-dessus.

## **ARTICLE 14 SANCTIONS A L'EGARD DE L'AMENAGEUR**

En cas d'inexécution par l'aménageur des travaux qui lui incombent, dans les délais prévus, et sauf dispositions particulières de l'acte de cession, le constructeur est en droit, après mise en demeure restée sans effet dans le délai d'un mois, de réclamer à l'aménageur une indemnité pour le préjudice direct, matériel et certain qui aura pu lui être causé du fait de la défaillance de l'aménageur.

## **ARTICLE 15 BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS**

Jusqu'à la remise des ouvrages par l'aménageur à la collectivité intéressée, aux sociétés concessionnaires, le constructeur devra, suivant le planning des travaux et conformément aux dispositions des plans joints au permis de construire, se brancher à ses frais sur les canalisations d'eau, de gaz, d'électricité, égouts, ... etc, établis par l'aménageur, et conformément aux avant-projets généraux approuvés par le service compétent.

Il aura le droit d'ouvrir des tranchées pour l'exécution de ces branchements. Ceux-ci, ainsi que les installations intérieures correspondantes, devront respecter les lois et règlements qui leur sont applicables et que le constructeur est réputé connaître.

Il fera son affaire personnelle de tous contrats et abonnements à passer avec les services publics.

Le constructeur fera son affaire de la remise en état des sols et revêtements à l'identique après l'exécution des travaux, ainsi que, éventuellement, du versement des taxes et des indemnités de branchement à l'égout susceptibles de lui être réclamées par la collectivité ou le service public.

Après remise des ouvrages par l'aménageur, ceux-ci seront soumis au règlement applicable à chacun des réseaux.

### **15.1 Branchements**

#### **- Rejet des eaux industrielles**

En cas de rejet des eaux industrielles, celui-ci devra être réalisé en conformité avec les dispositions réglementaires, dont le constructeur est réputé avoir connaissance et celles fixées dans le "cahier des limites de prescriptions techniques"(cf annexe n° 2).

#### **- Branchements aux collecteurs d'égout**

Dans chaque bâtiment, la séparation devra être assurée entre les eaux pluviales (ruissellement des toitures, des cours, drainages, ... etc), les eaux usées et les eaux résiduaires industrielles qui, suivant leur nature, devront être soumises au prétraitement prévu par les textes ou le règlement technique, avant leur évacuation dans le réseau collectif.

Le constructeur soumettra à l'aménageur les plans de ces dispositifs de prétraitement, avant tout commencement des travaux. L'aménageur donnera son accord ou proposera au constructeur les modifications nécessaires. Les dépenses éventuelles dues à la modification des équipements publics de traitement seront à la charge du constructeur.

#### **- Branchement aux réseaux électriques**

L'acquéreur aura à sa charge les frais de branchement sur les câbles MT ou BT installés par l'aménageur, frais comprenant notamment la fourniture et la pose des boîtes de dérivation, des câbles de bouclage du raccordement, et, si besoin est, la construction, l'installation et l'entretien du poste de livraison à édifier en bordure des voies et desserte.

L'acquéreur aura à sa charge les frais afférents au régime "bornes poste" et notamment les contributions d'établissement et câbles de raccordement.



Un poste d'abonné pourra être éventuellement jumelé avec un poste de distribution publique ou d'alimentation de l'éclairage public ou avec un poste d'un autre abonné.  
En cas de desserte aérienne, l'acquéreur aura à sa charge les frais de branchement aéro-souterrain.

#### - Branchement au réseau gaz

L'acquéreur aura à sa charge les frais de branchement aux canalisations du réseau gaz moyenne pression installé par l'aménageur, frais comprenant notamment la construction, l'installation et l'entretien du poste de détente et de livraison.

#### - Postes de transformation "EDF" ou des postes de détente de gaz

Lorsque des postes de transformation "EDF" ou des postes de détente de gaz seront prévus sur leur parcelle, et même dans le cas où ces équipements desserviraient plusieurs constructeurs, les constructeurs devront mettre gratuitement à la disposition des services publics intéressés le terrain nécessaire ou les locaux "ad hoc" répondant aux contraintes techniques qui leur seront notifiées par l'aménageur.

### **15.2 Electricité**

Lorsque des postes de transformation et de distribution publique d'électricité seront prévus sur leur terrain ou dans leurs bâtiments, les constructeurs devront mettre à la disposition du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité les terrains ou les locaux nécessaires. L'implantation et les caractéristiques de ceux-ci devront être établies en accord avec le gestionnaire.

Cette mise à disposition fera l'objet de conventions particulières entre le gestionnaire du réseau public de distribution et le constructeur.

Dans le cas où le constructeur met à disposition du gestionnaire du réseau public un local adéquat, le constructeur aura droit à une indemnité versée par le gestionnaire du réseau et dont le montant est fixé par les textes réglementaires.

Il appartient au constructeur de se faire préciser auprès du gestionnaire du réseau public de distribution les éléments techniques imposés par les textes réglementaires en vigueur.

Le constructeur s'engage, en outre, à consentir au gestionnaire du réseau public de distribution, tous les droits nécessaires à l'équipement et à l'exploitation de ces postes de transformation, notamment celui d'établir et d'entretenir, en amont et en aval de ces ouvrages, toutes canalisations de raccordement aux réseaux, le libre accès, à tout moment, de son personnel et celui de ses entreprises, aux canalisations et aux locaux en cause, et les dégagements permanents permettant le passage du matériel.

Les engagements du constructeur, ci-dessus définis, ont été requis par l'aménageur tant à son profit qu'à titre de stipulation pour autrui au profit du gestionnaire du réseau public de distribution. En conséquence, ce dernier pourra s'en prévaloir pour obliger directement le constructeur, au besoin par voie de justice, au respect de ses engagements, à moins que mieux ne lui plaise l'allocation de dommages-intérêts.

### **15.3 Réseaux : Voix - Données – Images (V.D.I.)**

L'aménageur a réalisé jusqu'en limite de propriété du constructeur une infrastructure de télécommunication composée de fourreaux en attente, avec une chambre de tirage à proximité, de façon à permettre la desserte des constructions par plusieurs opérateurs distincts.

Il appartient au constructeur de poursuivre cette infrastructure jusqu'à son projet de construction dans la continuité et en conformité avec celle-ci-dessus.

Le constructeur devra respecter les normes de construction en vigueur pour réaliser la desserte intérieure de l'immeuble.



## **ARTICLE 16 - REGLES DE CONSTRUCTION LIEE A LA PRESENCE NATURELLE DU GAZ RADON**

La spécificité géologique du site révélant la présence naturelle de gaz radon nécessite de prendre des précautions spécifiques pour tous les nouveaux projets de construction selon les objectifs de l'arrêté préfectoral 2004 complété par l'arrêté 2007-I-131 du 23 /01/2007. En particulier, le permis de construire devra décrire les aménagements prévus afin d'« éviter tout risque de concentration naturelle de radon supérieure à la valeur de 400 Bq/m<sup>3</sup> fixé par le décret du 31 Mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ».

Le pétitionnaire produira obligatoirement aux services instructeurs, avant dépôt de la demande de permis de construire, une notice explicative (signée par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre), décrivant le procédé technique projeté pour répondre aux objectifs définis ci-avant. Ce document constitue une pièce contractuelle du processus d'obtention du Permis de Construire. Sans ce document, aucun avis favorable ne pourra être délivré par l'aménageur.

Le pétitionnaire et son maître d'œuvre consulteront utilement le guide publié par le CSTB et intitulé « Le radon dans les bâtiments : guide pour la remédiation dans les constructions existantes et la prévention dans les constructions neuves » qui expose les solutions techniques pour atteindre l'objectif indiqué ci-dessus.

Le pétitionnaire et son maître d'œuvre devront, avant le démarrage des travaux et jusqu'à la déclaration d'achèvement de chantier, obtenir les différents avis ou autorisation relatifs à la validation des prescriptions constructives de protection contre les émissions de radon, en fonction des réglementations afférentes à leur établissement (avis des autorités compétentes, d'un organisme de contrôle agréé...).

## **ARTICLE 17 - ETABLISSEMENT DES PROJETS DU CONSTRUCTEUR ; COORDINATION DES TRAVAUX**

### **17.1 Etablissement des projets du constructeur.**

L'aménageur pourra établir les documents définissant l'utilisation du sol pour les îlots ou parcelles cédés ou loués. A cet effet, il pourra notamment établir des plans-masses définissant le parti architectural et d'organisation, ainsi que les contraintes techniques particulières qui en procèdent.

L'aménageur pourra également établir des esquisses de plans-masses, qu'il fournira au constructeur, assorties des estimations comparatives sommaires pour les infrastructures correspondantes et de la définition graphique des limites physiques des prestations, conformément à l'annexe 2 du présent cahier, dite "programme des prestations techniques particulières".

Le constructeur devra établir ses projets en concertation étroite avec l'aménageur et lui communiquera le projet définitif pour accord préalable, dans le délai fixé à l'article 4.1 ci-dessus.

L'aménageur s'assurera, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre, que les prescriptions architecturales ont été observées et que l'aspect extérieur des bâtiments que le constructeur se propose de construire ne peut nuire à l'utilisation des terrains voisins.

Le constructeur devra communiquer à l'aménageur une copie du dossier complet de demande du permis de construire déposé dans le délai prévu à l'article 4.2 ci-dessus, pour que l'aménageur puisse s'assurer que les travaux projetés sont compatibles avec les ouvrages à sa charge, qu'ils permettent une circulation normale et non dangereuse, une bonne desserte et d'assurer aisément la sécurité publique (éclairage). L'aménageur pourra vérifier que l'architecture du projet est compatible avec l'environnement général et la destination de la zone et pourra subordonner son accord aux modifications qui s'avèreraient nécessaires de ce chef.

L'examen du dossier par l'aménageur ne saurait engager sa responsabilité, l'acquéreur restant seul responsable de ses études et de ses choix comme du respect de ses obligations.

## **17.2 Coordination des travaux**

Le raccordement aux voies et réseaux pourra être refusé si les ouvrages ne sont pas compatibles ou si les règlements n'ont pas été observés.

En aucun cas, l'aménageur ne pourra être tenu d'apporter des modifications aux ouvrages qui lui incombent ou d'en modifier les plans.

## **ARTICLE 18 - EXECUTION DES TRAVAUX PAR LES ENTREPRENEURS DU CONSTRUCTEUR**

Les entrepreneurs du constructeur auront la charge financière des réparations des dégâts causés par eux aux ouvrages de voirie, de réseaux divers et d'aménagement en général, exécutés par l'aménageur. Il sera procédé contradictoirement, à l'entrée dans les lieux par le constructeur, à un état des lieux entre le constructeur et l'aménageur. Le constructeur devra imposer ces obligations et charges aux entrepreneurs participant à la réalisation de ses bâtiments et travaux par l'insertion des clauses nécessaires dans les marchés. En cas de défaillance des entrepreneurs pour le paiement, dans les trois mois, des sommes qui leur sont réclamées par l'aménageur, celui-ci pourra se retourner contre l'acquéreur qui sera tenu solidairement responsable des dégâts occasionnés par ses entrepreneurs.

En outre, pour garantir le remboursement à l'aménageur des frais engagés le cas échéant pour réparer ces dégâts, le constructeur versera à ce dernier, lors de la signature de l'acte de vente du terrain, une somme égale à 3 % du prix de cession correspondant TTC. Cette somme sera intégralement remboursée au constructeur après achèvement de ses travaux si aucun dégât n'est à imputer à l'encontre des entreprises ayant agi pour son compte à cet égard.

Dans le cas où l'auteur des dégâts n'aurait pas pu être déterminé, le montant de la réparation sera réparti entre tous les constructeurs ayant des chantiers en cours d'exécution à l'époque où les dégâts auront été constatés, et ce, au prorata du nombre de m<sup>2</sup> de plancher hors œuvre net des programmes alloués à chaque constructeur, tels qu'ils résulteront du permis de construire.

Le paiement de cette indemnité est à effectuer à l'émission de la facture émise par l'aménageur. Tout retard de paiement portera intérêt de droit.

Le constructeur s'oblige à respecter la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité sur les chantiers et à adhérer, à ses frais au prorata des Surfaces de Planchers construites, à l'organisme qui serait constitué dans ce cadre sur l'opération.

Le constructeur s'engage à faire respecter ces mêmes règles à tous les entrepreneurs qui interviendront pour la réalisation de son programme.



## TITRE III

### REGLES ET SERVITUDES D'INTERET GENERAL

#### ARTICLE 19 - ENTRETIEN DES ESPACES LIBRES AUTRES QUE CEUX FAISANT L'OBJET DE L'ARTICLE 10

Chaque constructeur devra entretenir ses espaces libres en bon état, de façon permanente et à ses frais, de manière à conserver le site dans un état satisfaisant et à ne pas nuire à la bonne tenue des terrains voisins. Il aura la charge de faire remplacer les arbres morts ou détruits.

#### ARTICLE 20 - USAGE DES ESPACES LIBRES ; SERVITUDES

Les parties non construites des terrains qui font l'objet du chapitre II du titre II du présent cahier des charges de cession de terrain, sauf d'une part ceux cédés pour la construction de bâtiments publics (écoles, mairie ... etc) et sauf d'autre part les parties dites "espaces privatifs" expressément désignées dans l'acte de cession ou de location, sont affectées à usage de parc, de passage et groupées en un ensemble dont chaque partie servira à l'utilité de tous les autres fonds indistinctement.

Les constructeurs ou leurs ayants-cause auront droit d'usage à titre de parc et de passage sur toutes les parties non construites de tous les terrains concernés, sous réserve des exclusions précisées à l'alinéa ci-dessus.

Les affectations ci-dessus ont lieu à titre de servitude réciproque et sans indemnité de part ni d'autre.

En conséquence, chacun des propriétaires de l'un des terrains ci-dessus définis sera réputé, par le seul fait de son acquisition, consentir et accepter la constitution de toute servitude active et passive aux effets ci-dessus.

Le constructeur sera tenu de subir, sans indemnité, toutes les servitudes nécessitées par le passage sur son terrain, et éventuellement dans les immeubles bâtis, des canalisations publiques d'eau, gaz, électricité, réseaux de télécommunication, éclairage public, égouts, câbles ... etc, telles qu'elles seront réalisées par l'aménageur, le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier, les concessionnaires ou toute autre personne publique ou privée, ou pour leur compte.

#### ARTICLE 21 - TENUE GENERALE

Il ne pourra être établi, sur les façades des bâtiments ni sur les terrains, rien qui puisse nuire à la propreté, au bon aspect, à la tranquillité et à la sécurité des habitants. Il ne pourra, notamment, être exécuté aucun travail sur les bâtiments ou sur les terrains qui en modifierait l'aspect ou la fonction, tels qu'ils ont été prévus dans le permis de construire.

Aucun dispositif extérieur de réception hertzienne ou satellite ne sera admis.

Il est interdit, à tout propriétaire ou locataire, de céder pour publicité ou affichage ou d'employer soi-même à cet effet tout ou partie du terrain ou des constructions autres que ceux affectés à usage commercial. L'aménageur pourra, toutefois, accorder des dérogations et en fixer les conditions, mais seulement pendant la durée de la concession.

## **ARTICLE 22 - STRUCTURE DE GESTION ET D'ANIMATION**

### **22.1 Structure de gestion**

Il n'est pas prévu la création d'Associations Syndicales Libres entre les propriétaires de fonds situés dans la ZAC.

La propriété, la gestion, l'administration, la police et l'entretien de la voirie, des espaces libres, des aires de jeux, des parkings, des parcs et espaces verts, des réseaux de toute nature et généralement de tous ouvrages d'équipement d'intérêt collectif seront assurés par le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier, concédant, lequel se réservera, le cas échéant, le droit au transfert de tout ou partie de ces responsabilités à d'autres collectivités ou aux concessionnaires ad hoc.

Pour assurer ces tâches au mieux de l'intérêt général, de celui des propriétaires et occupants de la ZAC, le concédant constituera, conformément à ses statuts, un conseil consultatif chargé de donner, en particulier, tous avis pertinents à cet égard. Ce conseil consultatif pourra comprendre à cet effet un ou plusieurs membres représentatifs éclairés selon les thématiques rencontrées.

### **22.2 Centre de vie et de services**

Au cas où un centre de vie et de services serait réalisé dans la ZAC par le concédant et/ou l'aménageur, celui-ci pourrait comprendre notamment un bâtiment destiné à abriter divers services d'intérêt commun, et plus spécialement : restaurant interentreprises, service médical inter-entreprise... etc.

Le constructeur s'engage à ne réaliser sur le terrain vendu aucun équipement faisant double emploi avec les équipements collectifs du centre de vie, sauf autorisation écrite de l'aménageur et préalable au dépôt de la demande de permis de construire.

## **ARTICLE 23 - ASSURANCES**

Tout constructeur devra faire assurer les constructions élevées sur son terrain à une compagnie notoirement solvable et pour leur valeur réelle. La police devra contenir une clause d'assurance contre le recours des voisins.

Le présent article n'est pas applicable aux personnes morales de droit public.

## **ARTICLE 24 MODIFICATIONS DU CAHIER DES CHARGES**

Les dispositions contenues dans le titre III du présent cahier des charges de cession de terrain, à l'exception de celles relatives aux servitudes (article 20), pourront être modifiées dans les conditions de majorité prévues par la loi en matière de modification des documents d'un lotissement, sous la réserve que la majorité en superficie soit calculée, pour l'application du présent article, d'après le nombre de m<sup>2</sup> de plancher hors œuvre net que chaque constructeur est autorisé à construire. Toutefois, les modifications qui intéressent les services publics distributeurs de fluides ou d'énergie devront, en outre, recevoir l'accord préalable du service concerné.



## **ARTICLE 25 LITIGES SUBROGATION**

Les dispositions contenues dans le titre III du présent cahier des charges de cession de terrain feront loi tant entre l'aménageur et chaque constructeur qu'entre les différents autres constructeurs.

L'aménageur subroge, en tant que de besoin, chaque constructeur dans tous ses droits et actions, de façon que tout constructeur puisse exiger des autres l'exécution des dispositions en cause.

Lu et approuvé  
Ce CCCLT ne porte que sur le seul lot n°3 de la  
tranche 1

A ...Montpellier,  
Le ...18 mai 2022

Le Préfet du Département de l'Hérault  
Pour le préfet de l'Hérault  
et par délégation,  
~~Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer~~  
Matthieu GREGORY

- Annexe 1** Attestation de Surface de plancher de la parcelle cédée
- Annexe 2** Cahier des limites de prestations techniques.
- Annexe 3** Cahier des recommandations architecturales, paysagères et environnementales - Généralités
- Annexe 4** Cahier des recommandations architecturales, paysagères et environnementales - Phase 1 zone centrale

ANNEXE 1 AU CCCLT

(CCCLT approuvé par le Préfet en date du .....)

LOT N°13 Syndicat Mixte du PRAE  
Lodévois & Larzac

**Article 1** : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CCCLT concernant la ZAC Michel Chevalier au Bosc, il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Nom de l'acquéreur	Syndicat Mixte du PRAE Lodévois & Larzac
Adresse du terrain cédé	ZAC MICHEL CHEVALIER
Urbanisme	RNU
Référence(s) cadastrale(s)	AD 38
Superficie du lot	4.590 m <sup>2</sup>
Surface de Plancher autorisée	1.600 m <sup>2</sup>
Nature du programme	Ateliers, bureaux

Concerne uniquement le lot 3 Syndicat Mixte du PRAE Lodévois et Larzac  
Lu et approuvé

A... Montpellier.....  
Le... 18 mai 2022..

Le Préfet du Département de l'Hérault








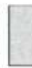



Pour le préfet de l'Hérault  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

Matthieu GREGORY



**FICHE DE LOT PARCELLE I3**

**1//PRESCRIPTIONS**

-  Plantations arbutives 1,5U/m<sup>2</sup> pour les zones de plantation au cahier des recommandations Généralistes.
-  Plantes forestières 2U/m<sup>2</sup> : constitution de la trame verte selon palette végétale 5.4.6 Arbustes au cahier des recommandations Généralistes
-  Emprise des fossés d'écoulement des eaux pluviales
-  Raccordement des EP de plateforme au réseau en attente des nœuds
-  Clôture indicative H 1m20 grillagée non rigide galvanisée selon 5.4.5 du cahier des recommandations Généralistes. La clôture est toujours sur la limite parcelle SAUF en présence de murs de gabion ou elle est à l'arrière de celui-ci.
-  Nivellement plateforme projet 74,57
-  Accès parcelle
-  Limite du lot reculée sur plan de recèlèvement
-  Emprise indicative du Ball
-  Fond topographique - Plan de recèlèvement du 19/09/2015 amateur - même fichier (1959\_rec.png)
-  Zones non constructibles

**SECTEUR UE1** emprise au sol ≤ 85% surface totale perméable

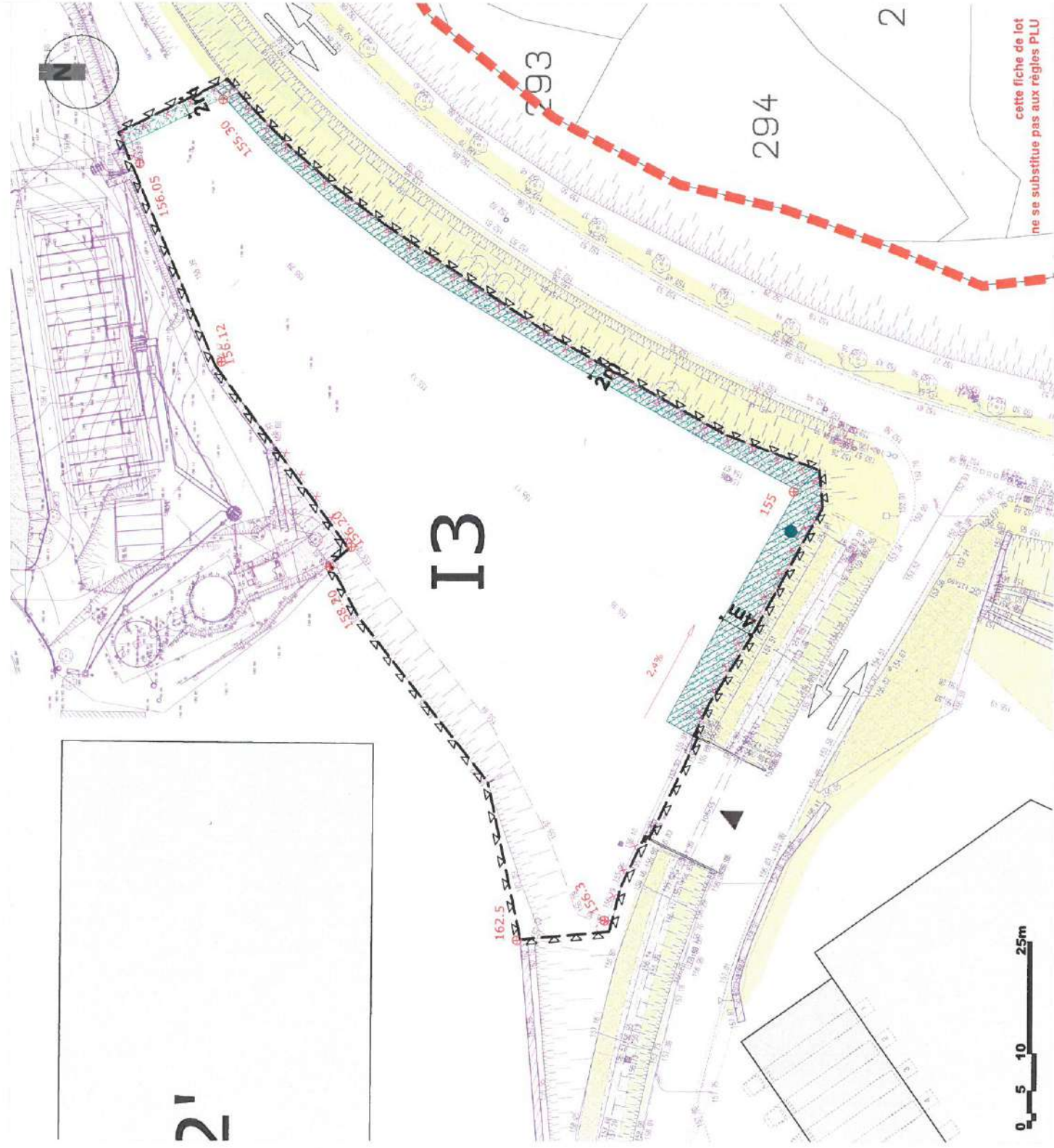
**PAYSAGISTES**  
10, rue de la sève profecture  
P. 06 12 57 59 87  
contact@maurichemichelzayzagiste.com

**BET VRD**  
Green Park, 348 C, 140 Av. du Coif  
34070 BALLARGUES  
Tél. 04 67 70 80 60  
s.crozier@ecia-agg.com

**SERVICE JURIDIQUE**  
5, rue Bouscaïrolles  
34000 MONTPELLIER  
Tél. 04 67 06 13 18 / 04 67 29 83 86  
www.lesnotaires.fr

**BET HYDRAULIQUE RESEAUX HUMIDES**  
Immobilier Généralis Park Eureka  
34064 - 07 Rue Froy - CS36038  
Tél. +33 (0)4 67 40 90 00

Echelle	Etabli par	Date
1/500'	agence LEBUNETEL	24/09/2018
Date	Modification	Index



cette fiche de lot  
ne se substitue pas aux règles PLU







PREFECTURE DE L'HERAULT  
34 Place Martyrs de la Résistance  
34000 MONTPELLIER

**A l'attention de Monsieur le Préfet**

Ligne Directe : 04 34 35 22 14

Montpellier, le 4 avril 2022

N/Réf. : NP/CR/2022-1077-D  
Opération : 5307 - PRAE MICHEL CHEVALIER - LODEVE - ZAC  
Objet : approbation CCCLT- lot 24

Monsieur le Préfet,

La ZAC OZE Michel Chevalier a été créée par arrêté préfectoral n°2011-01-1810 du 10 août 2011 et le programme des équipements publics de la ZAC a été approuvé par arrêté préfectoral N°DDTM34-2012-1-01749.

La SEM ARAC OCCITANIE en qualité de concessionnaire du Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques du Lodévois et Larzac pour l'aménagement de cette ZAC, envisage la cession du lot N°24 au bénéfice de la société HB BAT, représentée par la SCI LE BOSC.

Dans la perspective de la signature de l'acte authentique de vente de ce terrain, nous vous adressons le cahier des charges de cession correspondant, ainsi que ses annexes, afin de recueillir votre approbation.

Nous demeurons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Emilio CAMPOS

Directeur Aménagement et  
Développement

P.J. : CCCLT – Lot n°24  
Copie : Madame ROUX-LAGET- DDTM34



SEM ARAC Occitanie | Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction Occitanie  
Siège social Montpellier 117 rue des États Généraux CS 19536 34961 Montpellier cedex 2 Tél : 04 99 524 524  
Site de Toulouse 55 avenue Louis Bréguet CS 24020 31028 Toulouse cedex 4 Tél : 05 62 727 100  
contact@arac-occitanie.fr | www.arac-occitanie.fr





**SYNDICAT MIXTE  
DU PARC REGIONAL  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
MICHEL CHEVALIER**



**CAHIER DES CHARGES DE CESSION  
OU DE LOCATION DE TERRAIN**



**CAHIER DES CHARGES DE CESSION**

**OU DE LOCATION DES TERRAINS  
(CCCLT)**

**SITUES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA ZAC MICHEL CHEVALIER  
(Le Bosc - Hérault)**



## SOMMAIRE

PREAMBULE.....		4
ARTICLE 1	DISPOSITIONS GENERALES.....	4
ARTICLE 2	DIVISION DES TERRAINS PAR L'AMENAGEUR.....	5
TITRE I.....		6
ARTICLE 3	OBJET DE LA CESSION.....	6
ARTICLE 4	DELAIS D'EXECUTION.....	6
ARTICLE 5	PROLONGATION EVENTUELLE DES DELAIS.....	6
ARTICLE 6	SANCTIONS A L'EGARD DU CONSTRUCTEUR.....	6
6.1	<b>Dommages-intérêts (cas particuliers)</b> .....	7
6.2	<b>Résolution de la cession</b> .....	7
6.3	<b>Résiliation de l'acte de location</b> .....	7
6.4	<b>Charges des frais</b> .....	7
ARTICLE 7	VENTE ; LOCATION ; MORCELLEMENT DES TERRAINS CEDES OU LOUES.....	8
ARTICLE 8	NULLITE.....	8
TITRE II.....		9
CHAPITRE I - TERRAINS DESTINES A ETRE INCORPORES A LA VOIRIE OU AUX ESPACES LIBRES PUBLICS.....		9
ARTICLE 9	OBLIGATIONS DE L'AMENAGEUR.....	9
ARTICLE 10	VOIES, PLACES ET ESPACES LIBRES PUBLICS.....	9
10.1	<b>Utilisation :</b> .....	9
10.2	<b>Entretien :</b> .....	9
CHAPITRE II - TERRAINS DESTINES A ETRE VENDUS OU DONNES A BAIL.....		10
ARTICLE 11	URBANISME ET ARCHITECTURE.....	10
11.1	<b>PLU</b> .....	10
11.2	<b>Prescriptions architecturales et urbanistiques</b> .....	10
ARTICLE 12	BORNAGE ; CLOTURES.....	10
12.1	<b>Bornage</b> .....	10
12.2	<b>Clôtures</b> .....	10
ARTICLE 13	DESSERTE DES TERRAINS CEDES OU LOUES.....	10
ARTICLE 14	SANCTIONS A L'EGARD DE L'AMENAGEUR.....	11
ARTICLE 15	BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS.....	11
15.1	<b>Branchements</b> .....	11
15.2	<b>Electricité</b> .....	12
15.3	<b>Réseaux : Voix - Données - Images (V.D.I.)</b> .....	12
ARTICLE 16 -	ETABLISSEMENT DES PROJETS DU CONSTRUCTEUR ; COORDINATION DES TRAVAUX.....	13
16.1	<b>Etablissement des projets du constructeur</b> .....	13
16.2	<b>Coordination des travaux</b> .....	14
ARTICLE 17 -	EXECUTION DES TRAVAUX PAR LES ENTREPRENEURS DU CONSTRUCTEUR.....	14
TITRE III.....		15
ARTICLE 18 -	ENTRETIEN DES ESPACES LIBRES AUTRES QUE CEUX FAISANT L'OBJET DE L'ARTICLE 10.....	15
ARTICLE 19 -	USAGE DES ESPACES LIBRES ; SERVITUDES.....	15
ARTICLE 20 -	TENUE GENERALE.....	15
ARTICLE 21 -	STRUCTURE DE GESTION ET D'ANIMATION.....	16
21.1	<b>Structure de gestion</b> .....	16
21.2	<b>Centre de vie et de services</b> .....	16
ARTICLE 22 -	ASSURANCES.....	16
ARTICLE 23	MODIFICATIONS DU CAHIER DES CHARGES.....	16
ARTICLE 24	LITIGES SUBROGATION.....	17

## PREAMBULE

### ARTICLE 1 DISPOSITIONS GENERALES

#### **1.0 Documents d'urbanisme applicables :**

Dans le cadre du présent CCCLT, le document d'urbanisme applicable est le règlement national d'urbanisme (RNU) tant que le PLU n'est pas approuvé.

#### **1.1** Aux termes d'une concession d'aménagement en date du 27 novembre 2012, passée en application des articles L.300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme, le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier a confié à Languedoc Roussillon Aménagement (LRA), l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Michel Chevalier située sur la Commune du Bosc (34).

Conformément aux dispositions de l'article 12-3 du traité de concession et de l'article L. 311-6 du code de l'urbanisme, l'aménageur a établi le présent cahier des charges de cession, de location ou de concession d'usage des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

#### **1.2** Le présent cahier des charges est divisé en trois titres :

- le titre I comprend des dispositions d'ordre général déterminant les prescriptions imposées aux constructeurs et aux utilisateurs des terrains pour satisfaire au respect de l'utilité publique ; elles précisent notamment : le but de la cession, les conditions générales dans lesquelles la cession est consentie et résolue en cas d'inexécution des obligations. Elles comportent notamment les clauses types approuvées par le décret n° 55-216 du 3 février 1955 en application des dispositions de l'article L.21-3 du code de l'expropriation.
- Le titre II définit les droits et obligations de l'aménageur et du constructeur pendant la durée des travaux d'aménagement de la ZAC et de construction des bâtiments. Il fixe notamment les prescriptions techniques et architecturales imposées aux constructeurs.
- Le titre III fixe les règles et servitudes de droit privé imposées aux constructeurs, à leurs ayants-cause à quelque titre que ce soit, ainsi qu'aux propriétaires antérieurs, qui auraient déclaré adhérer au présent cahier des charges par voie de convention avec l'aménageur. Il détermine notamment les modalités de la gestion des ouvrages d'intérêt collectif.

#### **1.3** Les deux premiers titres contiennent des dispositions purement bilatérales entre l'aménageur et chaque constructeur. Elles ne comportent aucune stipulation pour autrui et ne pourront, en conséquence, ni être opposées aux autres constructeurs ou à tous tiers en général, ni être invoquées par ceux-ci à l'encontre des constructeurs, conformément aux dispositions de l'article 1165 du Code civil, sous réserve toutefois, en ce qui concerne le titre I, des prérogatives accordées au préfet par l'article L.21-3 (dernier alinéa) du code de l'expropriation.

Le titre III s'impose à tous les constructeurs et plus généralement à tous les utilisateurs de terrains ou de bâtiments, ainsi qu'à leurs ayants-cause à quelque titre que ce soit. Il s'impose également aux propriétaires antérieurs qui auraient déclaré adhérer au cahier des charges par voie de convention avec l'aménageur. Chacun de ces assujettis aura le droit de se prévaloir des dispositions de ce troisième titre à l'encontre des autres assujettis, l'aménageur déclarant à ce sujet, en tant que de besoin, stipuler au profit de chacun de ces assujettis.

Sauf disposition contraire prévues dans l'acte de cession ou de location, les dispositions du CCCLT seront caduques à la suppression de la ZAC.

#### **1.4** A l'expiration de la concession d'aménagement visée à l'article 1.1 ci-dessus pour quelque raison que ce soit, le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier sera substitué de plein droit à l'aménageur dans tous les droits et obligations résultant pour celui-ci du présent cahier des charges, sans que le constructeur ait le droit de s'y opposer.

**1.5** Le présent cahier des charges sera inséré intégralement par les soins du notaire ou de la partie la plus diligente dans tout acte translatif de propriété ou locatif des terrains ou des constructions, qu'il s'agisse soit d'une première cession ou location, soit de cessions ou de locations successives.

**1.6** Par mesure de simplification et pour la clarté du texte :

- d'une part, on désignera sous le vocable de "constructeur" tout assujetti au présent CCCLT, qu'il soit propriétaire, acquéreur, cessionnaire, bénéficiaire d'apport, copartageant, constructeur, locataire, concessionnaire d'usage, ... etc.
- d'autre part, on désignera sous le vocable général "acte de cession" tout acte transférant la propriété d'un terrain ou bâtiment situé dans le périmètre d'application du présent CCCLT, que ce soit une vente, un apport, un partage, une donation, ... etc, et par "location" ou "bail" tout acte conférant la jouissance temporaire de l'un des dits biens, que ce soit un bail à construction, un bail emphytéotique, ... etc.
- enfin, on désignera indifféremment sous le vocable "LRA" ou "Aménageur" la Société d'économie mixte (SEM) chargée de l'aménagement de la ZAC dans le cadre d'une concession d'aménagement.

**1.7** Par ailleurs, il est rappelé que, conformément à l'article 12 du traité de concession d'aménagement, le prix de cession ou de location du terrain est fixé par l'aménageur en accord avec le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier.

Cela exposé, l'aménageur entend diviser et céder les terrains de la ZAC Michel Chevalier dans les conditions prévues ci-dessous.

## **ARTICLE 2 DIVISION DES TERRAINS PAR L'AMENAGEUR**

Les terrains sus-indiqués feront l'objet d'une division entre, d'une part, les terrains destinés à être incorporés à la voirie ou aux espaces libres publics, et d'autre part, ceux destinés à être cédés ou loués aux constructeurs publics ou privés, désignés ci-après par le terme "constructeur".

Cette division ne constitue pas un lotissement et ne sera pas soumise aux formalités de lotissement en vertu des dispositions de l'article R.442-1-c du code de l'urbanisme.

## TITRE I

### ARTICLE 3 OBJET DE LA CESSION

La cession ou la location est consentie en vue de la réalisation du programme de bâtiments défini dans l'acte de cession ou de location.

Ces bâtiments devront être édifiés conformément aux dispositions du règlement national d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune et du titre II ci-après.

Le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée ou louée est fixée en annexe 1 au présent CCCLT.

### ARTICLE 4 DELAIS D'EXECUTION

Le constructeur s'engage à :

1. commencer sans délai les études de la totalité des bâtiments autorisés sur le terrain qui lui est cédé ou loué et à communiquer à l'aménageur son projet définitif de construction un mois au moins avant le dépôt de sa demande de permis de construire ;  
Le cas échéant, présenter en même temps à l'approbation de l'aménageur un programme échelonné de réalisation par tranches annuelles ;
2. déposer sa demande de permis de construire dans un délai fixé par l'acte sous seing privé. En cas de réalisation par tranches, la demande de permis de construire afférente à toute tranche autre que la première devra être déposée au plus tard dans les six premiers mois de l'année correspondant à la tranche considérée ;
3. entreprendre les travaux de construction dans un délai fixé par l'acte sous seing privé ;
4. avoir réalisé les constructions dans un délai fixé par l'acte sous seing privé. L'exécution de cette obligation sera considérée comme remplie par la présentation à l'aménageur d'une déclaration d'achèvement délivrée par l'architecte du constructeur sous réserve de sa vérification par l'architecte coordonnateur de la ZAC.

Des délais différents pourront être stipulés dans chaque acte de cession ou de location. L'aménageur pourra de même accorder des dérogations dans des cas exceptionnels et justifiés.

### ARTICLE 5 PROLONGATION EVENTUELLE DES DELAIS

Les délais fixés à l'article 4 ci-dessus seront, si leur inobservation est due à un cas de force majeure, prolongés d'une durée égale à celle durant laquelle le constructeur a été dans l'impossibilité de réaliser ses obligations. La preuve de la force majeure et de la durée de l'empêchement est à la charge du constructeur.

Les difficultés de financement ne sont pas considérées comme constituant des cas de force majeure.

### ARTICLE 6 SANCTIONS A L'EGARD DU CONSTRUCTEUR

En cas d'inobservation des obligations mises à la charge du constructeur par le présent cahier des charges, l'acte de vente ou de location et leurs annexes, l'aménageur pourra, selon la nature de l'infraction commise, et à son choix, obtenir des dommages-intérêts et résoudre la vente, le cas échéant cumulativement, dans les conditions suivantes :



## **6.1 Dommages-intérêts (cas particuliers)**

- Si le constructeur n'a pas respecté les délais prévus par l'article 4, l'aménageur le mettra en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai de 10 jours en ce qui concerne les délais du § 1°, 2° et 3° ou dans un délai de 3 mois en ce qui concerne celui du § 4°.
- Si, passé ce délai, le constructeur n'a pas donné suite aux prescriptions de la mise en demeure, l'aménageur pourra résoudre la vente dans les conditions fixées ci-après à moins qu'elle ne préfère recevoir une indemnité dont le montant est fixé à 1/1000 du prix de cession hors taxes par jour de retard avec maximum de 10/100. (10 %). Lorsque le montant de l'indemnité due pour le retard aura atteint 10 %, l'aménageur pourra prononcer la résolution du contrat dans les conditions prévues ci-après.

## **6.2 Résolution de la cession**

La cession pourra être résolue par décision de l'aménageur, notifiée par acte d'huissier, en cas d'observation d'un des délais fixés à l'article 4 ci-dessus.

La cession pourra également être résolue par décision de l'aménageur, notifiée par acte d'huissier, en cas de non paiement de l'une quelconque des fractions du prix à son échéance, et ce, un mois après une mise en demeure de payer restée sans effet, et plus généralement en cas d'inexécution de l'une des obligations du présent CCCLT, de l'acte de cession ou de leurs annexes.

Le constructeur aura droit, en contrepartie, à une indemnité de résolution qui sera calculée ainsi qu'il suit :

1. Si la résolution intervient avant le commencement de tous travaux, l'indemnité sera égale au prix de cession, ou le cas échéant, à la partie du prix effectivement payée, déduction faite du montant du préjudice subi par l'aménageur, lequel sera réputé ne pas être inférieur à 10 % du prix de cession hors taxes. Ce prix, en cas d'indexation, sera réputé égal à la somme des versements déjà effectués à la date de la résolution, augmentée d'une somme égale au solde restant dû, après application à ce solde du dernier indice connu 15 jours avant la date de la résolution.
2. Si la résolution intervient après le commencement des travaux, l'indemnité ci-dessus est augmentée d'une somme égale au montant de la plus-value apportée aux terrains par les travaux régulièrement réalisés, sans que cette somme puisse dépasser la valeur des matériaux et le coût de la main d'œuvre utilisée. Le cas échéant, l'indemnité sera diminuée de la moins-value due aux travaux exécutés.

La plus-value, ou la moins-value, sera fixée par voie d'expertise contradictoire, l'expert de l'aménageur étant l'Administration des Domaines, celui du constructeur pouvant, s'il ne pourvoit pas à sa désignation, être désigné d'office par le Président du Tribunal de Grande Instance sur la requête de l'aménageur.

En cas de désaccord entre les experts, un tiers arbitre sera désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance du lieu de l'immeuble à la requête du plus diligent des experts ou des parties.

En cas de réalisation des constructions par tranches, ou en vue de la construction de bâtiments distincts, la résolution de la vente pourra ne porter, au choix de l'aménageur, que sur les parties de terrain non utilisées dans les délais fixés.

## **6.3 Résiliation de l'acte de location**

En cas de location, les conditions de la résiliation seront fixées dans l'acte de location.

## **6.4 Charges des frais**

Tous les frais seront à la charge du constructeur. Les privilèges et hypothèques ayant grevé l'immeuble ou le bail du chef du constructeur défaillant seront reportés sur l'indemnité de résolution ou de résiliation dans les conditions fixées à l'article L.21-3 du code de l'expropriation.

## **ARTICLE 7 VENTE ; LOCATION ; MORCELLEMENT DES TERRAINS CEDES OU LOUES**

Les terrains ou les baux ne pourront être cédés par le constructeur qu'après réalisation des travaux d'aménagement et constructions prévus au programme visé à l'article 3 ci-dessus.

Toutefois, le constructeur pourra procéder à la cession globale de la propriété des terrains ou à la cession du bail ou, si une partie des constructions a déjà été effectuée, à la vente globale de la partie des terrains non encore utilisés, ou à la cession partielle du bail, à charge pour le bénéficiaire de la cession de réaliser ou d'achever les travaux d'aménagement et de construction. Avant toute cession, le constructeur devra aviser l'aménageur, au moins 3 mois à l'avance, de ses intentions.

L'aménageur pourra, jusqu'à l'expiration de ce délai, exiger que les terrains lui soient rétrocédés ou soient cédés à un acquéreur désigné ou agréé par lui, ou, le cas échéant, que le bail soit résilié ou ne soit cédé qu'à un cessionnaire agréé par lui.

En cas de rétrocession, le prix de rétrocession sera calculé dans les conditions prévues pour l'indemnité de résolution, sans qu'il y ait lieu à une réduction de 10 %. En cas de vente, à un acquéreur désigné ou agréé par l'aménageur, de la totalité des terrains ou d'une partie non encore entièrement construite, l'aménageur pourra exiger que le prix de vente soit fixé dans les mêmes conditions. En cas de cession de bail, le prix de cession ne pourra être supérieur au montant des loyers déjà versés à l'aménageur.

Le constructeur est cependant autorisé à céder le terrain ou le bail à un organisme de crédit-bail, à la condition expresse que celui-ci consente le crédit-bail au profit du constructeur lui-même.

Aucune location des terrains cédés ne pourra être consentie tant qu'ils n'auront pas reçu l'affectation prévue. Toutefois, le constructeur aura la possibilité de consentir des contrats de crédit-bail immobilier à la condition que les crédit-preneurs aient reçu l'agrément préalable de l'aménageur.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables en cas de mise en copropriété des locaux dans les termes de la loi du 10 juillet 1965, ni en cas de vente d'immeuble à construire.

En cas de cessions successives, les acquéreurs successifs seront tenus par les dispositions du présent article.

Tout morcellement ultérieur sera soumis à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 8 NULLITE**

Les actes de vente, de partage, de location ou de concession d'usage ... etc, qui seraient consentis par le constructeur ou ses ayants-cause en méconnaissance des interdictions, restrictions, ou obligations stipulées dans le titre 1er du présent cahier des charges seraient nuls et de nul effet conformément aux dispositions de l'article L.21-3 du code de l'expropriation.

Cette nullité pourra être invoquée pendant un délai de 5 ans à compter de l'acte par l'aménageur ou à défaut par le préfet du département, sans préjudice, le cas échéant, des réparations civiles.

## TITRE II

### **CHAPITRE I - TERRAINS DESTINES A ETRE INCORPORES A LA VOIRIE OU AUX ESPACES LIBRES PUBLICS**

#### **ARTICLE 9 OBLIGATIONS DE L'AMENAGEUR**

L'aménageur exécutera, en accord avec la collectivité publique cocontractante et conformément à la réglementation en vigueur sur la commune, au dossier de réalisation, au programme des équipements publics et à leurs éventuelles modifications, tous les ouvrages de voirie, d'aménagement des espaces libres et de réseaux destinés soit à être incorporés au domaine des collectivités, soit à être remis aux organismes concessionnaires ou à l'association syndicale prévue éventuellement au présent cahier des charges.

Les limites des prestations dues à ce titre par l'aménageur sont définies dans le "cahier des limites de prestations techniques" (annexe 2).

Sous réserve que d'autres délais ne soient pas fixés dans l'acte de cession ou dans ses annexes, l'aménageur s'engage à exécuter dans les trois mois de la cession ou de la location de chaque parcelle, d'une part, une voirie provisoire suivant le tracé de la voirie définitive et permettant l'accès à la parcelle cédée, et, d'autre part, les canalisations d'eau et d'électricité permettant une alimentation satisfaisante de ladite parcelle.

#### **ARTICLE 10 VOIES, PLACES ET ESPACES LIBRES PUBLICS**

##### **10.1 Utilisation :**

Jusqu'à leur remise à la collectivité intéressée ou à une association syndicale, l'aménageur pourra interdire au public, et notamment aux constructeurs, la circulation et le stationnement sur tout ou partie des voies et places qu'elle aura réalisées.

Dès leur ouverture au public, la police y sera assurée par la personne publique compétente conformément à la loi.

##### **10.2 Entretien :**

Jusqu'à leur remise à la collectivité intéressée ou à une association syndicale, chaque constructeur sera tenu de contribuer à l'entretien des voies, espaces libres, réseaux divers et le cas échéant, aux frais d'éclairage, d'arrosage, d'enlèvement des boues et neiges... etc, ainsi qu'au paiement des taxes et impôts y afférent.

Cette contribution sera proportionnelle au nombre de m<sup>2</sup> de surface de plancher hors œuvre nette des édifices construits "hors eau" sur la parcelle cédée par rapport à la surface de plancher hors œuvre nette de l'ensemble des immeubles construits "hors eau" sur la zone. Toutefois, au cas où il existerait une association syndicale, la facture sera adressée à l'association et les dépenses seraient réparties conformément aux statuts de l'association.

Les sommes dues à l'aménageur seront comptabilisées par celui-ci sur un compte spécial. Elles lui seront versées dans le mois suivant l'envoi de la facture.

Il est précisé que les dégâts qui seraient occasionnés par les entrepreneurs ne font pas partie des dépenses visées au présent article. Ces dégâts seront remboursés ainsi qu'il sera dit à l'article 18 ci-après.

Dès leur remise à la collectivité publique intéressée, celle-ci en assurera l'entretien.

## **CHAPITRE II - TERRAINS DESTINES A ETRE VENDUS OU DONNES A BAIL**

### **ARTICLE 11 URBANISME ET ARCHITECTURE**

#### **11.1 RNU**

Le constructeur et l'aménageur s'engagent à respecter les dispositions du règlement national d'urbanisme.

#### **11.2 Prescriptions architecturales et urbanistiques**

Le Cahier des Prescriptions Architecturales et Urbanistiques est joint en annexe 3 et 4 au présent CCCLT.

Ce cahier contiendra des dispositions architecturales et urbanistiques destinées à compléter ou préciser le RNU. En cas de contradiction entre le Cahier des Prescriptions Architecturales et Urbanistiques et le RNU, le RNU prime.

### **ARTICLE 12 BORNAGE ; CLOTURES**

#### **12.1 Bornage**

L'aménageur procédera préalablement à la signature de l'acte authentique au bornage du terrain.

#### **12.2 Clôtures**

Tout cessionnaire d'une parcelle contigüe à des lots non encore cédés par l'aménageur ne peut, en aucun cas, réclamer à celui-ci la moitié du coût d'établissement de la clôture.

En revanche, tout constructeur sur une parcelle bénéficiant d'une clôture mitoyenne déjà existante a l'obligation de rembourser au constructeur voisin qui aura supporté les frais d'établissement de cette clôture, la moitié de la dépense engagée, dans les conditions de droit commun en matière de mitoyenneté.

### **ARTICLE 13 DESSERTE DES TERRAINS CEDES OU LOUES**

La limite des prestations dues par l'aménageur et la définition des obligations du constructeur au titre des divers réseaux de desserte des terrains cédés ou loués sont précisées dans un "cahier des prescriptions techniques particulières" qui sera annexé à l'acte de vente et dont le modèle figure en annexe 2 au présent CCCLT.

Les ouvrages à la charge de l'aménageur seront réalisés par celui-ci dans le cadre de la concession d'aménagement conclue avec le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier, conformément aux prescriptions du RNU et dans les délais fixés à l'article 9 ci-dessus.



## **ARTICLE 14 SANCTIONS A L'EGARD DE L'AMENAGEUR**

En cas d'inexécution par l'aménageur des travaux qui lui incombent, dans les délais prévus, et sauf dispositions particulières de l'acte de cession, le constructeur est en droit, après mise en demeure restée sans effet dans le délai d'un mois, de réclamer à l'aménageur une indemnité pour le préjudice direct, matériel et certain qui aura pu lui être causé du fait de la défaillance de l'aménageur.

## **ARTICLE 15 BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS**

Jusqu'à la remise des ouvrages par l'aménageur à la collectivité intéressée, aux sociétés concessionnaires, le constructeur devra, suivant le planning des travaux et conformément aux dispositions des plans joints au permis de construire, se brancher à ses frais sur les canalisations d'eau, de gaz, d'électricité, égouts, ... etc, établis par l'aménageur, et conformément aux avant-projets généraux approuvés par le service compétent.

Il aura le droit d'ouvrir des tranchées pour l'exécution de ces branchements. Ceux-ci, ainsi que les installations intérieures correspondantes, devront respecter les lois et règlements qui leur sont applicables et que le constructeur est réputé connaître.

Il fera son affaire personnelle de tous contrats et abonnements à passer avec les services publics.

Le constructeur fera son affaire de la remise en état des sols et revêtements à l'identique après l'exécution des travaux, ainsi que, éventuellement, du versement des taxes et des indemnités de branchement à l'égout susceptibles de lui être réclamées par la collectivité ou le service public.

Après remise des ouvrages par l'aménageur, ceux-ci seront soumis au règlement applicable à chacun des réseaux.

### **15.1 Branchements**

#### **- Rejet des eaux industrielles**

En cas de rejet des eaux industrielles, celui-ci devra être réalisé en conformité avec les dispositions réglementaires, dont le constructeur est réputé avoir connaissance et celles fixées dans le "cahier des limites de prescriptions techniques"(cf annexe n° 2).

#### **- Branchements aux collecteurs d'égout**

Dans chaque bâtiment, la séparation devra être assurée entre les eaux pluviales (ruissellement des toitures, des cours, drainages, ... etc), les eaux usées et les eaux résiduaires industrielles qui, suivant leur nature, devront être soumises au prétraitement prévu par les textes ou le règlement technique, avant leur évacuation dans le réseau collectif.

Le constructeur soumettra à l'aménageur les plans de ces dispositifs de prétraitement, avant tout commencement des travaux. L'aménageur donnera son accord ou proposera au constructeur les modifications nécessaires. Les dépenses éventuelles dues à la modification des équipements publics de traitement seront à la charge du constructeur.

#### **- Branchement aux réseaux électriques**

L'acquéreur aura à sa charge les frais de branchement sur les câbles MT ou BT installés par l'aménageur, frais comprenant notamment la fourniture et la pose des boîtes de dérivation, des câbles de bouclage du raccordement, et, si besoin est, la construction, l'installation et l'entretien du poste de livraison à édifier en bordure des voies et desserte.

L'acquéreur aura à sa charge les frais afférents au régime "bornes poste" et notamment les contributions d'établissement et câbles de raccordement.

Un poste d'abonné pourra être éventuellement jumelé avec un poste de distribution publique ou d'alimentation de l'éclairage public ou avec un poste d'un autre abonné.

En cas de desserte aérienne, l'acquéreur aura à sa charge les frais de branchement aéro-souterrain.

#### - Branchement au réseau gaz

L'acquéreur aura à sa charge les frais de branchement aux canalisations du réseau gaz moyenne pression installé par l'aménageur, frais comprenant notamment la construction, l'installation et l'entretien du poste de détente et de livraison.

#### - Postes de transformation "EDF" ou des postes de détente de gaz

Lorsque des postes de transformation "EDF" ou des postes de détente de gaz seront prévus sur leur parcelle, et même dans le cas où ces équipements desserviraient plusieurs constructeurs, les constructeurs devront mettre gratuitement à la disposition des services publics intéressés le terrain nécessaire ou les locaux "ad hoc" répondant aux contraintes techniques qui leur seront notifiées par l'aménageur.

### **15.2 Electricité**

Lorsque des postes de transformation et de distribution publique d'électricité seront prévus sur leur terrain ou dans leurs bâtiments, les constructeurs devront mettre à la disposition du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité les terrains ou les locaux nécessaires. L'implantation et les caractéristiques de ceux-ci devront être établies en accord avec le gestionnaire.

Cette mise à disposition fera l'objet de conventions particulières entre le gestionnaire du réseau public de distribution et le constructeur.

Dans le cas où le constructeur met à disposition du gestionnaire du réseau public un local adéquat, le constructeur aura droit à une indemnité versée par le gestionnaire du réseau et dont le montant est fixé par les textes réglementaires.

Il appartient au constructeur de se faire préciser auprès du gestionnaire du réseau public de distribution les éléments techniques imposés par les textes réglementaires en vigueur.

Le constructeur s'engage, en outre, à consentir au gestionnaire du réseau public de distribution, tous les droits nécessaires à l'équipement et à l'exploitation de ces postes de transformation, notamment celui d'établir et d'entretenir, en amont et en aval de ces ouvrages, toutes canalisations de raccordement aux réseaux, le libre accès, à tout moment, de son personnel et celui de ses entreprises, aux canalisations et aux locaux en cause, et les dégagements permanents permettant le passage du matériel.

Les engagements du constructeur, ci-dessus définis, ont été requis par l'aménageur tant à son profit qu'à titre de stipulation pour autrui au profit du gestionnaire du réseau public de distribution. En conséquence, ce dernier pourra s'en prévaloir pour obliger directement le constructeur, au besoin par voie de justice, au respect de ses engagements, à moins que mieux ne lui plaise l'allocation de dommages-intérêts.

### **15.3 Réseaux : Voix - Données – Images (V.D.I.)**

L'aménageur a réalisé jusqu'en limite de propriété du constructeur une infrastructure de télécommunication composée de fourreaux en attente, avec une chambre de tirage à proximité, de façon à permettre la desserte des constructions par plusieurs opérateurs distincts.

Il appartient au constructeur de poursuivre cette infrastructure jusqu'à son projet de construction dans la continuité et en conformité avec celle-ci-dessus.

Le constructeur devra respecter les normes de construction en vigueur pour réaliser la desserte intérieure de l'immeuble.

## **ARTICLE 16 - REGLES DE CONSTRUCTION LIEE A LA PRESENCE NATURELLE DU GAZ RADON**

La spécificité géologique du site révélant la présence naturelle de gaz radon nécessite de prendre des précautions spécifiques pour tous les nouveaux projets de construction selon les objectifs de l'arrêté préfectoral 2004 complété par l'arrêté 2007-I-131 du 23 /01/2007. En particulier, le permis de construire devra décrire les aménagements prévus afin d'« éviter tout risque de concentration naturelle de radon supérieure à la valeur de 400 Bq/m<sup>3</sup> fixé par le décret du 31 Mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ».

Le pétitionnaire produira obligatoirement aux services instructeurs, avant dépôt de la demande de permis de construire, une notice explicative (signée par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre), décrivant le procédé technique projeté pour répondre aux objectifs définis ci-avant. Ce document constitue une pièce contractuelle du processus d'obtention du Permis de Construire. Sans ce document, aucun avis favorable ne pourra être délivré par l'aménageur.

Le pétitionnaire et son maître d'œuvre consulteront utilement le guide publié par le CSTB et intitulé « Le radon dans les bâtiments : guide pour la remédiation dans les constructions existantes et la prévention dans les constructions neuves » qui expose les solutions techniques pour atteindre l'objectif indiqué ci-dessus.

Le pétitionnaire et son maître d'œuvre devront, avant le démarrage des travaux et jusqu'à la déclaration d'achèvement de chantier, obtenir les différents avis ou autorisation relatifs à la validation des prescriptions constructives de protection contre les émissions de radon, en fonction des réglementations afférentes à leur établissement (avis des autorités compétentes, d'un organisme de contrôle agréé...).

## **ARTICLE 17 - ETABLISSEMENT DES PROJETS DU CONSTRUCTEUR ; COORDINATION DES TRAVAUX**

### **17.1 Etablissement des projets du constructeur.**

L'aménageur pourra établir les documents définissant l'utilisation du sol pour les îlots ou parcelles cédés ou loués. A cet effet, il pourra notamment établir des plans-masses définissant le parti architectural et d'organisation, ainsi que les contraintes techniques particulières qui en procèdent.

L'aménageur pourra également établir des esquisses de plans-masses, qu'il fournira au constructeur, assorties des estimations comparatives sommaires pour les infrastructures correspondantes et de la définition graphique des limites physiques des prestations, conformément à l'annexe 2 du présent cahier, dite "programme des prestations techniques particulières".

Le constructeur devra établir ses projets en concertation étroite avec l'aménageur et lui communiquera le projet définitif pour accord préalable, dans le délai fixé à l'article 4.1 ci-dessus.

L'aménageur s'assurera, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre, que les prescriptions architecturales ont été observées et que l'aspect extérieur des bâtiments que le constructeur se propose de construire ne peut nuire à l'utilisation des terrains voisins.

Le constructeur devra communiquer à l'aménageur une copie du dossier complet de demande du permis de construire déposé dans le délai prévu à l'article 4.2 ci-dessus, pour que l'aménageur puisse s'assurer que les travaux projetés sont compatibles avec les ouvrages à sa charge, qu'ils permettent une circulation normale et non dangereuse, une bonne desserte et d'assurer aisément la sécurité publique (éclairage). L'aménageur pourra vérifier que l'architecture du projet est compatible avec l'environnement général et la destination de la zone et pourra subordonner son accord aux modifications qui s'avèreraient nécessaires de ce chef.

L'examen du dossier par l'aménageur ne saurait engager sa responsabilité, l'acquéreur restant seul responsable de ses études et de ses choix comme du respect de ses obligations.



## 17.2 Coordination des travaux

Le raccordement aux voies et réseaux pourra être refusé si les ouvrages ne sont pas compatibles ou si les règlements n'ont pas été observés.

En aucun cas, l'aménageur ne pourra être tenu d'apporter des modifications aux ouvrages qui lui incombent ou d'en modifier les plans.

### **ARTICLE 18 - EXECUTION DES TRAVAUX PAR LES ENTREPRENEURS DU CONSTRUCTEUR**

Les entrepreneurs du constructeur auront la charge financière des réparations des dégâts causés par eux aux ouvrages de voirie, de réseaux divers et d'aménagement en général, exécutés par l'aménageur. Il sera procédé contradictoirement, à l'entrée dans les lieux par le constructeur, à un état des lieux entre le constructeur et l'aménageur. Le constructeur devra imposer ces obligations et charges aux entrepreneurs participant à la réalisation de ses bâtiments et travaux par l'insertion des clauses nécessaires dans les marchés. En cas de défaillance des entrepreneurs pour le paiement, dans les trois mois, des sommes qui leur sont réclamées par l'aménageur, celui-ci pourra se retourner contre l'acquéreur qui sera tenu solidairement responsable des dégâts occasionnés par ses entrepreneurs.

En outre, pour garantir le remboursement à l'aménageur des frais engagés le cas échéant pour réparer ces dégâts, le constructeur versera à ce dernier, lors de la signature de l'acte de vente du terrain, une somme égale à 3 % du prix de cession correspondant TTC. Cette somme sera intégralement remboursée au constructeur après achèvement de ses travaux si aucun dégât n'est à imputer à l'encontre des entreprises ayant agi pour son compte à cet égard.

Dans le cas où l'auteur des dégâts n'aurait pas pu être déterminé, le montant de la réparation sera réparti entre tous les constructeurs ayant des chantiers en cours d'exécution à l'époque où les dégâts auront été constatés, et ce, au prorata du nombre de m<sup>2</sup> de plancher hors œuvre net des programmes alloués à chaque constructeur, tels qu'ils résulteront du permis de construire.

Le paiement de cette indemnité est à effectuer à l'émission de la facture émise par l'aménageur. Tout retard de paiement portera intérêt de droit.

Le constructeur s'oblige à respecter la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité sur les chantiers et à adhérer, à ses frais au prorata des Surfaces de Planchers construites, à l'organisme qui serait constitué dans ce cadre sur l'opération.

Le constructeur s'engage à faire respecter ces mêmes règles à tous les entrepreneurs qui interviendront pour la réalisation de son programme.



### **TITRE III**

#### **REGLES ET SERVITUDES D'INTERET GENERAL**

##### **ARTICLE 19 - ENTRETIEN DES ESPACES LIBRES AUTRES QUE CEUX FAISANT L'OBJET DE L'ARTICLE 10**

Chaque constructeur devra entretenir ses espaces libres en bon état, de façon permanente et à ses frais, de manière à conserver le site dans un état satisfaisant et à ne pas nuire à la bonne tenue des terrains voisins. Il aura la charge de faire remplacer les arbres morts ou détruits.

##### **ARTICLE 20 - USAGE DES ESPACES LIBRES ; SERVITUDES**

Les parties non construites des terrains qui font l'objet du chapitre II du titre II du présent cahier des charges de cession de terrain, sauf d'une part ceux cédés pour la construction de bâtiments publics (écoles, mairie ... etc) et sauf d'autre part les parties dites "espaces privatifs" expressément désignées dans l'acte de cession ou de location, sont affectées à usage de parc, de passage et groupées en un ensemble dont chaque partie servira à l'utilité de tous les autres fonds indistinctement.

Les constructeurs ou leurs ayants-cause auront droit d'usage à titre de parc et de passage sur toutes les parties non construites de tous les terrains concernés, sous réserve des exclusions précisées à l'alinéa ci-dessus.

Les affectations ci-dessus ont lieu à titre de servitude réciproque et sans indemnité de part ni d'autre.

En conséquence, chacun des propriétaires de l'un des terrains ci-dessus définis sera réputé, par le seul fait de son acquisition, consentir et accepter la constitution de toute servitude active et passive aux effets ci-dessus.

Le constructeur sera tenu de subir, sans indemnité, toutes les servitudes nécessitées par le passage sur son terrain, et éventuellement dans les immeubles bâtis, des canalisations publiques d'eau, gaz, électricité, réseaux de télécommunication, éclairage public, égouts, câbles ... etc, telles qu'elles seront réalisées par l'aménageur, le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier, les concessionnaires ou toute autre personne publique ou privée, ou pour leur compte.

##### **ARTICLE 21 - TENUE GENERALE**

Il ne pourra être établi, sur les façades des bâtiments ni sur les terrains, rien qui puisse nuire à la propreté, au bon aspect, à la tranquillité et à la sécurité des habitants. Il ne pourra, notamment, être exécuté aucun travail sur les bâtiments ou sur les terrains qui en modifierait l'aspect ou la fonction, tels qu'ils ont été prévus dans le permis de construire.

Aucun dispositif extérieur de réception hertzienne ou satellite ne sera admis.

Il est interdit, à tout propriétaire ou locataire, de céder pour publicité ou affichage ou d'employer soi-même à cet effet tout ou partie du terrain ou des constructions autres que ceux affectés à usage commercial. L'aménageur pourra, toutefois, accorder des dérogations et en fixer les conditions, mais seulement pendant la durée de la concession.

## **ARTICLE 22 - STRUCTURE DE GESTION ET D'ANIMATION**

### **22.1 Structure de gestion**

Il n'est pas prévu la création d'Associations Syndicales Libres entre les propriétaires de fonds situés dans la ZAC.

La propriété, la gestion, l'administration, la police et l'entretien de la voirie, des espaces libres, des aires de jeux, des parkings, des parcs et espaces verts, des réseaux de toute nature et généralement de tous ouvrages d'équipement d'intérêt collectif seront assurés par le Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier, concédant, lequel se réservera, le cas échéant, le droit au transfert de tout ou partie de ces responsabilités à d'autres collectivités ou aux concessionnaires ad hoc.

Pour assurer ces tâches au mieux de l'intérêt général, de celui des propriétaires et occupants de la ZAC, le concédant constituera, conformément à ses statuts, un conseil consultatif chargé de donner, en particulier, tous avis pertinents à cet égard. Ce conseil consultatif pourra comprendre à cet effet un ou plusieurs membres représentatifs éclairés selon les thématiques rencontrées.

### **22.2 Centre de vie et de services**

Au cas où un centre de vie et de services serait réalisé dans la ZAC par le concédant et/ou l'aménageur, celui-ci pourrait comprendre notamment un bâtiment destiné à abriter divers services d'intérêt commun, et plus spécialement : restaurant interentreprises, service médical inter-entreprise... etc.

Le constructeur s'engage à ne réaliser sur le terrain vendu aucun équipement faisant double emploi avec les équipements collectifs du centre de vie, sauf autorisation écrite de l'aménageur et préalable au dépôt de la demande de permis de construire.

## **ARTICLE 23 - ASSURANCES**

Tout constructeur devra faire assurer les constructions élevées sur son terrain à une compagnie notoirement solvable et pour leur valeur réelle. La police devra contenir une clause d'assurance contre le recours des voisins.

Le présent article n'est pas applicable aux personnes morales de droit public.

## **ARTICLE 24 MODIFICATIONS DU CAHIER DES CHARGES**

Les dispositions contenues dans le titre III du présent cahier des charges de cession de terrain, à l'exception de celles relatives aux servitudes (article 20), pourront être modifiées dans les conditions de majorité prévues par la loi en matière de modification des documents d'un lotissement, sous la réserve que la majorité en superficie soit calculée, pour l'application du présent article, d'après le nombre de m<sup>2</sup> de plancher hors œuvre net que chaque constructeur est autorisé à construire. Toutefois, les modifications qui intéressent les services publics distributeurs de fluides ou d'énergie devront, en outre, recevoir l'accord préalable du service concerné.

## **ARTICLE 25 LITIGES SUBROGATION**

Les dispositions contenues dans le titre III du présent cahier des charges de cession de terrain feront loi tant entre l'aménageur et chaque constructeur qu'entre les différents autres constructeurs.

L'aménageur subroge, en tant que de besoin, chaque constructeur dans tous ses droits et actions, de façon que tout constructeur puisse exiger des autres l'exécution des dispositions en cause.

Annule et remplace le CCCLT  
approuvé le 9 mars 2021

Lu et approuvé  
Ce CCCLT ne porte que sur le seul lot n° 24 de  
la tranche 1

A MONTPELLIER  
Le 12 MAI 2022

Le Préfet du Département de l'Hérault

Pour le préfet de l'Hérault  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

Matthieu GREGORY

- Annexe 1** Attestation de Surface de plancher de la parcelle cédée
- Annexe 2** Cahier des limites de prestations techniques.
- Annexe 3** Cahier des recommandations architecturales, paysagères et environnementales - Généralités
- Annexe 4** Cahier des recommandations architecturales, paysagères et environnementales - Phase 1 zone centrale

**ANNEXE 1 AU CCCLT**

(CCCLT approuvé par le Préfet en date du .....)

**LOT N° 24 HBBAT**

**Article 1 :** En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CCCLT concernant la ZAC Michel Chevalier au Bosc, il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

<b>Nom de l'acquéreur</b>	<b>HBBAT – SCI Le Bosc</b>
<b>Adresse du terrain cédé</b>	<b>ZAC MICHEL CHEVALIER</b>
<b>Urbanisme</b>	<b>RNU</b>
<b>Référence(s) cadastrale(s)</b>	<b>AC 17</b>
<b>Superficie du lot</b>	<b>4.883 m<sup>2</sup></b>
<b>Surface de Plancher autorisée</b>	<b>2.300 m<sup>2</sup></b>
<b>Nature du programme</b>	<b>Bureaux, ateliers, entrepôts</b>

**Concerne uniquement le lot HBBAT**  
Lu et approuvé

*Annulé et remplacé l'annexe 1  
approuvée le 3 mars 2021*

A ... MONTPELLIER  
Le ... 12 MAI 2022 ...

**Le Préfet du Département de l'Hérault**

Pour le préfet de l'Hérault  
et par délégation  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

  
Matthieu GREGORY







BILICKI-DHOMBRES-OSMO  
Géomètres Experts  
134, rue de Font Caude  
34080 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 061 061  
Fax : 04 67 061 062  
E-Mail : montpellier@digma.fr

DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE: LE BOSCO



**PRAE Michel CHEVALIER**  
(Parcs Régionaux d'Activités Economiques)

LANGUEDOC-ROUSSILLON  
AMENAGEMENT  
117, rue des États Généraux  
34000 MONTPELLIER  
Tél.: 04 99 523 518

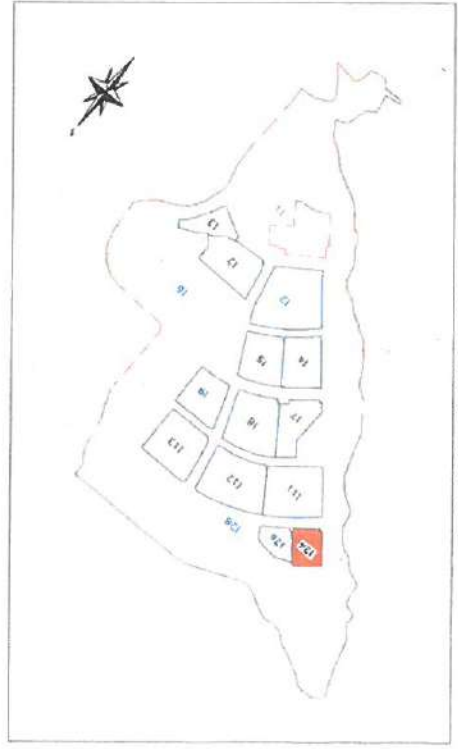
## PLAN DE VENTE LOT n° I24

Cadastre: section AC, n°17

Superficie: 4883m<sup>2</sup>

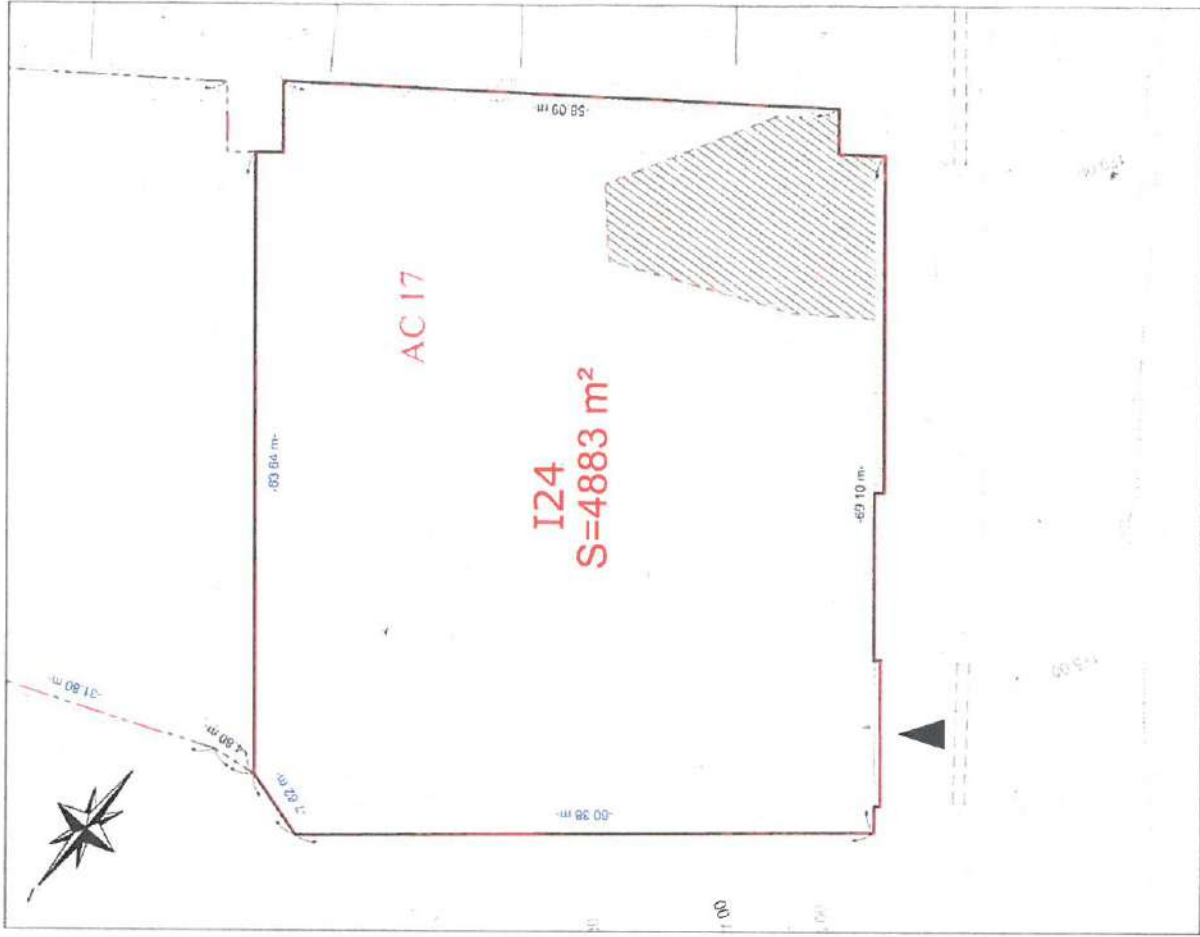


PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE

## Plan du lot



— LIMITE DE LOT  
▲ ACCES AU LOT

SERVITUDE DE DESCENDRIERE - EMPRISE NON CONSTRUCTIBLE

Dossier 13458 PDV

Echelle 1/500

Dressé le 05/10/2020





**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE  
Centre Pénitentiaire de Béziers**

**A Béziers,**

**Le 1<sup>er</sup> mai 2022**

**Arrêté portant délégation de signature**

Vu le code pénitentiaire notamment ses articles R. 113-66 et R. 234-1 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 21 juin 2021, nommant Madame Gaëlle VERSCHAEVE en qualité de chef d'établissement de Béziers

Madame Gaëlle VERSCHAEVE, chef d'établissement de Béziers

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur BADACHE Fabien, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 2 :** Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame Marie Mylène BEGUE, attachée de l'Administration Pénitentiaires à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 3 :** Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur BELGAHRI Nadir, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 4 :** Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur BENARBIA Ahmed, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 5 :** Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur BOULAMRABAH Halid, premier surveillant, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.



- Article 6** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame BOULIECH Marie, Chef des Services Pénitentiaires à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 7** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur BOUTERAA Farid, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 8** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame BOUTERAA Magali, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 9** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur BURTZ Nicola, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 10** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur CALMON Michel, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 11** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur CHABROL Sébastien, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 12** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame CHAUVIRE Patricia, Adjointe au Chef d'Etablissement à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 13** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur COLLON Eric, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 14** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame DAVILLE Freda, première surveillante à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 15** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame DELORME Rachel, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 16** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame DEGREMONT Virginie, première surveillante à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 17** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur DELSOL Yves, Directeur placé à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 18** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame DJOUADI Nassima, première surveillante à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 19** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur FERNANDEZ Christian, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.
- Article 20** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame FERRERES Marie Catherine, première surveillante à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 21** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur GREGOIRE Bruno, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 22** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur JACQUINET Olivier, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 23** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à JOACHIM Brigitte, Commandant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 24** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur LANOY Gilles, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 25** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur LE BRIS Frédéric, Commandant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 26** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur LECLERCQ Alain, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 27** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur LORIENTE Pierre, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 28** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur MADOUX Philippe, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 29** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur MARIN Florent, Lieutenant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 30** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur MOGIN Cédric, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 31** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame POGNON Valérie, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 32** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur RECHE Cédric, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 33** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur RENURI Lionel, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 34** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur ROCA Olivier, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 35** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame ROMERO, Capitaine à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 36** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Madame SABLONIERE Cécile, Directrice à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 37** : Délégation permanente à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2022 de signature est donnée à Monsieur VENDRICK Patrice, premier surveillant à Béziers aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

**Article 38** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.



**Décisions du chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature  
en vertu des dispositions du code pénitentiaire (R. 113-66 ; R. 234-1) et d'autres textes**

**I. Décisions pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code pénitentiaire**

Délégués possibles :

- 1 : adjoint au chef d'établissement**
- 2 : « fonctionnaire appartenant à un corps de catégorie A » (directeurs des services pénitentiaires/attachés d'administration/chefs de service pénitentiaire)**
- 3 : personnels de commandement (lieutenants, capitaines, commandants)**
- 4 : majors et lers surveillants**

Décisions concernées	Articles	1	2	3	4
<b>Visites de l'établissement</b>					
<b>Autoriser les visites de l'établissement pénitentiaire</b>	R. 113-66 + D. 222-2	X	X		
<b>Opposer un refus à l'entrée des journalistes accompagnant les parlementaires visitant l'établissement et décider de mettre fin à tout moment à leur visite pour des motifs de sécurité</b>	R. 132-1	X	X	X	
<b>Déterminer la zone interdite à la prise de son et d'image par les journalistes accompagnant la visite des parlementaires pour des motifs tenant au bon ordre et à la sécurité</b>	R. 132-2	X	X	X	
<b>Vie en détention et PEP</b>					
<b>Elaborer et adapter le règlement intérieur type</b>	R. 112-22 + R. 112-23	X	X	X	
<b>Elaborer le parcours d'exécution de la peine</b>	L. 211-5	X	X	X	
<b>Définir des modalités de prise en charge individualisées et prendre les décisions de placement dans des régimes de détention différenciés</b>	L. 211-4 + D. 211-36	X	X	X	
<b>Désigner et convoquer les membres de la CPU</b>	D.211-34	X	X	X	
<b>Prendre les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule (y compris CProU)</b>	R. 113-66	X	X	X	X



Designier les personnes détenues à placer ensemble en cellule	D. 213-1	X	X	X	X	X
Suspendre l'encellulement individuel d'une personne détenue	D. 213-2	X	X	X	X	X
Affecter des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'unité sanitaire	D. 115-5	X	X	X	X	X
Doter une personne détenue d'une DPU (dotation de première urgence)	R. 332-44	X	X	X	X	X
Décider et donner audience en cas de recours gracieux requêtes ou plaintes des personnes détenues	R. 314-1	X	X	X		
S'opposer à la désignation d'un aidant pour des motifs tenant à la sécurité et au bon ordre	R. 322-35	X	X	X		
Fixer des heures de visites pour les détenus bénéficiaires du régime spécial	D. 216-5	X	X	X		
Fixer des heures de réunion pour les détenus bénéficiaires du régime spécial sauf instructions contraires du JI	D. 216-6	X	X	X		
Autoriser les personnels masculins à accéder au quartier des femmes	D. 211-2					
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>						
Donner tous renseignements et avis nécessaires au chef d'escorte lorsque la personne détenue est considérée comme dangereuse ou devant être particulièrement surveillée	D. 215-5	X	X	X		
Proposer des membres du personnel de surveillance assurant les escortes qui seront inscrits sur une liste dressée par le service central des transfèrments, constituer l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif en désignant nommément ceux des agents figurant sur la liste précitée	D. 215-17	X	X	X		
<b>Sans objet</b>						
Autoriser l'utilisation des armes dans les locaux de détention pour une intervention précisément définie						
Décider d'armer de générateurs d'aérosols incapacitants de catégorie D b) les membres du personnel de direction, du corps des chefs de services pénitentiaires et du corps de commandement, les majors ou premiers surveillants	R. 227-6	X	X	X		
Faire appel aux FSI pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 221-2	X	X	X		
Retirer à une personne détenue objets, substances, outils dangereux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	R. 113-66 + R. 221-4	X	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue objets et vêtements lui appartenant pour des raisons de sécurité	R. 113-66 + R. 332-44	X	X	X	X	X
Décider que la personne détenue ne porte pas les vêtements qu'elle possède pour des raisons d'ordre, de sécurité ou de propreté	R. 332-35	X	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue matériels et appareillages médicaux pour des raisons d'ordre et de sécurité	R. 113-66 R. 322-11	X	X	X	X	X
Retenir un équipement informatique appartenant à une personne détenue	R. 332-41	X	X	X	X	X
Interdire à une personne détenue de participer aux activités physiques et sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	R. 414-7	X	X	X	X	X
Décider de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 113-66 R. 225-1	X	X	X	X	X
Demandeur au procureur de la République une investigation corporelle interne par un médecin, lorsqu'un détenu est soupçonné d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 225-4	X	X	X		
Décider de soumettre la personne détenue au port de moyens de contrainte	R. 113-66	X	X	X	X	X

		R. 226-1				
Décider de soumettre la personne détenue au port de menottes ou à des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction		R. 113-66 R. 226-1	X	X	X	X
<b>Discipline</b>		<b>R. 234-1</b>				
		+				
Elaborer le tableau de roulement des assessesurs extérieurs		R. 234-8	X	X	X	
Placer un détenu à titre préventif en cellule disciplinaire ou en confinement en cellule individuelle ordinaire		R. 234-19	X	X	X	X
Suspendre à titre préventif l'activité professionnelle des détenus		R. 234-23	X	X	X	X
Engager des poursuites disciplinaires		R. 234-14	X	X	X	
Désigner un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française		R. 234-26	X	X	X	
Désigner les membres assessesurs de la commission de discipline		R. 234-6	X	X	X	X
Présider la commission de discipline		R. 234-2	X	X	X	
Prononcer des sanctions disciplinaires		R. 234-3	X	X	X	
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires		R. 234-32 à R. 234-40	X	X	X	
Dispenser d'exécution, suspendre ou fractionner une sanction disciplinaire		R. 234-41	X	X	X	
<b>Isolement</b>						
Placer provisoirement à l'isolement une personne détenue en cas d'urgence		R. 213-22	X	X	X	
Placer initialement une personne détenue à l'isolement et procéder au premier renouvellement de la mesure		R. 213-23 R. 213-27 R. 213-31	X	X	X	
Désigner un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française		R. 213-21	X	X	X	
Lever la mesure d'isolement		R. 213-29 R. 213-33	X	X	X	
Proposer de prolonger la mesure d'isolement, et transmettre la proposition à la DISP lorsque la décision relève de la compétence de la DISP ou du ministre de la justice		R. 213-21 R. 213-27	X	X	X	
Rédiger un rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement		R. 213-24 R. 213-25 R. 213-27	X	X	X	
Refuser de communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires		R. 213-21	X	X	X	
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire		R. 213-18	X	X	X	

Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 213-18	X	X	X		
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer aux offices célébrés en détention	R. 213-20	X	X	X		
<b>Quartier spécifique UDV</b>						
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 224-5				SANS OBJET	
Prendre des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en UDV	R. 224-3				SANS OBJET	
Autoriser une personne détenue placée en UDV à participer à une activité collective au sein de l'UDV	R. 224-4				SANS OBJET	
Décider que le culte et les promenades seront exercés séparément des autres détenus placés en UDV chaque fois que des impératifs de sécurité ou de maintien du bon ordre de l'établissement l'exigent	R. 224-4				SANS OBJET	
<b>Quartier spécifique QPR</b>						
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 224-19				SANS OBJET	
Prendre des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en QPR	R. 224-16				SANS OBJET	
Décider que le culte et les promenades seront exercés séparément des autres détenus placés en QPR chaque fois que des impératifs de sécurité ou de maintien du bon ordre de l'établissement l'exigent	R. 224-17				SANS OBJET	
<b>Gestion du patrimoine des personnes détenues</b>						
Autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	R. 322-12	X	X	X		
Refuser de prendre en charge les objets ou bijoux dont sont portées les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	R. 332-38	X	X	X		
Autoriser la remise ou l'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, des objets et bijoux dont les personnes détenues sont portées	R. 332-28	X	X	X		
Autoriser une personne détenue à envoyer à sa famille, des sommes figurant sur la part disponible de son compte nominatif	R. 332-3	X	X	X		
Autoriser une personne détenue recevoir des subsides en argent de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	R. 332-3	X	X	X		
Autoriser une personne condamnée à recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	R. 332-3	X	X	X		
Fixer la somme qu'une personne détenue placée en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, est autorisée à détenir	D. 424-4	X	X	X		
Autoriser une personne condamnée bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou à disposer de tout ou partie des sommes constituant le pécule de libération	D. 424-3	X	X	X		
Autoriser une personne condamnée à opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 332-17	X	X	X		

Opérer une retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés en détention	D. 332-18	X	X	X	
Décider de transmettre au régisseur des comptes nominatifs les sommes d'argent trouvées en possession irrégulière d'une personne détenue	D. 332-19	X	X	X	
<b>Achats</b>					
Refuser à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	R. 370-4	X	X	X	X
Refuser à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	R. 332-41	X	X	X	
Refuser à une personne détenue de procéder à des achats en cantine					
Autoriser, à titre exceptionnel, l'acquisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis en cantine	R. 332-33	X	X	X	
Fixer les prix pratiqués en cantine	D. 332-34	X	X		
<b>Relations avec les collaborateurs du service public pénitentiaire</b>					
Fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	R. 341-17	X	X		
Suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 341-20	X	X	X	
Instruire les demandes d'agrément en qualité de mandataire et les proposer à la DISP	R. 313-6	X	X		
Suspendre provisoirement, en cas d'urgence, l'agrément d'un mandataire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un rapport adressé au DI	R. 313-8	X	X		
Suspendre l'habilitation d'un personnel hospitalier n'exerçant pas à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou au règlement intérieur	D. 115-17	X	X		
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire d'un personnel hospitalier non titulaire d'une habilitation.	D. 115-18	X	X	X	
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à une personne intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 115-19	X	X	X	
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à un personnel des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 115-20	X	X	X	
Autoriser une personne extérieure à animer des activités pour les détenus	D. 414-4	X	X		
<b>Organisation de l'assistance spirituelle</b>					
Déterminer les jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R. 352-7	X	X		
Désigner un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R. 352-8	X	X	X	X
Autoriser une personne détenue à recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle	R. 352-9	X	X	X	X



Autoriser les ministres du culte extérieurs à célébrer des offices ou prêches	D. 352-5	X	X	X	
<b>Visites, correspondance, téléphone</b>					
Délivrer un permis de communiquer à un avocat dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 313-14	R. 313-14	X	X		
Délivrer, refuser, suspendre, retirer un permis de visite à une personne condamnée, y compris lorsque le visiteur est un officier public ou ministériel ou un auxiliaire de justice autre qu'un avocat	R. 341-5	X	X		
Surseoir à faire droit à un permis de visite si des circonstances exceptionnelles obligent à en référer à l'autorité qui a délivré le permis, ou si les personnes détenues sont matériellement empêchées, ou si, placées en cellule disciplinaire, elles ont épuisé leur droit à un parloir hebdomadaire.	R. 341-3	X	X		
Décider que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation et informer le magistrat saisi du dossier de la procédure pour les prévenus et la CAP pour les condamnés	R. 235-11 R. 341-13	X	X	X	
Décider d'octroyer une visite en parloir familial ou en unité de vie familiale	R. 341-15 R. 341-16	X	X	X	
Retenir la correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 345-5	X	X	X	
Autoriser, refuser, suspendre, retirer l'accès aux dispositifs de téléphonie d'une personne détenue condamnée	R. 345-14	X	X	X	
Restreindre les horaires d'accès au téléphone d'une personne détenue	L. 6 + R. 345-14 (pour les condamnés)	X	X	X	
<b>Entrée et sortie d'objets</b>					
Autoriser le dépôt à l'établissement pénitentiaire de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue	R. 370-2	X	X	X	
Notifier à l'expéditeur ou à la personne détenue le caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet	R. 332-42	X	X	X	
Autoriser une personne détenue à recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire	R. 332-43	X	X		
Autoriser l'entrée ou la sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D. 221-5	X	X		
<b>Activités, enseignement consultations, vote</b>					
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de la formation professionnelle	R. 413-6	X	X	X	
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de l'enseignement	R. 413-2	X	X	X	

Refuser à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 413-4	X	X		
Fixer les modalités des consultations des personnes détenues dans le règlement intérieur de l'établissement	R. 411-6	X	X		
Signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues, définies par le code pénitentiaire et les articles R. 1 à R. 25 et R. 81 à R. 85 du code électoral.	R. 361-3	X	X		
<b>Administratif</b>					
Certifier conforme des copies de pièces et légaliser une signature	D. 214-25	X			
<b>Mesures pré-sentencielles et post-sentencielles</b>					
Modifier les horaires de présence au domicile ou dans les lieux d'assignation des personnes placées sous ARSE, avec l'accord préalable du JI et lorsqu'il s'agit de modifications favorables à la personne mise en examen ne touchant pas à l'équilibre de la mesure de contrôle	L. 632-1 + D. 632-5	X	X		
Saisir le JAP au fin de retrait de CRP en cas de mauvaise conduite d'une personne condamnée en détention	L. 214-6	X	X	X	
Statuer sur les demandes de permission de sortie d'une personne condamnée majeure lorsqu'une première permission de sortir a été accordée par le JAP en application de l'article 712-5 du CPP, sauf décision contraire de ce magistrat	L. 424-5 + D. 424-22	X			
Retirer une permission de sortir précédemment octroyée par le chef d'établissement ou son délégué	D. 424-24	X	X		
Procéder à la réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur ou décider la réintégration immédiate en cas d'urgence d'une personne condamnée bénéficiant d'une PS, d'un PE ou d'un PSE en cas d'observation des règles disciplinaires, de manquement à l'obligation de bonne conduite ou tout autre incident	D. 424-6	X	X	X	
Donner un avis au JAP pour l'examen des RSP du condamné libre sur la partie de la condamnation subie en détention provisoire et saisine du JAP aux fins de retrait de tout ou partie du bénéfice du crédit de réduction de peine, en cas de mauvaise conduite du condamné pendant sa détention provisoire.	D. 214-21	X	X	X	
<b>Gestion des greffes</b>					
Habiller les agents du greffe pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-25-8 CPP et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse du domicile déclaré par la personne libérée	L. 212-7 L. 512-3	X	X		
Habiller spécialement des agents des greffes pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-53-6 et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse déclarée de la personne libérée	L. 212-8 L. 512-4	X	X		

<b>Régie des comptes nominatifs</b>					
Autoriser le régisseur des comptes nominatifs à nommer un ou plusieurs mandataires suppléants, et à désigner d'autres mandataires parmi le personnel de l'établissement		R. 332-26	X		
Autoriser le prélèvement par le régisseur des comptes nominatifs de toute somme à la demande des personnes détenues		R. 332-28	X	X	
<b>Ressources humaines</b>					
Déterminer les modalités d'organisation du service des agents		D. 221-6	X	X	X
Affecter des personnels de surveillance en USMP et SMPP, après avis des médecins responsables de ces structures.		D. 115-7	X	X	
<b>GENESIS</b>					
Désigner individuellement et habiliter spécialement les personnels pénitentiaires en charge du greffe, en charge de la régie des comptes nominatifs, en charge de l'encadrement ; les personnels de surveillance ; les agents du SPP ; les agents de la PJJ ; les agents de l'éducation nationale ; les personnels des groupements privés agissant dans le cadre de la gestion déléguée ; les personnels des entreprises privées et les personnels de l'unité sanitaire pour accéder à GENESIS dans le cadre de leurs missions		R. 240-5	X		

Béziers, le 19 mai 2022





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

## **ARRETE**

**portant subdélégation de signature de Yannick AUPETIT,  
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
de la région Occitanie par intérim**

**(Compétences départementales)**

### **Hérault**

**Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie  
par intérim**

**VU** la loi organique n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

**VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

**VU** l'arrêté du 14 septembre 1981 relatif à la vérification périodique des chronotachygraphes utilisés dans les transports par route ;

**VU** l'arrêté du 1er octobre 1981 relatif à l'homologation, à la vérification primitive et à la vérification après installation des chronotachygraphes utilisés dans les transports par route ;

**VU** l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**VU** l'arrêté du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;



**VU** l'arrêté interministériel du 11 avril 2022 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie à M. Yannick AUPETIT ;

**VU** l'arrêté du 5 mai 2022 portant délégation de signature à Yannick AUPETIT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie par intérim ;

## **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> :

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint responsable du pôle C
- Jean-Pierre ROCHETTE, chef du service métrologie

Et, pour l'attribution d'agrément, l'attribution, la suspension ou le retrait des marques d'identification, et, dans la limite des décisions pour l'attribution d'agréments et de marques d'identification, à :

- Laurent CASAUBIEILH, service métrologie
- Thomas PELLERIN, service métrologie

Article 2 :

Les décisions relatives à la présente subdélégation devront être signées :

Pour le Préfet de l'Hérault,  
Et par subdélégation du Drects Occitanie,  
Le ...

Article 3 : la décision du 22 novembre 2021 portant subdélégation pour les compétences départementales métrologie est abrogée.

Article 4 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

A Toulouse, le 20 mai 2022

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités de la région Occitanie  
par intérim



Yannick Aupetit

**Décision du 13 mai 2022 modifiant la décision du 02 septembre 2019  
portant nomination de la Commission Paritaire  
d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en agriculture de l'Hérault**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
de la région Occitanie**

**Vu** le code du travail, notamment l'article L.4643-4 ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.717-7 et D717-76 à D.717-76-4 ;

**Vu** le code de la sécurité sociale, notamment l'article R.251-1 ;

**Vu** l'accord national du 16 janvier 2001 sur les conditions de travail en agriculture étendu le 12 juillet 2001 ;

**Vu** l'accord national du 23 décembre 2008, étendu par arrêté du 11 septembre 2009, et ses avenants ;

**Vu** la décision du 2 septembre 2019 portant nomination de la Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en agriculture (CPHSCT) de l'Hérault ;

**Vu** la proposition de modification dans la désignation des représentants à la CPHSCT de l'Hérault transmise par la commission paritaire nationale pour l'amélioration des conditions de travail en agriculture (CPNACTA) en date du 4 mai 2022 ;

**Vu** l'arrêté du 11 avril 2022 confiant l'intérim de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie à Yannick AUPETIT

**DECIDE**

**Article 1 :**

L'article 2 de la décision du 2 septembre 2019 est modifié comme suit :

▪ Représentants des organisations professionnelles d'employeurs :

**Titulaires :**

Philippe Vaille – Domaine St Paul de Fannelaure – 34120 Castelneau de Guers (FDSEA)  
Jean-Pascal Pelagatti – Route de Lespignan, Les Graviers, 34500 Béziers (FDSEA)  
Philippe Bardou – La Matte, Chemin de Saint Saturnin 34320 Neffies (FDSEA)  
Fabienne Gorce – GORCE G SARL – 261 rue G. Courbet, 34570 Villeneuve les Maguelonne

**Suppléants :**

Christine de Saussine – SCEA de Médeilhan – Domaine de Médeilhan – 34450 Vias (FDSEA)  
Jean-Pierre Vailhe – 5 impasse des Mûriers – 34230 Tressan (FDSEA)

▪ Représentants des organisations syndicales de salariés :

**Titulaires :**

Emmanuel Michel – Le Castellas – Route d'Agde – 34200 Sète (CGC)  
Karim Chaoua – 7 rue Paul Valéry – 34700 Lodève (CFTC)  
Daniel Devic, 1 rue Campredon, 34480 Magalas (CGT)  
Jérôme Debrun – 15 place du Maréchal Foch – 34290 Abeilhan (CGC)

**Suppléants :**

Bernard PIRE, 2 rue des Caves, 34480 Puimisson (CGC)  
Christophe Paysan, 5 rue Charles Nel, 34260 Camplong (CGT).

**Article 2 :**

La présente décision abroge et remplace la décision du 25 octobre 2021 et toute autre décision précédent la présente modifiant la décision du 2 septembre 2019 portant nomination de la CPHSCT de l'Hérault.

**Article 3 :**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, le directeur de la mutualité sociale agricole grand sud sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

Fait à Toulouse

Le 13 mai 2022

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités de la région Occitanie  
Par intérim



**Yannick AUPETIT**



Affaire suivie par : EP  
Téléphone : 04 67 61 62 23

Montpellier, le 17 mai 2022

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2022.05.DRCL.0214**

**portant autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement les propriétés privées afin d'y exécuter les études nécessaires aux travaux d'aménagement du contournement Ouest de Montpellier sur les communes de Juvignac, Lattes, Montpellier et Saint Jean de Védas portée par Autoroutes du Sud de France (ASF)**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics ;

**VU** la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères modifiée et validée par la loi du 28 mars 1957 ;

**VU** le décret n°65-201 du 12 mars 1965 modifiant l'article 7 de la loi du 29 décembre 1892 ;

**VU** l'arrêté du 2 septembre 2021, déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement du contournement ouest de Montpellier ;

**VU** le décret n°2022-81 du 28 janvier 2022, avenant n°18, par lequel la société ASF est désigné concessionnaire de cette opération ;

**VU** la demande du 4 mai 2022, présentée par M. le directeur d'opération des ASF en vue d'autoriser son personnel et celui des entreprises mandatés à pénétrer sur les propriétés privées situées sur les communes de Juvignac, Montpellier, Saint Jean de Védas et Lattes afin de procéder aux études nécessaires aux travaux d'aménagement du contournement Ouest de Montpellier ;

Considérant la nécessité pour les agents d'ASF et pour le personnel des entreprises retenues pour les opérations, de pénétrer et d'occuper temporairement les propriétés privées pour les besoins et la durée du chantier ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** les agents et techniciens d'ASF et le personnel des entreprises mandatées devant réaliser les études préliminaires et d'expertises sont autorisés, sous réserve du droit des tiers, à pénétrer et à occuper temporairement les propriétés privées, afin de réaliser les travaux préparatoires du projet d'aménagement du contournement ouest de Montpellier sur les communes de Juvignac, Lattes, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas.

#### Études préliminaires



- Investigations géotechniques,
- pose de piézomètres,

Le piézomètre est mis en œuvre à la suite d'un sondage géotechnique. Son emprise au sol est faible et son suivi nécessite simplement un accès pour une personne.

- Relevés topographiques.

Les voies d'accès aux parcelles occupées se feront en cheminant de parcelles à parcelles par les chemins et les routes existantes.

Les références des parcelles et des propriétaires concernés par ces travaux préparatoires figurent dans l'état et le plan parcellaire annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** chacun des agents et techniciens d'ASF ainsi que le personnel des entreprises mandatés et les opérateurs, seront munis d'une copie du présent arrêté qu'ils seront tenus de présenter à toute réquisition.

**ARTICLE 3 :** après accomplissement des formalités de publicité et à défaut de convention amiable fixant les modalités des travaux et indemnités afférentes à l'occupation, le bénéficiaire de la présente autorisation ou la personne à laquelle il a délégué ses droits, fait au propriétaire du terrain préalablement à toute occupation du terrain, une notification par lettre recommandée avec avis de réception, indiquant le jour et l'heure ou son représentant compte se rendre sur les lieux. Il l'invite à s'y trouver ou à s'y faire représenter pour procéder contradictoirement à la constatation de l'état des lieux. En même temps, il informe par écrit le maire de la commune de la notification par lui faite au propriétaire.

Si le propriétaire n'est pas domicilié dans la commune, la notification est faite au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété. Il y joint une copie du plan parcellaire.

S'il n'y a dans la commune concernée personne ayant qualité pour recevoir la notification celle-ci est valablement faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée au dernier domicile connu du propriétaire. Entre cette notification et la visite sur les lieux, un intervalle de dix jours au moins devra être observé.

A défaut pour les propriétaires de se faire représenter sur les lieux, le maire leur désigne d'office un représentant pour opérer contradictoirement avec celui du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le procès-verbal de l'opération qui doit fournir les éléments nécessaires pour évaluer le dommage, est dressé en trois expéditions destinées, l'une à être déposée en mairie et les deux autres à être remises aux parties intéressées. Si les parties ou leurs représentants sont d'accord, les travaux autorisés peuvent aussi être commencés.

Dès le début de la procédure ou au cours de celles-ci, le président du Tribunal administratif désigne, à la demande du bénéficiaire de la présente autorisation, un expert, qui en cas de refus par le propriétaire ou son représentant de signer le procès-verbal, ou en cas de désaccord sur l'état des lieux, dresse d'urgence le procès-verbal prévu ci-dessus. Les travaux peuvent commencer après le dépôt du procès-verbal ; en cas de désaccord sur l'état des lieux, la partie la plus diligente conserve néanmoins le droit de saisir le tribunal administratif sans que cette saisie puisse faire obstacle à la continuation des travaux.

**ARTICLE 4 :** les terrains correspondants à cette occupation temporaire sont restitués aux propriétaires après remise en état (rebouchage des sondages, sans compactage).

Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétaires exploitants ou locataires, par le personnel chargé des travaux, seront à la charge de ASF.

A défaut elles seront fixées par le tribunal administratif de Montpellier.

**ARTICLE 5 :** ASF, la gendarmerie, la police nationale, la police municipale, les gardes-forestiers, les propriétaires et les habitants des communes concernées sont invités à prêter aide et assistance aux agents dans l'accomplissement de leur mission.

Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés de ces opérations aucun trouble ni empêchement et de déplacer les différents piquets et repères, balises ou jalons qui seront établis sur les propriétés. Ces piquets et repères, balises ou jalons sont placés sous la garde de l'autorité municipale. La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux bornes et repères donnent lieu à l'application des dispositions de l'article 322-2 du code pénal.

En cas d'opposition à ces opérations, il est enjoint à tous les fonctionnaires municipaux et à tous les agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

**ARTICLE 6 :** la présente autorisation valable est délivrée en vue de procéder à la réalisation des travaux d'étude préliminaires pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit si elle n'est suivie d'aucune exécution dans les six mois de sa date.

**ARTICLE 7 :** Les maires de Juvignac, Lattes, Montpellier et Saint Jean de Védas, sont chargés :

- de faire publier et afficher le présent arrêté dans leur commune aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs. L'accomplissement de cette mesure de publicité sera justifié par un certificat d'affichage qui sera adressé au préfet de l'Hérault.

- de notifier le présent arrêté aux propriétaires des terrains mentionnés dans l'état parcellaire ci annexé, ou, pour ceux non domiciliés dans la commune aux fermiers, locataires, gardiens ou régisseurs de la propriété.

En l'absence de toute personne ayant qualité pour recevoir la notification, celle-ci est valablement faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au dernier domicile connu des propriétaires.

L'arrêté, l'état et les plans parcellaires restent déposés dans les mairies de Juvignac, Lattes, Montpellier et Saint Jean de Védas pour être communiqués aux intéressés sur leur demande.

**ARTICLE 8 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 9 :** le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur des autoroutes de France, les maires de Juvignac, Lattes, Montpellier et Saint Jean de Védas, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Hérault, le directeur départemental de la sécurité publique et le directeur départemental des territoires de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

le préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Thierry LAURENT



Montpellier, le

**16 MAI 2022**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022.05.DS.0306**

**Instaurant un périmètre de protection dans le cadre du Festival International Sport Extrême (FISE) du 26 mai au 29 mai 2022 de 21 heures à 1 heure à Montpellier (partie nocturne)**  
Le préfet de l'Hérault

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3321-1, L. 3331-1 à L. 3331-3 et L. 3334-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-1 à L. 211-16 et L. 226-1 ;

**Vu** le code de procédure pénale ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;

**Vu** le code pénal ;

**Vu** la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ;

**Vu** la loi n° 2021-998 du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement ;

**Vu** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022.03.DRCL.169 du 9 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Elisa BASSO, sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet de l'Hérault ;

**Vu** l'activation du plan Vigipirate au niveau « sécurité renforcée – risque attentat », posture « hiver 2021 – printemps 2022 » ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 226-1 du code de la sécurité intérieure, modifié par la loi n° 2021-998 du 30 juillet 2021, « afin d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque d'actes de terrorisme à raison de sa nature et de l'ampleur de sa fréquentation, le représentant de l'État dans le département peut instituer par arrêté motivé un périmètre de protection au sein duquel l'accès et la circulation des personnes sont réglementés » ;

**Considérant** que la menace terroriste demeure à un niveau très élevé, comme l'illustrent les actes terroristes commis en 2020 et 2021 ; que la posture Vigipirate est activée au niveau de sécurité renforcée – risque attentat ;

**Considérant** que la 25<sup>e</sup> édition de l'événement « Festival International des Sports Extrêmes » (FISE) aura lieu du 25 au 29 mai 2022 de 10 heures à 21 heures à Montpellier sur les rives du Lez, de l'esplanade de l'Europe jusqu'au parvis Georges Frêche de l'Hôtel de Ville de Montpellier ; que divers spectacles sportifs et musicaux sont proposés ;

**Considérant** que cette compétition de plusieurs sports dits extrêmes attire chaque année un public jeune et familial fort nombreux, entre 500 000 et 600 000 personnes sur l'ensemble de l'événement, avec un pic journalier entre 120 000 et 150 000 personnes ;

**Considérant** que la prégnance de la menace terroriste sur le territoire national se traduit par des risques d'attentats terroristes à Montpellier autour de cette compétition ;

**Considérant** que la nature et l'ampleur de cet événement imposent d'assurer un très haut niveau de sécurité ; que l'accès des piétons à la zone concernée doit être subordonné à des mesures exceptionnelles de contrôle systématique telles que mentionnées dans les articles ci-après ;

**Considérant** que compte tenu des éléments précités, il y a lieu d'instaurer un périmètre de protection délimité par les voies mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, aux fins de prévention d'un acte de terrorisme, durant toute la durée de l'événement ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai 2022 de 21 heures à 1 heure, il est instauré un périmètre de protection délimitant la place Georges Frêche, conformément au plan joint en annexe.

**Article 2** : Les personnes ne pourront accéder au site, avec filtrage systématique, que par un point d'accès divisé en 3 files précisé dans le plan en annexe.

**Article 3** : L'accès à l'événement sera soumis à des palpations de sécurité, ainsi qu'à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages par des agents privés de sécurité exerçant l'activité mentionnée au 1<sup>er</sup> de l'article L.611-1 du code de sécurité intérieure, placés sous l'autorité et le contrôle effectif et continu d'un officier de police judiciaire.

Quant au point de sortie de l'événement, il sera tenu par les agents de police municipale.

**Article 4** : Ces mesures de vérification sont subordonnées au consentement des personnes souhaitant accéder ou circuler à l'intérieur du périmètre. En cas de refus de s'y conformer, ces personnes s'en voient interdire l'accès ou sont reconduites d'office à l'extérieur du périmètre par un officier de police judiciaire mentionnés aux 2<sup>o</sup> à 4<sup>o</sup> de l'article 16 du code de procédure pénale, ou sous la responsabilité de celui-ci, par un agent de police judiciaire mentionné à l'article 20 et aux 1<sup>o</sup>, 1<sup>o</sup> bis et 1<sup>o</sup> ter de l'article 21 du même code.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Montpellier, la directrice de cabinet du préfet, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault, et le maire de Montpellier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché en mairie de Montpellier et sur les lieux concernés, et dont une copie sera transmise au procureur de la République territorialement compétent.

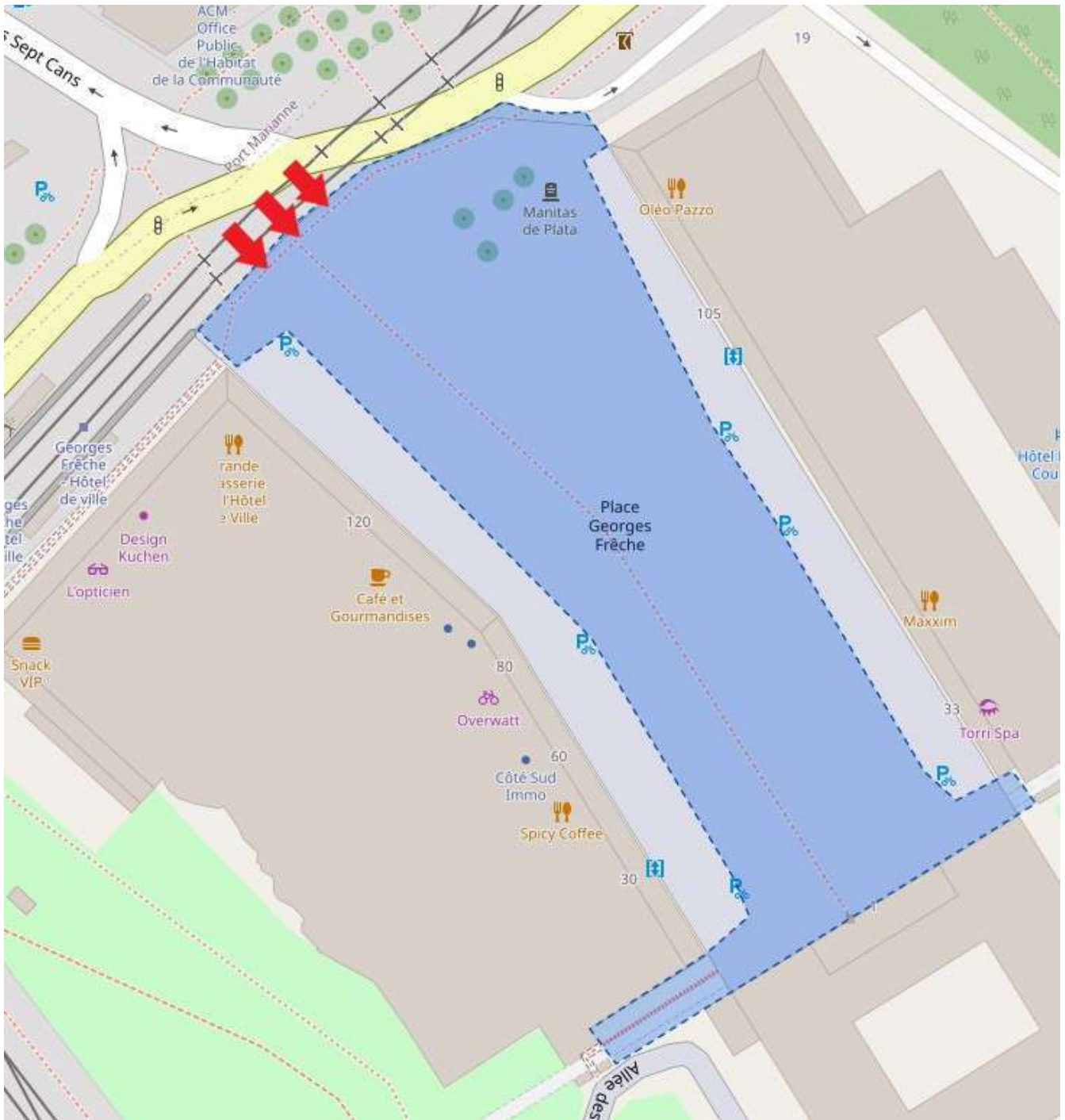
Le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
La sous-préfète, directrice de cabinet

  
**Elisa BASSO**

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).





Montpellier, le **16 MAI 2022**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022.04.DS.0287**

**Instaurant un périmètre de protection dans le cadre du Festival International Sport Extrême (FISE) du 25 mai au 29 mai 2022 de 10 heures à 21 heures à Montpellier (partie diurne)  
Le préfet de l'Hérault**

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3321-1, L. 3331-1 à L. 3331-3 et L. 3334-2 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-1 à L. 211-16 et L. 226-1 ;
- Vu** le code de procédure pénale ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** le code pénal ;
- Vu** la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ;
- Vu** la loi n° 2021-998 du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement ;
- Vu** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République en date du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022.03.DRCL.169 du 9 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Elisa BASSO, sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet de l'Hérault ;
- Vu** l'activation du plan Vigipirate au niveau « sécurité renforcée – risque attentat », posture « hiver 2021 – printemps 2022 » ;
- Considérant** qu'en application de l'article L. 226-1 du code de la sécurité intérieure, modifié par la loi n° 2021-998 du 30 juillet 2021, « afin d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque d'actes de terrorisme à raison de sa nature et de l'ampleur de sa fréquentation, le représentant de l'État dans le département peut instituer par arrêté motivé un périmètre de protection au sein duquel l'accès et la circulation des personnes sont réglementés » ;
- Considérant** que la menace terroriste demeure à un niveau très élevé, comme l'illustrent les actes terroristes commis en 2020 et 2021 ; que la posture Vigipirate est activée au niveau de sécurité renforcée – risque attentat ;
- Considérant** que la 25<sup>e</sup> édition de l'événement « Festival International des Sports Extrêmes » (FISE) aura lieu du 25 mai au 29 mai 2022 de 10 heures à 21 heures à Montpellier sur les rives du Lez, de l'esplanade de l'Europe jusqu'au parvis Georges Frêche de l'Hôtel de Ville de Montpellier ; que divers spectacles sportifs et musicaux sont proposés ;
- Considérant** que cette compétition de plusieurs sports dits extrêmes attire chaque année un public jeune et familial fort nombreux, entre 500 000 et 600 000 personnes sur l'ensemble de l'événement, avec un pic journalier entre 120 000 et 150 000 personnes ;
- Considérant** que la prégnance de la menace terroriste sur le territoire national se traduit par des risques d'attentats terroristes à Montpellier autour de cette compétition ;
- Considérant** que la nature et l'ampleur de cet événement imposent d'assurer un très haut niveau de sécurité ; que l'accès des piétons à la zone concernée doit être subordonné à des mesures exceptionnelles de contrôle systématique telles que mentionnées dans les articles ci-après ;
- Considérant** que compte tenu des éléments précités, il y a lieu d'instaurer un périmètre de protection délimité par les voies mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, aux fins de prévention d'un acte de terrorisme, durant toute la durée de l'événement ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du mercredi 25 mai au dimanche 29 mai 2022 de 10 heures à 21 heures, il est instauré un périmètre de protection délimité par les voies suivantes, conformément au plan joint en annexe :

- au niveau du pont Juvénal et de la rue de Rhodes (entrée réservée aux personnes à mobilité réduite) ;
- au niveau de l'avenue du Pirée et de la passerelle Athéna ;
- place Jean Bène, intersection boulevard des Consuls de Mer ;
- chemin de Moulares intersection avenue du Pirée ;
- pont Jean Zuccarelli intersection de l'allée du Capitaine Dreyfus ;
- place de la Révolution française (côté rue Vendémiaire).

**Article 2** : Les personnes ne pourront accéder au site, avec filtrage systématique, que par 6 points d'accès précisés dans le plan en annexe.

**Article 3** : L'accès à l'événement par les points d'accès numérotés 1, 3, 4, 5 et 6, sera soumis à des palpations de sécurité, ainsi qu'à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages par des agents privés de sécurité exerçant l'activité mentionnée au 1<sup>er</sup> de l'article L.611-1 du code de sécurité intérieure, placés sous l'autorité et le contrôle effectif et continu d'un officier de police judiciaire.

**Article 4** : Quant à l'accès à l'événement par le point d'accès n°2 et réservé aux personnes à mobilité réduite (rue Rhodes/avenue du pont Juvénal), les opérations mentionnées à l'article 3 du présent arrêté seront réalisées par les agents de police municipale mentionnés à l'article L. 511-1 du code de la sécurité intérieure, et placés sous l'autorité d'un officier de police judiciaire.

**Article 5** : Ces mesures de vérification sont subordonnées au consentement des personnes souhaitant accéder ou circuler à l'intérieur du périmètre. En cas de refus de s'y conformer, ces personnes s'en voient interdire l'accès ou sont reconduites d'office à l'extérieur du périmètre par un officier de police judiciaire mentionnés aux 2<sup>o</sup> à 4<sup>o</sup> de l'article 16 du code de procédure pénale, ou sous la responsabilité de celui-ci, par un agent de police judiciaire mentionné à l'article 20 et aux 1<sup>o</sup>, 1<sup>o</sup> bis et 1<sup>o</sup> ter de l'article 21 du même code.

**Article 6** : Le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Montpellier, la directrice de cabinet du préfet, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault, et le maire de Montpellier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché en mairie de Montpellier et sur les lieux concernés, et dont une copie sera transmise au procureur de la République territorialement compétent.

Le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
La sous-préfète, directrice de cabinet

  
**Elsa BASSO**

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).







Montpellier, le **16 MAI 2022**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022.05.DS.0307**

**Instaurant un périmètre de protection dans le cadre du Festival International Sport Extrême (FISE) du 25 mai au 29 mai 2022 de 22 heures à 3 heures sur l'esplanade de l'Europe à Montpellier**  
Le préfet de l'Hérault

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3321-1, L. 3331-1 à L. 3331-3 et L. 3334-2 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-1 à L. 211-16 et L. 226-1 ;
- Vu** le code de procédure pénale ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** le code pénal ;
- Vu** la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ;
- Vu** la loi n° 2021-998 du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement ;
- Vu** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République en date du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022.03.DRCL.169 du 9 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Elisa BASSO, sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet de l'Hérault ;
- Vu** l'activation du plan Vigipirate au niveau « sécurité renforcée – risque attentat », posture « hiver 2021 – printemps 2022 » ;
- Considérant** qu'en application de l'article L. 226-1 du code de la sécurité intérieure, modifié par la loi n° 2021-998 du 30 juillet 2021, « afin d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque d'actes de terrorisme à raison de sa nature et de l'ampleur de sa fréquentation, le représentant de l'État dans le département peut instituer par arrêté motivé un périmètre de protection au sein duquel l'accès et la circulation des personnes sont réglementés » ;
- Considérant** que la menace terroriste demeure à un niveau très élevé, comme l'illustrent les actes terroristes commis en 2020 et 2021 ; que la posture Vigipirate est activée au niveau de sécurité renforcée – risque attentat ;
- Considérant** que la 25<sup>e</sup> édition de l'événement « Festival International des Sports Extrêmes » (FISE) aura lieu du 25 au 29 mai 2022 de 10 heures à 21 heures à Montpellier sur les rives du Lez, de l'esplanade de l'Europe jusqu'au parvis Georges Frêche de l'Hôtel de Ville de Montpellier ; que divers spectacles sportifs et musicaux sont proposés ;
- Considérant** que cette compétition de plusieurs sports dits extrêmes attire chaque année un public jeune et familial fort nombreux, entre 500 000 et 600 000 personnes sur l'ensemble de l'événement, avec un pic journalier entre 120 000 et 150 000 personnes ;
- Considérant** que la prégnance de la menace terroriste sur le territoire national se traduit par des risques d'attentats terroristes à Montpellier autour de cette compétition ;
- Considérant** que la nature et l'ampleur de cet événement imposent d'assurer un très haut niveau de sécurité ; que l'accès des piétons à la zone concernée doit être subordonné à des mesures exceptionnelles de contrôle systématique telles que mentionnées dans les articles ci-après ;
- Considérant** que compte tenu des éléments précités, il y a lieu d'instaurer un périmètre de protection délimité par les voies mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, aux fins de prévention d'un acte de terrorisme, durant toute la durée de l'événement ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du mercredi 25 mai au dimanche 29 mai 2022 de 22 heures à 3 heures, il est instauré un périmètre de protection délimitant l'esplanade de l'Europe, conformément au plan joint en annexe.

**Article 2** : Les personnes ne pourront accéder au site, avec filtrage systématique, que par 4 points d'accès précisés dans le plan en annexe.

**Article 3** : L'accès à l'événement sera soumis à des palpations de sécurité, ainsi qu'à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages par des agents de police municipale mentionnés à l'article L. 511-1 du code de la sécurité intérieure, et placés sous l'autorité d'un officier de police judiciaire.

**Article 4** : Ces mesures de vérification sont subordonnées au consentement des personnes souhaitant accéder ou circuler à l'intérieur du périmètre. En cas de refus de s'y conformer, ces personnes s'en voient interdire l'accès ou sont reconduites d'office à l'extérieur du périmètre par un officier de police judiciaire mentionnés aux 2<sup>o</sup> à 4<sup>o</sup> de l'article 16 du code de procédure pénale, ou sous la responsabilité de celui-ci, par un agent de police judiciaire mentionné à l'article 20 et aux 1<sup>o</sup>, 1<sup>o</sup> bis et 1<sup>o</sup> ter de l'article 21 du même code.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Montpellier, la directrice de cabinet du préfet, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault, et le maire de Montpellier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché en mairie de Montpellier et sur les lieux concernés, et dont une copie sera transmise au procureur de la République territorialement compétent.

Le préfet,

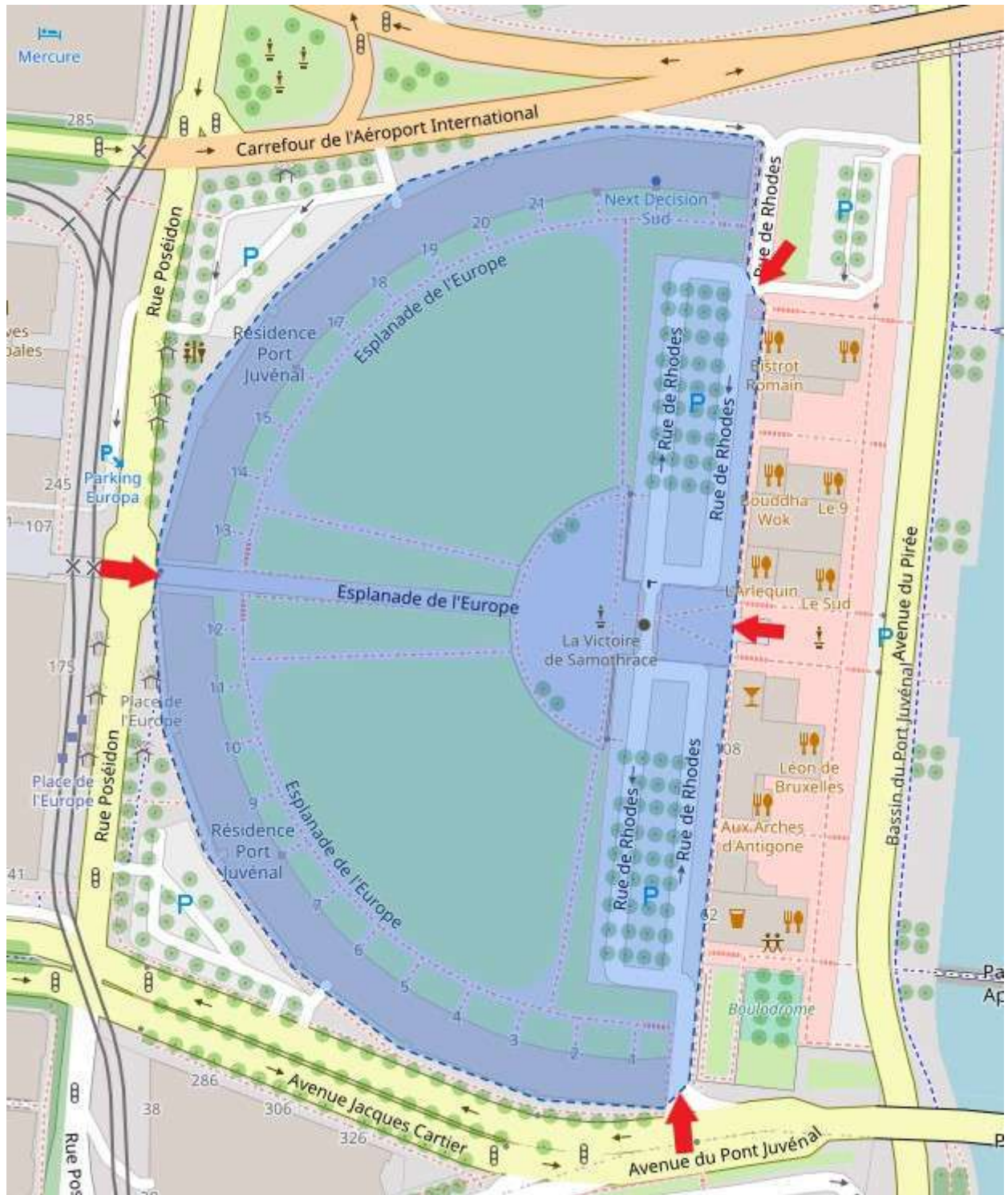
Pour le Préfet et par délégation  
La sous-préfète, directrice de cabinet

  
**Elisa BASSO**

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

P





**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des Sécurités  
Bureau des Préventions et des Polices Administratives  
Section Prévention**

Affaire suivie par : Linda SAYOUD  
Téléphone : 04 67 61 60 47  
Mél : linda.sayoud@herault.gouv.fr

Montpellier, le 16 mai 2022

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2022/05/DS/0337**

**établissant la liste des établissements recevant du public (ERP) assujettis aux contrôles administratifs périodiques pour la protection contre les risques d'incendie et de panique**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article R. 143-40 ;

**VU** l'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 13 avril 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2022-03-DRCL-169 du 9 mars 2022 donnant délégation de signature à Madame Élisabeth BASSO, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

**Sur** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La liste des établissements soumis aux dispositions du Chapitre III relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public, du Titre IV du Livre 1er du code de la construction et de l'habitation, et assujettis aux contrôles administratifs périodiques, s'établit comme suit, pour l'année 2022 : voir annexe 1.



**ARTICLE 2 :** La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault, les sous-préfets de Béziers et Lodève, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Hérault, les maires de l'Hérault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Élisa BASSO

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34 062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75 008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34 000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 – 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Arrondissement	Commune	Référence de l'ERP	Libellé de l'ERP	Libellé du père	Sous référence	Adresse1 : Nom de la voie	Type de l'ERP (Code)	Catégorie de l'ERP (Code)	
arrondissement BEZIERS	ABEILHAN	E001.00002	SALLE OMNISPORTS " HENRI BEZIAT "			1, RUE MARCEL PAGNOL	X	2	
arrondissement BEZIERS	ABEILHAN	E001.00003	SALLE DES FÊTES " LA BERGERIE " ET SALLES ASSOCIATIVES			3, RUE JULES MASSENET	L	3	
arrondissement BEZIERS	ABEILHAN	E001.00005	EHPAD " LA MAISON ENSOLEILLÉE "			3, RUE MARCEL PAGNOL	J	4	
arrondissement BEZIERS	ABEILHAN	E001.00006001	ECOLE MATERNELLE ET GARDERIE " LEON L.GROUPE SCOLAIRE " LEON LAGARDI	001		11, AVENUE GEORGES GUYN	R	4	
arrondissement BEZIERS	ABEILHAN	E001.00006002	ECOLE ELEMENTAIRE " LEON LAGARDE " GROUPE SCOLAIRE " LEON LAGARDI	002		3, BOULEVARD EMILE ZOLA	R	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00002	MAGASIN BUT			du Soleil	M	3	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00027	MUSEE AGATHOIS			de la Fraternité	Y	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00035	PROMOCASH AVEC CTS S-34-2013-82,83,84			du Moulin à Huile	M	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00080	AQUARIUM			des 2 Frères	Y	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00081	ARENES MUNICIPALES			des Contrebandiers	PA	1	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00105	DISCOTHEQUE "AU BOUDOIR"			de la Joliette - Cap d'Agde	P	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00112	BAR-HÔTEL "L'ESCALE"			de la République	O	5	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00130016	BATIPAUME " BATIMENT 16/17/18"	BATIPAUME VILLAGE VACANCES	016		de Batipaume	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00171	BRICOCASH (EX BRICOMARCHE)			René Cassin	M	1	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00172	BULLE D'ACCUEIL			du Bon Accueil	L	3	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00208001	ESPACE AQUATIQUE DU CAMPING DE LA CLA CAMPING DE LA CLAPE		001	du Gouverneur	PA	2	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00224	CENTRE ADMINISTRATIF " ESPACE MIRABEL "			Denfert Rochereau	W	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00225	CENTRE AQUATIQUE "ARCHIPEL LA CITE DE L'EAU"			de Rochelongue	X	2	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00227	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHE ET SE	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHE ET SES BOUTI		de Sète	M	1	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00228	CENTRE COMMERCIAL HYPER U	CENTRE COMMERCIAL HYPER U		Maurice Pacull	M	1	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00233	CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL "ST MARTIN"			de Saint Martin des Vignes - L	R	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00238	HÔPITAL "SAINT LOUP"			des Hellènes	U	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00241001	CENTRE DE VACANCES "LE COSSE" BAT A C	CENTRE DE VACANCES "LE COSSE" 001		de l'Agenouillade	RH	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00241002	CENTRE DE VACANCES "LE COSSE" BAT B	CENTRE DE VACANCES "LE COSSE" 002		de l'Agenouillade	RH	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00245001	CENTRE DE VACANCES "LES MONTILLES DE	CENTRE DE VACANCES "LES MONTIL 001		de Fin de Siècle	RH	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00245002	CENTRE DE VACANCES "LES MONTILLES DE	CENTRE DE VACANCES "LES MONTIL 002		de Fin de Siècle	RH	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00245003	CENTRE DE VACANCES "LES MONTILLES DE	CENTRE DE VACANCES "LES MONTIL 003		de Fin de Siècle	RH	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00248001	DOMAINE SAINT-MARTIN - GRETA	DOMAINE SAINT-MARTIN 001		St Martin des Vignes	R	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00248002	DOMAINE SAINT-MARTIN - CENTRE HEBERG	DOMAINE SAINT-MARTIN 002		St Martin des Vignes	RH	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00249001	MAISON D'ENFANTS BALDY - BAT B - ETOILE	MAISON D'ENFANTS BALDY 001		de l'Abbé Pierre Deilhes	RH	5	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00249004	MAISON D'ENFANTS BALDY - VILLA - 7/15	MAISON D'ENFANTS BALDY 004		de l'Abbé Pierre Deilhes	RH	5	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00249006	MAISON D'ENFANTS BALDY - MAINTIEN DU LI	MAISON D'ENFANTS BALDY 006		de l'Abbé Pierre Deilhes	RH	5	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00264	CRAZY CIRCUS			Parking du Temps Libre - CAP	L	3	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00267	CINÉMA "LE TRAVELLING"			Brescou	L	2	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00270001	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" ADMINISTRA	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" 001		Jean Monnet	R	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00270002	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" ENSEIGNEM	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" 002		Jean Monnet	R	3	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00270003	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" RESTAURAN	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" 003		Jean Monnet	N	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00270004	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" CDI ET ENSE	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" 004		Jean Monnet	R	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00270005	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" ENSEIGNEM	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" 005		Jean Monnet	R	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00270006	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" ENSEIGNEM	COLLEGE "PAUL EMILE VICTOR" 006		Jean Monnet	R	3	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00271001	COLLEGE "RENE CASSIN" (BAT A)	COLLEGE "RENE CASSIN" 001		Balthazar Floret	R	3	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00271003	COLLEGE "RENE CASSIN" (BAT C)	COLLEGE "RENE CASSIN" 003		Balthazar Floret	R	3	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00278001	RESIDENCE "PRESTIGE DU GOLFE" LOT A ET	RESIDENCE "PRESTIGE DU GOLFE" 001		du Passeur Challiez - Le Cap d	O	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00278002	RESIDENCE "PRESTIGE DU GOLFE" LOT C À	RESIDENCE "PRESTIGE DU GOLFE" 002		du Passeur Challiez	O	5	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00280	COMPLEXE SPORTIF "TENNIS INTERNATIONAL"			de la Vigne - CAP D'AGDE	X	3	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00314	DISCOTHEQUE "AMNESIA"			du Temps Libre, Ile des Loisirs	P	2	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00316	DISCOTHEQUE "BORA BORA"			du Temps Libre, Ile des Loisirs	P	2	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00317	DISCOTHEQUE "JEUX DE MAINS"			du Bagnas - Port Ambonne qua	P	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00322	DISCOTHEQUE "LE PALMA"			de la Brigantine	P	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00326	DISCOTHEQUE "LE JUL'S"			Port nature colline V - Cap d'Ag	P	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00329	DISCOTHEQUE "LE TANTRA"			Port nature - Cap d'Agde	P	3	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00332001	ECOLE ÉLÉMENTAIRE "ANATOLE FRANCE" -	ECOLE ÉLÉMENTAIRE "ANATOLE FRA 001		du 11 novembre 1918	R	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00332004	ECOLE ÉLÉMENTAIRE "ANATOLE FRANCE" -	ECOLE ÉLÉMENTAIRE "ANATOLE FRA 004		du 11 novembre 1918	L	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00332005	ECOLE OCCITANE CALANDRETA	ECOLE ÉLÉMENTAIRE "ANATOLE FRA 005		du 11 novembre 1918	R	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00334001	ECOLE ELEMENTAIRE "JULES FERRY"	ECOLE ÉLÉMENTAIRE "JULES FERRY 001		de la République	R	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00336	ECOLE MATERNELLE "JACQUES PREVERT"			des Anciens Combattants	R	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00338	ECOLE MATERNELLE "MARIE CURIE"			Pasteur	R	4	
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00344	MAGASIN LA FOIR'FOUILLE			de Sète	M	3	

arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00348	FOYER 3ÈME AGE "LA CALADE"			du 8 mai 1945	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00354	MAGASIN GIFI			de Sète	M	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00363	GROUPE SCOLAIRE DU LITTORAL			de Rochelongue	R	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00365	GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE "ALBERT CAMUS"			Marcelin Albert	R	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00366	GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE "JULES VERNE"			des Cantinières - Cap d'Agde	R	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00372	HALLS CENTRALES			Gambetta	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00377	HÔTEL "LE BELLEVUE"			des Gabelous	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00378	HÔTEL "ALHAMBRA"			du Passeur Challiez - Le Cap d	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00379	HÔTEL "ARAUR"			de Vias	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00380	HÔTEL "ATHENA"			François Mitterrand	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00381	HÔTEL AZUR			des Iles d'Amérique	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00386	HÔTEL "GIL DE FRANCE"			des Alizées - Le Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00387	HÔTEL "HELIOS"			du Labech - Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00388	HÔTEL "LA GRANDE CONQUE"			de la Conque - Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00389	HÔTEL "LANGUE D'OC"			des Mésanges	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00391	HÔTEL "YSERIA" (EX "LE DONJON")			Jean Jaures	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00393	HÔTEL "LE PATRIARCHE"			de Joly	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00394	HOTEL-RESTAURANT "LE VOILIS"	HOTEL-RESTAURANT "LE VOILIS"		du Front de Mer	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00395	HÔTEL "L'EPHEBE"			Commandant Méric - Grau d'A	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00397	HÔTEL "LES GRENADINES"			Marie Céleste - Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00398	HÔTEL "OPAL"			du Tambour	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00400	HÔTEL "TENNIS INTERNATIONAL"			de la Vigne	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00404	HÔTEL "LA BERGERIE"			de Cassiopé - Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00405	PALMYRA GOLF HOTEL			des Alyzés - Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00410	HÔTEL-RESTAURANT "LA GALIOTE"			Jean-Jaurès	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00411	HÔTEL-RESTAURANT "LA VOILE D'OR - LE MA HÔTEL-RESTAURANT "LA VOILE D'OR - LE MAGELLAN"			du Globe	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00412	HÔTEL RESTAURANT "LE CAPAO"			des Corsaires	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00414	HÔTEL-RESTAURANT "L'AVENUE"			Victor Hugo	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00422	JARDINERIE "GRAND CAP"			Espace Commercial Grand Cap M		3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00456	LOGEMENTS D'URGENCE			Saint Vénuste	PEH	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00458001	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES" - BAT A	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES"	001	Jean Monnet	R	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00458002	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES" - BAT B	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES"	002	Jean Monnet	R	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00458003	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES" - BAT C	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES"	003	Jean Monnet	R	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00458004	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES" - BAT D - R	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES"	004	Jean Monnet	N	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00458006	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES" - BAT F	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES"	006	Jean Monnet	R	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00458008	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES" - BAT H	LYCEE "AUGUSTE LOUBATIERES"	008	Jean Monnet	R	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00464	MAGASIN "LIDL" ZONE INTERMARCHE			René Cassin	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00465	MAGASIN "NETTO"			de Sète	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00468	MAGASIN "LIDL DU GRAU"			de l' Adonis	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00472	DECATHLON ESSENTIEL			de Sète - ZAC Intermarché	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00478	MAGASIN "ORCHESTRA"			René Cassin	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00483	VIVRE VELO			Zone commerciale d'Intermarch	M	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00485	MAGASIN "KIABI"			René Cassin	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00490	HOPITAL "LAURENT ANTOINE"			du Docteur Barral	U	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00491	MAISON DES ASSOCIATIONS			Avenue Volvire de Brassac	L	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00492	MJC "ESPACE MALRAUX"			Mirabeau	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00495	MAISON DU COEUR DE VILLE			Jean Roger	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00504	MONSIEUR BRICOLAGE			René Cassin	M	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00506	MOULIN DES EVEQUES			de la Vallée,	L	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00507	MUSEE DE L'EPHEBE			Centre Culturel - Cap d'Agde	Y	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00511	PALAIS DES CONGRES			des Sergents - Le Cap d'Agde	L	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00512	PALAIS DES FETES			Brescou	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00513	PALAIS DES SPORTS			Jean Monnet	X	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00514	PARC AQUATIQUE "AQUALAND"			des Iles d'Amérique - Le Cap d	PA V	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00515	PARC DE LOISIRS " TOON'S ADVENTURE "			Ile des Loisirs	PA	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00638	DISCOTHEQUE "LE GLAMOUR"			Résidence Héliopolis zone natur	P	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00645	RESTAURANT-CLUB HOUSE DU GOLF-MAGASIN			des Alizés	N	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00646	RESTAURANT-DANCING "LE LAPIN DE BALUFFE"			Notre Dame à St Martin	P	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00651	SALLE DE BANQUET "LE MAJESTIC"			41 Rue du Père J B Salles	N	3

arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00660	SALLE DE SPORTS "HENRI MOLINIÉ"		Jean Moulin	X	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00661	PALAIS DES SPORTS "PHILIPPE CHARRIN"		boulevard des hellènes	X	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00675	MAGASIN SPORT 2000		René Cassin - C.C. Intermarché	M	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00677	STADE " LOUIS SANGUIN "		Paul Balmigère	PA	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00678	STADE " MAURICE NAVARETTE "		de Janin	PA	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00689001	MAGASIN ACTION (EX : VENTE MATÉRIEL B	MAGASIN ACTION (EX : VENTE MATÉ 001	Victor Mauléon	M	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00694001	CCAS - SALLE POLYVALENTE (BAT B)	CCAS - EGF - VILLAGE VACANCES 001	de la Butte	L	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00694002	CCAS - HÔTEL-RESTAURANT	CCAS - EGF - VILLAGE VACANCES 002	de la Butte	O	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00696001	VILLAGE VACANCES BELAMBRA CLUB "LES L	VILLAGE DE VACANCES "BELAMBRA 001	Impasse des Consuls	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00697001	VILLAGE DES ORPHELINS DE LA POLICE - "O	VILLAGE DES ORPHELINS DE LA POLI 001	des Hellènes	RH	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00703001	VVF LES SEVILLANES - RESIDENCE "LES SEV	V.V.F. LES SEVILLANES 001	Raffanel - Cap d'Agde	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00703002	VVF LES SEVILLANES - SALLE/BUREAU/REST	V.V.F. LES SEVILLANES 002	Raffanel - Cap d'Agde	L	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00704	T-34-1992-11 CLUB TENNIS CAP D'AGDE		3 avenue de la vigne	CTS	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00721	EHPAD "LES JARDINS DE BRESCOU"		de l'Etna	J	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00726	HOTEL "GRAND CAP"		de la Citrine	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00733	COMPLEXE SPORTIF DES CHAMPS BLANCS		de Rochelongue	X	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00738	HOTEL "LA CHAUMIERE"		Commandant Réveille	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00744001	ESPACE AQUATIQUE "BAIE DES PIRATES "	RESIDENCE HOTELIERE " CAP PIRATI001	chemin des dunes	PA	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00744002	RESIDENCE HOTELIERE "CAP PIRATE"	RESIDENCE HOTELIERE " CAP PIRATI002	du Camping	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00747001	HOTEL EVE (BAT A)	HOTEL "EVE" 001	impasse de saissan	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00747002	HOTEL EVE (BAT B)	HOTEL "EVE" 002	impasse de saissan	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00749	EHPAD "VILLA CLEMENTIA"		Pierre Lattes	J	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00754001	"AZUREVA" VILLAGE VACANCES (CENTRE ANI	"AZUREVA" VILLAGE VACANCES 001	de la Butte	L	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00754003	"AZUREVA" VILLAGE VACANCES HOLLIDAY	"AZUREVA" VILLAGE VACANCES 003	de la Butte	O	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00754004	AZUREVA - PISCINE	"AZUREVA" VILLAGE VACANCES 004	de la Butte	X	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00763001	SITE DES METIERS D'ART	ILOT MOLIERE 001	MOLIERE	L	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00794	MAGASIN NOZ (EX SALLE DE FOOT INDOOR)		Père Jean-Baptiste Salles	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00827	LA HALLE AUX CHAUSSURES		René Cassin	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00836	34-40 OFFICE DU TOURISME			CTS	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00842001	HOTEL RESIDENCE 4* - RESIDENCE TOURIST	HOTEL RESIDENCE 4* "NAKARA" 001	rond point prosper vivares	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00842002	HOTEL RESIDENCE 4* - HÔTEL 4*	HOTEL RESIDENCE 4* "NAKARA" 002	rond point prosper vivares	O	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00842003	HOTEL RESIDENCE 4* - RÉSIDENCE TOURIST	HOTEL RESIDENCE 4* "NAKARA" 003	rond point prosper vivares	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00842004	HOTEL RESIDENCE 4* - HAMEAU DE RESIDEN	HOTEL RESIDENCE 4* "NAKARA" 004	rond point prosper vivares	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00845	BOWLING "XTRÊME"		du Père J.B. Salles	X	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00847	COMPLEXE HOTELIER "MERCURE GOLF CAP D'	AGDE" (GOLF SUITE)	Volvière de Brassac	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00850001	RESIDENCE DE TOURISME "AGATHEA" - BAT	1 RESIDENCE DE TOURISME "AGATHE#001	du Trésor Royal	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00850002	RESIDENCE DE TOURISME "AGATHEA" - BAT	2 RESIDENCE DE TOURISME "AGATHE#002	du Trésor Royal	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00850003	RESIDENCE DE TOURISME "AGATHEA" - BAT	3 RESIDENCE DE TOURISME "AGATHE#003	du Trésor Royal	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00850004	RESIDENCE DE TOURISME "AGATHEA" - BAT	4 RESIDENCE DE TOURISME "AGATHE#004	du Trésor Royal	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00850005	RESIDENCE DE TOURISME "AGATHEA" - BAT	5 RESIDENCE DE TOURISME "AGATHE#005	du Trésor Royal	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00850006	RESIDENCE DE TOURISME "AGATHEA" - BAT	6 RESIDENCE DE TOURISME "AGATHE#006	du Trésor Royal	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00852001	STADE DE RUGBY "JUNIORS"	S-34-2013-78 STRUCTURE LAURALU 001	76 Route de Rochelongue,	PA	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00852002	CHAPITEAU COMPLEXE SPORTIF	S-34-2013-78 STRUCTURE LAURALU 002	76 Route de Rochelongue,	L	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00854	CONCESSION DE PLAGES - LOT 2 - "LE GALI	ON"	Plage d'Ambonne	N	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00883	ECOLE DU CIRQUE - ESPACE CARAYON		Paul Balmigère	X	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00891	CONCESSION DE PLAGES - LOT 8 - PLAGES	DU GOLF	richelieu	CTS	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00893	CONCESSION DE PLAGES - LOT 14 - L'INFINI	/ S-034-2018-	Raffanel	CTS	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00895	CONCESSION DE PLAGES - LOT 16 - "LE PALM	BEACH"	du Littoral	N	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00898	CONCESSION DE PLAGES - LOT 9 - JUNGLE	BEACH	Plage Richelieu - CAP D'AGDE	N	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00921	RESTAURANT "LOTUS BLEU"		Victor de Mauléon	N	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00942	GROUPE SCOLAIRE "NOTRE DAME"		de Sète	R	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00948001	GLAMOUR BEACH	ESPACE DE LOISIRS ET RESTAURANT001	des Matelots - Cap d'Agde	P	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00973001	CENTRE DES CONGRES	COMPLEXE "ENTREE DU CAP" 001	du Bon Accueil - CAP D'AGDE	L	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.00973002	CASINO	COMPLEXE "ENTREE DU CAP" 002	du Bon Accueil - CAP D'AGDE	P	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.01006	BATIMENT COMMERCIAL "GEMO"		René Cassin	M	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.01015	BURGER KING (EX QUICK)		de Sète - RN 112	N	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.01027	RESTAURANT "LE BORA BEACH"		des Noctambules	N	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.01053	CATHEDRALE SAINT ETIENNE		Hôtel du cheval blanc	V	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.01067001	COLLEGE NOTRE DAME	COLLEGE NOTRE DAME 001	de Sète	R	3



arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.01067002	COLLEGE NOTRE DAME - SALLE A DOMINANT COLLEGE NOTRE DAME	002	de Sète	X	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.01086	RESIDENCE LE JARDIN DE BABYLONE - ESPACE PLEIN AIR		1 RUE DES NEREIDES	PA	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	E003.01091	SALLE DE PRIERE		8, RUE JEAN BEDOS	V	3
arrondissement BEZIERS	AGNE	E006.00002	SALLE DES FÊTES		des agneaux	L	4
arrondissement BEZIERS	ALIGNAN-DU-VENT	E009.00001	STADE MUNICIPAL		des Espérassèdes	PA	1
arrondissement BEZIERS	ALIGNAN-DU-VENT	E009.00002	SALLE DES FÊTES		des Aires	L	3
arrondissement BEZIERS	ALIGNAN-DU-VENT	E009.00003	CENTRE SOCIO-CULTUREL		Place de la Liberté	L	4
arrondissement BEZIERS	ASSIGNAN	E015.00004	SALLE POLYVALENTE		Carreira de la Teulleda	L	4
arrondissement BEZIERS	AUMES	E017.00003	SALLE POLYVALENTE		8 Place de la Mairie	L	4
arrondissement BEZIERS	AUTIGNAC	E018.00001	SALLE POLYVALENTE " MARC CASSOT "		21, RUE DES BOULISTES	L	4
arrondissement BEZIERS	AVENE	E019.00003	LES THERMES D'AVENE		LIEU-DIT LES BAINS	U	4
arrondissement BEZIERS	AVENE	E019.00005	GÎTE DE GROUPE DE SERVIES		D163 LIEU-DIT SERVIES	PEH	5
arrondissement BEZIERS	AVENE	E019.00006	HOTEL RESTAURANT BOURREL		LIEU-DIT TRUSCAS	O	5
arrondissement BEZIERS	AVENE	E019.00007	EAU THERMALE AVENE L'HOTEL		LIEU-DIT LES BAINS	O	3
arrondissement BEZIERS	AVENE	E019.00022	ESPACE REUNION PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE		LIEU-DIT LES BAINS	L	3
arrondissement BEZIERS	AZILLANET	E020.00003	SALLE POLYVALENTE		du minervois	L	4
arrondissement BEZIERS	BABEAU-BOULDOUX	E021.00001001	COLONIE MALIBERT - BAT A "ADMINISTRATI	001	de Malibert	RH	4
arrondissement BEZIERS	BABEAU-BOULDOUX	E021.00001002	COLONIE MALIBERT - BAT B "SALLES D'ACTIV	002	de Malibert	RH	5
arrondissement BEZIERS	BABEAU-BOULDOUX	E021.00005	SALLE DES FETES		Rue des Ecoles	L	3
arrondissement BEZIERS	BASSAN	E025.00001	SALLE POLYVALENTE MUNICIPALE		ST PIERRE	L	3
arrondissement BEZIERS	BASSAN	E025.00004	ECOLE MATERNELLE - ELEMENTAIRE		6, RUE DES ECOLES	R	4
arrondissement BEZIERS	BASSAN	E025.00006	GYMNASE		D'ESPONDEILHAN	X	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00001002	LYCEE ET COLLEGE CITE MIXTE FERDINAND	002	2, BOULEVARD JEAN MOULIN R	R	2
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00002	HALLE DE SPORT - LYCEE ET COLLEGE CITE MIXTE FERDINAND FABRE		BOULEVARD JEAN MOULIN	X	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00004	HOPITAL LOCAL ET EHPAD " LES ASPHODELES "		2, AVENUE NOEMIE BERTHOMU	U	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00006002	GROUPE SCOLAIRE LANGEVIN WALLON - PRI GROUPE SCOLAIRE LANGEVIN WALL	002	3, RUE FERDINAND FABRE	R	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00007	CARREFOUR MARKET		24, ROUTE DE SAINT PONS	M	2
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00008003	LEP FERNAND LEGER - EXTERNAT	003	63, ROUTE DE CLERMONT	R	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00008004	LEP FERNAND LEGER - INTERNAT	004	63, ROUTE DE CLERMONT	RH	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00008009	LEP FERNAND LEGER - ACCUEIL / RESTAURA	009	63, ROUTE DE CLERMONT	R	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00009	POLYCLINIQUE DES TROIS VALLÉES		4, ROUTE DE SAINT PONS	U	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00013	MAGASIN WELDOM		20, ROUTE DE SAINT PONS	M	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00018	DOJO 2000		BOULEVARD JEAN MOULIN	X	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00019001	STADE MUNICIPAL RENE CHAR	001	BOULEVARD JEAN MOULIN	PA	1
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00019002	STADE - TRIBUNES ET VESTIAIRES	002	BOULEVARD JEAN MOULIN	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00020	HALLE AUX SPORTS MUNICIPALE		CHEMIN DES HORTS ET PRATX	L	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00027	SALLE DES FETES " LEO FERRE "		PLACE FERDINAND FABRE	L	2
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00029	DANCING RETRO " LE LUCANY "		1699, AVENUE DE NISSERGUIP	P	2
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00033	ECOLE ET LYCEE PRIVÉ " LE PARTERRE "		17, RUE COURBEZOU	R	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00079	MAGASIN GALERIE DES CHAUSSEURS		ZA LA BASTIDE - ROUTE DE	M	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00081	MAGASIN LIDL		57, AVENUE JEAN JAURES	M	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00086	HOTEL DE L'ORB		PARC PHOROS - ROUTE DE SO	U	5
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00089	MAGASIN ACTION		ROUTE DE SAINT PONS	M	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00092	MAGASIN SPORT 2000		ROUTE DE SAINT PONS - ZA I M	L	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00105	SALLE DES FETES LA TUILERIE		AVENUE DES JUSTES PARM I	L	1
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00110	MAGASIN NETTO		PLAINE DE LA BASTIDE	M	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00174001	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF SESSAD " LES	001	2, SQUARE DES CAPITELLES J	J	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00174002	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF SESSAD " LES	002	2, SQUARE DES CAPITELLES J	J	5
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00174006	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF SESSAD " LES	006	2, SQUARE DES CAPITELLES J	J	5
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00195	CINEMA " JEAN-CLAUDE CARRIERE "		AVENUE DES JUSTES PARM I	L	2
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	E028.00213	BRICOMARCHE		ZA LA BASTIDE - ROUTE DE	M	1
arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00001	MAGASIN INTERMARCHE		de Saint Thibéry	M	2
arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00014	CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE		du Château d'Eau	N	4
arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00019001	COLLEGE "VICTOR HUGO" - BAT A	001	Louis GLEIZES	R	4
arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00019003	COLLEGE "VICTOR HUGO" - BAT C	003	Louis Gleizes	R	4
arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00020	HALLE DES SPORTS		de Béziers	X	3
arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00025001	ECOLE "VICTOR HUGO" - ÉLÉMENTAIRE	001	du 8 mai 1945	R	3
arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00028	COMPLEXE GYMNASE JULES FERRY		du château d'Eau	X	3
arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00032	EHPAD "LES JARDINS DES TUILERIES"		du Progrés	J	4

arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00044	SALLE DES FÊTES "AIMÉ PERRET"			de la Promenade	L	3
arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00045	STADE MUNICIPAL			Rue du Stade	PA	1
arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00049	SALLE POLYVALENTE "RAYMOND DEVOS"			des Anciennes Ecoles	L	3
arrondissement BEZIERS	BESSAN	E031.00066	ECOLE MATERNELLE ET LOCAUX PERISCOLAIRES			de Montblanc	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00001	CENTRE COMMERCIAL BEZIERS 1 - LECLER	CENTRE COMMERCIAL BEZIERS 1 - LECLERC MONTI		Jean Bruller du Vecors - Les all	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00002	GALERIES LAFAYETTES			Paul Riquet	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00003	CENTRE COMMERCIAL BEZIERS II (AUCHAN)	CENTRE COMMERCIAL BEZIERS II (AUCHAN)		de la voie Domitienne	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00004	ARÈNES			Emile Claparèdes	PA V	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00005	CITE SCOLAIRE HENRI IV (LYCEE ET COLLEGE)			Ignace Brunel	R	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00007001	PARC DES EXPOS BATIMENT 1 ET 2	PARC DES EXPOSITIONS	001	de Chiclana	L	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00007002	PARC DES EXPOS BATIMENT 3	PARC DES EXPOSITIONS	002	de Chiclana	L	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00008	SUPERMARCHÉ CASINO			de Pézenas	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00009002	STADE RAOUL BARRIÈRE (EX STADE DE LA	COMPLEXE SPORTIF STADE RAOUL E002		des Olympiades	PA V	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00009003	ESPACE BODEGA SOUS TRIBUNE EST - CTS	COMPLEXE SPORTIF STADE RAOUL E003		Ave des Olympiades	CTS	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00009004	BRASSERIE "COTE VESTIAIRES"	COMPLEXE SPORTIF STADE RAOUL E004		des Olympiades	N	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00010	STADE DE SAUCLIÈRES			Fernand SASTRE	PA	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00011	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ CAVE COOP			du Docteur Fabre	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00012	MAGASIN LECLERC			du Puech de Valras	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00013	MAGASIN CASTORAMA			des entreprises	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00014	MAGASIN INTERSPORT			des entreprises	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00015	MAGASIN GIFI			Zénobe Gramme	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00016	CENTRE COMMERCIAL POLYGONE BÉZIERS	CENTRE COMMERCIAL POLYGONE BÉZIERS		de l'Hours	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00017	SALLE DE SPECTACLE ZINGA-ZANGA			Cesaria EVORA	L	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00018	MAGASIN "BOULANGER"			Jean Brullier	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00019	CENTRE PÉNITENTIAIRE			861 route de Saint-Pons	PENIT	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00020001	APEAI OUEST HERAULT - BT M.A.S. HISTORI	A.P.E.A.I. OUEST HERAULT	001	TRAVERSE DE COLOMBIERS	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00020002	APEAI OUEST HERAULT - BT FAM	A.P.E.A.I. OUEST HERAULT	002	DE COLOMBIERS	J	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00021	EHPAD LA PINÈDE			PERREAL	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00022	EHPAD LA RENAISSANCE			DE FONSERANES	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00024	EHPAD "LES FEUILLANTINES"			RAOUL BAYOU	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00026	EHPAD "LA MÉRIDIDIENNE"			MONTE CASSINO	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00028	EHPAD "LES JARDINS DE BADONES"			Rue Joseph Fabre	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00030	EHPAD LES FRERES DE FONSERANES			DE FONSERANES	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00036	MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE			JEANNE JUGAN	L	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00040	SALLE DES ABBÉS - CLOÎTRE ST APHRODISIE			DU PUIT DE LA COURTE	L	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00042	THEATRE MUNICIPAL DE BEZIERS			PAUL RIQUET	L	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00043	PALAIS DES CONGRÈS			Avenue St SAENS	L	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00044	THÉÂTRE DES FRANCISCAINS			13 Boulevard Duguesclin	L	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00048	CENTRE CULTUREL COLONIE ESPAGNOLE			VIEILLE CITADELLE	L	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00064	BOURSE DU TRAVAIL			FREDERIC MISTRAL	W	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00065	MAISON DE QUARTIER G. BRASSENS			AUGUSTE ALBERTINI	L	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00083	CLUB- DISCOTHÈQUE "LE MODJO"			PIERRE SEMART	P	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00084	SALLE DE LOTO			HENRI MOISSAN	L	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00090	ESPACE CHAPAT			WILSON	L	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00096	MAISON DE QUARTIER ALBERT CAMUS			ROSA PARK'S	L	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00104	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE RAIMON TRENCAVEL			DUGUESCLIN	L	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00114	CENTRE CULTUREL TURC			DU DOCTEUR FLEMING	L	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00132	MAGASIN "LA GRANDE RECRE"			rue jean brullier du vecors	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00133	SUPERMARCHÉ CASINO			PAUL RIQUET	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00175	MAGASIN CARREFOUR MARKET			DE LA LIBERTE	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00203	MAGASIN LA FOIRFOUILLE			DU PICARDAN	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00204	MAGASIN DARTY			DU PICARDAN	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00205	MAGASIN KIABI			PAUL LOUBET	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00207	MAGASIN GEMO			DU PICARDAN	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00214	MAGASIN GRAND FRAIS - BOULANGERIE MARIE BLACHERE.			ZENOBE GRAMME	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00216	MAGASIN BUT			DOMITIENNE	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00224	MAGASIN MONTELEONE / MONDIAL TISSUS	MAGASIN MONTELEONE / MONDIAL TISSUS		ZA Domitienne	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00226	LA HALLE. MODE ET ACCESSOIRES			ZENOBE GRAMME	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00234	MAGASIN MAXI BAZAR			DU TERRET	M	3

arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00240	DECOR-DISCOUNT		ZENOBE GRAMME	M	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00248	MAGASIN KOMAKO		Rue Rhin et Danube	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00274	ALDI MARCHE		route de BEDARIEUX	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00309	MAGASIN CASA		GAY LUSSAC. ZAC DOMITIEN	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00317	JARDINERIE BAOBAB		DES ARTS ET METIERS	M	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00323	MAGASIN JARDILAND		DOMITIENNE	M	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00359	MAGASIN KING JOUET		GINIESSE	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00367	MAGASIN CONFORAMA		MARECHAL LECLERC.	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00415	BAR RESTAURANT "LA FRAICHEUR"		PIERRE VERDIER	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00417	RESTAURANT "DUO BANG D'OR"		MAX JACOB	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00418	RESTAURANT BUFFALO GRILL		VOIE DOMITIENNE	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00423	RESTAURANT BURGER KING		MONTIMARAN	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00651	RESTAURANT UNIVERSITAIRE DUGUESCLIN		DES ANDELYS	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00654	RESTAURANT- POISSONNERIE BARBA		TOURAIN	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00674	HOTEL IMPERATOR		Paul RIQUET	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00677	HOTEL ALMA UNIC		GUILHEMON	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00679	HOTEL MERCURE - IBIS BUDGET		33 Avenue Saint Saens	O	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00680	HOTEL RESTAURANT LE REVELOIS		GAMBETTA	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00681	HOTEL DE FRANCE		BOEILDIEU	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00682	HOTEL D'ANGLETERRE		JEAN JAURES	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00685	HOTEL CONCORDE		SOLFERINO	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00687	HOTEL IBIS BUDGET		DE LA GINIESSE	O	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00688	HOTEL CALIFORNIA		5 Boulevard JEAN JAURES	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00689	HOTEL PAUL RIQUET		VICTOR HUGO	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00690	HOTEL DES POETES		PAUL RIQUET	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00692	HOTEL DU CHAMPS DE MARS		DE METZ	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00693	HOTEL ALTEA		DE L'OLIVETTE	O	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00695	HOTEL CONFORT		ETIENNE MARCEL	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00696	HOTEL FORMULE 1		VOIE DOMITIENNE	O	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00697	CLUB HOUSE RUGBY ASBH		DES OLYMPIADES	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00698	THÉÂTRE DE VERDURE		plateau des Poetes	PA	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00700	STADE DE LA GAYONNE		rue de Sétif	PA	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00702	PARC DE STATIONNEMENT COUVERT JEAN JAURES		Place Jean JAURES	PS	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00703	PARC DE STATIONNEMENT HALLE 1 "LA MADELEINE"		Place de la Madeleine	PS	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00705	DISCOTHEQUE CLUB LOR'CHIDEE		MONTEE DES NOYERS	P	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00706	DISCOTHEQUE LE PALM CASTI CLUB		DES ALLIES	P	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00710	DISCOTHEQUE L'USINE A GAZ		QUAI DE L'ORB	P	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00714	COURS FENELON	COURS FENELON	SAINT APHRODISE	R	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00715	ECOLE "CHARLES DE FOUCAULT"		DU PERE CHARLES DE FOUCR	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00716	IMMACULEE CONCEPTION (LE PIC) COLLEGE	IMMACULEE CONCEPTION (LE PIC) COLLEGE ET ELE	SAINT APHRODISE	R	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00717	COLLEGE PRIVE SAINTE MADELEINE	COLLEGE PRIVE SAINTE MADELEINE	RUE PORTE OLIVIER	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00718	LYCEE TRINITE		JEAN MOULIN	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00722	MATERNELLE LES TAMARIS		YVES DU MANOIR	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00726001	ECOLE PRIMAIRE HERRIOT	GRUPE SCOLAIRE HERRIOT 001	PASTEUR	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00726002	ECOLE MATERNELLE HERRIOT	GRUPE SCOLAIRE HERRIOT 002	FRANCOIS FEYNES	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00732001	ECOLE LES OLIVIER - BT PRIMAIRE	GRUPE SCOLAIRE LES OLIVIER 001	JACQUES BALMAT	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00732002	ECOLE LES OLIVIER - BT MATERNELLE	GRUPE SCOLAIRE LES OLIVIER 002	JACQUES BALMAT	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00735	ECOLE FERRY-SAND		GEORGES SAND	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00738001	ECOLE LES ROMARINS - PRIMAIRE	ECOLE PUBLIQUE LES ROMARINS 001	DE SETIF	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00738002	ECOLE LES ROMARINS - MATERNELLE	ECOLE PUBLIQUE LES ROMARINS 002	DE SETIF	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00739	ECOLE PRIMAIRE LES ARBOUSIERS		DES ARBOUSIERS	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00740	ECOLE ELEMENTAIRE MACE - GAVEAU		St JACQUES	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00742	ECOLE CARPENTIER SEVIGNÉ		MIRABEAU	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00744	ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE		JACQUES GARRIGUE	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00745	ECOLE MATERNELLE MICHELET		SAINT VINCENT DE PAUL	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00746	ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE CARNOT		SAINT JACQUES	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00747	ECOLE ELEMENTAIRE RIQUET- RENAN		SAINT SAENS	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00749	ECOLE MATERNELLE BALMIGÈRE - CRÈCHE GARE DU NORD		du 6 juin 1944	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00759	ECOLE MATERNELLE PELISSON		PIERRE CURIE	R	4

arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00765	UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY BEZIERS		DU DOYEN DERSON	R	2	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00771	COLLEGE JEAN PÉRRIN		PIERRE VILLON	R	2	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00772001	MAISON D'ENFANT A CARACTERE SOCIAL JE	MAISON JEAN GAILHAC	001	D'ANGLETERRE	RH	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00772002	MAISON D'ENFANT A CARACTERE SOCIAL JE	MAISON JEAN GAILHAC	002	D'ANGLETERRE	RH	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00772003	MAISON JEAN GAILHAC - ANNEXE B - BAT H	MAISON JEAN GAILHAC	003	D'ANGLETERRE	RH	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00772004	MAISON JEAN GAILHAC - ANNEXE E - HEBE	MAISON JEAN GAILHAC	004	D'ANGLETERRE	RH	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00783	ÉCOLE PRIMAIRE JEAN JAURÈS		JEAN BEDARD	R	4	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00788	COLLEGE LA DULLAGUE		DES MARTYRS DE LA RESIST R		3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00801002	ÉCOLE HOTELIERE - CCI HERAULT	ICF ÉCOLE HOTELLIÈRE ET TOURISM002	DE CHICLANA	R	4	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00805	INSTITUT DE FORMATION DE SOINS INFIRMIERS - MARIE FRANCOISE COLLIÈRE		KENNEDY	R	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00806	CENTRE DE FORMATION CAMPUS DU SOLEIL		Route de Boujan- Legarissou	R	4	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00807	COLLEGE PAUL RIQUET		CHARLES DE GAULLE	R	2	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00811	ITEP MONT LOZERE . VILLA CAILLE		RENE CAILLE	PEH	5	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00831001	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CORDIER	GRUPE SCOLAIRE CORDIER	001	VERCINGETORIX	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00831002	ÉCOLE MATERNELLE CORDIER	GRUPE SCOLAIRE CORDIER	002	VERCINGETORIX	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00886001	HOPITAL PERREAL SOINS DE SUITE ET GER	SITE PERREAL	001	PERREAL	U	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00886002	SITE PERREAL .ESPACE DE FORMATION AGO	SITE PERREAL	002	PERREAL	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00887	CENTRE HOSPITALIER GENERAL		Valentin HAUY	U	1	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00888001	HOPITAL PSYCHIATRIQUE "JONQUIERES 2"	HOPITAL PSYCHIATRIQUE CAMILLE C	001	ROBERT RIVETTI	U	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00888002	HOPITAL PSYCHIATRIQUE CAMILLE CLAUDEL	HOPITAL PSYCHIATRIQUE CAMILLE C	002	RIVETTI	U	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00891002	CLINIQUE CHAMPEAU	CLINIQUE CHAMPEAU- MEDITERRAN	002	ENSEIGNE ALBERTINI	U	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00893	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE LA PERGOLA		FERDINAND de LESSEPS	U	4	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00936	EGLISE SAINTE THERESE		MARECHAL JUIN	V	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00938	EGLISE NOTRE DAME DE LA RECONCILIATION		QUARTIER DEVEZE.	V	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00939	EGLISE SAINT JOSEPH		de FONT NEUVE	V	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00942	EGLISE SAINTE MADELEINE		Place de la Madeleine	V	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00943	CATHÉDRALE ST NAZAIRE		DE LA REVOLUTION	V	2	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00944	EGLISE "IMMACULÉE CONCEPTION"		Bd de Genève	V	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00945	EGLISE SAINTE FAMILLE		HENRI DE BORDEAUX	V	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00949	EGLISE SAINT CURÉ D'ARS		Auguste Renoir	V	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00951	CENTRE FUNÉRAIRE PECH BLEU		de Corneilhan	V	2	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00964	ASSEMBLEE DE DIEU DE BEZIERS		AMILAKVARI	V	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.00966	MOSQUÉE ERRAHMA		Rue Amilakvari	V	2	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01029	AFPA BÂTIMENT ACCUEIL-RESTAURATION.		CHARLES RICHET	W	4	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01046	HOTEL DU CONSEIL DEPARTEMENT DE L'HERAULT	BEZIERS	MARECHAL FOCH	W	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01116	ESPACE NAUTIQUE LEO LAGRANGE		EMILE CLAPAREDE	X	2	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01119	GYMNASE G. MARTY		JEAN CONSTANS	X	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01133	HALLE AUX SPORTS JEAN PERRIN		PIERRE VILLON	X	4	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01142	HALLE AUX SPORTS DU FOUR A CHAUX		DU FOUR A CHAUX du FOUR	X	2	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01148	BOULODROME MUNICIPAL "PIERRE DE COUBERTIN"		JOSEPH BLATTES	X	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01155	GARE SNCF BÉZIERS	GARE SNCF BÉZIERS	de Verdun	GA	4	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01164	EHPAD "LO SOLELH"		ENSEIGNE ALBERTINI	J	4	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01174001	LYCEE JEAN MERMOZ - BAT EXTERNAT- RES	LYCEE PUBLIC JEAN MERMOZ	001	25 FERDINAND DE LESSEPS	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01174002	LYCEE DES METIERS JEAN MERMOZ - BÂTIM	LYCEE PUBLIC JEAN MERMOZ	002	FERDINAND DE LESSEPS	RH	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01176001	LYCEE JEAN MOULIN EXTERNAT 1	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MOULI	001	DES MARTYRS DE LA RESISTR		2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01176002	LYCEE JEAN MOULIN EXTERNAT2	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MOULI	002	DES MARTYRS DE LA RESISTR		2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01176003	BATIMENT EXTERNAT 3 - GRETA - ADMINISTR	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MOULI	003	DES MARTYRS DE LA RESISTR		2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01176004	BATIMENT 3 - INTERNAT	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MOULI	004	DES MARTYRS DE LA RESISTR	RH	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01176005	BATIMENT RESTAURANT SCOLAIRE	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MOULI	005	DES MARTYRS DE LA RESISTR		3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01176012	BATIMENT SCIENCES TECHNOLOGIES DE L'I	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MOULI	012	DES MARTYRS DE LA RESISTR	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01192001	COLLEGE KRAFFT - BT A - ENSEIGNEMENT G	COLLEGE PUBLIC KRAFFT	001	YVES DU MANOIR	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01192002	COLLEGE KRAFFT - BT C - ENSEIGNEMENT G	COLLEGE PUBLIC KRAFFT	002	YVES DU MANOIR	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01195001	LYCEE SACRE COEUR - EXTERNAT	LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE SAC	001	ERMENGAUD	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01195002	LYCEE SACRE COEUR - INTERNAT	LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE SAC	002	ERMENGAUD	RH	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01213	MAGASIN LA HALLE AUX CHAUSSURES ( ANCIEN CHAUSSLAND).		Rue Gay Lussac	M	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01225	PARC DE STATIONNEMENT HALLES 2 "ST VINCENT DE PAUL"		D'ANGLETERRE	PS	2	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01227	MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX		DU 14 JUILLET	S	2	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01228	MAGASIN EAU VIVE		ZENOBE GRAMME	M	3	
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01231	FOYER SEVERINE -RESIDENCE ARGENCE		ARGENCE	J	4	



arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01233	GRUPE SCOLAIRE "LES AMANDIERS"		BIR HAKEIM	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01235	MAGASIN BESSON CHAUSSURES		ZENOBE GRAMME	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01242	MAGASIN " WE ARE SELECT "		rond point des ENTREPRISES.	M	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01246	MOSQUÉE - CENTRE CULTUREL "ANNOUR"		RASPAIL	V	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01247	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES		AUGUSTE ALBERTINI	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01252001	GRUPE SCOLAIRE PASTEUR - PRIMAIRE	GRUPE SCOLAIRE PASTEUR 001	DU LANGUEDOC	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01252002	GRUPE SCOLAIRE PASTEUR - MATERNELLE	GRUPE SCOLAIRE PASTEUR 002	ROCAGEL	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01253	LES HALLES CENTRALES	LES HALLES CENTRALES	PIERRE SEMARD	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01254001	ECOLE MATERNELLE NOTRE DAME	GRUPE SCOLAIRE PRIVE NOTRE D 001	GABRIEL FAURE	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01254002	ECOLE PRIMAIRE NOTRE DAME	GRUPE SCOLAIRE PRIVE NOTRE D 002	PALAZI	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01257001	COLLEGE LUCIE AUBRAC	COLLEGE LUCIE AUBRAC 001	DE JUSSIEU	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01258	IUT DE BEZIERS		DU 14 JUILLET	R	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01263	INTERMARCHÉ BONAVAL	INTERMARCHÉ BONAVAL	GERRY ROOFS ZA BONAVAL	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01265	EHPAD LES CASCADES		MAURICE BEJART	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01266001	HOTEL RESTAURANT "LE MANTEAU BLEU" BA	HOTEL RESTAURANT "LE MANTEAU B001	ROUTE DE NARBONNE	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01266002	HOTEL "LE MANTEAU BLEU" BAT ANNEXE	HOTEL RESTAURANT "LE MANTEAU B002	ROUTE DE NARBONNE	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01276	COMPLEXE SPORTIF DE LA PRESIDENTE	COMPLEXE SPORTIF DE LA PRESIDENTE	PIERRE DE COUBERTIN	PA	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01281	ECOLE CASIMIR PERRET		DES MARTYRS DE LA RESISTR	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01297	RESTAURANT KFC		VOIE DOMITIENNE	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01328	ITEP MONT LOZERE		RUE MICHELINE OSTERMEYEJ	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01333001	ASSOCIATION THIERRY ALBOUY - SELF SERV	LOGEMENT FOYER THIERRY ALBOUY001	EVARISTE GALLOIS	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01404	PENICHE BAR "LE CAPHARNARHUM"		pont de Sauclières	EF	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01411	CARREFOUR CITY		JEAN MOULIN	M	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01424	MAISON DE QUARTIER "VACLAV HAVEL"		JULES DALOU	L	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01428	ECOLE LOUIS MALBOSC		MICHELINE OSTERMEYER	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01435	PALAIS DE JUSTICE. TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS		Avenue du Président Wilson	W	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01450	MAS APEAI OUEST HERAULT		MONTFLOURES	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01468	BODEGA EL MECANICO LOCO		BRAILLE	PA	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01470	BODEGA LE PARC		HENRI BRISSON	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01471	BODEGA LE VIN AU COEUR DES FEMMES BY BISTROT B		FREDERIC BERARD	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01472	BODEGA L'ARENA L'AUTHENTIQUE		NIMENO 2	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01474	BODEGA RACINE		CLAPAREDE	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01475	BODEGA M (ARENES)		NIMENO 2 - CORAL DES ARE	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01477	BODEGA URGENCIA		MONTMORENCY	PA	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01480	BODEGA VILLA GUY AFICION		angle rue Giuseppe VERDI	PA	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01489	CENTRE COMMERCIAL LEADER PRICE - BOULANGERIE MARIE BLACHERE		DE LA VOIE DOMITIENNE	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01497	ECOLE NELSON MANDELA		FREDERICK DE CLERCK	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01515	RESTAURANT COURTEPAILLE		182 Rue Augustin Jean Fresnel	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01519	MAGASIN ACTION		DU PICARDAN	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01520	SALLE DE LOTO "LA SALLE"		DE L'OLIVETTE	L	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01522	HOTEL PARTICULIER		22 AOUT 1944	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01524001	HOTEL "IN SITU" - BAT PRINCIPAL.	HOTEL "IN SITU" 001	DU 22 AOUT	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01524002	HOTEL "IN SITU" - BAT ANNEXE	HOTEL "IN SITU" 002	DU 22 AOUT	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01530	RESTAURANT " JULES § JOHN".		PRESIDENT KENNEDY.	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01535	GYMNASE LUCIE AUBRAC		CLEMENCEAU	X	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01552	MAGASIN CHAUSSEA		PAUL LOUBET	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01556	HOTEL LE XIX		JEAN JAURES	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01564	RESTAURANT SUSHI WOK		DE L'INDUSTRIE	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01565001	BEZIERS PLAGES - LA GUINGUETTE DU ROCHATEAU DE VAISSERIES	001	2505 CHEMIN RURAL N°10, C	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01565003	BAR- RESTAURANT MUSICAL "LA COUR DES MCHATEAU DE VAISSERIES	003	2505 CHEMIN RURAL N°10, C	P	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01572	MAGASIN LIDL		DE BADONE	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01574	MAC DONALD'S COURONDELLE		DE BEDARIEUX	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01575	MARCHE COUVERT "MARCHE DE LA MEDITEF	MARCHE COUVERT "MARCHE DE LA MEDITERRANEE"	Jules CADENAT	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01588	RESIDENCE SENIORS DES POETES		DU TUNNEL	O	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01591	HOTEL LAGARRIGUE ANNEXE LYCEE HENRI 4		PIERRE SEMARD	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01593	BATIMENT CONSULTATIONS EXTERNES - CH BEZIERS		VALENTIN HAUY	U	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01611	RESTAURANT DEL ARTE		Avenue de la Voie Domitienne	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01623	EHPAD SAINT ANTOINE		DU TUNNEL	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01628	PARC DE STATIONNEMENT DE LA GARE SNCF		DE VERDUN	PS	2

arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01649	MAGASIN AUTO "CARTER-CASH"			DE L'OLIVETTE	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01652	CENTRE DE FORMATION AGORA PERREAL			PERREAL	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01760	MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL " LO SOSTEN".			GEORGES SEURAT	RH	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01770	RELAIS PARENTAL D'ACCUEIL ET HEBERGEMENT "LES LILAS"			RENE BAIRE	PEH	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01771	BODEGA CAMPO LOS HERMANOS			David d'Angers	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01779	SALLE DE SPORT ONE FITNESS CLUB			DE LA LIBERTE	X	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01806	MAGASIN LIDL SAINT NAZAIRE			DE CAPESTANG	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01827001	SALLE DE SPECTACLE ET RESTAURANT	DOMAINE DEPARTEMENTAL DE BAYS 001		DOMAINE DE BAYSSAN - CD 64	FL	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01827002	AMPHITHEATRE	DOMAINE DEPARTEMENTAL DE BAYS 002		de Bayssan - CD 64	PA	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01872	RESTAURANT 3 BRASSEURS LG			DE LA DOMITIENNE	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01898	ECOLE ELEMENTAIRE LES TAMARIS			YVES DU MANOIR	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01955	MAGASIN GO SPORT.			de L'INDUSTRIE	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	E032.01967	MAGASIN "NOZ"			ZENOBE GRAMME	M	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	E037.00001	EHPAD "LES JARDINS DE FLORE"			de l'espinouse	J	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	E037.00002	SALLE DES FETES			de la mairie - Esplanade François	L	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	E037.00013	HOTEL LE MONESTIE			Theophile GAUTHIER	O	5
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	E037.00015	ALAE - RESTAURANT SCOLAIRE - POLE ENFANCE JEUNESSE			des écoles	R	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	E037.00017	ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE			BLAISE PASCAL	R	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	E037.00018	CLINIQUE PECH DU SOLEIL CENTRE DE SOINS DE SUITES			du Pech d'Esteve	U	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	E037.00019	CLINIQUE VAL D'ORB - CENTRE DE RÉADAPTATION FONCTIONNELLE			Philippe LAMOUR	U	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	E037.00020	POLYCLINIQUE SAINT PRIVAT			10 RUE DE LA MARGERIDE	U	2
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	E037.00030	THEATRE DE PLEIN AIR - ARENE			RD 15 E2	PA	2
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	E037.00046	ESPACE MULTISPORTS ET ASSOCIATIF (CLUB HOUSES ET VESTIAIRES)			ALLEE DES STADES	L	3
arrondissement BEZIERS	CABREROLLES	E044.00002	SALLE DE RENCONTRES			HAMEAU LA LIQUIERE - RD 15 E2	FL	3
arrondissement BEZIERS	CABREROLLES	E044.00005	RELAIS DEPARTEMENTAL - GITE D'ETAPE			4, RUE GRANDE	PEH	5
arrondissement BEZIERS	CAMPLONG	E049.00001	SALLE POLYVALENTE - ECOLE			1 CHEMIN DU MINEUR	L	4
arrondissement BEZIERS	CAMPLONG	E049.00002	GÎTE COMMUNAL " VALLON D'ESPAZE "			PLACE ANTONIN DURAND	PEH	5
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00001	ECOLE PRIMAIRE "FRANCOIS MITTERRAND"			de Nissan	R	4
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00002	ECOLE MATERNELLE			Place des martyrs de la resistance	R	4
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00003	GYMNASE			Rue Floquet	X	3
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00005	MAGASIN INTERMARCHÉ			de Nissan	M	3
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00007	EHPAD DE CAPESTANG			DE METZ	J	4
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00008003	GITE D'ETAPE "LO CASTEL"	CHATEAU "LO CASTEL"	003	Bd Jules Guesdes	PEH	5
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00012	MAGASIN BRICOMARCHÉ			de Nissan	M	3
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00020	SALLE POLYVALENTE "NELSON MANDELA"			Avenue de la République	L	2
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00023	HOTEL RESTAURANT "LE RELAIS BLEU"			Cours Belfort	O	5
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00026003	TRIBUNES ET GRADINS DU STADE	STADE DE RUGBY	003	Avenue de Nissan	PA	3
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00029	SALLE POLYVALENTE "MAISON DU PEUPLE"			Rue Arago	L	4
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00039	MAISON CANTONNIÈRE (OFFICE DE TOURISME)			Quai Elie Amouroux	L	4
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00041	SALLE POLYVALENTE DE L'ALE			Domaine de l'Ale	L	4
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00042	MAGASIN LIDL			CD 11 - lieu dit le tounel	M	2
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00054005	COLLEGE PAUL BERT - BAT D " ENSEIGNEMENT COLLEGE PAUL BERT		005	7 IMPASSE TOUNEL	R	3
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	E052.00072	ASSOCIATION SESAME (ACCUEIL ADOLESCENTS AUTISTES)			31 Avenue de l'Occitanie	J	5
arrondissement BEZIERS	CASTANET-LE-HAUT	E055.00006	RELAIS D'ETAPE RESEAU VERT			HAMEAU DE FAGAIROLLES	PEH	5
arrondissement BEZIERS	CASTELNAU-DE-GUERS	E056.00001	STADE MUNICIPAL				PA	2
arrondissement BEZIERS	CASTELNAU-DE-GUERS	E056.00002	SALLE POLYVALENTE			Chemin de Castelnaud à l'Espoulet	L	2
arrondissement BEZIERS	CASTELNAU-DE-GUERS	E056.00003	MAISON DU PEUPLE			Montée de la Garenne	L	3
arrondissement BEZIERS	CAUSSES-ET-VEYRAN	E061.00001	SALLE POLYVALENTE " JULES MILHAU "			Rue des écoles	L	4
arrondissement BEZIERS	CAUX	E063.00001	STADE MUNICIPAL			de Nizas	PA	2
arrondissement BEZIERS	CAUX	E063.00002	SALLE POLYVALENTE			Pascal	L	3
arrondissement BEZIERS	CAUX	E063.00003	MAISON DE RETRAITE "SAINTE CLOTILDE"			de Fauville en Caux	J	4
arrondissement BEZIERS	CAUX	E063.00004	GROUPE SCOLAIRE "CHARLES DE GAULLE" - ECOLE PRIMAIRE "MARCEL PAGNOL"			Lieutenant Lucas	R	4
arrondissement BEZIERS	CAUX	E063.00005	GROUPE SCOLAIRE "CHARLES DE GAULLE" - ECOLE MATERNELLE "LOUS PICHOUNETS"			Lieutenant Lucas	R	4
arrondissement BEZIERS	CAZEDARNES	E065.00004	SALLE POLYVALENTE			des deux fontaines	L	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-D'HERAULT	E068.00001	MAIRIE - SALLE POLYVALENTE - MÉDIATHÈQUE - RESTAURANT SCOLAIRE - PÔLE OENOTOURISME			de la Fontaine	W	3
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-D'HERAULT	E068.00002	STADE MUNICIPAL			Rue du Champ de l'Aire	PA	2
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00001	MAGASIN CARREFOUR MARKET			ZAE SAINT JULIEN - D 14 R	M	1
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00003	ECOLE MATERNELLE "PAULINE KERGOMARD"			Quartier "Le Péras"	R	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00005	CENTRE SOCIO-CULTUREL "FRANÇOIS MITTERRAND"			avenue Victor Hugo	L	2

arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00011003	COLLEGE J. FERRY - BAT B	"ENSEIGNEMENT COLLEGE JULES FERRY	003	MICHELET	R	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00011005	COLLEGE J. FERRY - BAT G	COLLEGE JULES FERRY	005	MICHELET	R	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00011007	COLLEGE J. FERRY - BAT E	" ENSEIGNEMENT COLLEGE JULES FERRY	007	MICHELET	R	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00011008	COLLEGE J. FERRY - BAT C	COLLEGE JULES FERRY	008	MICHELET	R	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00011009	COLLEGE J. FERRY - BAT D	- RESTAURANT COLLEGE JULES FERRY	009	MICHELET	N	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00025	HALLE DES SPORTS			rue Michelet	X	3
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00035	MAGASIN ALDI			ZAE SAINT JULIEN	M	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00036	MAGASIN GIF			Pierre et Marie CURIE	M	3
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00041	ÉGLISE SAINT SATURNIN			des 140	V	3
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00043	EHPAD SIMONE DE BEAUVOIR			du PERAS	J	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00048	ECOLE ELEMENTAIRE "ANTOINE DE SAINT EXUPERY"			Philippe FIAISSON	R	3
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	E069.00065001	CELLULE COMMERCIALE N°1- MON BRICO	COMMERCE ET STATION DE LAVAG	001	ZAC Saint Julien	M	3
arrondissement BEZIERS	CEBAZAN	E070.00003	SALLE POLYVALENTE ET GYMNASE MUNICIPAL			Jules Ferry	L	3
arrondissement BEZIERS	CEILHES-ET-ROCOZELS	E071.00009	AIRE DE LOISIRS			AVENUE DU LAC	PA	4
arrondissement BEZIERS	CERS	E073.00001	EHPAD "LE MAS DU MOULIN"			du moulin	J	4
arrondissement BEZIERS	CERS	E073.00002	SALLE DES FÊTES			de la Condamine	L	4
arrondissement BEZIERS	CERS	E073.00013	STADE MUNICIPAL			de l'Europe	PA	3
arrondissement BEZIERS	CERS	E073.00014	CENTRE COMMERCIAL "INTERMARCHE"			de la Promenade	M	3
arrondissement BEZIERS	CERS	E073.00015	SALLE POLYVALENTE "L'ESCAPADE"			de la condamine	L	2
arrondissement BEZIERS	CESSENON-SUR-ORB	E074.00001	MAISON DE RETRAITE "LES PINS"			Boulevard de l'Orb	J	4
arrondissement BEZIERS	CESSENON-SUR-ORB	E074.00007	SALLE POLYVALENTE EGLANTINE			de l'hospice	L	4
arrondissement BEZIERS	CESSENON-SUR-ORB	E074.00010	MAIRIE - BUREAUX ET SALLE REUNION			Jean Moulin	W	4
arrondissement BEZIERS	CESSENON-SUR-ORB	E074.00012	AUBERGE DU PONT DE REALS			Lieu dit Réals	N	4
arrondissement BEZIERS	CESSENON-SUR-ORB	E074.00014	SALLE DES FÊTES			des jardins	L	4
arrondissement BEZIERS	CESSERAS	E075.00005	SALLE POLYVALENTE ET MEDIATHEQUE			de la gare	L	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERES-SUR-OR	E080.00004001	SALLE POLYVALENTE	BATIMENT MAIRIE	001	44 CHEMIN DES GEORGES	L	4
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00001001	CLINIQUE CAUSSE - BATIMENT PRINCIPAL	CLINIQUE CAUSSE	001	traverse de Béziers	U	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00001002	CLINIQUE CAUSSE - BATIMENT SERVICE AM	CLINIQUE CAUSSE	002	traverse de Béziers	U	4
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00010001	ECOLE PRIMAIRE	ECOLE PRIMAIRE	001	2, rue des écoles	R	4
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00011001	EHPAD "LA RÉSIDENTIELLE"	EHPAD "LA RÉSIDENTIELLE"	001	RD609	J	4
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00015	SALLE DU TEMPS LIBRE			Port du canal	L	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00016	ECOLE MATERNELLE			Av de Lespignan	R	4
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00027	DANCING "CAROLIN'S"			de l'industrie - ZAE Viargues	P	2
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00036	SUPERMARCHE CASINO			des picadis, ZAE Cantigals	M	1
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00039	BRICO DÉPÔT			de l'industrie	M	1
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00053	MAGASIN NOZ (EX ANIMALERIE)				M	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00054001	ELECTRO DEPOT (LOT N° 4)	BATIMENT A USAGE COMMERCIAL 8	001	des commerces	M	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00054002	LE QUARTIER DES TISSUS (LOT 6)	BATIMENT A USAGE COMMERCIAL 8	002	de l'industrie	M	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00054003	ACTION - (EX MODA PARK) - LOT 5	BATIMENT A USAGE COMMERCIAL 8	003	de l'industrie	M	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00054009	AU VIDE GRENIER	BATIMENT A USAGE COMMERCIAL 8	009	des commerces	M	4
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00055001	MAGASIN "GO SPORTS"	BATIMENT A USAGE COMMERCIAL CC001		RUE DE L' Artisanat	M	2
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00065	SALLE DU CHAI DU CHATEAU ET OFFICE DU TOURISME			PORT du CANAL	L	2
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00067	ALDI - (EX-MAGASIN LEADER PRICE)			de l'ARTISANAT	M	4
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00075	MAGASIN CENTRAKOR			ZAE de Cantegals	M	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	E081.00094	MAJESTIC PALACE			Helios - ZAC de Viargues	L	3
arrondissement BEZIERS	COMBES	E083.00006	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE ALEXANDRE JOLLIEN			D 22 route de Saint Gervais	J	4
arrondissement BEZIERS	COMBES	E083.00007	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE SAINT-VITAL			Route Départementale 180	J	4
arrondissement BEZIERS	CORNEILHAN	E084.00010	EHPAD "LES TERRASSES DU CAROUX"			LIEU DIT Saint Sernin	J	4
arrondissement BEZIERS	COURNIOU	E086.00017	SALLE POLYVALENTE DITE "A.T.E." (ACTIVITE TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE)			ancienne gare	L	3
arrondissement BEZIERS	CREISSAN	E089.00012	EHPAD "LES JARDINS D'ADOYRA"			du stade	J	4
arrondissement BEZIERS	CREISSAN	E089.00017	SALLE POLYVALENTE			du Languedoc - Zone Artisanale	L	3
arrondissement BEZIERS	CRUZY	E092.00018	SALLE POLYVALENTE			Camps de Pal	L	3
arrondissement BEZIERS	CRUZY	E092.00019	RESTAURANT LE TERMINUS			de Quarante	N	4
arrondissement BEZIERS	CRUZY	E092.00031	SALLE DE RECEPTION CHATEAU DE SERIEGE			lieu dit Chateau de Seriege	L	4
arrondissement BEZIERS	DIO-ET-VALQUIERES	E093.00002	GITE D'ETAPE MUNICIPAL			Le village	PEH	5
arrondissement BEZIERS	ESPONDEILHAN	E094.00002	SALLE DES FETES			PLACE DU VIEUX CHATEAU	L	4
arrondissement BEZIERS	FAUGERES	E096.00001	SALLE POLYVALENTE " PALAIS DE BACCHUS "			ROUTE DE PEZENAS - RD 13	L	3
arrondissement BEZIERS	FELINES-MINERVOIS	E097.00010	SALLE POLYVALENTE "LES CELLIERS D'HAUTPOUL"			de l'occitanie	L	4
arrondissement BEZIERS	FELINES-MINERVOIS	E097.00011	SALLE POLYVALENTE			de Brama	L	4

arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00002	MAGASIN "LEADER PRICE"		de Pomerols	M	3
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00021002	CENTRE DE VACANCES DES PTT LA GRANGE CENTRE DE VACANCES DES PTT " LA 002		de Marseillan	R	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00021003	CENTRE DE VACANCES PTT "LA GRANGE DECENTRE DE VACANCES DES PTT " LA 003		de Marseillan	RH	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00024001	COLLEGE VOLTAIRE	COLLEGE "VOLTAIRE" 001	du Peyrou	R	3
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00030	FOYER HANDICAPÉS "MA RESIDENCE"		de la Gardie	J	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00031	FOYER L'AGE D'OR		de Pouilhes	L	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00033	GYMNASSE HALLE DE SPORT VOLTAIRE		de la Gardie	X	3
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00036002	IMEIR SAINT HILAIRE - BAT B - HEBERGEMEN I.M.E.I.R. "SAINT HILAIRE"	002	Alexandre Laval	J	5
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00036003	IMEIR SAINT HILAIRE - BAT C - HEBERGEMEN I.M.E.I.R. "SAINT HILAIRE"	003	Alexandre Laval	J	5
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00036007	IMEIR SAINT HILAIRE - BAT G - LES MIMOSAS I.M.E.I.R. "SAINT HILAIRE"	007	Alexandre Laval	J	5
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00052	EHPAD "LES LAVANDES"		des Lavandes	J	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00053	MAISON DE RETRAITE "SAINTE AMELIE"		Général Montbrun	J	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00064	SALLE DE SPECTACLES		de Pouilhes	L	3
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00066	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE "HERVE COUSTELLIÉ"		Blay	X	2
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00068002	COMPLEXE " RENE FRANQUES "STADE	COMPLEXE " RENE FRANQUES " 002	de la Gardie	PA	1
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00069	STADE DE RUGBY		Marseillan	PA	1
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	E101.00078002	GRUPE SCOLAIRE MATERNELLE	GRUPE SCOLAIRE PRIMAIRE 002	Parc Blay	R	4
arrondissement BEZIERS	FOUZILHON	E101.00086	MAISON POUR TOUS		de Pouilhes	L	4
arrondissement BEZIERS	FOUZILHON	E105.00002	THEATRE DE PIERRES		3, RUE DES REMPARTS	L	4
arrondissement BEZIERS	FRAISSE-SUR-AGOUT	E107.00018	SALLE POLYVALENTE DITE "MAISON POUR TOUS"		de Murat	L	4
arrondissement BEZIERS	FRAISSE-SUR-AGOUT	E107.00028	GITE DE GROUPE "CHARLES BACOU"		Stade municipal	PEH	5
arrondissement BEZIERS	GABIAN	E109.00004	SALLE DES FETES		22 AVENUE DE ROUJAN	L	3
arrondissement BEZIERS	GRAISSESSAC	E117.00001	SALLE POLYVALENTE "JEAN MOULIN "		1 avenue Jean Jaures	L	4
arrondissement BEZIERS	GRAISSESSAC	E117.00002	GÎTE COMMUNAL DU MONT CABANES		Rue Gambetta	PEH	5
arrondissement BEZIERS	HEREPIAN	E119.00007	MUSÉE DE LA CLOCHE ET DE LA SONNAILLE		ESPACE CAMPANAIRE ANDREY	PEH	4
arrondissement BEZIERS	HEREPIAN	E119.00014	SALLE POLYVALENTE " MARCEL PAGNOL "		1 AVENUE RENE CASSIN	L	3
arrondissement BEZIERS	LA CAUNETTE	E059.00001	CENTRE CULTUREL OUSTAL DE LA CESSÉ		de la poterie	L	4
arrondissement BEZIERS	LA CAUNETTE	E059.00006	LIEU DE VIE LE CHATEAU		27 Rue de la fontaine	PEH	5
arrondissement BEZIERS	LA LIVINIÈRE	E141.00001	SALLE POLYVALENTE		du Foyer	L	3
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00017001	HOTEL RESTAURANT LA PERGOLA	IMMEUBLE LA PERGOLA 001	des troubadours	O	5
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00042002	COLONIE CALCIA - BAT DORTOIR FILLES	COLONIE DE VACANCES CALCIA 002	LES BOULDOUIRES	RH	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00042003	COLONIE CALCIA - BAT DORTOIR GARCONS	COLONIE DE VACANCES CALCIA 003	LES BOULDOUIRES	RH	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00054	EGLISE		de la poterne	V	3
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00079	HOTEL RESTAURANT LA PLAGÉ		Les Bouldouires	O	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00080001	AUBERGE DE LA RESSE - BAT A - HOTEL RE	AUBERGE DE LA RESSE 001	La Resse	O	5
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00087	DISCOTHEQUE "LE REMPART"		des troubadours	P	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00093	MAISON DE RETRAITE LOU REDOUNDEL		Lou Redoundel	J	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00118	SALLE DES FETES		Le Clos du Gué	L	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00120	HALLE SPORTIVE		de Marcouls	X	3
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00121	SALLE POLYVALENTE "4 PENTES"		Les Bouldouires	L	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00122	SALLE POLYVALENTE DU CAMPING DES BOULDOUIRES		les Bouldouires	L	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00137	SALLE POLYVALENTE DU V.V.F "VILLAGES"		les Bouldouires	L	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00141	GITE DE COMPOSTELLE		de la poterne	PEH	5
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOL	E293.00152	FOYER DU PLATEAU DES LACS "ASEI"		du Rieucros	J	5
arrondissement BEZIERS	LA TOUR-SUR-ORB	E312.00003	INTERMARCHÉ CONTACT ET PIZZERIA " LA TOUR DE PIZZ "		Route départementale 35 - RoutM	M	3
arrondissement BEZIERS	LA TOUR-SUR-ORB	E312.00004	SALLE POLYVALENTE		Avenue du Four à Chaux - D 35 L	L	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00002	CENTRE HOSPITALIER PAUL COSTE FLORET - PAVILLON LEROY		5 AVENUE GEORGES CLEME	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00004	HOTEL RESTAURANT BELLEVILLE		1 AVENUE CHARCOT	O	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00005003	UGECAM - CSRE ALEXANDRE JOLLIE - BATI UGECAM - CSRE ALEXANDRE JOLLIE 003		8 PLACE GENERAL DE GAULLU	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00006	SOINS DE SUITE ET READAPTATION " LE COLOMBIER "		2 AVENUE FRANCOIS BOISSI	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00011	CLINIQUE DU DOCTEUR STER - BATIMENT " CAPUS "		2, AVENUE DR JEAN STER	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00014	CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE " LA PETITE PAIX "		3, RUE DE BELLEVUE	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00016	SALLE DES FETES		24 AVENUE CHARCOT	L	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00018	CINÉMA " L'IMPÉRIAL " ET THÉÂTRE		26 AVENUE CHARCOT	L	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00020	EHPAD " LE VAL FLEURI "		BOULEVARD DU MOURCAIRCJ	J	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00021	CHAÎNE THERMALE DU SOLEIL		3 AVENUE GEORGES CLEME	U	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00022	RESIDENCE HOSPITALIERE " LES JARDINS DE BELLEVILLE "		2 RUE DES PASSERELLES	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00026	CENTRE ULYSSE		19, BOULEVARD DU MOUCAI	L	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00031	HOTEL DE MA TANTE ET RESTAURANT		6, AVENUE MARECHAL JOFFFO	L	5



arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00032	HOTEL RESTAURANT " LE GALIMAR "			17 BOULEVARD SAINT MICHE O	5
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00033	HOTEL " REV HOTEL "			2 AVENUE DU DOCTEUR MENO	5
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00034	HOTEL RESTAURANT " DES THERMES "			18 RUE ALPHONSE DAUDET O	5
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00043	MAGASIN LIDL			1 IMPASSE DES GENETS M	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00055	HOTEL " LE SQUARE "			11 AVENUE FOCH O	5
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00062	CLINIQUE DU DOCTEUR STER - BATIMENTS " LES ROSIERS "			9, AVENUE DU DR STER U	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00071	RESIDENCE DU BOIS DE LON			BOULEVARD DU MOURCAIRO	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00072	PISCINE MUNICIPALE			10 BOULEVARD SAINT MICHE PA	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00080	RESIDENCE MEDICIS			15 AVENUE FRANCOIS BOISS O	5
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	E126.00081	RESTAURANT " NEW ROYAL WOK "			4-5 AVENUE CLEMENCEAU N	3
arrondissement BEZIERS	LAURENS	E130.00006	SALLE DE RENCONTRE			AVENUE DE LA GARE L	2
arrondissement BEZIERS	LAURENS	E130.00009	EHPAD " LA MURELLE "			AVENUE DE LA GARE J	4
arrondissement BEZIERS	LE BOUSQUET-D'ORB	E038.00007	EHPAD " CHATEAU DE LA VERRERIE "			5, ALLEE DE LA VERRERIE J	4
arrondissement BEZIERS	LE BOUSQUET-D'ORB	E038.00013	SALLE POLYVALENTE MARCEL ROUX			Chemin du stade L	2
arrondissement BEZIERS	LE PRADAL	E216.00002	SALLE POLYVALENTE " LES COMBARELLES "			D22E5 - Lieu-dit La Blaquière L	3
arrondissement BEZIERS	LE SOULIE	E305.00011	HOTEL RESTAURANT "LOU PRADAL"			de la mairie O	5
arrondissement BEZIERS	LE SOULIE	E305.00015	SALLE POLYVALENTE MUNICIPALE			de l'église L	4
arrondissement BEZIERS	LE SOULIE	E305.00021	ECURIE DU HAUT LANGUEDOC (CENTRE EQUESTRE)			moulin de Vergounac PEH	5
arrondissement BEZIERS	LES AIRES	E008.00001	ECOLE ET SALLE POLYVALENTE DITE SOCIO CULTURELLE			DE LA SERRE R	4
arrondissement BEZIERS	LESPIGNAN	E135.00001001	ECOLE MATERNELLE	ECOLE MATERNELLE	001	des bassins R	4
arrondissement BEZIERS	LESPIGNAN	E135.00016	SALLE POLYVALENTE			RD n° 37 L	3
arrondissement BEZIERS	LEZIGNAN-LA-CEBE	E136.00014	SALLE POLYVALENTE			de la Gare L	3
arrondissement BEZIERS	LIEURAN-LES-BEZIERS	E139.00001001	SALLE DES FETES	SALLE DES FETES - CANTINE - GARD 001		du champs blanc L	4
arrondissement BEZIERS	LIEURAN-LES-BEZIERS	E139.00001002	CANTINE GARDERIE	SALLE DES FETES - CANTINE - GARD 002		du champs blanc R	4
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	E140.00004	CENTRE CULTUREL "F. MITTERRAND"			JEAN MOULIN L	2
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	E140.00005	HOTEL DE VILLE			Raymond CAU L	3
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	E140.00008	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ		MONTAURY M	2
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	E140.00021	ECOLE JEAN MOULIN			Avenue Pierre et Marie Curie R	3
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	E140.00026	SALLES ASSOCIATIVES SPORTIVES - ESPACE DE RENCONTRE PAUL MAS			Ingarrigues X	4
arrondissement BEZIERS	LUNAS	E144.00001	AUBERGE GOURMANDE			Grand Route O	5
arrondissement BEZIERS	LUNAS	E144.00003	GITE DE BRIANDES			HAMEAU DES BRIANDES PEH	5
arrondissement BEZIERS	LUNAS	E144.00015	SALLE DES FETES			13 RUE GRAND'ROUTE - RD 3L	4
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00001001	COLLEGE LES ARBOURYS	COLLEGE LES ARBOURYS	001	RUE DE LA PROMENADE R	3
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00002	SALLE DES SPORTS			RUE DES ANCIENS COMBATT X	2
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00010	LOCAUX ASSOCIATIFS " MAISON POUR TOUS "			PLACE NEUVE L	4
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00015	MAGASIN INTERMARCHÉ			ZAE L'AUDACIEUSE M	2
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00027	CABARET " LE SHOWBIZZ "			1, ZA L'AUDACIEUSE L	3
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00029	MAGASIN MR BRICOLAGE			ZAE L'AUDACIEUSE M	2
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00032	SALLE POLYVALENTE DITE " DE CONVIVIALITE "			AVENUE DE LA PROMENADE L	2
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00070	ECOLE MATERNELLE " LES PETITS GRAINS "			RUE DES TREILLES R	4
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00073	MAGASIN ALDI MARCHÉ			ZAE L'AUDACIEUSE M	3
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00089	LE MAS DE LAUX - SALLE DE RECEPTION			DOMAINE MAS DE LAUX - RD L	3
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00091	SALLES D'ACTIVITÉS " DOMAINE SAINT JEAN "			DOMAINE SAINT JEAN - CD 9(L	4
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	E147.00101	MAISON DE RETRAITE " LES ACACIAS "			762, AVENUE DE LA GARE J	4
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	E148.00001	EHPAD "TERRE BLANCHE"			DE POUSSAN J	4
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	E148.00017001	ECOLE ELEMENTAIRE "LA TREILLE" ÉLÉMENT GROUPE SCOLAIRE " LA TREILLE"		001	145 Rue des Ecoliers R	4
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	E148.00018	ECOLE MATERNELLE			JULES FERRY R	4
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	E148.00030	HALLE AUX SPORTS CLAUDE ROUVES			Rue de Revel X	3
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	E148.00035	MAGASIN U EXPRESS			Chemin de PAYSSIEROU M	4
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	E148.00041	ESPACE CULTUREL "ESPRIT GARE".			Marcel Barrere L	3
arrondissement BEZIERS	MARGON	E149.00003	AUBERGE DU CHATEAU			1 CHEMIN DES SERRES O	5
arrondissement BEZIERS	MARGON	E149.00007001	SALLE DES FETES " FRANCK VALLAT "	SALLE DES FETES - ECOLE	001	AVENUE D'ALIGNAN LE VENT L	4
arrondissement BEZIERS	MAUREILHAN	E155.00001	STADE MUNICIPAL "OLIVETTE"			JULES FERRY PA	2
arrondissement BEZIERS	MAUREILHAN	E155.00007	SALLE POLYVALENTE "OLIVETTE GRANDE"			de Quarante L	2
arrondissement BEZIERS	MAUREILHAN	E155.00029	SALLE DE RECEPTION "LA PROUDOUMETTE"			domaine la Proudoumette L	4
arrondissement BEZIERS	MINERVE	E158.00013004	C-34-2003-33 CHAPITEAU "FESTIVAL ESTIVAL	FERME DE SEJOUR DE BOIS BAS	004	Bois Bas CTS	4
arrondissement BEZIERS	MONS-LA-TRIVALLE	E160.00001003	GITES (HABITATIONS 1ERE FAMILLE)	BASE DE PLEIN AIR	003	CHEMIN DE LONGAIROU -	-
arrondissement BEZIERS	MONS-LA-TRIVALLE	E160.00001004	VILLAGE DE TOILES DE TENTES (CAMPING)	BASE DE PLEIN AIR	004	CHEMIN DE LONGAIROU -	-
arrondissement BEZIERS	MONS-LA-TRIVALLE	E160.00005	GITE DE GROUPE " DOMAINE DU JAUR "			1137 ROUTE DE SAINT PONS PEH	5

arrondissement BEZIERS	MONS-LA-TRIVALLE	E160.00008	SALLE POLYVALENTE	AVENUE DE LA GARE	L	4
arrondissement BEZIERS	MONTADY	E161.00002	MAISON DE RETRAITE "RENAISSANCE"	Rue des Muriers	J	4
arrondissement BEZIERS	MONTADY	E161.00003	HALLS AUX SPORTS	des platanes	X	2
arrondissement BEZIERS	MONTADY	E161.00015001	GROUPE SCOLAIRE F. MITTERRAND PRIMAIR GROUPE SCOLAIRE F. MITTERRAND 001	des platanes	R	4
arrondissement BEZIERS	MONTADY	E161.00015002	GROUPE SCOLAIRE F. MITTERRAND "MATER GROUPE SCOLAIRE F. MITTERRAND 002	des platanes	R	4
arrondissement BEZIERS	MONTADY	E161.00019	MAGASIN ALDI	CD 11 route de Béziers	M	3
arrondissement BEZIERS	MONTADY	E161.00069	SALLE MULTICULTURELLE	Lieu dit LA CONDAMINE	L	1
arrondissement BEZIERS	MONTADY	E161.00077	ADAGES - MAISONS D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL	Soustres	PEH	5
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00012001	MAISON DES ASSOCIATION - BAT A MAISON DES ASSOCIATIONS "EX CEN001	des sports	L	3
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00012003	MAISON DES ASSOCIATIONS - THEATRE DE MAISON DES ASSOCIATIONS "EX CEN003	des sports	PA	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00012004	MAISON DES ASSOCIATIONS - ESPACE "PATIC MAISON DES ASSOCIATIONS "EX CEN004	des sports	PA	3
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00015005	COLLEGE JULES FERRY - BAT B-C COLLEGE JULES FERRY 005	Place Frédéric Mistral	R	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00015008	COLLEGE JULES FERRY - BAT A + A1 COLLEGE JULES FERRY 008	Place Frédéric Mistral	R	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00019	ECOLE MATERNELLE " JULES FERRY "	RUE ASPIRANT LE BARON	R	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00021	GROUPE SCOLAIRE "LOUIS PASTEUR"	Jean Jaurès	R	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00022	HALLE DES SPORTS " ROBERT MONCLAR "	RUE ASPIRANT LE BARON	X	3
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00025	HÔTEL RESTAURANT "LES ROCAILLES"	RD 613	O	5
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00028	L'AUBERGE DE BESSILLES	Domaine de Bessilles	N	3
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00033	EHPAD "L'OUSTALET"	Frédéric Mistral	J	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00037	MAS NICOLE "DOMAINE PAUL MAS" RESTAURANT ET CAVEAU	Route de villeveyrac	N	3
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00042	SALLE DE RENCONTRE "SAMBUSY" (EX LE REX)	Pierre Azéma	L	3
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00046	STADE MUNICIPAL	le Baron	PA	2
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00052	SALLE POLYVALENTE DU VVF "LES CANTERELLES-LES VIGNES"	domaine de Bessilles	L	2
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00055	CENTRE D'ACCUEIL COMMUNAL DE BESSILLES (HEBERGEMENT)	de Bessilles	RH	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00060	MAISON D'ENFANTS DE BALDY	13 BIS RUE ASPIRANT LE BA	PEH	5
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	E162.00076001	PARC DU DOMAINE DE BESSILLES ( N'EST PA DOMAINE DEPARTEMENTAL DE BESS001	de Bessilles	IOP	-
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	E166.00001	AIRE DE SERVICE DE BEZIERS-MONTBLANC NORD - A9 - SOCIÉTÉ SHELL ET AUTOGRILL	A9 Voie Nord	N	3
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	E166.00005	BOUTIQUE ET RESTAURANT (AIRE DE SERVICE MONTBLANC SUD)	A9 - Voie Sud	N	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	E166.00011001	FOYER HANDICAPÉS "SAINT PIERRE" LE CHÂ FOYER HANDICAPÉS " SAINT PIERRE 001	Les Pins-Château Saint-Pierre	J	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	E166.00011002	FOYER HANDICAPÉS "SAINT PIERRE" LES PIN FOYER HANDICAPÉS " SAINT PIERRE 002	Château Saint-Pierre	J	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	E166.00013	MAISON DES ASSOCIATIONS "ÉMILIE SOULIÉ"	du Béal	L	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	E166.00014002	RÉSIDENCE "LES JARDINS D'EULALIE" RÉSIDENCE "LES JARDINS D'EULALI 002	Marcel Pagnol - Z.A.C. Les Arb J	J	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	E166.00015	SALLE DE BANQUET "COUSSERGUES"	Domaine de Coussergues	L	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	E166.00016	SALLE DE BANQUET "L'ARGENTIERE"	Domaine de l'Argentière	L	3
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	E166.00017	SALLE DES FÊTES	Edouard Barthe	L	3
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	E166.00021	CENTRE DE LOISIRS "DEMEURE DES CEDRES"	de la Paix	R	3
arrondissement BEZIERS	MONTOLIERS	E170.00003	SALLE POLYVALENTE	de la cave cooperative	L	4
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00002002	COLLEGE " LE CEDRE " BAT C - ENSEIGNEM COLLEGE " LE CEDRE " 002	2, BOULEVARD ELYSEE SAIS R	R	4
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00002003	COLLEGE " LE CEDRE " BAT D/G - REFECTOI COLLEGE " LE CEDRE " 003	2, BOULEVARD ELYSEE SAIS N	N	3
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00002005	COLLEGE " LE CEDRE " BAT E/F- ENSEIGNEM COLLEGE " LE CEDRE " 005	2, BOULEVARD ELYSEE SAIS R	R	3
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00003001	GROUPE SCOLAIRE JEAN GUY - ECOLE EL GROUPE SCOLAIRE JEAN GUY 001	2, RUE DE L'ABEOURADOU	R	4
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00003002	GROUPE SCOLAIRE JEAN GUY - ECOLE MA GROUPE SCOLAIRE JEAN GUY 002	2, RUE DE L'ABEOURADOU	R	4
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00007	EHPAD " LES TILLEULS "	3, ALLEE DES TILLEULS	J	4
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00009003	ESPACE SOIREE A THEMES EN PLEIN AIR CHATEAU DE SAINT MARTIN DES CH 003	DOMAINE SAINT MARTIN DE PA	PA	3
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00013	SALLE DE CONFERENCES ET SPECTACLES	BOULEVARD ELYSEE SAISSE L	L	4
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00017	HALLE DE SPORT	AVENUE SAINT MARTIN	X	3
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00038	SALLE MULTI-ACTIVITES	AVENUE SAINT MARTIN - LIE	L	2
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00043	S-34-2018-134 HERAULT AGENCEURS	SAINT GENIES DE FONTEDIT CTS	L	4
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	E178.00044	MAGASIN LIDL	RD 19 - LIEU-DIT LES OURIBE M	M	3
arrondissement BEZIERS	NEFFIES	E181.00006	SALLE POLYVALENTE	des Aires	L	2
arrondissement BEZIERS	NEZIGNAN-L' EVEQUE	E182.00003	FOYER HANDICAPÉS "ASSOCIATION CENTRE HERAULT"	de l'Égalité	J	5
arrondissement BEZIERS	NEZIGNAN-L' EVEQUE	E182.00004	FOYER RURAL	Rue des Boules	L	4
arrondissement BEZIERS	NEZIGNAN-L' EVEQUE	E182.00005001	GROUPE SCOLAIRE GEORGES BRASSENS GROUPE SCOLAIRE GEORGES BRAS 001	2 rue des Postes	R	4
arrondissement BEZIERS	NEZIGNAN-L' EVEQUE	E182.00007	EHPAD " LES AMANDIERS "	Avenue de Tourbes	J	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	E183.00003	CENTRE SOCIO CULTUREL	de Lespignan	L	3
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	E183.00004	IME "LA MAISON DE SOLN"	de la Gare	J	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	E183.00006	VESTIAIRE DU STADE MUNICIPAL	CD 162	X	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	E183.00010	EGLISE SAINT SATURNIN	Rue de l'Église	V	3
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	E183.00011	MAGASIN FRANPRIX (EX G20)	des vieux moulins	M	3

arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE E183.00016002	APEAI OUEST HERAULT FOYER CANTAUSSEL	APEAI OUEST HERAULT FOYER CAN	002	DE CANTAUSSELS	J	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE E183.00021	FOYER RURAL			Place Emile Barthe	L	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE E183.00030	HOTEL RESTAURANT BAR "L'ACROPOLE"			du marché	O	5
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE E183.00031	HOTEL RESTAURANT "RÉSIDENCE"			de la Cave	O	5
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE E183.00032	SALLE DE RECEPTION			Domaine de la Vernede	L	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE E183.00033	SALLE DE RECEPTIONS "LA GARRIGUE"			Domaine de la Garrigue	L	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE E183.00034	SALLE MICHEL GALABRU			YVES DU MANOIR	L	3
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE E183.00037	EHPAD LOUIS FONNOLL			DE SAINTE EULALIE	J	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE E183.00054	GROUPE SCOLAIRE "ANTOINE BEILLE"			LE PUECH	R	3
arrondissement BEZIERS	OLARGUES E187.00022	HOTEL RESTAURANT LAISSAC			de la Gare	O	5
arrondissement BEZIERS	OLARGUES E187.00039	SALLE POLYVALENTE			PLACE DE LA GARE	L	3
arrondissement BEZIERS	OLONZAC E189.00004001	COLLEGE ANTOINE FAURÉ - BT A, B & C (EN	COLLEGE ANTOINE FAURÉ	001	rue des écoles	R	4
arrondissement BEZIERS	OLONZAC E189.00004002	COLLEGE ANTOINE FAURÉ - BT D & E (RÉFEC	COLLEGE ANTOINE FAURÉ	002	d'Homps	R	4
arrondissement BEZIERS	OLONZAC E189.00004003	COLLEGE ANTOINE FAURÉ - BT F (SALLE POL	COLLEGE ANTOINE FAURÉ	003	d'Homps	R	4
arrondissement BEZIERS	OLONZAC E189.00005	EHPAD "LE MINERVOIS"			vieux chemin d'Homps	J	4
arrondissement BEZIERS	OLONZAC E189.00006	SALLE POLYVALENTE DITE DU GYMNASI			d'Homps	L	2
arrondissement BEZIERS	OLONZAC E189.00011	STADE MUNICIPAL			d'Homps	PA	2
arrondissement BEZIERS	OLONZAC E189.00022	SALLE POLYVALENTE G. BRASSENS			Pasteur	L	4
arrondissement BEZIERS	OLONZAC E189.00029	MAGASIN "MON BRICO OLONZAC"			d'Oupia	M	3
arrondissement BEZIERS	OLONZAC E189.00032	SUPERMARCHÉ GEANT CASINO			d'Oupia	M	2
arrondissement BEZIERS	OLONZAC E189.00035	GROUPE SCOLAIRE			3, RUE JULES FERRY	R	4
arrondissement BEZIERS	OLONZAC E189.00040	PENICHE "LA TOURMENTE"			Bassanel	EF	4
arrondissement BEZIERS	OUPIA E190.00001	SALLE DES FÊTES				L	4
arrondissement BEZIERS	PARDAILHAN E193.00004	SALLE POLYVALENTE DITE "DES RENCONTRES"			Le Village	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00002	L'ILLUSTRE THEATRE			22, AVENUE DE LA GARE DU	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00005	THEATRE DE LA GARE DU NORD			Avenue Général Montagne	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00008	ASSEMBLÉE DE DIEU - EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE PÉZENAS			Castelsec	V	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00024	C.F.P.P.A. ET INTERNAT "LA CONDAMINE"			du Général Montagne	RH	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00034	CENTRE DE LOISIRS "CASTELSEC"			Louis AUDIBERT - Domaine de R	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00036	CENTRE HEBERGEMENT " ASSOCIATION CENTRE HÉRAULT "			7 rue Laënnec René	J	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00043	CINÉMA " LE MOLIERE "			IMPASSE PILLEMENT	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00044002	CITÉ MIXTE "J MOULIN - BENE " BAT A ET K	CITE MIXTE " J. MOULIN - BENE "	002	1, AVENUE PAUL VIDAL DE LA R	R	2
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00044003	CITÉ MIXTE "J. MOULIN - BENE" - BAT B INTE	CITE MIXTE " J. MOULIN - BENE "	003	1, AVENUE PAUL VIDAL DE LA RH	R	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00044004	CITÉ MIXTE "J MOULIN - BENE " BÂT C	CITE MIXTE " J. MOULIN - BENE "	004	1, AVENUE PAUL VIDAL DE LA R	R	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00044005	CITÉ MIXTE "J. MOULIN - BENE" BÂT D	CITE MIXTE " J. MOULIN - BENE "	005	1, AVENUE PAUL VIDAL DE LA R	R	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00044007	CITÉ MIXTE "J. MOULIN - BENE " BÂT F - GYM	CITE MIXTE " J. MOULIN - BENE "	007	1, AVENUE PAUL VIDAL DE LA X	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00044008	CITÉ MIXTE "J. MOULIN - BENE " BÂT G ET H	CITE MIXTE " J. MOULIN - BENE "	008	1, AVENUE PAUL VIDAL DE LA N	R	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00045	CLINIQUE "PASTEUR"			Pasteur	U	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00047	COLLEGIALE " SAINT JEAN " - EGLISE ET MUSEE			Plan Jean Francois L'Epine	V	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00058001	ECOLE PREVERT - BAT A SALLES DE CLASSE	ECOLE ELEMENTAIRE " JACQUES P	001	5 RUE PAUL VIDAL	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00061	ECOLE MATERNELLE " ROBERT DESNOS "			3 passage des machous	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00062	ECOLE MATERNELLE PRIVÉE "SAINT JOSEPH"			Victor Hugo	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00064	ESPACE "MOLIERE"			Hôtel de Peyrat	Y	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00085	HOPITAL ET MAISON DE RETRAITE			Henri Reboul	U	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00086	HOTEL B&B			17, RUE DES FRERES BUILLOO	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00088	HÔTEL DE VILLE - BAT C - LOCAUX ASSOCIATIFS			Bobby Lapointe - Cour ZEVORTL	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00090	HÔTEL DE VILLE - BAT B (SALLE BONNAFOUS ET RESTAURANT PERSONNES AGÉES)			Massillon	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00092	HOTEL " LE MOLIERE "			32, PLACE DU 14 JUILLET	O	5
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00093	HOTEL - RESTAURANT " LE SAINT GERMAIN "			6, AVENUE PAUL VIDAL DE LA O	R	5
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00095	MAGASIN INTERSPORT			30 Avenue de Verdun	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00097003	LEP "CHARLES ALLIES" BAT F - ATELIER MÉ	LEP "CHARLES ALLIES"	003	Joliot Curie	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00097005	LEP "CHARLES ALLIES" BAT C - COMMERCIAL	LEP "CHARLES ALLIES"	005		R	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00097006	LEP "CHARLES ALLIES" BAT B - EXTERNAT	LEP "CHARLES ALLIES"	006	Joliot Curie	R	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00097007	LEP "CHARLES ALLIES" BAT A - INTERNAT - F	LEP "CHARLES ALLIES"	007	Joliot Curie	RH	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00097010	LEP "CHARLES ALLIES" BAT L - ADMINISTRA	LEP "CHARLES ALLIES"	010	JOLIOT CURIE	R	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00097011	LEP "CHARLES ALLIES" CHAUFFERIE CENTRAL	LEP "CHARLES ALLIES"	011	24 Boulevard Joliot Curie	-	-
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00099001	LEPA "LA CONDAMINE"	LEPA "LA CONDAMINE"	001	du Général Montagne	RH	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00114	MAGASIN "ALDI"			général de Gaulle	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS E199.00115	BRICOMARCHE			Route de Tourbes	M	3

arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00117001	MAGASIN LECLERC	MAGASIN LECLERC	001	Route de Tourbes	M	2
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00121	MAGASIN " LA FOIRE AUX TISSUS "			Les Rodettes	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00123	MAGASIN LIDL			de Verdun	M	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00126	MAGASIN SUPER CHAUSS 34			Les Rodettes	M	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00138	MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE " EDMOND CHARLOT "			4 PLACE FREDERIC MISTRAL	S	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00144001	PARC DES SPORTS " TRIBUNES STADE GRAD	PARC DES SPORTS	001	Avenue de Plaisance	PA	2
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00144002	PARC DES SPORTS " SALLE MALATERRE "	PARC DES SPORTS	002	Avenue de Plaisance	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00144005	PARC DES SPORTS "GYMNASE C"	PARC DES SPORTS	005	Avenue de Plaisance	X	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00144008	PISCINE DÉCOUVERTE	PARC DES SPORTS	008	Avenue de Plaisance	PA	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00144009	PLATEAUX SPORTIFS	PARC DES SPORTS	009	Avenue de Plaisance	PA	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00162	RESTAURANT "LES CORDELIERS"			de Nizas	N	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00180	MAISON DU PEUPLE - ECOLE DE MUSIQUE			10 Place Frédéric Mistral	L	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00188	LOCAL KOMAKO BAZAR			Alfred Maurel	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00193	STADE " MICHEL BATAL "			Avenue du 11 novembre 1918	PA	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00196	CARREFOUR MARKET (EX CHAMPION)			de Verdun	M	1
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00202	THEATRE MUNICIPAL			Rue Henri Reboul	L	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00203	THÉÂTRE DE VERDURE			Sans Souci	PA	2
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00206003	SAINTE MARTHE BAT C - COLLEGE ET ECOLE	COLLEGE ET ECOLE ELEMENTAIRE	003	15 rue Alcide TRINQUAT	R	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00246	RESTAURANT " CHEZ PAUL "			9 RUE ALBERT PAUL ALLIES	N	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00261	MAGASIN CENTRAKOR			de TOURBES - parcelle AW 79	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	E199.00295	SALLE DE RECEPTION AVEC LOCAUX A SOMMEIL - CHATEAU DE SAINT MARTIN DE GRAVES			CHEMIN SAINT MARTIN DE G O	O	4
arrondissement BEZIERS	PIERRERUE	E201.00004	SALLE DES FETES			"les écoles"	L	4
arrondissement BEZIERS	PIERRERUE	E201.00008	SALLE D'ACTIVITÉ ET ACCUEIL TOURISTIQUE "L'ETAPE DE PIERRERUE"			Pieu Rouquet	L	4
arrondissement BEZIERS	PINET	E203.00011	DISCOTHÈQUE "EXTASIA"			Saint Jean des Sources	P	3
arrondissement BEZIERS	PINET	E203.00015	FOYER DES CAMPAGNES			de l'Eglise	L	3
arrondissement BEZIERS	PINET	E203.00020	STADE MUNICIPAL			des Lauriers	PA	1
arrondissement BEZIERS	PINET	E203.00023	MAISON DE RETRAITE "LES FLOREALES"			1 rue des Floréales	J	4
arrondissement BEZIERS	POILHES	E206.00002	SALLE POLYVALENTE ET DES ASSOCIATIONS			PLACE DE L'HORREUM	L	4
arrondissement BEZIERS	POILHES	E206.00005	SALLE DES FETES ET SALLE DU PEUPLE			PLACE DE L'HORREUM	L	4
arrondissement BEZIERS	POMEROLS	E207.00006001	FONTS DE REY - HÔTEL	FONTS DE REY	001	de Pézenas	O	5
arrondissement BEZIERS	POMEROLS	E207.00006002	FONTS DE REY - SALLE DE BANQUET	FONTS DE REY	002	de Pézenas	L	4
arrondissement BEZIERS	POMEROLS	E207.00008	SALLE DES FÊTES			de Pézenas	L	4
arrondissement BEZIERS	POMEROLS	E207.00011	MAGASIN SUPER U			de Portou	M	3
arrondissement BEZIERS	POMEROLS	E207.00012	S-34-2013-81 DOMAINE DES LAUX	S-34-2013-81 DOMAINE DES LAUX		de Marseillan	CTS	4
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	E209.00001001	AEROGARE BEZIERS - CAP D'AGDE	AÉROPORT BÉZIERS-CAP D'AGDE	001	612	GA	2
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	E209.00008	MAISON DES ASSOCIATIONS "JEAN JOSEPH PINOL"			de l'égalité	L	4
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	E209.00009	SALLE POLYVALENTE "JEAN FERRAT"			frederic Mistral	L	2
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	E209.00031003	STADE (TERRAIN DE RUGBY)	STADE MUNICIPAL	003	de l'Egalité	PA	1
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	E209.00032	ARÈNE MUNICIPALE GEORGES COGET.			de la Tramontane	PA	2
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	E209.00035	MAISON DES ENFANTS (CLSH -RESTAURANT SCOLAIRE - LOCAUX ASSOCIATIFS)			des écoles	R	4
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	E209.00038	COLONIE "LA GRANGETTE"			de la tour de l'orb	RH	5
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	E209.00040	HOTEL RESTAURANT LA VITARELLE			612	O	3
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	E209.00043001	CAMPING LES SABLONS - BATIMENT BAR R	CAMPING LES SABLONS (VOIR CAMF001		DES MURIERS	N	3
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	E209.00043008	CAMPING LES SABLONS - ESPACE AQUATIQUE	CAMPING LES SABLONS (VOIR CAMF008		DES MURIERS	PA	2
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	E209.00086	HOTEL "LE MIRADOR" RESTAURANT "SAVEURS DU SUD"			du FRONT DE MER	O	4
arrondissement BEZIERS	POUZOLLES	E214.00001	ECOLE COMMUNALE			JULES FERRY	R	4
arrondissement BEZIERS	POUZOLLES	E214.00003	SALLE DES FÊTES			Boulevard Jules Ferry	L	3
arrondissement BEZIERS	POUZOLLES	E214.00005002	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE " LES COTEAIFoyer d'accueil medicalise " LE	002		1 ROUTE DE MARGON	J	5
arrondissement BEZIERS	POUZOLLES	E214.00005003	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE " LES COTEAIFoyer d'accueil medicalise " LE	003		1 ROUTE DE MARGON	J	5
arrondissement BEZIERS	POUZOLLES	E214.00005004	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE " LES COTEAIFoyer d'accueil medicalise " LE	004		1 ROUTE DE MARGON	J	5
arrondissement BEZIERS	POUZOLLES	E214.00008	GITE " L'ESKILLOU "			4 RUE DE LA DISTILLERIE	-	-
arrondissement BEZIERS	PRADES-SUR-VERNAZO	E218.00003	MAISON DES ASSOCIATIONS			Grand' rue	L	4
arrondissement BEZIERS	PREMIAN	E219.00003	COLONIE DE VACANCES "CAMPBLANC"			Campblanc	RH	5
arrondissement BEZIERS	PREMIAN	E219.00015	ECOLE PRIMAIRE ET SALLE POLYVALENTE			lou Ceireis	L	4
arrondissement BEZIERS	PREMIAN	E219.00016	CENTRE CULTUREL "AU FIL DES ARTS"			Maurice AMANS	L	4
arrondissement BEZIERS	PUIMISSON	E223.00001	SALLE POLYVALENTE DITE " DE LA COMMUNICATION "			Place Guillaume Durand	L	4
arrondissement BEZIERS	PUIMISSON	E223.00002001	SAINTE MARTHE DE MONT-ROUGE - CENTRE SAINTE MARTHE DE MONT-ROUGE	001		20, RUE DU CHATEAU D'EAU	O	2
arrondissement BEZIERS	PUISSALICON	E224.00005	SALLE DU PEUPLE			PLACE DE LA PROMENADE	L	4
arrondissement BEZIERS	PUISSALICON	E224.00007001	SALLE SEMINAIRE - DOMAINE SAINT PIERRE	DOMAINE SAINT PIERRE DE SERJAC	001	DOMAINE SAINT PIERRE DE S L	L	3



arrondissement BEZIERS	PUISSALICON	E224.00007002	DOMAINE ST PIERRE DE SERJAC - HOTEL ET DOMAINE SAINT PIERRE DE SERJAC	002	DOMAINE ST PIERRE DE SERO	5
arrondissement BEZIERS	PUISSALICON	E224.00012	CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE		6-20 , RUE DE LA PROMENAD R	4
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	E225.00002	MAISON DU PEUPLE		Avenue de Narbonne	3
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	E225.00004	GITE DE GROUPE		Domaine de la Beaume	PEH 5
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	E225.00014001	GROUPE SCOLAIRE "FONT CLAIRE" - MATERN	GROUPE SCOLAIRE "FONT CLAIRE" 001	rue de Font Claire	R 4
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	E225.00014002	GROUPE SCOLAIRE "FONT CLAIRE" - PRIMA	GROUPE SCOLAIRE "FONT CLAIRE" 002	rue de Font Claire	R 4
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	E225.00016	MAGASIN NETTO		ZAE La Rouquette	M 4
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	E225.00021	MAISON RETRAITE "LOU CASTELLAS"		de la Prade	J 4
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	E225.00030001	CELLULE N° 1	CELLULES COMMERCIALES "SAINTE 001	de la république	- -
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	E225.00030002	CELLULE N° 2	CELLULES COMMERCIALES "SAINTE 002	de la république	- -
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	E225.00038	COMPLEXE SPORTIF	COMPLEXE SPORTIF	Pierre de Coubertin	PA 2
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	E225.00041	ASSOCIATION EVEIL ET PARTAGE -	HEBERGEMENT D'ENFANTS HANDICAPÉS MENTAUX	des Coulmiers	J 5
arrondissement BEZIERS	QUARANTE	E226.00005002	COLLEGE CAHUZAC - BAT PRINCIPAL -	SALLE COLLEGE LOUIS CAHUZAC 002	Plan des écoles	R 4
arrondissement BEZIERS	QUARANTE	E226.00008005	FOYER D'ACCUEIL - 3 UNITES	HEBERGEMEN Foyer D'ACCUEIL MEDICALISE "ISAB005	du puit de l'amour	J 4
arrondissement BEZIERS	QUARANTE	E226.00012	SALLE POLYVALENTE COMMUNALE		Place Eloi Beteille	L 2
arrondissement BEZIERS	QUARANTE	E226.00023	HALLES AUX SPORTS		du stade	X 4
arrondissement BEZIERS	RIOLS	E229.00020	SALLE POLYVALENTE		bel ombre	L 4
arrondissement BEZIERS	ROQUEBRUN	E232.00004	SALLE POLYVALENTE DU CAMPOTEL DE L'ORB		Rue du temps libre	L 4
arrondissement BEZIERS	ROQUEBRUN	E232.00026	RESTAURANT	RESTAURANT	5305 avenue du roc de l'estang -	- -
arrondissement BEZIERS	ROSIS	E235.00005	REFUGE DU NEBUZON		COURS LE BAS	PEH 5
arrondissement BEZIERS	ROSIS	E235.00006001	TEMPLE ZEN DU CAROUX - ACCUEIL / DORTOIR	TEMPLE ZEN DU CAROUX 001	ROUTE HAMEAU DE DOUCH	PEH 5
arrondissement BEZIERS	ROSIS	E235.00006002	TEMPLE ZEN DU CAROUX - DORTOIR HAUT	(TEMPLE ZEN DU CAROUX 002	ROUTE HAMEAU DE DOUCH	PEH 5
arrondissement BEZIERS	ROSIS	E235.00006003	TEMPLE ZEN DU CAROUX - DORTOIR BAS	(B. TEMPLE ZEN DU CAROUX 003	ROUTE HAMEAU DE DOUCH	PEH 5
arrondissement BEZIERS	ROUJAN	E237.00001	SALLE DES SPORTS		Route de Caux	X 2
arrondissement BEZIERS	ROUJAN	E237.00002	CHÂTEAU DE CASSAN (CHAPELLE, SALON ET GALERIE)		Route de Gabian	Y 3
arrondissement BEZIERS	ROUJAN	E237.00003	SALLE DU PEUPLE		Place de la Mairie	L 4
arrondissement BEZIERS	ROUJAN	E237.00023	STADE MUNICIPAL		Rue du Pré de Banc	PA 1
arrondissement BEZIERS	ROUJAN	E237.00028	MAGASIN SUPER U		ZC Cap Caroux - Route de Pez	M 2
arrondissement BEZIERS	ROUJAN	E237.00033	COLLEGE		300 avenue de Caux	R 3
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	E245.00005	MAISON DE RETRAITE "LES OLIVIERS"		de la trivalle	J 4
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	E245.00006	MAISON SAINT JOSEPH		de la gare	PEH 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	E245.00007	SALLE POLYVALENTE "ABBATIALE"		du marché	L 4
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	E245.00008	MAGASIN INTERMARCHÉ		route de Saint Pons	M 3
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	E245.00009	HOTEL RESTAURANT LE PRESSOIR		route de Saint Pons	O 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	E245.00023	HALLES AUX SPORTS "DAMIEN GATOUILLAT"		de la Noria	X 4
arrondissement BEZIERS	SAINT-ETIENNE-D'ALBA	E250.00007	SALLE POLYVALENTE		Ancienne Gare	L 4
arrondissement BEZIERS	SAINT-GENIES-DE-FONT	E258.00009	CENTRE CULTUREL ET ASSOCIATIF " JEAN MOULIN "		Cours Napoleon	L 3
arrondissement BEZIERS	SAINT-GENIES-DE-FONT	E258.00022	COMPLEXE SPORTIF		Stade municipal	PA 1
arrondissement BEZIERS	SAINT-GENIES-DE-VARE	E257.00018002	FOYER ROBERT FALUI - APSH 34 - BAT B -	FOYER ROBERT FALUI - APSH 34 002	Plaisance D22 E14	J 4
arrondissement BEZIERS	SAINT-GENIES-DE-VARE	E257.00018005	FOYER ROBERT FALUI - APSH 34 - BAT E - S	FOYER ROBERT FALUI - APSH 34 005	Plaisance D22 E14	L 3
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00001	L'ORTENSIA		2 rue du chateau	O 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00016	EHPAD " CHÂTEAU LA ROCHE "		ROUTE DE CASTANET LE BAS	J 4
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00018	HALLE DE SPORT ET DE LOISIRS		Chemin de l'ancienne gare - CD X	2
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021001	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON GRENA	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF001	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021002	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON PENSEE	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF002	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021003	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON ROSE	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF003	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021004	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON NENUP	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF004	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021005	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLONS A	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF005	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021006	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON DAHLIAS	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF006	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021007	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON TOURN	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF007	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021009	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON IRIS	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF009	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021012	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON PERVE	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF012	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021013	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON CHARD	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF013	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021015	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON JOLQUI	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF015	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021016	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON TUNIPES	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF016	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021017	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON GLAIEUL	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF017	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021018	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON MARGU	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF018	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021019	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON OUILLET	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF019	1 avenue Les Treilles	J 5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MA	E260.00021021	EHPAD " LES TREILLES " - SALLE POLYVALENTE	VILLAGE RETRAITE - EHPAD " LES TF021	1 avenue Les Treilles	L 4

arrondissement BEZIERS	SAINT-JEAN-DE-MINERV	E269.00001	SALLE POLYVALENTE RENE BEZIAT			n° 175 E	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-JULIEN	E271.00007	SALLE POLYVALENTE			HAMEAU DE CASTAGNES - RL		4
arrondissement BEZIERS	SAINT-NAZAIRE-DE-LAD	E279.00002	COLONIE DE VACANCES " METAIRIE SICARD "			ROUTE DE LAURENS (D 136) - RH		4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-MAUCH	E285.00002	SALLE DE RENCONTRE			Rue de la Garenne	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00004	FOYER D'ACCUEIL SPECIALISE DIT "ASEI"			d' Aprrats	J	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00023001	CAMPOTEL DU JAUR - SALLE POLYVALENTE	CAMPOTEL DU JAUR	001	d'Artenac	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00024	CATHEdraLE			des tilleuls	V	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00025	CENTRE SPECIALISE DU HAUT LANGUEDOC "ALCOOLOGIE"			de la gare	U	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00026	CENTRE DE LOISIRS			du Barry	R	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00027	CENTRE DE RENCONTRE "MAISON DES LOISIRS"			du Barry	L	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00029	CINEMA - OFFICE DU TOURISME			du Foiral	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00031	COLLEGE DU JAUR			de Narbonne	RH	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00038	GRUPE SCOLAIRE PRIMAIRE ET MATERNELLE			Quartier FRESCATIS	R	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00040	MAGASIN INTERMARCHE			du Foiral	M	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00046	GYMNASSE HALLE AUX SPORTS			route de narbonne	X	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00049	HOPITAL LOCAL			Frescatis	U	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00053	HOTEL RESTAURANT "LE SOMAIL"			Route de Castres	O	5
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00063001	LYCEE J.BREL - SITE LA GARE - SALLES ET	LYCEE JACQUES BREL	001	de la gare	R	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00063002	LYCEE J. BREL - SITE LE PLANEL - BAT A "INT	LYCEE JACQUES BREL	002	Le Planel	RH	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00070	MAISON DE RETRAITE "LE FRESCATIS"			Frescatis	J	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00072	MAGASIN "U EXPRESS" (EX SUPERMARCHE U)			de la gare	M	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00075	MAISON D'ENFANTS "MON OUSTAL"			de Coustou	RH	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00090	SALLE POLYVALENTE			Ponderach	L	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00115	PISCINE INTERCOMMUNALE			de Ponderach	PA	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMI	E284.00118	MAISON D'ENFANTS "ARCOLAN"			Grand'Rue	RH	5
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	E289.00008	ESPACE "CESSERO"			Grand'Rue	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	E289.00009	GRUPE SCOLAIRE "LEONCE RUFFIE"	GRUPE SCOLAIRE "LEONCE RUFFIE"		des Ecoles	R	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	E289.00010	MAGASIN LIDL			ZI le Causse PAE de la crouzett	M	2
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	E289.00014	MAISON DE RETRAITE "MIREILLE VIDAL"			d'Agde	J	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	E289.00016	SALLE DES FÊTES			de la Mairie	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	E289.00019	STADE MUNICIPAL			du Champ de Bataille	PA	1
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	E298.00001001	RESTAURANT SCOLAIRE	ECOLE PRIMAIRE G.BRASSENS	001	du 11 novembre	N	4
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	E298.00001002	BATIMENT SALLES DE CLASSES	ECOLE PRIMAIRE G.BRASSENS	002	du 11 novembre	R	3
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	E298.00004	SALLE POLYVALENTE			Charles de Gaulle	L	3
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	E298.00007	SALLE DE BANQUETS "DOMAINE LA DOMERGUE"			n°19 - Lieu dit Domaine La Dom L		3
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	E298.00008	SALLE DE BOWLING			de Beziers - RD n° 19	X	3
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	E298.00018	EHPAD "LE MANOIR"			de la republique	J	4
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	E298.00026	ECOLE MATERNELLE			Bigou	R	4
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	E298.00038	HALLES AUX SPORTS "STEPHANE DIAGANA"			des tulipes	X	3
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	E298.00062	PISCINE DU SUD			communal	X	2
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	E298.00069	SALLE DE RECEPTIONS			Portes de Sauvian	L	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00001	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR		Paul Cézanne	M	1
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00003	ECOLE MATERNELLE FERDINAND BUISSON			Raymond LAMBERT	R	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00005001	COLLÈGE MARCEL PAGNOL - SALLE POLYVA	COLLEGE MARCEL PAGNOL	001	Emile Turcot	L	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00005002	COLLEGE MARCEL PAGNOL - BAT. ENSEIGNE	COLLEGE MARCEL PAGNOL	002	Emile Turcot	R	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00006	FORUM MARIUS CASTAGNE			Voltaire	L	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00015	SALLES POLYVALENTES "LE MAGNIFIQUE" ET "LES AMIS DE SÉRIGNAN"			Hérail	L	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00033	MAGASIN ALDI			Vincent Van Gogh - Zac Belleg	M	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00044	MAGASIN GIFI			Edgar FAURE - ZAC bellegarde	M	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00058	MUSEE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN LANGUEDOC ROUSSILLON			de la plage	Y	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00061	RESTAURANT MAC DONALD'S			Edgar Faure	N	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00078	STADE M AITA			Rue Roger Salengro	PA	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00094001	CAMPING LE SERIGNAN PLAGES - BAT. "BAR M CAMPING LE SERIGNAN PLAGES (EX A 001			du clos Ferrand - CD n° 37	N	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00094002	CAMPING LE SERIGNAN PLAGES - BAT "RESTA CAMPING LE SERIGNAN PLAGES (EX A 002			du clos Ferrand - CD n° 37	N	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00094003	CAMPING LE SERIGNAN PLAGES - BAT "SALLE CAMPING LE SERIGNAN PLAGES (EX A 003			du clos Ferrand - CD n° 37	P	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00094010	CAMPING LE SERIGNAN PLAGES - BAT "RESTA CAMPING LE SERIGNAN PLAGES (EX A 010			Sérignan Plage	N	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00094012	CAMPING LE SERIGNAN PLAGES - ESPACE AQ CAMPING LE SERIGNAN PLAGES (EX A 012			du Clos Ferrand - CD 37 - Sérig	PA	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00094017	CAMPING LE SERIGNAN PLAGES - ESPACE AQ CAMPING LE SERIGNAN PLAGES (EX A 017			du Clos Ferrand - CD 37 - Sérig	PA	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00103	CAMPING "LE MAS DES LAVANDES" (1BAT.ERP)			Avenue Edgar Faure	PA	2

arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00106001	CAMPING "BEAUSEJOUR" - RESTAURANT/BAFCAMPING "BEAUSEJOUR"	001	de Beauséjour	N	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00115002	CAMPING "CÔTES DU SOLEIL" SALLE POLYV CAMPING "CÔTES DU SOLEIL"	002	des pecheurs	L	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.001118	SALLE DE SPECTACLE "LA CIGALIÈRE"		de Béziers	L	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00125004	BOULEVARD DE LA MODE - CELLULE N° 4	CELLULES COMMERCIALES "SCI LE C004	de la république - ZAC de Belle M	M	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00125005	ZEEMANN TEXTILE - CELLULE N° 5	CELLULES COMMERCIALES "SCI LE C005	de la république - ZAC de Belle M	M	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00133	EHPAD "LES TAMARIS"		Général de Gaulle	J	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00139001	BATIMENT A - 8 APPARTEMENTS	APPART-HOTEL DES CARAÏBES	Lafayette	O	5
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00139002	BATIMENT B - 4 APPARTEMENTS + ACCUEIL	APPART-HOTEL DES CARAÏBES	Lafayette	O	5
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00145	CAMPING "ETOILE DE MER"		de la grande Maire - Lieu dit La	-	-
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00145001	CAMPING "ETOILE DE MER" - CHAPITEAU ANIMATION A IMPLANTATION PROLONGE	001	de la grande Maire - lieu dit La	CTSIP	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00160	ECOLE PAUL BERT- CONSERVATOIRE DE MUSIQUE		DU 8 MAI 1945	R	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00174001	LYCEE MARC BLOCH "BAT A - ADMINISTRATIO	LYCEE MARC BLOCH	Georges Frèche	R	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00174002	LYCEE MARC BLOCH "BAT B - SALLES DE CO	LYCEE MARC BLOCH	Georges Frèche	R	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00174003	LYCEE MARC BLOCH "BAT C - INTERNAT"	LYCEE MARC BLOCH	Georges Frèche	RH	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00174004	LYCEE MARC BLOCH "BAT D - SALLE POLYVA	LYCEE MARC BLOCH	Georges Frèche	L	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00174006	LYCEE MARC BLOCH "BAT F - LOCAUX TECHN	LYCEE MARC BLOCH	Georges Frèche	?	-
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00174007	LYCÉE MARC BLOCH - BAT G DIT GYMNASÉ	LYCEE MARC BLOCH	Laborit	X	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00175	MAGASIN LIDL		Edgar Faure	M	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00205	CHAPITEAU 1 CAMPING LE SERIGNAN PLAGE C-034-2019-139		les orpellières	CTS	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00206	CHAPITEAU 2 CAMPING LE SERIGNAN PLAGE C-034-2019-140		LES ORPELLIERES	CTS	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00207	GYMNASE GUY PISTRE		Général de Gaulle	X	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	E299.00212	GYMNASE TEDDY RINER		LABORIT	X	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00002	HALLE AUX SPORTS		GRAND' RUE	X	2
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00004001	COLLEGE "ALFRED CROUZET " - BATIMENT	COLLEGE "ALFRED CROUZET "	AVENUE DU BOIS	R	2
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00004003	COLLEGE "ALFRED CROUZET " - BATIMENT	COLLEGE "ALFRED CROUZET "	AVENUE DU BOIS	N	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00006	MAGASIN LIDL		ZAC " LA BAUME "	M	3
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00008	SALLE JEAN MOULIN		68, RUE JEAN MOULIN	L	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00011002	GROUPE SCOLAIRE "JULES FERRY"	GROUPE SCOLAIRE "JULES FERRY"	RUE EDOUARD HERRIOT	R	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00014	EHPAD " L'ENSOLELHADA "		68, GRAND' RUE	J	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00015	SALLE POLYVALENTE " CAMPOTEL "		GRAND' RUE	L	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00016	ECOLE RUFFEL - BAT IMMOVENTE		ZAC " LA BAUME "	R	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00019002	ECOLE MATERNELLE " JEAN MOULIN "	ECOLE MATERNELLE " JEAN MOULIN	RUE GEORGES BRASSENS	R	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00030001	EMMAÛS - HÉBERGEMENT	EMMAÛS	DOMAINE DE LA BASSOUILLEPEH		5
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00063	SUPER U ET BOUTIQUES	SUPER U ET BOUTIQUES	1 AVENUE DU MAS VIEL	M	2
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00064	PISCINE COMMUNAUTAIRE "MURIEL HERMINE"		RD 18	X	3
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00071	SALLE DES FÊTES " LA PARENTHÈSE "		CHEMIN DE LA PASCALE	L	2
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	E300.00077	STADE D'HONNEUR		GRAND' RUE	PA	2
arrondissement BEZIERS	SIRAN	E302.00001	HOTEL RESTAURANT "LE CHATEAU"		du château	O	5
arrondissement BEZIERS	SIRAN	E302.00011	SALLE SOCIO-CULTURELLE		Château	L	3
arrondissement BEZIERS	THEZAN-LES-BEZIERS	E310.00015	CENTRE COMMERCIAL SUPER U	CENTRE COMMERCIAL SUPER U	ZAE LES MASSELETTES	M	2
arrondissement BEZIERS	THEZAN-LES-BEZIERS	E310.00016	EHPAD " L'ORÉE DU PUECH "		9 AVENUE DE BEZIERS	J	4
arrondissement BEZIERS	THEZAN-LES-BEZIERS	E310.00036	SALLE POLYVALENTE " L'INSTANT T "		2, RUE ANTOINE DE SAINT	L	2
arrondissement BEZIERS	THEZAN-LES-BEZIERS	E310.00038	SALLE DE RECEPTION " LE ZANTHE "		3 impasse Les Masselettes	L	4
arrondissement BEZIERS	THEZAN-LES-BEZIERS	E310.00042	MAGASIN MONBRICO		ZAE LES MASSELETTES	M	3
arrondissement BEZIERS	TOURBES	E311.00001	SALLE DE BANQUET "LE MAS DE FLABEGUES"		Chemin de Conas - RD n°39	N	3
arrondissement BEZIERS	TOURBES	E311.00002003	LYCEE AGRICOLE PRIVÉ "BONNE TERRE" BAT	LYCEE AGRICOLE PRIVÉ " BONNE TEI003	Domaine de la Valadasse	R	3
arrondissement BEZIERS	TOURBES	E311.00002005	LYCEE AGRICOLE PRIVÉ "BONNE TERRE" BA	LYCEE AGRICOLE PRIVÉ " BONNE TEI005	Domaine de la Valadasse	PEH	5
arrondissement BEZIERS	TOURBES	E311.00002006	LYCEE AGRICOLE PRIVÉ "BONNE TERRE" BAT	LYCEE AGRICOLE PRIVÉ " BONNE TEI006	Domaine de la Valadasse	PEH	5
arrondissement BEZIERS	TOURBES	E311.00002009	LYCEE AGRICOLE PRIVÉ "BONNE TERRE" BAT	LYCEE AGRICOLE PRIVÉ " BONNE TEI009	Domaine de la Valadasse	R	4
arrondissement BEZIERS	TOURBES	E311.00002010	LYCEE AGRICOLE PRIVÉ "BONNE TERRE" BAT	LYCEE AGRICOLE PRIVÉ " BONNE TEI010	Domaine de la Valadasse	RH	4
arrondissement BEZIERS	TOURBES	E311.00016	FOYER DES CAMPAGNES		rue Tour des Caves	L	4
arrondissement BEZIERS	TOURBES	E311.00018	GROUPE SCOLAIRE		de Caunas	R	4
arrondissement BEZIERS	VAILHAN	E319.00005	SALLE DES FÊTES		Rue de saudadier	L	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00001	PALAIS DE LA MER		du commandant L'HERMINIER	L	2
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00004	DISCOTHÈQUE "LAS VEGAS" ET RESTAURANT "DE LA MER"		RONCARD	P	3
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00009	CASINO		des Elysées	P	2
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00011	HÔTEL DE LA MER		MICHELET	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00013	HÔTEL RESTAURANT " LA PLAGÉ "		SAINT SAENS	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00014	HÔTEL RESTAURANT "L'AUBERGE PROVENÇALE"		Général de Gaulle	O	5

arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00016	HÔTEL L'ALCYON		Michelet	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00020	ESPACE ASSOCIATIF "GUY COMBES"		L'HERMINIER	L	3
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00042002	STADE D'HONNEUR	STADE MUNICIPAL ARMAND VAQUERI 002	des cosses sous condamines	PA	2
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00042004	TRIBUNES COUVERTES	STADE MUNICIPAL ARMAND VAQUERI 004	des cosses sous condamines	PA	3
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00051001	BATIMENT MATERNELLE ET REPECTOIRE	GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE 001	Gambetta	R	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00062002	HOTEL - BAR GLACIER "LE MIRA-MAR"	HOTËL "LE MIRA-MAR" 002	CHARLES DE GAULLE	O	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00067	MAISON DES ASSOCIATIONS "LA VANNERIE"		Charles Cauquil	L	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00072002	MER ET SOLEIL - BAT PRINCIPAL "BELLEVUE"	COLONIE DE VACANCES "MER ET SO 002	des Orpellières	RH	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00079	RESIDENCE HOTELIERE LE MODERNE		Général de Gaulle	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00081	EGLISE "NOTRE DAME DU PERPETUEL SECOURS"		du casino	V	3
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00084	HÔTEL L'ALBIZZIA		Chemin Creux	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00090	HÔTEL RESTAURANT "LE CHALET"		Jean MOULIN	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00098	THÉÂTRE DE LA MER		Esplanade Turcot	PA	1
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00107	MAGASIN "VALRAS BRICOLAGE"		du Casino	M	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00120	T-34-1997-19 CHAPITEAU VALRAS PLAGE			CTS	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	E324.00161002	DISCOTHEQUE LA PLAYA	IMMEUBLE "LE CASINO - M.LANCON" 002	des Elysées	P	4
arrondissement BEZIERS	VALROS	E325.00005	GROUPE SCOLAIRE "LES FAÏSSES" MATERNELLE + PRIMAIRE + CLSH		des écoles	R	4
arrondissement BEZIERS	VALROS	E325.00006	HÔTEL-RESTAURANT "LA TOUR"		Avenue de Pézenas	O	5
arrondissement BEZIERS	VALROS	E325.00009	SALLE DES FÊTES ET BIBLIOTHEQUE		du Puit Vieux	L	3
arrondissement BEZIERS	VALROS	E325.00020	SALLE MULTI-ACTIVITES		de la Mer - RD 125	L	3
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.000180001	DISCOTHEQUE L'HACIENDA/LE HASHTAG	DISCOTHÈQUE L'HACIENDA/LE HASH 001	RD n°37E Rte de Sérignan	P	2
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00021	CENTRE DE VACANCES "LES SABLIERES"		Grau de Vendres	RH	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00023005	PRL "LES LODGES MEDITERRANEE" BAT 5 -	PRL "LES LODGES MEDITERRANEE" 005	des montilles	N	3
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00028001	COLLEGE "FRANCOISE GIROUD" - BAT ENSEI	COLLEGE "FRANÇOISE GIROUD" 001	DU CRES	R	3
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00028002	COLLEGE "FRANCOISE GIROUD" - BAT INTERI	COLLEGE "FRANÇOISE GIROUD" 002	DU CRES	RH	3
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00028003	COLLEGE "FRANÇOISE GIROUD" - HALLE AU	COLLEGE "FRANÇOISE GIROUD" 003	Rue du Crés	X	3
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00028004	COLLEGE "FRANCOISE GIROUD" - RESTAURA	COLLEGE "FRANÇOISE GIROUD" 004	DU CRES	N	3
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00029	EHPAD "LA ROSELIÈRE"		Rue des Lavoirs	J	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00040003	CAMPING "LA YOLE" ESPACE AQUATIQUE ET	CAMPING "LA YOLE" 003	Rte de Vendres	PA	2
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00046	CAMPING "LA PLAGES" (BAT.RESTAURANT)		de la Méditerranée	N	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00049	CAMPING "DOMAINE MONTPLAISIR" (BAT.ACCUEIL, BAR)		des Montilles	N	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00059	CAMPING "LES VAGUES"1 (BAT DANCING, EPICERIE, SNACK)		Chemin des Montilles	P	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00082	CONCESSION RESTAURANT DE PLAGE LOT 1 - LA NOMADA		des pecheurs	N	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00089001	ECOLE PRIMAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE	GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC 001	du Languedoc	R	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00089002	ECOLE MATERNELLE	GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC 002	du Languedoc	R	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00102001	BASE DE PLEIN AIR "PGL MIMOSAS" - BATIM	BASE DE PLEIN AIR "PGL MIMOSAS" 001	des Montilles	N	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00102003	BASE DE PLEIN AIR "PGL MIMOSAS" - BATIM	BASE DE PLEIN AIR "PGL MIMOSAS" 003	des Montilles	L	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00102005	BASE DE PLEIN AIR "PGL MIMOSAS" - CAM	BASE DE PLEIN AIR "PGL MIMOSAS" 005	des Montilles	PA V	3
arrondissement BEZIERS	VENDRES	E329.00107001	CAMPING "BANANAS BEACH CLUB" - ESPAC	CAMPING "BANANAS BEACH CLUB" 001	Avenue du Port	PA	3
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00025001	SALLE POLYVALENTE DU CAMPING DE LA D	CAMPING LA DRAGONNIÈRE 001	RN 112	L	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00025003	SALLE POLYVALENTE "LE HUMMER"	CAMPING LA DRAGONNIÈRE 003	RN 112	L	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00028001	BAR LE C57	CAMPING LE FARRET 001	des Roses - Vias Plage	N	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00038	CENTRE AÉRÉ ET DE VACANCES "ESPACE LIBRON"		du Poste	R	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00055	DISCOTHÈQUE "SANTA MARIA"		de la Méditerranée	P	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00058	ECOLE MATERNELLE "LES COQUELICOTS"		Manzanera	R	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00070	HÔTEL "LE GAMBETTA"		Gambetta	O	5
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00072	HÔTEL RESTAURANT "MUCRINA"		des Tilleuls	O	5
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00073	INTERMARCHÉ		de Béziers	M	2
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00094	MAISON DE RETRAITE "L'ESTAGNOL"		de l'Estagnol	U	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00096	MOTEL "MYRIAM"		de la Méditerranée	O	5
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00102	ESPACE "LA SOURCE" (EX : RESTAURANT "LES BUFFETS DE LA SOURCE")		du Libron - ZAE La Source	N	3
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00105	RESTAURANT "NIAGARA"		de la Méditerranée-Vias Plage	N	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00109	SALLE D'ACTIVITÉS ET DE SPECTACLES, ECOLE DE MUSIQUE "LA VIGNERONNE"		Gambetta	L	3
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00111	SALLE DE SPORTS		Pierre Castel	X	2
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00112	HALLE AUX SPORTS (EX SALLE DES FETES)		d'Agde	L	2
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00133	HALLE AUX JEUX POUR ENFANTS "EURO PARK INDOOR"		du Tricot et des Tots	X	2
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00140	THEATRE DE L'ARDAILLON		de Béziers	L	1
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00157	CONCESSION DE PLAGE LOT 5 - BAHIA BEACH		Farinette 2 - Vias Plage	CTS	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00166	CONCESSION DE PLAGE LOT 1 - LA PLAGES DU DELTA		LE CLOT	N	4

arrondissement BEZIERS	VIAS	E332.00187	PISCINE CAMPING LES CIGALES		des blanquettes	PA	3
arrondissement BEZIERS	VIEUSSAN	E334.00004	GITE DE GROUPE " LE MOULIN DE GRAIS "		LE MOULIN DE GRAIS - D 14	PEH	5
arrondissement BEZIERS	VILLEMAGNE-L'ARGENT	E335.00001	SALLE POLYVALENTE " MARCEL ROQUES "		Rue du Mail	L	4
arrondissement BEZIERS	VILLEMAGNE-L'ARGENT	E335.00003	MAGASIN INTERMARCHÉ HYPER		LIEU-DIT CAMP ESPRIT - ROUM		1
arrondissement BEZIERS	VILLEMAGNE-L'ARGENT	E335.00014	MAGASIN CENTRAKOR		Lieu-dit Camp Esprit - D 908	M	2
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00001	SALLE DES FETES "ESPACE LIBERTÉ GERARD SAUMADE"		de la source	L	2
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00005	MAISON DES ASSOCIATIONS - SALLE MONTPEYROUX		DES COQUELICOTS	L	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00007	EHPAD "LES JARDINS DU CANALET"		Louis Darde	J	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00019	MAGASIN METRO		Actipolis - ZAC Parc Actipolis	M	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00022	MAGASIN "PROMOCASH"		de l'Acropole	M	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00036001	MAGASIN LA FOIRE AUX TISSUS	ESPACE 3 CELLULES COMMERCIALE:001	des Négalous - ZAE pole medite	M	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00037	RESTAURANT L'ECLUSE		Pierre BEREGOVOY	N	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00046	RESTAURANT BURGER KING ( EX QUICK)		Pierre BEREGOVOY	N	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00047	BRASSERIE" LE SOLEAU"		des négalous - ZAE Pole Medit	N	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00048	RESTAURANT L'AMIRADA		Pierre Beregovoy	N	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00049	HOTEL RESTAURANT LE PAVILLON		les Clapies	O	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00050001	HOTEL "LAS CIGALAS" - BATIMENT PRINCIPAL	HOTEL "LAS CIGALAS" 001	GAMBETTA	O	5
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00050002	HOTEL "LAS CIGALAS" - BÂT ANNEXE R + 1	HOTEL "LAS CIGALAS" 002	GAMBETTA	O	5
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00052001	HÔTEL RESTAURANT IBIS	GROUPE IBIS HOTELS 001	ACTIPOLIS	O	2
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00052002	HOTEL "IBIS BUDGET"	GROUPE IBIS HOTELS 002	ACTIPOLIS	O	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00054001	BATIMENT HOTEL "CAMPANILE"	HOTEL RESTAURANT "CAMPANILE" 001	de l'Acropole	O	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00055	HOTEL PREMIERE CLASSE		de l'Acropole	O	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00056	HOTEL "THE ORIGINAL" ( EX LES BALADINS)		des colombes	O	5
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00057	HOTEL B&B		d'Acropole	O	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00060	STADE DE VILLENEUVETTE		Rue de l'aiguelongue	PA	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00063001	BATIMENT PRINCIPAL R + 1 (ELEMENTAIRE	GROUPE SCOLAIRE GEORGES BRAS 001	DES LILAS	R	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00083	XTREME BOWLING		de la Montagnette	X	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00085	CINÉMA CGR		des Négalous	L	1
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00086	MAGASIN BRICOMAN		des Négalous	M	1
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00087	CARREFOUR MARKET	CARREFOUR MARKET	des Négalous	M	2
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00102	SALLE POLYVALENTE GEORGES CAMPO		de la source	L	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00111	SALLE PAUL RIQUET		Saint Michel	L	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00124	SALLE DE RECEPTION "LES JARDINS DE L'ETOILE"		du Rec de la Reynarde	L	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00152	MAGASIN LEROY MERLIN		Jacques Monnet	M	1
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00161002	SALLE ASSOCIATIVE GUNFICHTERS	ANCIENS ETABLISSEMENTS PERNOD 002	lieutenant Rodgers	L	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIE	E336.00162	MAGASIN DECATHLON ET PARKING COUVERT		Jean MONNET	M	1
arrondissement BEZIERS	VILLESPASSANS	E339.00002	SALLE POLYVALENTE		de la république	L	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	E010.00001001	ECOLE MATERNELLE	ECOLE MATERNELLE 001	8 Av. Lt Louis Marres	R	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	E010.00001002	ECOLE ELEMENTAIRE	ECOLE MATERNELLE 002	27-29, Av. Lt Louis Marres	R	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	E010.00001003	CANTINE DE L'ECOLE MATERNELLE	ECOLE MATERNELLE 003	8 Av. Lt Louis Marres	N	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	E010.00001004	CANTINE ECOLE PRIMAIRE	ECOLE MATERNELLE 004	8 Av. Lt Louis Marres	N	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	E010.00004	SALLE POLYVALENTE		Place E. Sannier	L	2
arrondissement LODEVE	ANIANE	E010.00010	HOSTELLERIE SAINT-BENOIT		Saint Guilhem	O	5
arrondissement LODEVE	ANIANE	E010.00066	EHPAD LES JARDINS D'ANIANE		Avenue du Lieutenant Louis Mar	J	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	E010.00083002	SALLE DE CONCERT ACCOUSTIQUE-EXPOSIT	ABBAYE 002	Félix Giraud	L	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	E010.00106	GÎTE LE PRÉ DE LA VILLE		le Pré de la Ville	PEH	5
arrondissement LODEVE	ARGELLIERS	E012.00002	SALLE POLYVALENTE - VERT PARADIS		Route de Montpellier	RD 27 E	L
arrondissement LODEVE	ARGELLIERS	E012.00029	AUBERGE DU SAUGRAS		Saugras	O	5
arrondissement LODEVE	ASPIRAN	E013.00005	EHPAD GERARD SOULATGE		saute paille	J	4
arrondissement LODEVE	ASSAS	E014.00001	SALLE POLYVALENTE		Lieu dit "Les Cruzets"	L	2
arrondissement LODEVE	BELARGA	E029.00004	SALLE POLYVALENTE			L	4
arrondissement LODEVE	BRISSAC	E042.00012	SALLE DE RENCONTRES - BIBLIOTHEQUES - SALLES DE REUNION		Le parc	L	3
arrondissement LODEVE	BRISSAC	E042.00013002	KARTIX - BAT A	KARTIX PARK CIRCUIT KARTING 002	domaine de Caizergues	L	3
arrondissement LODEVE	BRISSAC	E042.00015	CHATEAU LE VILLAREL ECOLE DU TOURNAI		Le Villarel	PEH	5
arrondissement LODEVE	BUZIGNARGUES	E043.00001	SALLE DES FÊTES		DJ JEU DE BALLON	L	4
arrondissement LODEVE	CABRIERES	E045.00001	STADE MUNICIPAL			PA	1
arrondissement LODEVE	CAMPAGNAN	E047.00002	SALLE POLYVALENTE		Avenue de Saint Pargoire	L	4
arrondissement LODEVE	CANET	E051.00001	SALLE POLYVALENTE		du Pont	L	4
arrondissement LODEVE	CANET	E051.00007	GROUPE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE		Lieu-dit Le Clau	R	4



arrondissement LODEVE	CANET	E051.00008	TRIBUNES STADE			PA	3
arrondissement LODEVE	CANET	E051.00012	COMPLEXE SPORTIF			PA	3
arrondissement LODEVE	CANET	E051.00027	GROUPE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE		Rte de Brignac	PA	3
arrondissement LODEVE	CANET	E051.00028	GROUPE SCOLAIRE CANTINE SCOLAIRE		LE CLAOU	R	4
arrondissement LODEVE	CAZILHAC	E067.00001	SALLE POLYVALENTE		LE CLAOU	N	4
arrondissement LODEVE	CAZILHAC	E067.00002	HÔTEL RESTAURANT "LES NORIAS"		LIEU DIT "LA VIGNASSE"	L	3
arrondissement LODEVE	CAZILHAC	E067.00005	GITE EQUESTRE ETRIER DES CEVENNES		des 2 ponts	O	5
arrondissement LODEVE	CAZILHAC	E067.00007	GROUPE SCOLAIRE		LIEU DIT "LE FESQUET"	PEH	5
arrondissement LODEVE	CELLES	E072.00002	HOTEL LE MAS		Lac	R	4
arrondissement LODEVE	CLARET	E078.00001	MAISON DES ASSOCIATIONS - SALLE POLYVALENTE		Le Mas Lieurède	O	5
arrondissement LODEVE	CLARET	E078.00002	MAISON DE RETRAITE EHPAD L'ORTHUS		12 plans des magnans	L	3
arrondissement LODEVE	CLARET	E078.00020	SALLE POLYVALENTE		DES VERRIERS	J	4
arrondissement LODEVE	CLARET	E078.00026	CENTRE DE FORMATION ET INTERNAT DE PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES ET RURALES D		du nouveau monde	L	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00002	CENTRE COMMERCIAL HYPER U	CENTRE COMMERCIAL HYPER U	chemin du farjou	RH	5
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00003	LYCEE RENÉ GOSSE		19 avenue du président Wilson	M	1
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00009	CENTRE AQUATIQUE ET DE LOISIRS INTERCOMMUNAL		Victor Hugo	R	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00016	ECOLE ALPHONSE DAUDET		Montpellier	X	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00017	HOPITAL LOCAL	HOPITAL LOCAL	Gambetta	R	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00018002	MAS CAMILLE CLAUDEL - BÂTIMENT SAKOUN	MAS CAMILLE CLAUDEL - APSH34 002	Cours Chicane	U	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00018003	MAS CAMILLE CLAUDEL - BÂTIMENT BUISSO	MAS CAMILLE CLAUDEL - APSH34 003	rue Hector Berlioz	J	5
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00018004	MAS CAMILLE CLAUDEL - BÂTIMENT CLOTHO	MAS CAMILLE CLAUDEL - APSH34 004	rue Hector Berlioz	J	5
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00018005	MAS CAMILLE CLAUDEL - BÂTIMENT ATELIER	MAS CAMILLE CLAUDEL - APSH34 005	rue Hector Berlioz	J	5
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00018007	MAS CAMILLE CLAUDEL BATIMENT MAS	MAS CAMILLE CLAUDEL - APSH34 007	rue Hector Berlioz	J	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00018008	MAS CAMILLE CLAUDEL - UNITÉ PROTÉGÉE	MAS CAMILLE CLAUDEL - APSH34 008	rue Hector Berlioz	J	5
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00019	ESPACE DES DOMINICAINS ( EX CHAPELLE DES PÉNITENTS)			L	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00020	GYMNASÉ MUNICIPAL N°1 PATRICE REBICHON		avenue Paul Valéry	X	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00028	FOYER MUNICIPAL GEORGES BRASSENS		Paul Bert	L	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00031	FRANCE MATÉRIAUX (ASTRUC POINT MAT)		Les Tannes Basses	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00033	COLLEGIALE ST PAUL		du marché	V	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00035	SPORT 2000		rue de la Syrah	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00038	CHAUSS 34		Syrah	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00040	CINEMA ALAIN RESNAIS		Roger Salasc	L	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00043	KIABI SAS TILRIA (EX-VETIMARCHE)		ZAE LES TANNES BASSES	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00044	CENTRAKOR		PASCAL	M	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00051	THÉÂTRE MUNICIPAL		Roger Salengro	L	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00062	INTERMARCHÉ		de Canet	M	1
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00073	MR BRICOLAGE		du MOURVEDRE	M	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00084	SAS NIGAUTAN (ANCIEN WELDOM)	SAS NIGAUTAN (ANCIEN WELDOM)	Rue du Grenache ZA les Tanes	M	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00106001	COLLEGE DU SALAGOU - BATIMENT PRINCIPAL	COLLEGE DU SALAGOU 001	7, Avenue Paul Valéry	R	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00106003	COLLEGE SALAGOU - REFECTOIRE	COLLEGE DU SALAGOU 003	7, Avenue Paul Valéry	N	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00106004	GYMNASÉ COLLÈGE HALLE DE SPORT DU S	COLLEGE DU SALAGOU 004	Paul Valéry	X	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00108	HOTEL BRIT HOTEL ESSENTIEL (EX HOTEL AKENA)		espace jules milhau	O	5
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00121	HOTEL LA FONTAINE DE SARAC			O	5
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00123	BATIMENT LE QUARTIER DES TISSUS	BATIMENT LE QUARTIER DES TISSUS	du Chardonnay	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00143	SARL CHT HOLDING MARCORELLES	SARL CHT HOLDING MARCORELLES	les tannes basses BT207	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00158	SALLE DE LOTO		ESPACE JULES MILHAUD	L	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00160	GIFI		Les Tannes Basses	M	1
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00165	ALDI		Chardonnay ZAE Les Tanes Bas	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00168	EHPAD RONZIER JOLY		rue Françoise Giroud	J	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00194	MAGASIN BIO MARKET		Grenache	M	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00211	MAGASIN LIDL BAT C LOCAL N°4		Europe	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L'HERAULT	E079.00213	ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE - SAINT GUILHEM		RD 609	R	3
arrondissement LODEVE	COMBAILLAUX	E082.00007	CENTRE CULTUREL MEDIATHEQUE BIBLIOTHEQUE ESPACE OCCITANIE		aux jeunes	L	3
arrondissement LODEVE	FERRIERES-LES-VERRE	E099.00002	DOMAINE DE BAUME		LIEU DIT MAS DE BAUMES	O	5
arrondissement LODEVE	FONTES	E103.00001	STADE MUNICIPAL		Route de Cabrières	PA	2
arrondissement LODEVE	FONTES	E103.00002001	SALLE DES FÊTES	SALLE DES FÊTES - CENTRE AÉRÉ - 001	Rue Paul Bert	L	3
arrondissement LODEVE	FONTES	E103.00025	EHPAD "JEANNE DELANOUE"		Route de Cabrières	J	4
arrondissement LODEVE	FOZIERES	E106.00003	SALLE POLYVALENTE		Route de Soubès	L	4
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00001	COLLEGE LOUISE MICHEL		Jules Ferry	R	3

arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00002	COLLEGE PRIVE LA PRÉSENTATION			Pasteur	R	4
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00003	POLYCLINIQUE ST LOUIS	POLYCLINIQUE ST LOUIS		Place Joseph Boudouresques	U	4
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00006	MAGASIN SUPER U			Quartier de Calquières	M	2
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00007	GROUPE SCOLAIRE LA MARIANNE ECOLE MATERNELLE COMMUNALE			Rue des Ecoles républicaine	R	3
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00008	URBAN SPORT MAGASIN INTERSPORT (EX. MAGASIN BRICOLAGE)			DE CAZILHAC	M	3
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00009	GYMNASSE DU RIEUTORD			Sumène	X	3
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00010	SALLE DES FETES			Place de Lattre de Tassigny	L	3
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00011	MAISON DE RETRAITE L'ACCUEIL			Tras la muraille	J	4
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00012	CINEMA ARC EN CIEL			Emile Planchon	L	4
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00013	MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE "LE JARDIN DES AINES"			Rte de Nimes	J	4
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00028	HÔTEL DE LA POSTE			8, PLAN DE L'ORMEAU	O	5
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00067	ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE			des écoles publiques	R	4
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00080	THEATRE DE L'ALBAREDE			de l'Albarède	L	4
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00099	MAGASIN ALDI ( EX LEADER PRICE)			Nimes	M	4
arrondissement LODEVE	GANGES	E111.00108	MAISON DE RETRAITE LES DOMINICAINES			DE LA GARE	J	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00003	LYCEE AGRICOLE	LYCEE AGRICOLE		Route de Pézenas	-	-
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00003001	LYCÉE AGRICOLE - GYMNASSE	LYCEE AGRICOLE	001	RD 32	X	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00003002	LYCÉE AGRICOLE - BÂT CENTRAL - RESTAUR	LYCEE AGRICOLE	002	Route de Pézenas	N	3
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00003005	LYCÉE AGRICOLE - INTERNAT	LYCEE AGRICOLE	005	Route de Pézenas	RH	5
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00004	INTERMARCHÉ	INTERMARCHÉ		de Pézenas	M	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00005	LE VIEUX MOULIN	LE VIEUX MOULIN		Chemin de l'Auberge	O	5
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00019	CLSH - HALTE GARDERIE			Pierre Curie	R	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00020001	COLLEGE LO TRINTANNEL - BATIMENT G	COLLEGE LO TRINTANEL	001	Rue Eglise des Cordeliers	R	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00033	SALLE CULTURELLE ET EDUCATIVE			538 Chemin de Barque	L	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00034	ÉCOLE PUBLIQUE MATERNELLE ET PRIMAIRE CLAUDE DANIEL DE LAURES			Rue des Ecoles	R	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00035	ESPACE CULTUREL ET SPORTIF			Chemin de la Tane	L	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00062	OFFICE TOURISME - CC VALLÉE DE L'HÉRAULT			Parc d'activité Calmacé	W	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00078	SALLE POLYVALENTE			BD Moulin Fond d'Encauvi	L	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00081	SUPERMARCHÉ ALDI			route d'Aniane	M	3
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00083	ESPACE CHAI DE LA GARE/ ÉCOLE DE MUSIQUE			du Moulin	L	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00127	MAC DONALD'S			ZAC DE LA CROIX	N	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00128	EHPAD LES JARDINS DU RIVERAL			Mas Salat	J	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00148	MAGASIN CENTRAKOR			La croix	M	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00150	MR BRICOLAGE			ZAC la CROIX	M	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00164001	BÂTIMENT A D - ADMINISTRATION ENSEIGN	LYCEE SIMONE VEIL	001	zone passide	R	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00164002	RESTAURANT LYCEE	LYCEE SIMONE VEIL	002	zone passide	N	3
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00164003	BATIMENT B ET C CDI LOCAUX D'ENSEIG	LYCEE SIMONE VEIL	003	zone passide	R	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00164004	BATIMENT C SALLES TP LYCEE	LYCEE SIMONE VEIL	004	zone passide	R	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00164005	BATIMENT F INTERNAT LYCEE	LYCEE SIMONE VEIL	005	zone passide	RH	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00180	POLE SANTE LOT B02			zac la croix	U	3
arrondissement LODEVE	GIGNAC	E114.00184	BOWLING MAGIC GIGNAC ET RESTAURANT			Place de l'étoile	P	3
arrondissement LODEVE	GUZARGUES	E118.00010	MAS GUILHEM - CHAPITEAU CTS S-30-2012-02			lieu dit "Plan d'Auzieres"	CTS	2
arrondissement LODEVE	LA VACQUERIE-ET-ST-M	E317.00007	SALLE COMMUNALE			CD n°9	L	4
arrondissement LODEVE	LAROQUE	E128.00002	MAGASIN "MR BRICOLAGE"			LIEU DIT LE VIGNE - RUE DU	M	2
arrondissement LODEVE	LAROQUE	E128.00018	MAGASIN LIDL DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES			de l'Europe	M	3
arrondissement LODEVE	LAROQUE	E128.00019	INTERMARCHÉ			Route de Montpellier	M	2
arrondissement LODEVE	LAURET	E131.00001	SALLE DE RECEPTION PAVILLON ST LOUP			DOMAINE DU PUECH	L	4
arrondissement LODEVE	LAURET	E131.00002	GITE D'ETAPE - AUBERGE DU CEDRE			DOMAINE DE CAZENEUVE	O	5
arrondissement LODEVE	LE BOSC	E036.00001	CENTRE COMMERCIAL LECLERC	CENTRE COMMERCIAL LECLERC		ZAE la méridienne	M	2
arrondissement LODEVE	LE BOSC	E036.00007	CHALET RELAIS DU SALAGOU	CHALET RELAIS DU SALAGOU		8 Rue des terrasses	PEH	5
arrondissement LODEVE	LE BOSC	E036.00011	GROUPE SCOLAIRE LE BOSC			Champ de Mousseille	R	4
arrondissement LODEVE	LE BOSC	E036.00020	SALLE POLYVALENTE -SALELLES DU BOSC			609 Route départementale- Les	L	2
arrondissement LODEVE	LE CAYLAR	E064.00005	C.A.T			Rue des Ecoles	RH	4
arrondissement LODEVE	LE CAYLAR	E064.00013	HÔTEL DU ROCHER			Avenue de Millau	O	5
arrondissement LODEVE	LE CAYLAR	E064.00016	FOYER RÉSIDENCE L'ANGLADE			des écoles	J	5
arrondissement LODEVE	LE CAYLAR	E064.00028	SALLE DES FÊTES			Route de St Pierre	L	4
arrondissement LODEVE	LE CAYLAR	E064.00033	GÎTE D'ETAPE CO GÎTE			Les Rocailles	PEH	5
arrondissement LODEVE	LE POUGET	E210.00004	ÉCOLE PUBLIQUE MATERNELLE			neuve	R	4
arrondissement LODEVE	LE POUGET	E210.00008	MAISON DE RETRAITE RAOUL BOUBAL			des amandiers	J	4

arrondissement LODEVE	LE POUGET	E210.00016	CAMPOTEL		Route de Canet	PEH	5
arrondissement LODEVE	LE POUGET	E210.00017	GITE DU CENTRE ÉQUESTRE		route de Canet	PEH	5
arrondissement LODEVE	LE POUGET	E210.00024	SALLE POLYVALENTE TROIS FONTAINES		Trois fontaines	L	3
arrondissement LODEVE	LE TRIADOU	E314.00001	SALLE POLYVALENTE		VILLAGE	L	3
arrondissement LODEVE	LES MATELLES	E153.00002	MAISON DE RETRAITE NOTRE DAME DES CHAMPS		17 E	J	4
arrondissement LODEVE	LES MATELLES	E153.00004001	ECOLE MATERNELLE GROUPE SCOLAIRE COMMUNALE	001	LIEU DIT "Les Courrèges"	R	4
arrondissement LODEVE	LES MATELLES	E153.00006	POLE DE FORMATION RUGBY DU PIC ST LOUP		SAINTE SAUVEUR	X	4
arrondissement LODEVE	LES MATELLES	E153.00010	MAISON D'ENFANTS "NOTRE DAME DE BON SECOURS"		D17E Notre Dame des Champs	RH	5
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00004001	HOPITAL LOCAL - PONT ROMAIN	HOPITAL	Le Pont Romain	U	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00005001	LYCEE JOSEPH VALLOT- INTERNAT (BAT E & F)	LYCEE JOSEPH VALLOT	boulevard Pasteur	RH	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00005002	LYCEE JOSEPH VALLOT-EXTERNAT (BAT.H.I.J)	LYCEE JOSEPH VALLOT		R	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00005003	LYCEE JOSEPH VALLOT - ATELIER (BAT D)	LYCEE JOSEPH VALLOT	Bd Pasteur	R	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00005007	LYCEE JOSEPH VALLOT-GYMNASE(BAT C)	LYCEE JOSEPH VALLOT		X	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00024	BOULODROME ET LOCAUX ASSOCIATIFS		Fumel	X	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00025	MONSIEUR BRICOLAGE		Avenue du Général de Gaulle	M	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00035	INSTITUT DE REEDUCATION DE CAMPESTRE APSH 34		Route de Bédarieux	RH	5
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00039	CATHEDRALE SAINT FULCRAN		Place de l'Hôtel de Ville	V	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00045	CENTRE SOCIO CULTUREL		Joseph Maury	L	1
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00047	CLINIQUE DU SOUFFLE - VALLONIE		Avenue Joseph Vallot	U	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00051	COLLEGE PAUL DARDE		Route de Bédarieux	R	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00061	ECOLE PASTEUR		Jean Cocteau	R	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00063	ECOLE ST JOSEPH		Avenue de la République	R	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00074	HÔTEL DU NORD		18 Bd de la Liberté	O	5
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00075	HÔTEL RESTAURANT LA PAIX		Bld Montalange	O	5
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00079	MAISON DE RETRAITE LA PROVIDENCE		HOTEL DE VILLE	J	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00082	SALLE LE TRIUMPH		Quai Vinas	L	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00083	EHPAD L'ECUREUIL		Avenue de la République	J	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00090	MAIRIE - MAISON DE LA JUSTICE		Place de l'hôtel de Ville	W	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00097	MOSQUÉE		Quai Mégisserie	V	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00100	MUSEE FLEURY		FLEURY	Y	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00101	NETTO		Avenue de la République	M	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00105	PISCINE MUNICIPALE		Avenue Joseph Vallot	PA	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00116	RESTAURANT CAMPING LES VALS		Route du Puech	N	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00130	STADE LEROY BEAULIEU		Avenue Joseph Vallot	PA	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00132	SUPER U		du Général de Gaulle	M	1
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00159	SALLE POLYVALENTE ET DE SPORT ITEP CAMPESTRE		Bédarieux	L	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00160	ESPACE MARIE-CHRISTINE BOUSQUET (EX-IMMEUBLE BARRAL)		Francis Moran	W	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00186	HALLE DE SPORTS		Joseph Vallot	X	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00189	MAGASIN GIFI			M	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00205	SALLE POLYVALENTE		quai megisserie	L	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00215	ESPACE FLEURY - BIBLIOTHÈQUE		Rue Fleury	S	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00216	PÔLE CULTUREL CONFLUENCE		GAMBETTA	L	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	E142.00258	MAGASIN ALDI ( EX GIFI)		avenue du général de gaulle	M	3
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	E163.00003	CLINIQUE ST ANTOINE		Avenue Fond de Mosson	U	4
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	E163.00004	SALLE POLYVALENTE		Route de Montpellier	L	4
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	E163.00029	COLLEGE VINCENT BADIE		route de Saint Paul de Valmalle	R	3
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	E163.00032	GROUPE SCOLAIRE ET ALSH FONT MOSSON		Avenue Fond de Mosson	R	3
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	E163.00038	GYMNASE COLLÈGE YANNICK NOAH		ROUTE DE SAINT PAUL	X	3
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	E163.00067	ECOLE MATERNELLE LES MONTARNELLES		Gabriella Mistral	R	4
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	E163.00071	MAGASIN SUPER U	MAGASIN SUPER U	ZAC du Pradas	M	2
arrondissement LODEVE	MONTOULIEU	E171.00002	CENTRE ENVOL NATURE		L'ENVOL MAS DE BRUYERE	RH	5
arrondissement LODEVE	MONTPEYROUX	E173.00005	GITE D'ÉTAPE FONT DE GRIFFE		Font de Griffes	PEH	5
arrondissement LODEVE	MONTPEYROUX	E173.00015	SALLE POLYVALENTE		Les Mazes	L	4
arrondissement LODEVE	MOULES-ET-BAUCELS	E174.00002	SALLE DES FÊTES		Place de la Mairie	L	4
arrondissement LODEVE	MOULES-ET-BAUCELS	E174.00009	DOMAINE DE BLANCARDY			O	5
arrondissement LODEVE	MOUREZE	E175.00001	HOTEL NAVAS - LES HAUTS DE MOUREZE		les hauts de moureze	PEH	5
arrondissement LODEVE	MOUREZE	E175.00002	AUBERGE DU VAL MOUREZÈ		la Dolomie	O	5
arrondissement LODEVE	NOTRE-DAME-DE-LOND	E185.00001	SALLE POLYVALENTE		du Pic Saint Loup	L	4
arrondissement LODEVE	OCTON	E186.00005	ECOLE COMMUNALE - MAIRIE		Rue des Platanes	R	4

arrondissement LODEVE	OCTON	E186.00006	GÎTES CMX DU RICAZOULS		PEH	5		
arrondissement LODEVE	OCTON	E186.00008	HÔTEL RESTAURANT LA PALOMBE		O	5		
arrondissement LODEVE	OCTON	E186.00009	HÔTEL RESTAURANT LA CALADE		O	5		
arrondissement LODEVE	OCTON	E186.00012	MAS PANDIT - HÉBERGEMENT		PEH	5		
arrondissement LODEVE	PAULHAN	E194.00002	SALLE DES FÊTES		L	2		
arrondissement LODEVE	PAULHAN	E194.00014	COLLEGE EMMANUEL MAFFRE-BAUGÉ		R	2		
arrondissement LODEVE	PAULHAN	E194.00024	ECOLE MATERNELLE F.DOLTO		RUE DU DOCTEUR BATIGNE R	4		
arrondissement LODEVE	PAULHAN	E194.00027	GYMNASSE HALLE DES SPORTS		RUE JOLIOT CURIE	X	3	
arrondissement LODEVE	PAULHAN	E194.00033	EHPAD VINCENT BADIE		de Campagnan	J	4	
arrondissement LODEVE	PAULHAN	E194.00039	ACTION (EX CARREFOUR CONTACT)		ZAE de la Barthe	M	3	
arrondissement LODEVE	PAULHAN	E194.00047	GROUPE SCOLAIRE		Usclas	R	3	
arrondissement LODEVE	PERET	E197.00004	SALLE POLYVALENTE "LE PEYRAL"		le Peyral	L	3	
arrondissement LODEVE	PERET	E197.00011	HALLE DES SPORTS		Albert Marcelin	X	4	
arrondissement LODEVE	PLAISSAN	E204.00003	MAISON DE RETRAITE " LE CLOS DES OLIVIERS "		Puech Bourdel	J	4	
arrondissement LODEVE	ROQUEREDONDE	E233.00005	RESTAURANT		Domaine de l'engayresque	N	4	
arrondissement LODEVE	ROQUEREDONDE	E233.00010	TEMPLE		Domaine l'Engayresque	V	2	
arrondissement LODEVE	ROQUEREDONDE	E233.00012	GITE D'ETAPE SAINT DALMAS		place de la mairie	PEH	5	
arrondissement LODEVE	ROQUEREDONDE	E233.00014	S-34-1994-14 L'ENGAYRESQUE			CTS	3	
arrondissement LODEVE	ROUET	E236.00003	CTS LE MAS DE LA PLUME		lieu dit januq	CTS	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-BUEG	E238.00002	HEBERGEMENT HOTELIER LUZIERE/SALLE DE RECEPTION		MAS DE LUZIERE	O	5	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00012	COLLEGE MAX ROUQUETTE		Pierre de Coubertin	R	2	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00018	GROUPE SCOLAIRE ROGER GAUBIL		Cours de la Liberté	R	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00019	HOTEL LA CLE ( EX HOTEL ISIS)		de la Lucque	O	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00021	I.M.E. L'ENSOLEILLADE		avenue de Montpellier	J	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00027	MAGASIN DE VENTE LIDL		Montpellier RN 109	M	3	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00031	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (MAS) LA PARAGE		des aigues vives	J	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00037	STADE DE FOOTBALL		Rue du stade	PA	2	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00041	SALLE DES FETES		Cours de la Liberté	L	3	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00056	MAISON DE RETRAITE YVES COUZY		Rue Pierre de Coubertin	J	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00067	ECOLE PRIMAIRE		Fontanelles	R	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00081	SALLE OMNISPORTS BOISSET		Rue Pierre de Coubertin	X	2	
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANG	E239.00088	MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE L'ENSOLEILLADE		ZAC La Garrigue rue Jando	J	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-LA-	E241.00005	MAISON RETRAITE NOTRE DAME DU DIMANCHE		route de l'apparition	J	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-LA-	E241.00007	SALLE DES FÊTES		Rue de l'Aurelle	L	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-MO	E242.00012	SALLE POLYVALENTE MUNICIPALE LE CHAI		du plan Vincent	L	3	
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTE	E243.00001	GROTTE DES DEMOISELLES		lieu dit Les Pessas	M	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTE	E243.00002	CENTRE DE LOISIRS LES LUTINS CEVENOLS		PLEINE NATURE ROUTE DE	RH	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTE	E243.00004	CAMPOTEL MUNICIPAL		4, Avenue du Chemin Neuf	PEH	5	
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTE	E243.00019	NOUVELLE ECOLE ÉLÉMENTAIRE DU THAURAC		Cap de Courtou	R	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00001	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR TRIFONTAINE		de Ganges	M	1	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00002	CASTORAMA S-034-2015-109		de Ganges	M	1	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00003001	COLLEGE DU PIC ST LOUP	COLLEGE DU PIC ST LOUP	001	DE SAINT GELY - COMBES D	R	2
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00003002	HALLE DES SPORTS DU COLLEGE	COLLEGE DU PIC ST LOUP	002	COMBES DE RABAUSSES	X	3
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00006001	LYCEE JEAN JAURES - BT INTERNAT	LYCEE JEAN JAURES (EX PIC SAINT	001	avenue Saint Sauveur	RH	4
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00006002	LYCEE JEAN JAURES - BT A	LYCEE JEAN JAURES (EX PIC SAINT	002	avenue Saint Sauveur	R	2
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00006003	LYCEE JEAN JAURES - BTS BCD	LYCEE JEAN JAURES (EX PIC SAINT	003	avenue Saint Sauveur	R	2
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00006004	LYCEE JEAN JAURES - RESTAURANT	LYCEE JEAN JAURES (EX PIC SAINT	004	avenue Saint Sauveur	N	3
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00009	MAGASINS KIABI ET CUISINES SCHMIDT ( EX MAGASINS KIABI ET CUISINES SCHMIDT ( EX INTERS		des GENETS	M	3	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00010	KING JOUET - CHAUSS 34		des GENETS	M	3	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00012	CENTRE PLURI ASSOCIATIF FERNAND ARNAUD		SENTIER DU BELIER	L	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00017	CLINIQUE LA LIRONDE NEURO PSYCHIATRIQUE		DOMAINE DE FONTFREGE	U	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00018	CLINIQUE STER		SAINT SAUVEUR	U	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00020	MAISON DE RETRAITE LA PALMERAIE		des condamines	J	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00021	LE CHÊNE VERT ESPACE COMMERCIAL BIO		des GENETS/LOT 5 LES CEDRM		4	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00022	RESTAURANT BURGER KING (EX. QUICK)		CENTRE COMMERCIAL CARRN		3	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00023001	CLINIQUE DU PIC SAINT LOUP	CLINIQUE DU PIC SAINT LOUP	001	ZAE St Sauveur	U	4
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00028	HOTEL SOCIAL L'ILE BLEUE		31 LOT CLEMENTIDE/RUE CA O		5	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00037	ECOLE MATERNELLE LA SOURCE		DES SOURCES	R	4	
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV	E247.00038	SALLE DES FÊTES FREDERIC BAZILLE		DE LA COLLINE	L	3	

arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV E247.00047	HOTEL KYRIAD ET RESTAURANT NOVA GRILL	Av des Orchidées	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV E247.00124	DARTY	Zone commerciale TRIFONTAI	M	2
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV E247.00128	INTERSPORT N°1	4 RUE DES GENETS	M	2
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV E247.00141	COLOR I	DES EGLANTIERS	M	3
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIV E247.00169001	CLINIQUE	de Saint Sauveur	U	4
arrondissement LODEVE	SAINT-ETIENNE-DE-GO E251.00005	SALLE POLYVALENTE / VESTIAIRES	Lieu dit la Plaine RD25	L	3
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00002	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHE	40 rue des voutes	M	1
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00004	RESTAURANT DU COLLEGE FRANÇOIS VILLON	DE LA ROMPUDE	N	2
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00005	CENTRE SPORTIF GEORGES BRASSENS	DU PIC SAINT LOUP	L	2
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00014	SALLE SPORTIVE MAURICE BOUSQUET	RUE DES OLIVIERS/QUARTI	X	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00016	GROUPE SCOLAIRE VALENE	DE LA ROMPUDE	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00017	SALLE DE SPORT DE LA ROMPUDE	DE LA ROMPUDE	X	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00018	DISCOTHEQUE DIAMANT 127 (EX OT/TROMBIN'S CLUB - EX DISCOTHEQUE L'AVENTURE)	PUECH	P	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00019	MAISON DE RETRAITE - EHPAD KORIAN - LES GARDIOLES	455 RUE DU DEVOIS	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00020	ECOLE MATERNELLE LA ROMPUDE ET RESTAURANT SCOLAIRE	RUE DE LA ROMPUDE	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00021	POLE JEUNESSE ET CULTURE DU DEVOIS/SALLE DES JEUNES	DU DEVOIS	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00030	GROUPE SCOLAIRE DU PATUS -ECOLE PRIMAIRE ECOLE MATERNELLE	887 RUE DE LA COLLINE	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00074	STADE JEROME ZAMMIT	rue de la rompude	PA	3
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00205	MAISON DE RETRAITE BELLE VISTE	DU PARC	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00207	MULTIPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE PIC SAINT LOUP (CINEMA ROYAL/MEGARAMA)	ZAC DES VERRIES/335 RUE DL		1
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00211	MAGASIN ALDI ( EX LEADER PRICE)	LIEU DIT COMBALS	M	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00225	MAGASIN BIO ET SENS	allée des Lauzard	M	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00241	RESTAURANT LA BOUCHERIE	ZAC des verries	N	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC E255.00254	HALLE DES SPORTS	des Verriés	X	3
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DES E261.00012	MAISON SAINTE ELIE	Bout du Monde	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DES E261.00013	HÔTEL G. D'ORANGE	2 Avenue G d'Orange	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DES E261.00015	RESTAURANT L'OUSTAL FONZES	Saint Benoit d'Aniane	N	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DES E261.00027	GÎTE DE LA TOUR	Traverse de la Tour	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DES E261.00030	TAVERNE L'ESCUELLE	11 Gd chemin de Gellone	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DES E261.00033	GITE LES LAVAGNES	Les Lavagnes	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-HILAIRE-DE-BEAU E263.00002	SALLE POLYVALENTE PRADEILLES	CD 120	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-BUEGÈSE E264.00008	GÎTE AIRE DE LA SÉRANNE	RUE DU MOULIN A HUILE	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS E267.00013	MAISON DE RETRAITE LE ROC POINTU	12 Av de gaston Bres	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS E267.00014001	LECTORIUM ROSICRUCIANUM - HÉBERG. ADJ	le Rieusselat	N	3
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS E267.00014002	LECTORIUM ROSICRUCIANUM - HÉBERGEME	le Rieusselat	RH	4
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS E267.00014003	LECTORIUM ROSICRUCIANUM - HÉBERGEME	le Rieusselat	RH	4
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS E267.00014004	LECTORIUM ROSICRUCIANUM - HÉBERGEME	le Rieusselat	RH	4
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS E267.00014005	LECTORIUM ROSICRUCIANUM - HÉBERGEME	le Rieusselat	RH	4
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS E267.00014006	LECTORIUM ROSICRUCIANUM - SALLES CON	le Rieusselat	L	3
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS E267.00021	SALLE POLYVALENTE	Av Pierre Razimbaud	L	3
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS E267.00030	HOTEL LE DIABLOTIN	de l'Horloge	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LOND E274.00003	MAISON DE RETRAITE ATHENA	des aubépines	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LOND E274.00004	CINEMA	Place de la mairie	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LOND E274.00010	SIVU DES ECOLES SAINT MARTIN DE LONDRES ET MAS DE LONDRES	des mille clubs	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LOND E274.00011	FOYER D'HÉBERGEMENT C.A.T DES HAUTES GARRIGUES ESAT/APEI	de l'Esplanade	J	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LOND E274.00021	HAMEAU DE L'ÉTOILE	LE CAYLA	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LOND E274.00034	ECOLE MATERNELLE	Ganges	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LOND E274.00051	SALLE POLYVALENTE (ANCIENNE HALLE SPORTIVE)	rue des sapeurs	L	3
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LOND E274.00055	SALLE DES RENCONTRES FOYER RURAL	Ganges	L	2
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00001	ARENES	Allée E SAUMADE	PA	2
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00002	INTERMARCHE	155, Av république de Montferra	M	1
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00003	COLLEGE ALAIN SAVARY	JOSEPH LOPEZ	R	2
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00004	HALLE AUX SPORTS "LE GALION"	Allée Eugène SAUMADE	X	2
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00005	ECOLE PRIMAIRE AGNES GELLY	DES ECOLES	R	3
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00008	HALLE DES SPORTS	Lieu dit Les Champs noirs	X	3
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00010	GROUPE SCOLAIRE "LES FONTANILLES"	DES ECOLES	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00011	MAISON DE RETRAITE "LA QUINTESSENCE"	ESPLANADE EUGENE SAUMA	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00012	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE INSTITUT CENTRE APIGHREM	des Ourguillous	U	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00039	CONGRÉGATION DOMINICAINE DES TOURELLES	DE CASTRIES	O	5



arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00040	FOYER AIDE À L'ENFANCE DU VAL DE MARNE FRANÇOIS DE SAINTIGNON	DES ECOLES	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00065	PISCINE INTERCOMMUNALE DU PIC SAINT LOUP	800 chemin de la ville	X	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TRE E276.00099	SALLE DE RECEPTIONS VIGNOBLE DES 3 CHÂTEAUX	140 avenue des coteaux de mor	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MAURICE-NAVACE E277.00003	AUBERGE DE LA CASCADE	Navacelles	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MAURICE-NAVACE E277.00010	GÎTE MAS GUILHOU	Navacelles	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MAURICE-NAVACE E277.00013	RESTAURANT LA BAUME AURIOL (EX OFFICE DU TOURISME)	La Baume Auriol	N	3
arrondissement LODEVE	SAINT-MICHEL E278.00002	GÎTE D'ÉTAPE LA VERNEDE	domaine de la Vernède	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-PARGOIRE E281.00001	EHPAD MONTPLAISIR	Le village	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-PARGOIRE E281.00002	SALLE DES FETES JEAN JAURES ( CINÉMA)		L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-PARGOIRE E281.00003	SALLE DES ASSOCIATIONS MAX PAUX	Parc Cabanis	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-PARGOIRE E281.00012	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES	des écoles	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-PAUL-ET-VALMALL E282.00026	SALLE POLYVALENTE / CANTINE / HALTE GARDERIE	Chemin des écoles	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-PRIVAT E286.00006	SALLE COMMUNALE	Lou Tournal Lieu-dit Les Salces	L	3
arrondissement LODEVE	SOUBES E304.00010	MAISON DE RETRAITE LA ROUVIERE	de campis	J	4
arrondissement LODEVE	TEYRAN E309.00001	SALLE POLYVALENTE ET CAVEAU DE DEGUSTATION	Lieu dit "CARTERADES"/DOM	L	2
arrondissement LODEVE	TEYRAN E309.00003	SALLE DES FÊTES - POINT JEUNES	du stade	L	2
arrondissement LODEVE	TEYRAN E309.00005	LIDL	RD 21	M	2
arrondissement LODEVE	TEYRAN E309.00006	MAISON DE RETRAITE " D'AUBETERRE "	DES PILLES	J	4
arrondissement LODEVE	TEYRAN E309.00008	ECOLE PRIMAIRE	DE L'EUROPE	R	4
arrondissement LODEVE	TEYRAN E309.00009	ECOLE MATERNELLE	DES ECOLES	R	4
arrondissement LODEVE	TEYRAN E309.00015	SALLE POUR MULTI-ACTIVITES CULTURELLES	Rue des sports	L	3
arrondissement LODEVE	TEYRAN E309.00025	GYMNASE	du stade	X	4
arrondissement LODEVE	TEYRAN E309.00026	SALLE DU PEYROU	du Peyrou	L	3
arrondissement LODEVE	TEYRAN E309.00027	ARÈNES MUNICIPALES	de l'Europe	PA	3
arrondissement LODEVE	VACQUIERES E318.00002	FOYER COMMUNAL	du moulin à vent	L	4
arrondissement LODEVE	VAILHAUQUES E320.00001	GROUPE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE WEISS	des Ecoles	R	4
arrondissement LODEVE	VAILHAUQUES E320.00002	SALLE POLYVALENTE PAUL BERNARD	255 RUE DES ECOLES	L	2
arrondissement LODEVE	VAILHAUQUES E320.00004	SALLE SOCIO CULTURELLE LO FOGAL	LIEU DIT HERMAS	L	4
arrondissement LODEVE	VILLENEUVETTE E338.00006	SALLE POLYVALENTE DU DOMAINE MALMONT	DE MALMONT	L	4
arrondissement LODEVE	VIOLS-EN-LAVAL E342.00004	GITE D'ÉTAPE	DOMAINE DE ROUSSIERE	PEH	5
arrondissement LODEVE	VIOLS-EN-LAVAL E342.00005	SALLE POLYVALENTE		L	3
arrondissement LODEVE	VIOLS-LE-FORT E343.00001	SALLE POLYVALENTE	Lieu dit Caslhac	L	4
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00002	ARENES MUNICIPALES	PLAN DES TAUREAUX	PA	2
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00004	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ	ZAC de la BISTE	M	3
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00005	STADE ROGER BAMBUCK	Chemin du Pradas	PA	2
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00009	SALLE DE SPORT ROGER BAMBUCK	LE BERANGE/CHEMIN DU PR X	X	3
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00011	COLLEGE DU BERANGE	DU CONTROLE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00016	ECOLE PRIMAIRE JACQUES BREL	JULES FERRY- RUE DE LA CHR		4
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00018	ECOLE PRIMAIRE GEORGES BRASSENS	JULES FERRY	R	4
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00020	SALLE DE CINEMA ET SPECTACLES CLAUDE PLAN	DES ECOLES	L	4
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00021	SALLE DES FÊTES	DE LA REPUBLIQUE	L	4
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00022	MAISON DE L'ENFANCE-CRECHE	de la Chicane	R	4
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00025	FAST HOTEL	PAUL CEZANNE - ZAE LA BISTO		5
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00047	ESPACE VIGNERON	du Jeu de Ballon	L	3
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00075	UIMM-MO CFAI AFPI CENTRE DE FORMATION DE L'INDUSTRIE	FRANCOIS PERROUX - Parc DR		2
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00080	VINA WOK	DE LA BISTE	N	3
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00140	ROYAL KIDS / LASERMAXX	CHARLES GIDE	X	4
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00147	ECOLE MATERNELLE ANTOINE GEOFFRE BAILLARGUES	DE LA CHICANE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00148	RESTAURANT ASIATIQUE WIKOLYN	Charles Gide	N	3
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00152	MAISON DES COMPAGNONS DU DEVOIR	DES COMPAGNONS DU DEVCR		4
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00163	LYCÉE ET COLLEGE DE L'ECOLE PRIVEE BILINGUE INTERNATIONALE EPBI	DU GOLF-DOMAINE DE MASSR		4
arrondissement MONTPELLIE	BAILLARGUES E022.00189	EHPAD LOUIS LAGET	lignières	J	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS E023.00001	HOTEL BEST WESTERN ( EX HOTEL DES THERMES )	du lamparo	O	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS E023.00013	HOTEL RESTAURANT AZUR	du Port	O	5
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS E023.00018	HOTEL LES PINS (EX. HOTEL LE PONANT)	pasteur	O	5
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS E023.00028	MAGASIN SPAR ( EX ECOMARCHE )	DE MONTPELLIER	M	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS E023.00039	HOTEL RESTAURANT IBIS	de la Pinède	O	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS E023.00047	HOTEL DU GOLFE	de Montpellier	O	5
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS E023.00057	HOTEL BEL AIR	de Montpellier	O	5

arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00059	HÔTEL RESTAURANT LE CENTRAL		des Thermes Romains	O	5
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00061001	HOTEL RESTAURANT MARTINEZ	BATIMENT F HOTEL RESTAURANT MARTINEZ 001	MAURICE CLAVEL	O	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00061002	HOTEL RESTAURANT MARTINEZ	BATIMENT S HOTEL RESTAURANT MARTINEZ 002		O	5
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00068	CASINO DE JEUX		du Mont Saint Clair	P	2
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00069001	BELAMBRA CLUB (BATIMENT CENTRAL)	BELAMBRA CLUB (VVF LE VILLAGIUM 001	du Stade	O	2
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00069002	BATIMENT EN V N°1	BELAMBRA CLUB (VVF LE VILLAGIUM 002	du Stade	O	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00069003	BATIMENT EN V N°2	BELAMBRA CLUB (VVF LE VILLAGIUM 003	du Stade	O	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00069004	BATIMENT EN V N°3	BELAMBRA CLUB (VVF LE VILLAGIUM 004	du Stade	O	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00069005	BATIMENT EN V N°4	BELAMBRA CLUB (VVF LE VILLAGIUM 005	du Stade	O	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00071	INTERMARCHÉ		Route de Sète	M	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00073	THEATRE DE VERDURE		Maurice Clavel	PA	2
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00074	DANCING NOSTALGIA		Zone artisanale	P	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00076	HOTEL RESTAURANT AQUALIA (EX MERCURE)		des hespérides	O	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00078001	BATIMENTS HEBERGEMENT A B C D	VVF LO SOLEHAU (VILLAGES TOURIS 001	du Mont St Clair	O	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00078002	BATIMENT CENTRAL	VVF LO SOLEHAU (VILLAGES TOURIS 002	du Mont St Clair	N	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00079	MAISON DU PEUPLE		des usines	L	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00080	HOTEL NEPTUNE		Montgolfier	O	5
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00088	SALLE POLYVALENTE ALAIN COLA		des Trimarans	L	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00090001	ECOLE MATERNELLE	GRUPE SCOLAIRE LOU PLANAS 001	des écoles	R	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00090002	ECOLE ELEMENTAIRE	GRUPE SCOLAIRE LOU PLANAS 002	des écoles	R	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00090003	REFECTOIRE	GRUPE SCOLAIRE LOU PLANAS 003	des écoles	N	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00091	STADE MUNICIPAL		DU STADE	PA	1
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00095	NOUVEL ETABLISSEMENT THERMAL		DU MONT SAINT CLAIR	U	2
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00109	COMPLEXE SPORTIF PECH MEJA		avenue de la gare	X	2
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LES-BAINS	E023.00111	COMPLEXE CULTUREL		PECH MEJA	L	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00001	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR	de Sète - BP 2	M	1
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00002	MONSIEUR BRICOLAGE	MONSIEUR BRICOLAGE	Zac Balaruc Loisirs	M	1
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00003	MAGASIN GEMO		ZAC C.C Carrefour	M	2
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00004	INTERSPORT		Zone Balaruc Loisirs	M	2
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00006	MAGASIN GRAND FRAIS		Zone Commerciale Balaruc Lois	M	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00010	MAGASIN BUREAU VALLEE		Zone Balaruc Loisirs lot n°25	M	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00011	GRUPE SCOLAIRE MATERNEL "LES VIGNÉS"		Lieu dit Les Vignes	R	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00012	JARDINERIE BAOBAB		Z.A.E La Barrière - Les Plaines	M	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00015	HÔTEL KYRIAD		Lot n°38 Zone Balaruc Loisirs	O	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00016	BRIT HOTEL (EX HOTEL LES BALADINS)		Zone La Barrière	O	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00018	MAIRIE DE BALARUC LE VIEUX		de la Mairie	W	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00027	FLOREAL HOTEL (ANCIEN AUBRAC HOTEL)		des 4 vents	O	5
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00044	MAGASIN LA GRANDE RECRE (ANCIEN JOUET CLUB)		Centre commercial de Balaruc	M	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00045	EHPAD "LE GRAND CHAI" - DOMAINE DU VIGNE		des Bains	J	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00047	MAGASIN ORCHESTRA		ZONE COMMERCIALE BLV	M	4
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00052	ALDI (EX. LEADER PRICE)		BALARUC LOISIRS	M	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00060001	ESPACE ÉVÉNEMENTIEL POLYVALENT	ESPACE CULTURE ET LOISIRS "LE F 001	Coopérative	L	3
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00062001	HÔTEL 1ÈRE CLASSE N°1 ( EX FIRST)	ENSEMBLE HOTELIER PREMIERE CL 001	ZA La Barrière	O	5
arrondissement MONTPELLIE	BALARUC-LE-VIEUX	E024.00062002	HÔTEL 1ÈRE CLASSE N°2 ( EX CAMPANILE)	ENSEMBLE HOTELIER PREMIERE CL 002	ZA La Barrière	O	4
arrondissement MONTPELLIE	BEAULIEU	E027.00001	SALLE DE SPORTS ( EX CAVE COOPERATIVE )		DU PIC SAINT LOUP	X	4
arrondissement MONTPELLIE	BEAULIEU	E027.00004	GRUPE SCOLAIRE DE LA JASSE		rue des écoliers	R	3
arrondissement MONTPELLIE	BEAULIEU	E027.00014	SALLE OMNISPORT "EDMONDE CARRERE"		du Renard	X	4
arrondissement MONTPELLIE	BOISSERON	E033.00001	CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF		Frédéric Mistral	L	2
arrondissement MONTPELLIE	BOISSERON	E033.00016	MAISON DE RETRAITE LE LOGIS DE HAUTEROCHE		des fangades	J	4
arrondissement MONTPELLIE	BOISSERON	E033.00027	ECOLE PRIMAIRE (MATERNELLE ET ELEMENTECOLE PRIMAIRE (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE)		SOUVIELLE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	BOUZIGUES	E039.00021	HOTEL RESTAURANT "LA VOILE BLANCHE"		Louis Tudesq	O	5
arrondissement MONTPELLIE	BOUZIGUES	E039.00031	ESPACE FRINGADELLE		Chemin de la Fringadelle	L	3
arrondissement MONTPELLIE	BOUZIGUES	E039.00038	MÔTEL LA CÔTE BLEUE	MÔTEL LA CÔTE BLEUE	Louis Tudesq	O	5
arrondissement MONTPELLIE	CANDILLARGUES	E050.00004	COMPLEXE MULTI-ACTIVITES SPORTIF ET ESPACE JEUNES		de l'hospitalier	L	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00003	CENTRE COMMERCIAL SUPER U POMPIGNA	CENTRE COMMERCIAL SUPER U POMPIGNANE	DE LA POMPIGNANE - Centre	M	1
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00005	LYCEE GEORGES POMPIDOU		MARECHAL DE LATTRE DE TÂR		1
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00007	COLLEGE FRÉDÉRIC BAZILLE		170 avenue du 8 Mai 1945	R	2
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00010	CENTRE COMMERCIAL CASINO (EX INTERMA	CENTRE COMMERCIAL CASINO (EX INTERMARCHÉ)	CLOS DE L'AUBE ROUGE	M	2
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00017	HOTEL LE CLOS DE L'AUBE ROUGE		DE L'AUBE ROUGE	O	3

arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00020	CARREFOUR MARKET (EX MAGASIN DIA ( EX EUROPA DISCOUNT )	DE L'EUROPE	M	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00022	ECOLE PRIMAIRE MARIO ROUSTAN	1 rue de la Crouzette	R	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00023001	GRUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN ET001	DES MENDROUS	R	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00024	CENTRE PAROISSIAL SAINT VINCENT	DES CENTURIONS	V	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00026	MAGASIN NETTO	1001 AVENUE DE L'EUROPE	M	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00028	CENTRE ANDRÉ MALRAUX	DE LA MOUTTE	L	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00032	HOTEL DOMAINE DE VERCHANT	PHILIPPE LAMOUR - MAS DE O	O	5
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00033	LE CHARLTON'S BAR MUSICAL RESTAURANT	DE L'EUROPE - RN 113	N	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00037	ECOLE MATERNELLE "VERT PARC"	DES COQUELICOTS	R	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00038	"LES JARDINS DE SOPHIA" - CLINIQUE GERONTO PSYCHIATRIQUE	DU MAS DE ROCHET	U	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00039	CLINIQUE LE MAS DE ROCHET	du Mas de Rochet	U	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00040	FOYER RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LES MURIERS	DES MEULIERES	J	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00041	ECOLE MATERNELLE LE ROSE DE FRANCE	AVENUE DU JEU DE MAIL	R	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00042	CENTRE REEDUCATION FONCTIONNELLE ORTHOPEDIQUE MAGUELONE	GEORGES FRECHE	U	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00047	GYMNASSE DES PERRIERES F.BAZILLE	DU 8 MAI 1945	X	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00066	FOYER ACCUEIL ET REINSERTION ASSOCIATION FARE	DES CENTURIONS	O	5
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00107	LA CHICHOUMEILLE RESTAURANT DISCOTHEQUE	DES CAUQUILLOUX	P	2
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00112	LE GEANT DES BEAUX ARTS	L'EUROPE	M	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00161	PALAIS OMNISPORT JACQUES CHABAN DELMAS	de la Monnaie	X	1
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00181001	LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HONORE LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE I-001	de la galine	R	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00181002	LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HONORE LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE I-002	de la galine	RH	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00197	MAISON PERCE NEIGE	chemin DU MAS DE ROCHET	J	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00382	EHPAD VIA DOMITIA	ALLEE DES MEULIERES	J	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00388	UGECAM / CRIP - BATIMENT FORMATION	GEORGES FRECHE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00396	DOMAINE DE VERCHANT CENTRE DE VINTHERAPIE (SPA-SEMINAIRE-RECEPTION-SPORT)	MAS DE VERCHANT	L	2
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00407	CENTRE DE REEDUCATION BOURGES	CLEMENT ADER	U	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00418	MHP - ECOLE FEDERATION HOSPITALISATION PRIVEE/ INFIRMIERES	HELENE BOUCHER	R	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00476	S-34-2010-51 DOMAINE DE VERCHANT	Verchant	CTS	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00477	ESPACE SOCIO CULTUREL LE KIASMA	DE LA CROUZETTE	L	2
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00485001	URBAN SOCCER 5 - BATIMENT 1 - FOOT RDC- URBAN SOCCER 5-FOOT-SALLE DE S 001	MARCEL DASSAULT/PARC DUX	X	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00485002	BLOCK'OUT - BATIMENT 2 - MUR ESCALADE- URBAN SOCCER 5-FOOT-SALLE DE S 002	MARCEL DASSAULT/PARC DUX	X	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00486	CLINIQUE DU PARC CLINIQUE DU PARC	emile combes	U	2
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00487	CENTRE DE DIALYSE - NEPHROCARE CENTRE DE DIALYSE - NEPHROCARE	EMILE COMBES	U	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00533	RESTAURANT DANS LES VIGNES DOMAINE DE VERCHANT	MAS DE VERCHANT	N	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00535	RISTORANTE DEL ARTE	145 rue Beau de Rochas /Aube	N	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00537	RESTAURANT BURGER KING - BAT 4	ALPHONSE BEAU DE ROCHA	N	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00538	POLE PETITE ENFANCE MADIBA	SAINTE THERESE DE CALCUL	R	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00539	SALLE POLYVALENTE CHRISTIAN QUIOT - ESPACE MADIBA	ZAC DU DOMAINE DE CAYLU	L	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00541	MEDIATHEQUE AIME CESAIRE	PLACE DE L'EUROPE-ALLEE	L	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00592001	ELEMENTAIRE SAINT EXUPERY GROUPE SCOLAIRE SAINT EXUPERY 001	DEVOIS	R	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00592002	RESTAURANT SAINT EXUPERY GROUPE SCOLAIRE SAINT EXUPERY 002	DEVOIS	N	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00592003	ECOLE MATERNELLE LES PETITS PRINCES GROUPE SCOLAIRE SAINT EXUPERY 003	DEVOIS	R	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00614	NOUVELLE SALLE OMNISPORT DU PALAIS DES SPORTS	515 AVENUE DE LA MONNAIE	X	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTELNAU-LE-LEZ	E057.00617	MAGASIN CARTER CASH AUTOMOBILE	DE L'AUBE ROUGE	M	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00001	CHATEAU DE CASTRIES	Rue du Château	Y	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00002	COLLEGE LES PINS	DE LA PIERRE BLEU	R	2
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00004	ARENES MUNICIPALES	AVENUE DE LA CAVE COOPEIPA	A	2
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00007	MAGASIN CASINO (EX MARCHÉ U)	de Montpellier	M	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00008	HOTEL RESTAURANT DISINI	DES CARRIERES	O	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00009	SALLE POLYVALENTE HIPPOLYTE PAULET	DE SOMMIERES	L	2
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00010	MAGASIN ALDI MARCHÉ ( EX LEADER PRICE)	de l'Abrivado	M	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00016	MAISON DES ASSOCIATIONS ESPACE SOCIAL LINO VENTURA	RUE DE L' ARGILE	L	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00022	ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE	du cours Complémentaire	R	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00023	HALLE AUX SPORTS "BABETH BERTAUD"	Route de SOMMIERES	X	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00024	EHPAD LA FARIGOULE	de la Guesse	J	4
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00066	MÉDIATHEQUE FRANCOISE GIROUD	de la cave coopérative	S	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00067	STADE DES PINS (VESTIAIRES)	DES ROMARINS	PA	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00077	DOMAINE FONDESPIERRE	DE FONTMARIE	L	3
arrondissement MONTPELLIE	CASTRIES	E058.00084	L'ORANGE BLEUE	DE LA PIERRE BLEUE	L	2

arrondissement MONTPELLIE CASTRIES	E058.00086	HOTEL LE MILOS	DE LA PIERRE BLEUE	O	5
arrondissement MONTPELLIE CASTRIES	E058.00092	S-034-2014- JBS EVENEMENT	avenue de montpellier	CTS	3
arrondissement MONTPELLIE CASTRIES	E058.00093	ECOLE MARCEL PAGNOL	DE LA CAVE COOPERATIVE	R	3
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00001	JARDINERIE BOTANIC - SCI LES PEPINIERS DU PIN NOIR	LORJOL - LIEU-DIT LE FESQU	M	1
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00002	COMPLEXE SPORTIF GYMNASIUM JOEL ABATI ET SALLE MULTI CULTURELLE J.LOUIS BARRAULT	1 RUE DU PARAGUAY	X	3
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00003001	COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND + 001	DE CASTELNAU	R	3
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00007	MEDIATHEQUE ALBERT CAMUS	ALBERT CAMUS	S	3
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00008	MAISON DE RETRAITE FOYER DU ROMARIN	DU ROMARIN	J	4
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00010	CENTRE CULTUREL JEAN PENSO MJC	MAX LEENHARDT	L	4
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00011	ECOLE MATERNELLE OLYMPE DE GOUGE	des LITANIES	R	3
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00012	S.E.T. - STRUCTURE EDUCATIVE ET THERAPEUTIQUE (EX. ARCHE BLEUE)	GEORGES BESSE - ZA LA PLAU	U	5
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00021	GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO SITE DU CALVAIRE	RUE DU CALVAIRE et RUE DU R	J	3
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00051	FOYER POUR HANDICAPES ADAGES HAMEAU LES HORIZONS	PLAN DES GARRIGUES	J	4
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00079	PARC MUNICIPAL LEENHARDT	DU STADE	PA	1
arrondissement MONTPELLIE CLAPIERS	E077.00080	ESPACE BONNIER (MAIRIE ANNEXE)	RUE BONNEFOI / GRAND RUE W		-
arrondissement MONTPELLIE COURNONSEC	E087.00001	INTERMARCHÉ	Lieu dit "Le Frigoulet"	M	3
arrondissement MONTPELLIE COURNONSEC	E087.00002	SALLE DES FÊTES	du Barrys	L	3
arrondissement MONTPELLIE COURNONSEC	E087.00003	ECOLE DU ROUDOUREL	du Roudourel	R	4
arrondissement MONTPELLIE COURNONSEC	E087.00006	EHPAD "LA MADELON"	de la Coopérative	J	4
arrondissement MONTPELLIE COURNONSEC	E087.00016	GALERIE DE LA BILLIÈRE	de la Billière	M	4
arrondissement MONTPELLIE COURNONTERRAL	E088.00001	STADE LOUIS FABRE	Rue du Stade	PA	1
arrondissement MONTPELLIE COURNONTERRAL	E088.00002	SALLE POLYVALENTE VICTOR HUGO	H.BARBUSSE	L	3
arrondissement MONTPELLIE COURNONTERRAL	E088.00003	CARREFOUR MARKET (EX. DIA)	de Pignan	M	3
arrondissement MONTPELLIE COURNONTERRAL	E088.00004	MAISON DE RETRAITE "LES GARRIGUES"	de la bergerie	J	4
arrondissement MONTPELLIE COURNONTERRAL	E088.00011	ECOLE PRIMAIRE GEORGES BASTIDE	Esplanade Jean Moulin	R	4
arrondissement MONTPELLIE COURNONTERRAL	E088.00016	ECOLE MATERNELLE LA CALANDRETTE	Léon Blum	R	4
arrondissement MONTPELLIE COURNONTERRAL	E088.00020	SALLE 113	Lieu dit les Barthes	L	4
arrondissement MONTPELLIE COURNONTERRAL	E088.00023	PISCINE POSEIDON	LES CONDAMINES	X	3
arrondissement MONTPELLIE COURNONTERRAL	E088.00031	COMPLEXE SPORTIF	avenue Cynisca	PA	2
arrondissement MONTPELLIE COURNONTERRAL	E088.00034	S-034-2019-138 FABRICANT SML	17 RUE DU FOUR A CHAUX	CTS	1
arrondissement MONTPELLIE COURNONTERRAL	E088.00036	STRUCTURE SML EVENEMENTIEL S-34-2019-	chemin four à chaux	CTS	3
arrondissement MONTPELLIE ENTRE-VIGNES	E246.00001	ARENES MUNICIPALES	Avenue de la Bouvine	PA	2
arrondissement MONTPELLIE ENTRE-VIGNES	E246.00003002	UNITE D'HEBERGEMENT REPIT FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LA B 002	DEP 171/DOMAINE LA BRUYE J	J	5
arrondissement MONTPELLIE ENTRE-VIGNES	E246.00004	ECOLE MATERNELLE "FABRE D'EGlantine"	DE LA BOUVINE	R	4
arrondissement MONTPELLIE ENTRE-VIGNES	E246.00029	SALLE DES FETES		L	4
arrondissement MONTPELLIE ENTRE-VIGNES	E246.00030	CLINIQUE STELLA VERARGUES	RUE DU CHATEAU D'EAU - V	U	3
arrondissement MONTPELLIE ENTRE-VIGNES	E246.00031	CHATEAU DU POUGET SALLE DE RECEPTION CHATEAU DU POUGET SALLE DE RECEPTION (ANCIEN CHAI )		L	3
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00001	CENTRE CULTUREL JOSE JANSON	Jean Marc Rouan	L	1
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00002	STADE JOSEPH JANTON	rue Jean-Marc Rouan	PA	1
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00004	INTERMARCHÉ	G. Clémenceau	M	2
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00006	ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LA GARDIOLE	G.Pompidou	R	3
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00007	RESTAURANT STEACK N SHAKE / LEO / ORRESTAURANT STEACK N SHAKE / LEO / ORIGIN'R	Aire de Fabrègues A9	N	2
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00008	COLLEGE RAY CHARLES	Rue Gratien Saumade - Zone II R	R	3
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00009	STATION TOTAL - AIRE DE FABREGUES NORD - ENI (EX AGIP)	A9 - Aire de Fabrègues Nord	M	4
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00011003	PISCINE - DOMAINE DU GOLF DOMAINE DU GOLF 003	Launac le vieux	PA	3
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00014	ECOLE MATERNELLE LA FORMIGUETA	2 rue des Cigales	R	4
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00015	DISCOTHEQUE LE PARADISIO	RN 113	P	4
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00017	SALLE BARONCHELLI (CLUB HOUSE FOOTBALL)	Stade Joseph JANTON - Rue Je L	L	4
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00030	MAISON DE RETRAITE L'OUSTAL DE MIREILLE	des Troenes	J	4
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00032	ACE HOTEL (EX HOTEL IBIS )	Le bosquet - Aire de Fabrègues	O	5
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00043	HOTEL RELAIS	RN 113	O	5
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00053	STATION AUTOROUTIERE A9	Aire de Fabrègues Sud	M	3
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00063	HÔTEL PINEDE	Paul Doumer	O	5
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00070	SALLE PAUL DOUMER	PAUL DOUMER	L	3
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00081	ACCUEIL CAMPING LE BOTANIC	Ancien chemin de Montbazin La W		-
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00084	SALLE OMNISPORTS BARONCELLI	Jean-Marc ROUAN	X	3
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00089	T-34-2007-36 CHAPITEAU MAIRIE FABREGUES		CTS	4
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00099	CENTRE COMMERCIAL "LES CAMPANELLES" CENTRE COMMERCIAL "LES CAMPANELLES"	Charles De Gaulle	M	3
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00109	T-034-2018-126 CHAPITEAU MAIRIE DE FABREGUES	avenue Paul Doumer	CTS	4

arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00112	CHAPITEAU 1 CAMPING LE BOTANIC C-034-2019-144	LAUNAC LE VIEUX	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE FABREGUES	E095.00116	EHPAD "LE DOMAINE DU COULAZOU"	Lotissement "LA FABRIQUE" RuJ		4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00002001	ECOLE ANATOLE FRANCE BÂT A	Anatole France	R	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00002002	ECOLE ANATOLE FRANCE MATERNELLE BÂTE	Avenue Anatole France	R	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00002003	ECOLE ANATOLE FRANCE BÂT C	Anatole France	R	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00003001	COLLÈGE ET PRIMAIRE SAINTE THERESE	de l'Hospice	R	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00003004	ECOLE SAINTE THÉRÈSE (BÂTIMENT DES SO	de l'Hospice	R	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00004001	ANNEXE ET RESTAURATION	Avenue Jean Moulin	R	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00004004	ECOLE MATERNELLE DES TERRES BLANCHE	Avenue Jean Moulin	R	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00005	INTERMARCHÉ "LES PORTES DU MUSCAT"	Avenue du Maréchal JUIN	M	1
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00007	STADE DE RUGBY	Zone du Caramus	PA	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00008	STADE LUCIEN JEAN	Zone du Caramus	PA	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00010	« SPORT 2000 » ET « SNEACKERS SPÉCIALIS	Rhin et Danube	M	1
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00012	ARÈNES	du 81ème Régiment d'infanterie PA		1
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00013	SALLE OMNISPORTS COMPLEXE HENRI FERRARI	du Maréchal Juin	X	2
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00014	WELDOM MAGASIN (EX MR BRICOLAGE)	Maréchal Juin La Peyrade	M	2
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00015001	GYMNASE CHABANON	28, Avenue Frédéric Mistral	X	2
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00015002	CENTRE CULTUREL FRANÇOIS VILLON	Frédéric Mistral	L	2
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00017	MAISON DES SÉNIORS - VINCENT GINER	Anatole FRANCE	L	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00020	COLLEGE SIMONE DE BEAUVOIR	Emile Zola	R	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00024	CARREFOUR CITY (EX SHOPI)	Anatole FRANCE	M	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00025	SUPERMARCHÉ LA BERGERIE - UTILE	des plaisanciers	M	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00026	CENTRAKOR (EX MAC DAN)	Maréchal JUIN	M	1
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00029	STADE P GRANIER		PA	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00031	EGLISE SAINT PAUL	Lucien SALETTE	V	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00032	PISCINE DI STEPHANO	de la calade	X	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00033	SALLE POLYVALENTE DE L'AIRE	du bassin	L	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00034	ALDI MARCHÉ	Maréchal JUIN	M	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00037	SALLE ROGER ARNAUD	Jean Jaurès	X	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00039	HÔTEL VILA	célestin Arnaud La Peyrade	O	5
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00041	ECOLE MATERNELLE "LES LAVANDINS"	Rue charmettes	R	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00042002	MAISON DE RETRAITE LES MUSCATES	de la Glacière	J	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00043	HOTEL THANIA ( EX FORMULE 1)	rue des palus	O	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00044	ECOLE DES CROZES	RUE AMBROISE PARE	R	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00045	MAISON DES ASSOCIATIONS	des Lierles La Peyrade	L	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00046	BRASSERIE BARRACUDA (EX BAR RESTAURANT	Robert ALARY	N	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00050	MAISON DE RETRAITE DE ST JACQUES	Frédéric Mistral	J	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00051	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	Lucien SALETTE	S	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00054	GYMNASE A SOUBRIER	des carrières	X	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00055	CINÉMA CINEMISTRAL	Frédéric Mistral	L	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00056	FOYER POUR PERSONNES HANDICAPEES	du Mas Poulit LA PEYRADE	J	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00057	FOYER OCCUPATIONNEL JEAN PIAGET	Michel Clerc	J	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00059	COMPLEXE GIMADERO	VAUBAN	L	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00118	LE GOUT DES HOTES (EX HOTEL LA MARINE)		O	5
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00119	HOTEL POINT BLEU	ZI La Peyrade	O	5
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00124001	BÂT A CENTRE DE LOISIRS LES MOUETTES	VAUBAN	R	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00141	MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE MONTAIGNE	du Contré un	S	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00147	FOYER POUR PERSONNES HANDICAPEES	Lieu dit "La Bergerie"	J	5
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00206	LIDL	maréchal juin	M	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00214	COLLÈGE LES 2 PINS	Maurice CLAVEL	R	2
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00226	MC DONALD'S	des Paluds	N	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00228	GROUPE SCOLAIRE "LES LAVANDINS"	des Charmettes	R	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00231	RESTAURANT DE PLAGE "LE SPOT"	des Aresquiers	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00235	MAGASIN NETTO	des Pielles	M	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00237	HALLE DES SPORTS DES 2 PINS	de la Carrières	X	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00252	MAISON DE RETRAITE ANATOLE FRANCE	Anatole France	J	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00269	SALLE DE LOTO "LE MAS BLEU"	rue Georges SAND	L	3
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00273001	CANTINE SCOLAIRE LEPAP MAURICE CLAVEL	du Caramus	N	4
arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00273002	LYCEE AGRICOLE MAURICE CLAVEL LEPAP	de la raffinerie	R	3



arrondissement MONTPELLIE FRONTIGNAN	E108.00274	LYCEE AGRICOLE MAURICE CLAVEL LEPAP	de la raffinerie	R	3
arrondissement MONTPELLIE GIGEAN	E113.00002	CARREFOUR CONTACT ( EX SUPERMARCHÉ SHOPI)	de Béziers	M	3
arrondissement MONTPELLIE GIGEAN	E113.00003	MAISON DE RETRAITE LA COLOMBE	des Fauvettes	J	4
arrondissement MONTPELLIE GIGEAN	E113.00005	ECOLE MATERNELLE JEAN YVES COUSTEAU	du Four de Grille	R	4
arrondissement MONTPELLIE GIGEAN	E113.00014	LYCEE ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ LA GARDIOLE	2, rue du Couvent	R	4
arrondissement MONTPELLIE GIGEAN	E113.00027	STADE DE FOOT	Avenue de Béziers RN 113	PA	3
arrondissement MONTPELLIE GIGEAN	E113.00042	HALLE DES SPORTS	DE BEZIERS	X	2
arrondissement MONTPELLIE GIGEAN	E113.00053	ESPACE BELBEZÉ	de la liberté	L	4
arrondissement MONTPELLIE GIGEAN	E113.00073	EGLISE SAINT GENIES	Rue de l'Hôtel de Ville	V	3
arrondissement MONTPELLIE GRABELS	E116.00003	STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL	Rue Marechal Source l'Avy	PA	1
arrondissement MONTPELLIE GRABELS	E116.00004	SUPERMARCHÉ CASINO (EX INTERMARCHÉ SUPERMARCHÉ CASINO (EX INTERMARCHÉ )	NICOLAS APPERT	M	2
arrondissement MONTPELLIE GRABELS	E116.00005	SALLE POLYVALENTE - GYMNASE	MONSEIGNEUR JOSEPH ROUL	M	2
arrondissement MONTPELLIE GRABELS	E116.00006	GROUPE SCOLAIRE JOSEPH DELTEIL ET CENTRE AERE LES AGASSOUS	Monseigneur ROUCAIROL	R	3
arrondissement MONTPELLIE GRABELS	E116.00009001	ECOLE MATERNELLE PONS Y ECOLE MATERNELLE JEAN PONS Y+ (001	PICADOU	R	4
arrondissement MONTPELLIE GRABELS	E116.00015	ALTISSIMO - CENTRE D'ESCALADE	DE LA TREILLE/PLACE JAUR X	X	4
arrondissement MONTPELLIE GRABELS	E116.00026	INTER HOTEL DU PARC EUROMEDECINE	du CADUCEE	O	5
arrondissement MONTPELLIE GRABELS	E116.00053001	FOYER - FOYER LES ECUREUILS-UNAPEI UNAPEI - FOYER LES ECUREUILS 001	DU CADUCEE	J	4
arrondissement MONTPELLIE GRABELS	E116.00053002	RESTAURATION - FOYER LES ECUREUILS-UN UNAPEI - FOYER LES ECUREUILS 002	DU CADUCEE	N	4
arrondissement MONTPELLIE GRABELS	E116.00111	EHPAD VILLA IMPRESSA	DU CHATEAU	J	4
arrondissement MONTPELLIE GRABELS	E116.00137	GROUPE SCOLAIRE DE LA VALSIERE/SOULAGES	FELIX TROMBE/RUE DANTE AR	R	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00001001	COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE ENSEMBLE SCOLAIRE PIERRE MEND 001	HENRI MOYNIER	R	2
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00001002	GYMNASE COLLEGE PIERRE MENDES FRANC ENSEMBLE SCOLAIRE PIERRE MEND 002	HENRI MOYNIER	X	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00001003	RESTAURANT/CHAUFFERIE COLLEGE PIERR ENSEMBLE SCOLAIRE PIERRE MEND 003	HENRI MOYNIER	N	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00003	INTERMARCHÉ INTERMARCHÉ	CD 112 - LA PLAINE - ESPAC	M	1
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00004	BRICOMARCHÉ	DE VENDARGUES	M	1
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00007	CENTRAKOR ET ZOE CONFETTI	ESPACE BOCAUD - LA PLAINE M	M	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00008	INTERSPORT LOTS 6 ET 7	ZONE 2/ESPACE BOCAUD - L(M	M	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00011	LOCAUX SCI AIGUEBELLE LOCAUX SCI AIGUEBELLE	LOUIS BREGUET	M	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00014	PISCINE ALEX JANY	Pierre de Courbertin	X	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00015	SALLE MULTI-ACTIVITES LA PASSERELLE (SALLE DE SPECTACLE - DOJO - ASSOCIATIONS)	PARC DE BOCAUD - RUE DE LL	X	2
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00018	MAGASIN NETTO	ESPACE COMMERCIAL BOCA M	M	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00019	MAGASIN CHAUSS'EXPO LOT 2	DE VENDARGUES - LA PLAINE M	M	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00020	LA GRANDE RECRE	LA PLAINE /ESPACE BOCAUD M	M	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00022	ECOLE MATERNELLE THIERRY PAUTES	SEBASTIEN BACH	R	4
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00024	MAGASIN ROADY LOT 1	La Plaine /ESPACE BOCAUD	M	4
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00025	EHPAD TERRAROSSA	CYPRIEN OLIVIER	J	4
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00049	VILLA DU PARC - FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET FAMILLE	CHARLES DE GAULLE	RH	5
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00061	ESPACE PREVERT	RUE MAINGRAIN	L	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00062	CENTRE OECUMENIQUE	AVENUE JEAN SEBASTIEN B	V	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00071	GROUPE SCOLAIRE CONDORCET	PLACE DES ECOLES	R	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00137	CELLULES COMMERCIALES SCI LAVI - VERT ECELLULES COMMERCIALES SCI LAVI - VERT BAUDET	34 AVENUE PIERRE PLANTE/	M	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00156003	IME LA PINEDE: INTERNAT IME LA PINEDE: BATIMENT PRINCIPA 003	DE CYPRIEN OLIVIER	RH	5
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00160	CHAUSS 34/CELLULE 2 - DIVISION 5	ESPACE COMMERCIAL BOCA M	M	3
arrondissement MONTPELLIE JACOU	E120.00172	SALLE COMMUNALE GABRIEL BOUDE	RUE SIMONE DE BEAUVOIR	L	3
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00002	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ LES P(CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ LES PORTES L	de St Georges d'Orques	M	1
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00006	SALLE DES SPORTS JEAN MOULIN	RUE DES CIGALES	X	2
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00007	SALLE POLYVALENTE LIONEL DE BRUNELIS	DES CIGALES	L	2
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00008	HOTEL GOLF CLUB HOUSE DE FONTCAUDE T34-2013-076	Le Hameau du Golf Fontcaude	O	2
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00010	STADE DE FOOT	Rue des Cigales	PA	3
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00011	NETTO	de St Georges d'Orques	M	3
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00014	GROUPE SCOLAIRE LES GARRIGUES	LES ALLEES DE L'EUROPE	R	3
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00016003	GROUPE SCOLAIRE FONTCAUDE MATERNELI GROUPE SCOLAIRE FONTCAUDE 003	de la calade	R	4
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00016004	GROUPE SCOLAIRE FONTCAUDE- RESTAURA GROUPE SCOLAIRE FONTCAUDE 004	de la calade	N	4
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00017	MAISON DE RETRAITE LA CYPRIERE	DE LA PLAINE	J	4
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00020	SALLE JEAN LOUIS HERAULT	Chemin de la Plaine	L	4
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00021	HOTEL DE VILLE	997 ALLEE DE L'EUROPE	W	4
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00024001	CENTRE DE LOISIRS COURPOUYRAN/ SALLE CENTRE DE LOISIRS COURPOUYRAN001	DU GRAND CHENE BLANC	L	3
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00024005	CENTRE DE LOISIRS COURPOUYRAN/CRECH CENTRE DE LOISIRS COURPOUYRAN005	DU GRAND CHENE BLANC	R	4
arrondissement MONTPELLIE JUVIGNAC	E123.00028	MAISON D'ACCUEIL POUR AUTISTES LA MAISON DE MANON	DU ROMARIN	U	5

arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00030	MAGASIN BIO ET SENS	de LODEVE	M	3
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00037	BATIMENT COMMERCIAL LOT 1 BUT	RUE DU CHEMIN DE PERGAS	M	2
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00045	MAGASIN INTERSPORT	ROUTE DE SAINT GEORGES	M	3
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00052	MAGASINS CACHE CACHE - BONOBO - PATRICK BREAL	de Saint Georges d'Orque	M	3
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00096	MAGASIN GIF	DU CHEMIN PERGASAN lieu-dM	M	2
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00120	MAGASIN MARCHE AUX AFFAIRES / EX STOCI	MAGASIN MARCHE AUX AFFAIRES / EX STOCKOMANI	M	2
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00126	RESIDENCE DE TOURISME LES THERMES DE FONTCAUDE BT N°4 COTE GREEN	Domaine de Fontcaude	O	3
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00127	FONTCAUDE/CENTRE THERMAL VICHY SPA HOTEL BATIMENT 5	Domaine de Fontcaude	O	3
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00128	JMT ALIMENTATION ANIMALE/YVOVIE	LOTISSEMENT TERRES DU S	M	4
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00129	CENTRE DE SOINS POUR AUTISTES/SESSAD DE L'OMBRELLE	DU ROMARIN	J	5
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00137	BRICOCASH ( EX BRICORAMA)	RN 109, ldt Carrière de l'Ort	M	2
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00156	C-34-2013-90 CHAPITEAU DU MAGASIN BRICORAMA	parking du magasin	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00169	MAGASIN CASINO SHOPPING	DE LA VOIE LACTEE	M	3
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00175	FOYER POUR HANDICAPES HENRI WALLON	des ARAMONS	J	5
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00180	ALDI MARCHE - BATIMENT COMMERCIAL DISCOUNT ALIMENTAIRE	CARRIERE DE L'HORT	M	3
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00190	GROUPE SCOLAIRE NELSON MANDELA	NEPTUNE	R	3
arrondissement MONTPELLIE JUIGNAC	E123.00209	GROUPE SCOLAIRE MAURICE BEJART	DOMAINE DE COURPOUYRAN	R	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00080	CLUB HOUSE DU GOLF	DU GOLF	L	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00151	PALAIS DES CONGRES	JEAN BENE	L	2
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00238	CENTRE COMMERCIAL MIRAMAR	CENTRE COMMERCIAL MIRAMAR	M	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00242	THÉÂTRE DE VERDURE	quai Tabarly/277 avenue Rober	M	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00247	LES ARENES	Place du 1er Octobre 1974	PA	1
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00248	CENTRAL ROLAND GARROS ET PETIT ROLAND GARROS	AVENUE DE LA PETITE MOTT PA	PA	1
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00252	GROUPE SCOLAIRE ANDRÉ MALRAUX	La Plaine des Jeux /rue SAINT	PA	2
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00254	HOTEL MERCURE - RESTAURANT LE 140	ALLEE ANDRE MALRAUX/ALLIR	O	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00255	DISCOTHEQUE LA DUNE & LE GUS	DU PORT	O	2
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00266	RESTAURANT LE YACHT CLUB /CAPITAINE	GRAND TRAVERS /ALLEE DE P	P	2
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00267	CENTRE CULTUREL	Esplanade Maurice Justin	N	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00273	HOTEL RESTAURANT LE PROSE	DU 1ER OCTOBRE 1974	L	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00275	RESTAURANT « BILLY BOY LES BUFFETS » ET BAR « LE GRAND ANGLE(EX :RESTAURANT LES	DU VACCARES	O	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00277	MAISON FAMILIALE LES CYCLADES	PLACE DE L' EPI ET FRONT D N	N	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00278	RÉSIDENCE BERNARD VENTADOUR RESIDEAL	393 AVENUE DE MELGUEIL	O	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00282	EGLISE SAINT AUGUSTIN	ALLEE DE LA PLAGES	O	2
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00284	COLLEGE PHILIPPE LAMOUR	du 1er octobre 1974	V	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00287	POLE FORMATION (ACTIF)	DE LA PETITE MOTTE	R	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00289	SALLE POLYVALENTE HAUTE PLAGES	259 AVENUE MELGUEIL	R	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00299	HOTEL NOVOTEL	du Golf	L	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00306	MAGASIN LIDL	DU GOLF	O	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00309	RESTAURANT L' ESTRAMBORD	ROBERT FAGES	M	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00314	HOTEL QUETZAL	GEORGES POMPIDOU	N	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00315	CLINIQUE MUTUALISTE JEAN LEON BATIMENTS LE MARIN LE MISTRAL	DES JARDINS	O	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00317	GOLF HOTEL (EX BEST WESTERN)	DES JARDINS	U	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00320	HOTEL DE LA PLAGES	DU GOLF	O	5
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00321	RESIDENCE PIERRE ET VACANCES	DU LEVANT	O	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00324	HOTEL LES RIVES BLEUES	DU LEVANT	O	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00335	RÉSIDENCE HOTELIERE A.T.CHEMINOT ROUTE DU MONDE	DE L' EGLISE	O	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00340	MAISON DE RETRAITE SAINT LOUIS DU GOLF	DES JARDINS	O	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00343	CENTRE DE VACANCES DE LA VILLE D' ECHIROLLES	SAINT LOUIS	J	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00353	HOTEL ACROPOLIS	DES ALIZES	RH	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00357	HOTEL EUROPE	D'ATHENES	O	5
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00538	MAISON D'ENFANTS "LA PROVIDENCE"	Allée des Parcs	O	5
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00566	MAGASIN BRICOSERVICE ( EX BRICOMARCHE)	DU LEVANT	RH	5
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00574	PASINO - SAS PARTOUCHE	252 RUE DES ARTISANS	M	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00602	CONCESSION PLAGES LOT 13 - LA PAILLOTTE BAMBOU	DES PARCS	P	1
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00603	S-34-2013-85 CONCESSION LA PLAGES RESTAURANT DES BIKINIS LOT 7	DE CARNON - LE GRAND TRACTS	CTS	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00604	CONCESSION LA PAILLOTTE DU COSY/EX LA GRAND PLAGES	LA MOTTE DU COUCHANT -E	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00605	CONCESSION PLAGES LA VOILE BLEUES	JEAN BAUMEL	IOP	-
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00606	MAGASIN SUPER U	DU GRAND TRAVERS	N	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00609	CONCESSION PLAGES RESTAURANT EFFET MER LOT 12 / CTS 34-28	DES ARTISANS	M	2
			ROUTE DE CARNON	N	3

arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00610	LYCEE PRIVE NOTRE DAME DE LA MERCI LITTORAL	de la Petite Motte/AVENUE D	R	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00614	CENTRE CULTUREL ET CULTUEL ISRAELITE	5 ALLEE ANDRE MALRAUX	V	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00623	HOTEL SAINT CLAIR	AVENUE DE L'EUROPE	O	5
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00632	BASE DE LOISIRS DE L'OR	DES PINS	R	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00633	RESIDENCE L'ENSOLELHADE CAP VACANCES	DE MELGUEIL	O	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00663001	BELAMBRA CLUBS VVF BATIMENT A LE PONA RESIDENCE DE TOURISME BELAMBR 001	SAINT LOUIS	O	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00663002	BELAMBRA CLUBS VVF BATIMENT C LE PONA RESIDENCE DE TOURISME BELAMBR 002	SAINT LOUIS	O	5
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00663003	BELAMBRA CLUBS VVF BATIMENT B LE PONA RESIDENCE DE TOURISME BELAMBR 003	SAINT LOUIS	O	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00676	CONCESSION DE PLAGE RESTAURANT THE WHITE BEACH S-034-2017-114 LOT 14	DU GRAND TRAVERS - ACCES N		3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00684	SPA THALASSOTHERAPIE - HOTEL LES COURALINES	DE LA PLAGE	O	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00693	PALAIS DES SPORTS	DU BOIS COUCHANT	X	2
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00708	CENTRE THALASSOTHERAPIE	DE LA PLAGE	U	4
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00731	RESTAURANT COSY BEACH (EX RESTAURANT ALEXANDRE)	ESPLANADE MAURICE JUSTI P		3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00759	CHAPITEAU 1 CAMPING LE MAIANA C-034-2019-143	PLACE DES TAMARIS	CTS	3
arrondissement MONTPELLIE LA GRANDE-MOTTE	E344.00763014	LE FORUM - RESTAURANT LE BRASERO / EX CENTRE COMMERCIAL LE FORUM 014	QUAI D'HONNEUR - PLACE D N		3
arrondissement MONTPELLIE LANSARGUES	E127.00001	COLLEGE DE LA PETITE CAMARGUE	de l'Arboras	R	2
arrondissement MONTPELLIE LANSARGUES	E127.00002	ARENES "ROBERT BRES"	AVENUE ROBERT MOREL	PA	2
arrondissement MONTPELLIE LANSARGUES	E127.00003	ESPACE SIMONE SIGNORET	DE LUNEL-VIEL	L	3
arrondissement MONTPELLIE LANSARGUES	E127.00004	ECOLE PRIMAIRE	GRASSET-MOREL	R	4
arrondissement MONTPELLIE LANSARGUES	E127.00028	PISCINE INTERCOMMUNALE	route de l'arboras Les conques	X	4
arrondissement MONTPELLIE LANSARGUES	E127.00030	HALLE DES SPORTS DE LANSARGUES	DE L'ARBORAS	X	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00001001	LYCEE CHAMPOLLION BAT BCD LYCEE CHAMPOLLION 001	avenue de Figuières	R	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00001002	LYCEE CHAMPOLLION BAT EFGH LYCEE CHAMPOLLION 002	DE FIGUIERES	R	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00001004	BATIMENT A ADMINISTRATION CDI LYCEE CH LYCEE CHAMPOLLION 004	DE FIGUIERES	R	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00001005	LYCEE CHAMPOLLION BATIMENT K RESTAUR LYCEE CHAMPOLLION 005	DE FIGUIERES	N	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00002	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR GRAND CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR GRAND SUD	C.C. GRAND SUD/ROUTE DE M		1
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00004	CASTORAMA	CHEMIN DU SORIECH	M	1
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00005	STADE DE FANGOUSE - COMPLEXE SPORTIFS DE FANGOUSE	ROUTE DE PEROLS	PA	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00006	COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE CGR	MARCEL PAGNOL - ZAC DES L		1
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00009	BRICO DEPOT	ALEXANDRE FLEMMING	M	1
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00012	RESTAURANT MAS DE SAPORTA-MAISON DES VINS DU LANGUEDOC	Maison des Vins des Coteaux d N		2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00014	EGLISE SAINT BERNARD	DES VOLQUES - PORT ARIAN V		3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00017	COLLEGE GEORGES BRASSENS	DU MEJEAN	R	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00018	PALAIS DES SPORTS	DES JONQUILLES	X	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00021	SIEGE SOCIAL CREDIT AGRICOLE DE MAURIN	MONTPELLIERET	W	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00022	MAGASIN ALDI ( EX LEADER PRICE)	DE LA MER	M	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00023	STADE DE COURTOUJOURS	Rue du Lantissargues / Maurin	PA	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00024	CENTRE CULTUREL LATTARA	de Montpellier	L	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00025	BAR CAMPING LE LAC DES RÊVES	DE PEROLS - DOMAINE DE L' N		3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00026	THEATRE JACQUES COEUR - MAS D'ENCIVADE - ECOLE DE MUSIQUE	LEONARD DE VINCI - ZAC PO L		3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00028	CARREFOUR CITY LATTES (EX SHOP1)	Grand Place Jacques d'Aragon M		3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00029	INTERSPORT MAGASIN INTERSPORT MAGASIN	ZAC Le Solis - Route de carnon M		3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00035	HOTEL RESTAURANT DU MEJEAN	AVENUE DES PLATANES	O	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00037	ANIMALERIE MAXI ZOO	des PLATANES / BOIRARGUES M		3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00038001	GROUPE SCOLAIRE LE GRAND TAMARIS (MAGROUPE SCOLAIRE LE GRAND TAMA 001	DE FREJORGUES	R	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00040	GROUPE SCOLAIRE LA COUGOURLUDE	DE LA LIRONDE	R	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00043	O'LIVER PUB (EX PALAIS TIAN AN MEN)	DES PLATANES	N	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00044	MAISON DU MONDE	DU LEVANT - ZAC LE SOLIS	M	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00046	MAGASIN CENTRAKOR	CHEMIN DU SOLIS	M	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00048	DISCOTHEQUE EKS/EX ON SHOT ( EX BREAK CLUB)	ROUTE de PALAVAS	P	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00049	SPORT 2000	Rue René CLAIR	M	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00051	RESTAURANT LES ARTISTES - MAGASIN SHOIRESTAURANT LES ARTISTES - MAGASIN SHOP DE PAI	Zac des commandeurs	M	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00052	FOYER RURAL DE MAURIN	des ARCADES	L	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00053	GROUPE SCOLAIRE PORT ARIANE	ZAC de Port Ariane	R	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00056	JARDILAND	ZAC DES COMMANDEURS	M	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00060	PINKY BEACH (EX. LE LODGE) PINKY BEACH (EX. LE LODGE)	DE PALAVAS - ALLEE DE LA	L	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00062	HOTEL KYRIAD	DU PUECH RADIER	O	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00063	SALLE DE RECEPTION FANGOUSE	Domaine de Fangouse	N	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00067	MUSEE ARCHEOLOGIQUE HENRI PRADES MUSEORAMA	DE PEROLS	Y	4

arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00068	3MJC VELO CYCLING MONTPELLIER (EX CULTURE VELO)	34 AVENUE PAGNOL	M	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00071	RESTAURANT LE CHALET CHAMONIARD	avenue marcel pagnot	N	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00072	MAGASIN TOUSTOCK	2 rue Montels l'Eglise	M	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00073	BUFFALO GRILL	ZAC DES COMMANDEURS/ A	N	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00075	HOTEL FORMULE 1 MONTPELLIER SUD	DE SAINT HUBERT	O	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00076	HOTEL HOTELIO (EX HOTEL DES STARS)	SAINT HUBERT	O	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00079	GROUPE SCOLAIRE BOIRARGUES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE BALADET	HENRI AUGE	R	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00082001	LIDL	LIDL/ 5 COQUES VIDES/ EX MAGASIN 001	M	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00082002	LIDL COQUE N°1 DE 454.89 M²	LIDL/ 5 COQUES VIDES/ EX MAGASIN 002	M	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00082003	LIDL/COQUE VIDE N°2 202.17M²	LIDL/ 5 COQUES VIDES/ EX MAGASIN 003	M	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00082004	LIDL/ COQUE N°3 610.55m²	LIDL/ 5 COQUES VIDES/ EX MAGASIN 004	M	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00082005	LIDL/ COQUE N°4 282.12 m²	LIDL/ 5 COQUES VIDES/ EX MAGASIN 005	M	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00082006	LIDL/ COQUE N°5 861.40m²	LIDL/ 5 COQUES VIDES/ EX MAGASIN 006	M	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00084	GYMNASE CHAMPOLLION	ZAC DES COMMANDEURS	X	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00090	MAISON DE RETRAITE L'ENSOLEILLADE	Avenue de l'AGAU	J	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00091	CENTRE LANGUEDOC EVANGILE	PUECH RADIER	V	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00092	HOTEL IBIS BUDGET	CHEMIN DE SAINT HUBERT	O	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00093	HOTEL PREMIERE CLASSE	CHEMIN DE SAINT HUBERT	O	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00096001	CHAMBRES D'HEBERGEMENT	de FREJORGUES/CHEMIN DU PEH		5
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00098	GYMNASE COURTOUJOURS	Rue de Lantissargues	X	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00100	RESTAURANT A. MANDRIA LA TERRASSE/LES NUITS BLANCHES / EX LE SOLÉIA	DE LA CALADE	N	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00141	LE ZEBRE BLEU	LIEU DIT LA CALADE	PA	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00144	RÉSIDENCE LOGEMENT FOYER PERSONNES ÂGÉES JACQUES ARAGON ET CCAS	PLACE JACQUES ARAGON	N	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00155	HALT HOTEL	de SAINT HUBERT	O	5
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00218	DISCOTHEQUE L'ENTREPOT	DU PUECH RADIER	P	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00241	L'OSMOSE - COMPLEXE LATIPOLIA	DE PALAVAS - LA CALADE	P	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00249	BATIMENT FORTON (EXTENSION MAIRIE)	AVENUE DE MONTPELLIER	L	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00301	GROUPE SCOLAIRE LA CASTELLE CENTRE LOISIRS	TRAVERSE DE LATTARA - MA R		3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00539	STADE MARIUS VITOU	RD 132 - L'ESTELLE	PA	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00547	HALLE AUX SPORTS COLLEGE GEORGES BRASSENS	des ROSELIERES	X	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00548	RESTAURANT DU CAMPING OASIS PALAVASI RESTAURANT DU CAMPING OASIS PALAVASIENNE	de palavas	N	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00564	PISCINE LES NEREIDES	DES COURREGES	X	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00567	DISCOTHEQUE LE PATIO RESTAURANT LE BAB (EX BOZEN)	DE PALAVAS/MARESTELLES	P	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00568	LES JARDINS DU PULP - COMPLEXE LATIPOLIA	DE PALAVAS	P	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00572	DISCOTHEQUE LE CLUB 80 (EX LE SAFARI -L'EXIB)	ROUTE PALAVAS/LES MARES	P	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00581	MAS DU CHEVAL	DE l'AGAU	P	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00590	CHAPITEAU PALAIS DES SPORTS S-34-2012-67	DES JONQUILLES	L	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00593	MAGASIN CONFORAMA	ZAC DES COMMANDEURS	M	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00597	GYMNASE COLLEGE GEORGES BRASSENS	IMPASSE ROSELIERE	X	4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00624	LOGEMENTS FOYERS ET COMMERCES - FORLOGEMENTS FOYERS ET COMMERCES - FORUM DE	PAYSAGERE/AVENUE LANTIS L		2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00639	BAR RESTAURANT LE MAS SAINT FRANCOIS	CHEMIN DE LA 2° ECLUSE LA PA		4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00670	CRECHE MULTI ACCUEIL LES LIBELLULES	DES FLEURS/ PLACE AUGE/ R		4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00679	ESPACE LE CLOUD /EX CLUB HOUSE TENNIS CLUB	ALLEE DE LA CALADE/ROUTE PA		4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00691002	BATIMENT B RESIDENCE HOTELIERE LA CER RESIDENCE HOTELIERE KABANE/ LA 002	rue de la première écluse	O	3
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00703	ARENES CLAUDE BELLAS DE LATTES	avenue des flamants roses	PA	2
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00707	CHAPITEAU TYPE CIRQUE (RECTANGULAIRE 8/14) FALCK AUGUSTE ANGELO C34-2019-150	EN FACE DU MAS DE SAPORTCTS		4
arrondissement MONTPELLIE LATTES	E129.00708001	SALLE RECEPTION/SYNDICAT DES PRODUCT SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE VI001	AVENUE DE MONTPELLIERET L		3
arrondissement MONTPELLIE LAVERUNE	E134.00001	CHÂTEAU DE LAVÉRUNE (CHATEAU DES EVEQUES)	du château	-	-
arrondissement MONTPELLIE LAVERUNE	E134.00001003	CHATEAU DE LAVERUNE - MEDIATHEQUE CHÂTEAU DES EVEQUES - BATIMENT PR 003	Château des Evêques	L	3
arrondissement MONTPELLIE LAVERUNE	E134.00001004	CHATEAU DE LAVERUNE MUSEE SALLE ITALIENNE - CLUB PETANQUE SALLE FONT 004	Château des Evêques	L	4
arrondissement MONTPELLIE LAVERUNE	E134.00001009	SALON DE RECEPTION MEDIEVALE CHATEAU DE LAVERUNE		L	3
arrondissement MONTPELLIE LAVERUNE	E134.00002	STADE MUNICIPAL	rue des Rogations	PA	2
arrondissement MONTPELLIE LAVERUNE	E134.00003	SALLE OMNISPORTS	DU CHATEAU	X	3
arrondissement MONTPELLIE LAVERUNE	E134.00004	GROUPE SCOLAIRE ECOLE DU CENTENAIRE	des Serres	R	3
arrondissement MONTPELLIE LAVERUNE	E134.00005	MAISON DE L'ENFANCE LA CLÉ DES CHAMPS CENTRE DE LOISIRS ASSOCIÉ À ÉCOLE (CLAE)	CHATEAU	R	4
arrondissement MONTPELLIE LAVERUNE	E134.00006	MAGASIN GAMM VERT	MOSSON	M	4
arrondissement MONTPELLIE LAVERUNE	E134.00027	LE PATIO 34	DE TOURTOUREL	O	5
arrondissement MONTPELLIE LAVERUNE	E134.00040	HEBERGEMENT ET RESTAURANT DU DOMAINE DE BIAR	chemin du mas de biar	O	5
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00001	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR	RN 113 - CENTRE COMMERCIAL	M	1

arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00003	MAGASIN BABOU B&M	Nationale 113	M	2
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00004	CARREFOUR MARKET (EX CHAMPION) CARREFOUR MARKET (EX CHAMPION)	RD 62 - ROUTE DE JACOU	M	1
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00013	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE MARCEAU CRESPIN	DES CEVENNES	L	2
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00015	MAGASIN FOIR'FOUILLE	DE LA JONCASSE angle rue	M	3
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00024	MAGASIN BIOCOOP (EX CARREFOUR CONTACT)	DE NIMES	M	4
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00028	ECOLE MATERNELLE LUCIE AUBRAC	DES CEVENNES	R	4
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00030001	ELEMENTAIRE FREDERIC MISTRAL	DE MAGUELONE	R	3
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00030002	CANTINE SCOLAIRE FERNAND ROUCHE	DE MAGUELONE	N	3
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00094	SALLE GEORGES BRASSENS	ALFRED DE VIGNY	X	3
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00095001	COLLEGE DE LA VOIE DOMITIENNE/ BATIMEN	d'Olympe	R	2
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00095002	COLLEGE DE LA VOIE DOMITIENNE/BATIMEN	RUE OLLYMPIE	R	2
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00095003	HALLE AUX SPORTS (EX.GYMNASE DU COLLE	rue de l'olympie	X	3
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00097	GEMO	RD 613	M	2
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00100	MAGASIN VILLAVERDE	RN 113/ 685 ROUTE DE NIMES	M	3
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00102	STADE ROBERT	RUE DES POINTES	PA	2
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00107	SALLE DE RECEPTION MAS DU PONT	DU MAS DU PONT	L	4
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00109	ECOLE PRIMAIRE EMILE BARRES	RUE ALFRED DE VIGNY	R	4
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00110	ECOLE MATERNELLE CIGALOUS	SAINT EXUPERY	R	4
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00111	LA COMEDIE DU MAS/LA MUSE THEATRE	LE MAS DU PONT	L	4
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00113	ETABLISSEMENT HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES	1 ALLEE LOUIS PALLIES	J	4
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00151	RESTAURANT MAS DES FILLES - SALLE LA GRANGE	DOMAINE MAS DU PONT	N	4
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00193	MEGA TRAINING-FIA DISTRIBUTION-BOULANC	RN 113 - ROUTE DE NIMES	M	3
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00209	STADE ROLLAND GAMET	VOIE ROMAINE	PA	2
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00227	C-034-2013-89 ASSOCIATION ERRANCE EN AEA	du félibre	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00229	ESPACE AGORA SALLE DE SPECTACLES	RUE ROMAINE/ VOIE DOMITIEL		3
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00235	SALLE SPORTIVE JEAN MOULIN 2	JEAN MOULIN	X	3
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00255	MAGASIN PLACE DU MARCHE	DU PIC SAINT LOUP	M	4
arrondissement MONTPELLIE LE CRES	E090.00257	RESTAURANT SCOLAIRE EMILE BARRES	IMPASSE JULES FERRY/PLACN		4
arrondissement MONTPELLIE LOUPIAN	E143.00001	SALLE POLYVALENTE SOCIO CULTURELLE	Rue des Horts	L	2
arrondissement MONTPELLIE LOUPIAN	E143.00003	ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE GROUPE SCOLAIRE "CHENE VERT"	Anatole France	R	4
arrondissement MONTPELLIE LOUPIAN	E143.00018	STADE MUNICIPAL AIME ALBERNHE	route de la Gare	PA	2
arrondissement MONTPELLIE LOUPIAN	E143.00026001	COLLEGE ET SEGPA "OLYMPE DE GOUGES"	COLLEGE ET SEGPA "OLYMPE DE GO	001	3
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00001001	COLLEGE FREDERIC MISTRAL	COLLEGE FREDERIC MISTRAL	001	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00002003	LYCEE LOUIS FEUILLADE BATIMENT 1 ET 2	LYCEE LOUIS FEUILLADE	003	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00002004	LYCEE LOUIS FEUILLADE BATIMENT 3	LYCEE LOUIS FEUILLADE	004	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00002005	LYCEE LOUIS FEUILLADE BATIMENTS 4 ET 5	LYCEE LOUIS FEUILLADE	005	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00002006	LYCEE LOUIS FEUILLADE BATIMENTS 6 ET 7	LYCEE LOUIS FEUILLADE	006	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00002008	LYCEE LOUIS FEUILLADE - BT 8 ENSEIGNEM	LYCEE LOUIS FEUILLADE	008	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00002010	ATELIER TECHNIQUE LYCEE LOUIS FEUILLAD	LYCEE LOUIS FEUILLADE	010	-
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00003001	LYCEE VICTOR HUGO BATIMENTS A-B-C-D-E	LYCEE VICTOR HUGO	001	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00003004	LYCEE VICTOR HUGO BATIMENT INTERNAT-E	LYCEE VICTOR HUGO	004	3
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00004	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHE LES P	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHE LES PORTES	L	1
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00005	CENTRE COMMERCIAL LECLERC	du Levant	M	1
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00007	HOTEL AMBRE	262, avenue du Vidourle	O	5
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00008	MONSIEUR BRICOLAGE	LES PORTES DE LA MER	M	1
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00009	STADE D'ATHLETISME "COLETTE BESSON"	201 Chemin des cabanettes	PA	1
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00011	ARENES MUNICIPALES "SAN JUAN"	ESPACE ROGER DAMOUR/RL	PA	1
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00012	STADE RAMADIER	451 Avenue Louis Médard	PA	1
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00013	CENTRE NAUTIQUE AQUALUNA	LOUIS MEDARD	X	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00016	COLLEGE AMBRUSSUM	Louis MEDART	R	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00017	COLLEGE ET ECOLE SAINTE THERESE	GABRIEL PERI	R	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00022	MAGASIN GIFI	DU LEVANT	M	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00023	MOSQUÉE	DE LA VIDOURLENQUE	V	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00024	SALLE GEORGES BRASSENS	DE TIVOLI	L	2
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00030	CINEMAATHENEE	Andréa	L	3
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00034	HÔTEL KYRIAD	LOUIS LUMIERE	O	3
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00037	FOYER DU 3ÈME AGE	DE L'ECOLE DU PARC	L	3
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00039	MAC DONALD'S	C. C. LES PORTES DE LA MEFN		3
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00043	ECOLE DU PARC	DE L'ECOLE DU PARC	R	4



arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00044	KING JOUET (EX STARJOUET)		DES MERLES	M	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00045	GEMO CHAUSSURES		C. C. LES PORTES DE LA MEFM		3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00046	MAGASIN KIABI		LES PORTES DE LA MER	M	2	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00049	HALLE DES SPORTS "ALAIN LE HETET"		chemin des cabanettes	X	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00050	LES JARDINS DU VIDOURLE		RN113	M	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00053	POLE SANTE "LOUIS SERRE" - BAT A - HOPITAL		DES ALICANTES	U	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00054	GROUPE SCOLAIRE MARIO ROUSTAN		Mario Roustan	R	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00055	HÔTEL / RESTAURANT "MON AUBERGE" BATIMENTS A ET B		Avenue du Vidourle	O	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00059	MAGASIN NETTO		ROUTE DE NIMES	M	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00063	MAISON DE RETRAITE "LES MEUNIERES"		DENFERT ROCHEREAU	J	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00064	CENTRE DE SOINS ET DE CURE POUR PERSONNES AGEES		BRUNO BRUNEL	U	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00065	CENTRE HOSPITALIER HOPITAL LOCAL (EPHAD)		de la république	U	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00069	SALLE CASTEL		MARX DORMOY	L	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00073	ECOLE PRIMAIRE MARIE CURIE		VICTOR HUGO	R	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00076	HOTEL LES MIMOSAS		DU VIDOURLE	O	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00083	SALLE DE RESTAURATION / POLYVALENTE DU CAMPING MAS DE L'ISLE		Chemin du Clapas	N	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00084	ECOLE MATERNELLE "PONT DE VESSE"		CITE ROUANET	R	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00085	ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL ( EX LA ROQUETTE )		DES QUATRES VENTS	R	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00171	FOYER DE VIE DANIEL MAYER		DES ALICANTES	J	5	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00223	ECOLE PRIMAIRE HENRI DE BORNIER		de l'observance	R	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00310	HALL DES SPORTS INTERCOMMUNALE		Louis MEDARD	X	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00313	MEDIATHEQUE		DES ABRIVADOS	S	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00320	LIDL		SAINTE CLAIRE	M	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00322	MAGASIN BIO "MARCEL & FILS"		DU VIDOURLE	M	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00348	FOYER D'HEBERGEMENT ROBERT BADINTER		DES ALICANTES	J	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00364	ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO		Victor HUGO	R	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00365	ALDI		DES QUATRE SAISONS	M	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00368	ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-TURQUE		DES FOURNELS	L	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00369	GROUPE SCOLAIRE JACQUES BREL		DES BOEUFUS	R	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00370	ECOLE MATERNELLE GAMBETTA		GAMBETTA	R	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00383	RESTAURANT BURGER KING ( EX QUICK DRIVE)		DE LA VIDOURLENQUE	N	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00384	HOTEL IBIS - COMPLEXE HOTELIER DE LA PETITE CAMARGUE		zac de la petite camargue	O	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00408	GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS - INTERMARCHÉ D'ETABLISSEMENTS - INTERMARCHÉ		DES QUATRE SAISONS	M	1	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00442	POLE SANTE "LOUIS SERRE" - BAT B ET C - CLINIQUE VIA DOMINITIA		des ALICANTES	U	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00451	ESPACE CASTEL		max dormoy	L	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00466	RESTAURANT ASIA WOK		570 chemin de la Vidourlenque	N	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL	E145.00493	CENTRE DE SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATIONS "AMBRUSSUM"		des Alicantes	U	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL-VIEL	E146.00001001	4 COURTS DE TENNIS	STADE DE FOOTBALL	001	av du Stade	PA	1
arrondissement MONTPELLIE LUNEL-VIEL	E146.00001003	STADE DE FOOTBALL	STADE DE FOOTBALL	003	av du Stade	PA	1
arrondissement MONTPELLIE LUNEL-VIEL	E146.00002	ARENES MUNICIPALES		ANDRE AUGUSTE	PA	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL-VIEL	E146.00004	SALLE DE SPORT "PIERRE DE COUBERTIN"		Gustave COURBET	X	3	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL-VIEL	E146.00006	ECOLE MATERNELLE LES THERMES		24 rue des thermes	R	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL-VIEL	E146.00032	EHPAD LA JOLIVADE		GUSTAVE COURBET	J	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL-VIEL	E146.00037	SALLE POLYVALENTE ANTOINE ROUX		DU 14 JUILLET	L	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL-VIEL	E146.00042	GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE COURBET		GUSTAVE COURBET	R	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL-VIEL	E146.00048	T-34-2012-70 CTS RESTAURANT LA VILLA DU PARC			CTS	4	
arrondissement MONTPELLIE LUNEL-VIEL	E146.00057	SALLE DES FÊTES LES TROIS PONTS		45 RUE DES COMPAGNONS	L	4	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00005	MEDIATHÈQUE, LES HALLES ET SALLE DE REUNION		du 14 juillet	S	3	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00035	CENTRE NAUTIQUE "LES GLENANS"		Port des Onglous	RH	4	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00038	COLLEGE PIERRE DELEY		Pioch de Pire	R	3	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00039	COMPLEXE SPORTIF " LOUIS BOUDOU "		de Florensac	X	3	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00047	DISCOTHÈQUE "EG" (EX. "MEDITERRANEE BEACH")		route de sète	P	2	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00049002	MAISON DES ASSOCIATIONS MJC DENIS BAR ECOLE ELEMENTAIRE "ACHILLE MAF	002	Marius Roqueblave	R	4	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00051	ECOLE MATERNELLE "MARIE FAYET"		Marius Roqueblave	R	4	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00055	GROUPE SCOLAIRE "MARIE-LOUISE DUMAS"		de Belle Bouche	R	3	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00060	HOTEL- RESTAURANT "LE RICHMONT"		André Filliol	O	4	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00095	MAISON DE RETRAITE "CLAUDE GOUDET"		Victor Hugo	U	4	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00096	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE		Marius Roqueblave	L	4	
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00097	MAISON DU TOURISME		de la Méditerranée	W	4	

arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00127	SALLE POLYVALENTE "PAUL ARNAUD"		Victor Hugo	L	2
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00132	COMPLEXE SPORTIF LOUIS BOUDOU		route de Florensac	PA	1
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00134	THEATRE		de la Marine	L	4
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00164	HOTEL "LES DUNES"		des Pêcheurs- Marseillan Plage O	O	5
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00185	ALDI MARCHÉ		de l'Industrie	M	3
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00203	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR MARKET	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR MARKET	de Bessan	M	1
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00210	GITES RURAUX, SALLES D'EXPOSITION ET DEGUSTATION	DOMAINE TABOURIECH	Domaine de Villemarin	O	5
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00217	RESIDENCE HOTELIERE "DEMEURE "TERRISSE"		Achille Maffre de Baugé	O	5
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00228001	SALLE DE LA CAVE COOPERATIVE DE RICHE	LES CAVES DE RICHEMER ( EX CAVE 001	route de sète	L	2
arrondissement MONTPELLIE MARSEILLAN	E150.00233	MARCHE AUX AFFAIRES		de Bessan	M	3
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00001	STADE EDMOND ALLOUCH		ALLEE DU 8 MAI 1945	PA	1
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00002	STADE DE FOOTBALL "CHRISTIAN COSTE"		Chemin des calinières	PA	1
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00003	SALLE POLYVALENTE JEAN MOULIN		du 08 mai 1945	L	2
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00004	ARENES "MARCEL GUILLERMET"	ARENES "MARCEL GUILLERMET"	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	PA	2
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00006	COLLEGE ROGER CONTREPAS		E.ROSTAN	R	3
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00010	SUPERMARCHÉ U		ALPHONSE DAUDET	M	3
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00013	GYMNASÉ MUNICIPAL "FRANCOISE SPINOSI"		des Calinieres	X	4
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00014	THEATRE LA SCALA (EX BAR LA SCALA)		4, Rue Victor Hugo	L	4
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00017	ECOLE MATERNELLE DU VIDOURLE		ERNEST RENAN	R	4
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00019	EHPAD LA ROSELIERE		du 08 mai 1945	J	4
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00022	EGLISE PAROISSIALE		BARONCELLI	V	3
arrondissement MONTPELLIE MARSILLARGUES	E151.00028	ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY		EDMOND ROSTAND	R	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00001001	AEROGARE MONTPELLIER	AÉROPORT 001	Aérogare Montpellier Méditerranée	GA	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00001002	SAS AVIATION GENERALE	AÉROPORT 002	Aéroport de Montpellier	GA	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00001003	RELAY TRIB'S	AÉROPORT 003	Aérogare Montpellier Méditerranée	GA	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00001009	AEROPORT RELAY - TRIB'S	AÉROPORT 009	Aérogare Montpellier Méditerranée	N	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00001015	PLANCHA BAR	AÉROPORT 015	Aérogare Montpellier Méditerranée	N	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00001016	DUTY FREE BALTONA	AÉROPORT 016	Aérogare Montpellier Méditerranée	M	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00001017	RESTAURATION RELAY 1ER ETAGE	AÉROPORT 017	Aérogare Montpellier Méditerranée	N	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00001019	BALTONA- 1ER ETAGE AEROGARE	AÉROPORT 019	Aérogare Montpellier Méditerranée	M	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00001022	DUTY FREE SHOP BALTONA (BAT LOW COST)	AÉROPORT 022	Aérogare Montpellier Méditerranée	M	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00002001	GRUPE SCOLAIRE JEAN MONNET - PRIMAIR	GRUPE SCOLAIRE JEAN MONNET 001	511 rue de la Rave	R	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00002002	GRUPE SCOLAIRE JEAN MONNET - MATERN	GRUPE SCOLAIRE JEAN MONNET 002	511 de la Rave	R	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00004	STADE CANCEL/TRIBUNES ET STADE		avenue Gaston Baissette	PA	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00006	JARDINERIE TRUFFAUT		Hélène BOUCHER	M	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00007	ARENES LEONCE ET LOUIS ROUQUETTE		JEAN MACE	PA	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00010	SALLE DE SPORT - GYMNASÉ JP BEUGNOT		DU SOUVENIR FRANCAIS	X	2
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00012	MAGASIN CABESTO		DE VAUGUIERES - LIEU DIT	M	2
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00013	COLLEGE DE L'ETANG DE L'OR		AVENUE DE LA MER	R	2
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00014	SALLE DES FÊTES "ESPACE MORASTEL"		DU 08 MAI 1945	L	2
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00016	SALLE DE SPORT FREENESS/ EX DISCOTHEQUE KULT ULTRA/ LIVE (EX MONSTER)		DE LA JASSE	X	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00020	MJC ( EX CAVE COOPERATIVE)		du 8 MAI 1945	L	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00021	BIOTAG - LES COMPTOIRS DE LA BIO		DE BAILLARGUES - ZAC DE L M	M	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00024	SALLE MULTICULTURELLE SAMUEL BASSAGET		PLACE ANTERIEU	L	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00027	GYMNASÉ COLLEGE DE L'ETANG DE L'OR HALLES DES SPORTS		ALEXANDRE DUMAS	X	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00031	AEROPORT HOTEL (EX AIR HOTEL)		AEROPORT de FREJORGUES O	O	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00033	MAGASIN NETTO		282 RUE DU MERLOT	M	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00034	COCKTAIL SCANDINAVE		271 RUE ROLAND GARROS	M	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00038	HOTEL KYRIAD		ROLAND GARROS	O	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00041	PISCINE TOURNESOL AQUAD'OR		LEON JOUHAUX	X	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00043	MEDIATHEQUE GASTON BAISSSETTE		de la LIBERTE	S	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00045	GRUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL		Place DJERBA MIDOUN	R	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00046	RESTAURANT TEATRO (EX MAGENTA)		FRANCOIS COLI	N	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00047	EPHAD LES AIGUERELLES - MAISON DE RETRAITE		LEON BLUM	J	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00050	SUD HOTEL ( EX SURF HÔTEL )		HELENE BOUCHER	O	5
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00055	MAS DU MINISTRE BISTROT DANS LES VIGNES CTS 34-2014-091		Les Garrigues/chemin du Minist N	N	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00057	RESTAURANT LA TABLE MAROCAINE		ROLAND GARROS	N	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00058	MAISON DES ENFANTS		de Bentenac	R	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00061	FOYER 3ÈME ÂGE ESPACE BEL AIR		LEON JOUHAUX	L	4

arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00070	STADE LEO LAGRANGE	rue Rudyard Kipling	PA	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00080	FAST HOTEL (EX HOTEL AIRPORT )	RAJOL	O	5
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00100	HOTEL GREET HOTEL/ HOTEL PREMIERE CLASSE	HELENE BOUCHER/ZAC FIGUO		4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00164	T-34-2006-35 LOCABRI/TRUFFAUT		CTS	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00170	HOTEL/EPICERIE CHEVAL BLANC	FRANCOIS MITTERAND	O	5
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00177	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ	DE LA MER	M	2
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00182	GROUPEMENT CENTRAKOR (EX MAC DAN ) GROUPEMENT CENTRAKOR (EX MAC DAN )	DU MERLOT	M	1
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00186	ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN	ARCHIMEDE	R	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00208	MAGASIN ESPACE FOOT	ROLAND GARROS	M	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00242	EGLISE SAINT JEAN DE MALTE CARNON	GRASSION CIBRAND	V	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00248	GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS ET JACQUES PREVERT	GABRIEL ALDIE	R	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00252	FORME HOTEL - RESIDENCE DE TOURISME	CHARLES LINDBERGH	O	5
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00261	DOMAINE DE LA BANQUIERE	DE LA BANQUIERE	L	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00268001	DOMAINE DE GUILHERMAIN SALLES DE REC DOMAINE DE GUILHERMAIN : SALLE 001	DU MAS DES PERES/ROUTE	L	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00268002	DOMAINE DE GUILHERMAIN : SALLES DE CO DOMAINE DE GUILHERMAIN : SALLE 002	DU MAS DES PERES/ROUTE	L	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00301	MAGASIN LIDL	ROUTE DE BAILLARGUES	M	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00407	HOTEL NEPTUNE/RESTAURANT LE TRIDENT	RUE DE L' ETANG DE L'OR	O	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00411	CENTRE ADMINISTRATIF	DU LEVANT	W	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00422	HOTEL LE CARNON	CASSAN- carnon	O	5
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00423	GYMNASÉ JACQUES ANQUETIL	ALLEE des Caravelles	X	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00440	MAISON FAMILIALE DE VACANCES ENFANCE ALESIEENNE AU GRAND AIR	AVENUE GRASSION CIBRAND	O	5
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00468	BRASSERIE LA TRAINÉ	place saint marc	N	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00477	GROUPE SCOLAIRE J. D'ARBAUD -CARNON	JEAN-BASPTISTE SOLIGNAC	R	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00481	HOTEL GEDEON	GRASSION CIBRAND	O	5
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00484	HOTEL LE NEWS CAFE	CARNON	O	5
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00495	S-34-2010-48 CONCESSION PLAGÉ DES LEZARDS	Samuel BASSAGET	CTS	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00521	HOTEL RESTAURANT "COEUR DES SABLES" (EX "LE J")	GRASSION CIBRAND	O	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00524	MAGASIN SPAR CASINO	JB SOLIGNAC	M	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00534	RESTAURANT MEMPHIS/LE GRAND BUFFFET RESTAURANT MEMPHIS/LE GRAND BUFFFET	HELENE BOUCHER	N	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00541001	CENTRE DE FORMATION - POLE FORMATION CAMPUS CESI "LE QUATRIEME" 001	AVENUE JACQUELINE AURIO R		3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00541002	BUREAUX (EX.RESTAURANT) POLE FORMATION CAMPUS CESI "LE QUATRIEME" 002	AVENUE JACQUELINE AURIO W		3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00550	CONCESSION DE PLAGÉ "PAMPA BEACH" - LOT 10	DE CARNON - LE GRAND TRACTS		3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00552	CONCESSION DE PLAGÉ "LE LATZARRO" (LOT 9) C-034-2017-118	LE PETIT TRAVERS - CARNON	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00563	COMPLEXE HOTELIER AEROPORT MONTPELLIER MEDITERRANEE IBIS STYLES ET IBIS BUDGET	route de l'AEROPORT	O	2
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00564	MAGASIN D'ALIMENTATION BIOLOGIQUE SATORIZ	HELENE BOUCHER	M	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00603	HOTEL PALAVAS PALACE/HOTEL RESTAURANT BALNEOTHERAPIE SUR LA PLAGÉ	336 avenue SAINT MAURICE	O	3
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00605	ESMA - AVIATION ACADEMY	ZONE AEROPORTUAIRE de la R		2
arrondissement MONTPELLIE MAUGUIO	E154.00610	SALLE DE SPORTS BASIC FIT II	RUE CHARLES LINDBERGH	X	3
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00001	COLLEGE JEAN JAURES	G.DE GAULLE	R	3
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00002	STADE DES SESQUIERS	Parc des Sesquiers	PA	1
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00004	PARC DES DINAUSORES	Domaine de la grande Marquise	PA	2
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00005	CARREFOUR MARKET (EX "CHAMPION")	113	M	2
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00006	INTERMARCHÉ	du Général De Gaulle	M	2
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00007	COMPLEXE SPORTIF BERNARD JEU COMPLEXE SPORTIF BERNARD JEU	de la Méditerranée	-	-
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00007001	GYMNASÉ BERNARD JEU CENTRE NATIONAL COMPLEXE SPORTIF BERNARD JEU 001	de la Méditerranée	X	2
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00008	FOYER MUNICIPAL - SALLE POLYVALENTE	Sadi CARNOT	L	2
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00009	CENTRE D'ACCUEIL LE TAURUS	de la Méditerranée	RH	3
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00011	ECOLE COTY	Guy Soulé	R	4
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00012	GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE	des Pins	R	3
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00013	GYMNASÉ DE LA POSTE GÉRARD RIGAL	Edouard et Juliette MASSAL	X	3
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00016	CENTRE DE LOISIRS LES SESQUIERS	PARC LES SESQUIERS	R	4
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00017	COLONIE DE VACANCE - CENTRE D'ACCUEIL LES PENITENTS	Monseigneur Hiral	RH	4
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00020	MAISON DE RETRAITE LE CLOS DU MOULIN	du Mas du Moulin BP 136	J	4
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00023	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "PAYS DE THAU"	des Pins	J	4
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00024	EHPAD L'ECRIN DES SAGES ( LES ORCHIDEES)	de Villeveyrac	J	4
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00030	HOTEL DE THAU	de la Parée	O	5
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00051	HOTEL RESTAURANT DU PORT	Augustin Descournut	O	5
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00064	HÔTEL LA PYRAMIDE	du Sergent Chef NAVARRO	O	5
arrondissement MONTPELLIE MEZE	E157.00090	ECOLE PRIMAIRE GEORGES CLEMENCEAU	rue Borie	R	3

arrondissement MONTPELLIE	MEZE	E157.00101	RESTAURANT LE TAMBOURIN		boulevard du port	N	4	
arrondissement MONTPELLIE	MEZE	E157.00124	GYMNASSE LE DOJO		rue de la méditerranée	X	3	
arrondissement MONTPELLIE	MEZE	E157.00128	MAGASIN LIDL		chemin de Romany bas	M	3	
arrondissement MONTPELLIE	MIREVAL	E159.00001	CENTRE CULTUREL "LÉO MALET"		avenue de montpellier	L	2	
arrondissement MONTPELLIE	MIREVAL	E159.00005	LA HALLE AUX SPORTS (EX SALLE POLYVALENTE)		des Amouriés	L	4	
arrondissement MONTPELLIE	MIREVAL	E159.00006	FOYER DES CAMPAGNES		de Verdun	L	4	
arrondissement MONTPELLIE	MIREVAL	E159.00017001	ECOLE PRIMAIRE	GRUPE SCOLAIRE DE MIREVAL	001	JULES FERRY	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MIREVAL	E159.00017002	ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	GRUPE SCOLAIRE DE MIREVAL	002	JULES FERRY	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MIREVAL	E159.00025	LES JARDINS DE MIREVAL (EX EHPAD JEAN BAPTISTE HILAIRE)		Amouries	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTAUD	E164.00003	SALLE POLYVALENTE		de la clapisse	L	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTBAZIN	E165.00001	SALLE POYVALENTE MARCELIN ALBERT		Lieu dit Mas de Rey	L	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTBAZIN	E165.00004	GRUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET PRIMAIRE "VALFALIS ET JULIE DAUBIE"		du Valgalis	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTBAZIN	E165.00012	MAISON DES ANCIENS SALLE OCCITANIE		des colonnades	L	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTFERRIER-SUR-LEZE	E169.00002	SALLE POLYVALENTE - ESPACE CULTUREL LE DEVEZOU		DES TENNIS - RD 112 - ROUT	L	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTFERRIER-SUR-LEZE	E169.00006	MAISON DE RETRAITE LES CHENES VERTS MISSIONS AFRICAINES		CHEMIN DE BAILLARGUET	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTFERRIER-SUR-LEZE	E169.00007	MAISON DE RETRAITE LES AIGUEILLERES		DES AIGUEILLERES	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTFERRIER-SUR-LEZE	E169.00008	ECOLE MATERNELLE		du Mas de l'Huile	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTFERRIER-SUR-LEZE	E169.00013	SALLE DE SPECTACLE LES COULISSES		CHEMIN NEUF	P	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTFERRIER-SUR-LEZE	E169.00024	HOTEL HELIOTEL		ROND POINT AGROPOLIS	O	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTFERRIER-SUR-LEZE	E169.00099001	LYCEE PRIVE 600 BATIMENTS A C S	LYCEE PRIVE SAINT JOSEPH PIERRE 001		du campus agropolis	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTFERRIER-SUR-LEZE	E169.00099002	LYCEE PRIVE 600 BATIMENT R RESTAURATIO	LYCEE PRIVE SAINT JOSEPH PIERRE 002		du campus agropolis	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTFERRIER-SUR-LEZE	E169.00099003	LYCEE PRIVE 600 INTERNAT BATIMENT I	LYCEE PRIVE SAINT JOSEPH PIERRE 003		du campus agropolis	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTFERRIER-SUR-LEZE	E169.00100	CIRAD - BATIMENT DIRECTION SALLE CONFERENCE-RESTAURATION		AV. AGROPOLIS	L	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTFERRIER-SUR-LEZE	E169.00118	ECOLE PRIMAIRE		DU MAS DE L'HUILE	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00001	CTS MAIRIE MONTFERRIER SUR LEZ			CTS	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00002	SALLE DE SPECTACLES "LE ZENITH SUD"		Albert Einstein	L	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00002	LE CORUM PALAIS DES CONGRES OPERA BE LE CORUM PALAIS DES CONGRES OPERA BERLIOZ		Esplanade Charles De Gaulle	L	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00003	OPÉRA COMÉDIE	OPÉRA COMÉDIE		Comédie	L	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00004	STADE DE LA MOSSON	STADE DE LA MOSSON		Heidelberg	PA V	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00005	CENTRE COMMERCIAL LE POLYGONE	CENTRE COMMERCIAL LE POLYGONE		1, ALLEE DES PERTUISANES M	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00006	CENTRE COMMERCIAL LE TRIANGLE	CENTRE COMMERCIAL LE TRIANGLE		jules Milhau	M	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00007	UM RICHTER BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	UM RICHTER BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE		des ETATS GENERAUX	S	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00008	UM RICHTER BAT C FACULTE ECONOMIQUE		de la Mer	R	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00010	RICHTER RESTAURANT UNIVERSITAIRE		BRUMAIRE	N	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00011	UM RICHTER BÂT D INSTITUT MONTPELLIER MANAGEMENT MOMA		de la Mer	R	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00012	BAT E (ISEM) UM RICHTER		Avenue de la Mer	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00014	UM UFR MEDECINE U.P.M (UNITE PEDAGOGIQUE MEDICALE)		DU DOYEN GIRAUD	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00015	UM UFR MEDECINE BATIMENT HISTORIQUE		ECOLE DE MEDECINE - BD HER		2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00020	UM INSTITUT DE BIOLOGIE		Bd Henri IV	L	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00021	BIBLIOTHÈQUE MEDIATHEQUE EMILE ZOLA		de l'aéroport	S	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00022	COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE MULTIPLEX GAUMONT		GEORGES MELIES	L	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00023	PATINOIRE VÉGAPOLIS - BRASSERIE SCHOLL PATINOIRE VÉGAPOLIS - BRASSERIE SCHOLLER		FRANCE	X	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00025	PISCINE OLYMPIQUE ANTIGONE	PISCINE OLYMPIQUE ANTIGONE		JACQUES CARTIER	X	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00026	UM UFR ODONTOLOGIE - BAT A_E		PROFESSEUR VIALA	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00028	UM PAUL VALERY AMPHI 123		de Mende	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00029	UM PAUL VALERY BATIMENTS B ET C COCTEAU-BOUSQUET		de MENDE	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00030	UM PAUL VALERY MAISON DE L'ETUDIANT 1		Route de Mende	L	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00031	UM PAUL VALERY BATIMENT D MARIE DURAND		de Mende	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00032	UM PAUL VALERY BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE RAMON-L ULL		Route de Mende	S	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00033	UM PAUL VALERY BÂT F ERNEST FERROUL		de Mende	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00034	UM PAUL VALERY BATIMENT AAZALAÏS DE PORTIRAGNES		DE MENDE	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00035	UM PAUL VALERY BATIMENT H JEAN-HUGO		Route de Mende	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00036	UM PAUL VALERY BATIMENT I CELLULE INFORMATIQUE EUGENE IONESCO		DE MENDE	R	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00037	UM PAUL VALERY MAISON DES ÉTUDIANTS 2		de Mende	L	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00039	UM PAUL VALERY BAT E - MARC BLOCH		de Mende	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00042	UM PAUL VALERY BÂT K ET M ARCHÉOLOGIE ET MUSEE (GERMAINE RICHIER-EMPEREUR ANTON		Route de Mende	Y	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00045	RESTAURANT UNIVERSITAIRE VERT BOIS		rue de la CHENAIE	N	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00046	UM PAUL VALERY - BAT R - BIBLIOTHEQUE ANNEXE		de Mende	S	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00047001	UM DROIT BÂT 1	UM FACULTE DE DROIT CENTRE	001	de l'Université	R	1

arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00047002	UM DROIT BÂT 2	UM FACULTE DE DROIT CENTRE	002	cardinal de carrières	R	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00047003	UM DROIT BÂT 3	UM FACULTE DE DROIT CENTRE	003	rue de l'arc des mourgues	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00048	UM UFR PHARMACIE - BATIMENTS ABCDEIJ			CHARLES FLAHAUT	R	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00057001	PC SECURITE UM	PC SECURITE ET BAT N° 1 UM CAM	001	Place EUGENE BATAILLON	R	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00058	UM CAMPUS TRIOLET TP PHYSIQUE BAT 2			Eugene Bataillon	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00059	UNIVERSITE MONTPELLIER- BAT 3-CAMPUS TRIOLET TP-TD CHIMIE			DE LA TRUEL	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00060	UM CAMPUS TRIOLET TP ZOOLOGIE ET BOTANIQUE BAT 4			Eugene Bataillon	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00061	UM CAMPUS TRIOLET BÂTIMENT 5, AMPHIS ET TD			Place Eugene Bataillon	R	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00063	UM CAMPUS TRIOLET BAT 7 ADMINISTRATIF			Place Eugene Bataillon	W	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00064	UM CAMPUS TRIOLET BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE SCIENCES BAT 8			Place Eugene Bataillon	S	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00065	UM CAMPUS TRIOLET RECHERCHE EN MATHÉMATIQUES BAT 9			EUGENE BATAILLON	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00066	UM CAMPUS TRIOLET DSN BAT 10			Place EUGENE BATAILLON	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00067	UM CAMPUS TRIOLET BÂT 12 TP PHYSIQUE			Eugene Bataillon	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00068	UM CAMPUS TRIOLET TP ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE BAT 14			Place Eugene Bataillon	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00069	UM CAMPUS TRIOLET TP CHIMIE BAT 16			Eugene Bataillon	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00070	UM CAMPUS TRIOLET TP CHIMIE EAU BAT 18			Place Eugene Bataillon	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00073	UM CAMPUS TRIOLET TP GEOLOGIE BAT 23			EUGENE BATAILLON	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00074	UM CAMPUS TRIOLET TP BIOLOGIE BAT 25			PLACE EUGENE BAITAILLON	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00075	UM CAMPUS TRIOLET TP BIOLOGIE BAT 26			Place Eugene Bataillon	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00076	UM CAMPUS TRIOLET INSTITUT ADMINISTRATION ENTREPRISES BAT 29			Place Eugene Bataillon	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00078	UM CAMPUS TRIOLET POLYTECH BAT 31			rue du truel	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00079	UM CAMPUS TRIOLET MAISON DES ÉTUDIANTS BAT 34			Place Eugene Bataillon	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00080	UM CAMPUS TRIOLET RESTAURANT ADMINISTRATIF BAT 37			Place Eugene Bataillon	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00081	UM CSU CENTRE SPORTIF GYMNASÉ BULLE			240,Avenue Emile Jeanbrau	X	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00086	UM CSU GYMNASÉ C			EMILE JEANBREAU	X	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00089	TOUR D'ASSAS			de Barcelone la Paillade	GH A	-
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00090	IGH TOUR DU POLYGONE	IGH TOUR DU POLYGONE		DES ETATS DU LANGUEDOC	GH W1	-
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00091	COMUE COMMUNAUTES UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS /ECOLE DE CHIMIE			de l'ECOLE NORMALE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00097	CENTRE COMMERCIAL ODYSSEUM	CENTRE COMMERCIAL ODYSSEUM		Port Marianne	M	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00098	MAGASIN IKEA			ODYSSEUM Zac Port Mariann	M	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00099	DECATHLON ODYSSEUM			GEORGES MELIES	M	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00100002	AQUARIUM MARE NOSTRUM	PLANET OCEAN MONTPELLIER(EX M/002		d'Ulysse	Y	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00104	RESTAURANT PIRATES PARADISE - VILLAGE LUDIQUE ODYSSEUM - ESPACE A7			ALLEE ULYSSE - ODYSSEUM N	N	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00106	RESTAURANT BAR LES 3 BRASSEURS			1 place de France/VILLAGE LU N	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00107	RESTAURANT TOMMY'S DINER ( EX PLANET ASIE ) BÂTIMENT A LOT N°2			ALLEE ULYSSE	N	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00112	MAC DONALD'S ODYSSEUM			ODYSSEUM PLACE DE LONDIN	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00113	CENTRE DE GERIATRIE MOYEN ET LONG SÉJOUR "ANTONIN BALMES", CHU LA COLOMBIERE			Charles FLAHAUT	U	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00114	CSPA BELLEVUE			Jean Baumel	U	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00115	CHU COLOMBIERE POLYCLINIQUE PSYCHIATRIQUE			CHARLES FLAHAUT	U	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00119	CHU COLOMBIERE PAVILLON PEYRE PLANTADE			AVENUE CHARLES FLAHAUT	U	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00125	BATIMENT DES MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES			avenue du doyen gaston giraud	U	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00126	CHU COLOMBIERE PAVILLON B3 HENRY EY - LEGUILHEM			Charles FLAHAUT	U	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00132	CHU COLOMBIERE PAVILLON 43			AVENUE Charles FLAHAUT	U	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00138	CHU BUREAUX DE L'INSERM BATIMENT 42			9, avenue de la Lavande	-	-
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00139	IGH LE TRIANGLE	IGH LE TRIANGLE		Jules Milhau	GHW2	-
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00140	HOPITAL GUI DE CHAULIAC			Auguste Fiche	U	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00146	COMPLEXE SPORTIF DU MANOIR STADE	RU COMPLEXE SPORTIF DU MANOIR STADE	RUGBY MHF de Bugarel	PA V		1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00147	HOTEL DE VILLE			ZAC de Port Marianne - Consul	W	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00148001	FACULTE D'ÉDUCATION - FDE - BÂTIMENT A	FACULTE D'EDUCATION - FDE (IUFM	001	MARCEL GODECHOT	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00148002	FACULTE D'ÉDUCATION - FDE - BÂTIMENT B	FACULTE D'EDUCATION - FDE (IUFM	002	MARCEL GODECHOT	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00148003	FACULTE D'ÉDUCATION - FDE - BÂTIMENT D	FACULTE D'EDUCATION - FDE (IUFM	003	MARCEL GODECHOT	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00148005	FACULTE D'ÉDUCATION - FDE - BÂTIMENT G (	FACULTE D'EDUCATION - FDE (IUFM	005	MARCEL GODECHOT	X	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00148006	FACULTE D'ÉDUCATION - FDE - BÂTIMENT H	FACULTE D'EDUCATION - FDE (IUFM	006	MARCEL GODECHOT	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00148007	FACULTE D'ÉDUCATION - FDE - BÂTIMENT I	FACULTE D'EDUCATION - FDE (IUFM	007	MARCEL GODECHOT	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00149	UM UFR STAPS BATIMENT PEDAGOGIQUE - P1			PIC SAINT LOUP	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00150	UM UFR STAPS PALAIS UNIVERSITAIRE DES SPORTS			PIC SAINT LOUP	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00151	BATIMENT A (ADMINISTRATIF ET ENSEIGNEMENT) UM UFR STAPS			PIC SAINT LOUP	W	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00152	CHR HOPITAL ST ELOI			emilie Bertin-Sans	U	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00156	CHRU ARNAUD DE VILLENEUVE	CHRU ARNAUD DE VILLENEUVE		du Doyen Gaston Giraud	U	1



arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00157	MUSEE FABRE		MONTPELLIERET	Y	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00158	HOTEL DE REGION	HOTEL DE REGION	de la Pompignane	GH W1	-
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00159	UM CAMPUS SAINT PRIEST BAT 2		SAINT PRIEST	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00160	IUT BAT A AMPHI 1 ET 2 ADMINISTRATION		99 rue d'occitanie	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00164	UM IUT BÂT E BIOLOGIE APPLIQUEE		D'OCCITANIE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00168	UM IUT BÂT IJ BATIMENT GENIE ELECTRIQUE INFORMATIQUE ET INDUSTRIE		D'OCCITANIE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00169	UM IUT BAT K INFORMATIQUE GEA		d'occitanie	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00170	UM IUT BATIMENT L AMPHITHEATRE 3 ET 4		99 rue d'OCCITANIE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00174	INSTITUT BOTANIQUE (UNIVERSITE MONTPELLIER)		Auguste Broussonnet	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00181	C-034-2019-141 CHAPITEAU ASSOCIATION BALTHAZAR			CTS	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00187	CHR ST ELOI PAUL LAMARQUE		Emile Bertin Sans	U	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00217	SALLE AVIGENNE		PAUL BRINGUIER	V	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00219	STADE PHILIPPIDES D'ATHLETISME		rue auguste broussonnet	PA	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00220	LYCEE-COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU		Georges CLEMENCEAU	R	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00221001	LYCEE MERMOZ BATIMENT A (+ ATELIERS VA	LYCEE JEAN MERMOZ	JEAN MERMOZ	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00221002	LYCEE MERMOZ BATIMENT B	LYCEE JEAN MERMOZ	Jean Mermoz	R	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00221003	LYCEE MERMOZ - BATIMENT C - AILE NORD I	LYCEE JEAN MERMOZ	JEAN MERMOZ	RH	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00221004	LYCEE MERMOZ BATIMENT CDI	LYCEE JEAN MERMOZ	Jean Mermoz	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00221005	LYCEE MERMOZ GYMNASSE F CITIUS	LYCEE JEAN MERMOZ	Av Jean Mermoz	X	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00221006	LYCEE MERMOZ GYMNASSE BATIMENT G ALTI	LYCEE JEAN MERMOZ	Av Jean Mermoz	X	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00221007	LYCEE MERMOZ BAT C AILE SUD GRETA CFA	LYCEE JEAN MERMOZ	JEAN MERMOZ	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00221009	LYCEE MERMOZ MAISON DES LYCEENS-ANCI	LYCEE JEAN MERMOZ	JEAN MERMOZ	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00221010	LYCEE JEAN MERMOZ BATIMENT ATELIER (N	LYCEE JEAN MERMOZ	avenue Jean Mermoz	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00223	PALAIS DES SPORTS PIERRE DE COUBERTIN		DE GENES	X	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00224	PALAIS DES SPORTS RENE BOUGNOL		VAL DE MONTFERRAND	X	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00225001	HOTEL DU DEPARTEMENT SALLE CONSEIL B/HOTEL DU DEPARTEMENT	001	D'ALCO	W	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00225003	SALLE RESTAURANT ET CRECHE	HOTEL DU DEPARTEMENT	1000, rue d'Alco	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00226	GARE SNCF MONTPELLIER SAINT ROCH	GARE SNCF MONTPELLIER SAINT ROCH	AUGUSTE GILBERT	GA	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00227002	STADE SABATHE/ GYMNASSE COUDERC	STADE SABATHE/ESPAECERECEPTION002	Saint CLEOPHAS/AVENUE D'	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00229	CHATEAU D' O THEATRE		857 Rue de SAINT PRIEST	PA	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00230	PARC DU DOMAINE CHÂTEAU D'O - AMPHITHEATRE		DOMAINE CHÂTEAU D'O	PA	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00232	RESTAURANT UNIVERSITAIRE TRIOLET		PROFESSEUR JOSEPH ANGL N	L	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00236	MAISON POUR TOUS ROSA PARKS		10 rue Henri D'HARCOURT	L	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00237	COLLEGE LES AIGUERELLES		AVENUE DU PONT TRINQUAT R	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00238001	COLLEGE SAINTE MARIE - ECOLE LES JONQL	COLLEGE SAINTE MARIE - ECOLE LE	DE LA CROIX DE FIGUEROLL R	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00238002	RESTAURANT SCOLAIRE SALLE POLYVALENT	COLLEGE SAINTE MARIE - ECOLE LE	DE LA CROIX DE FIGUEROLL R	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00241001	LYCEE FREDERIC BAZILLE BATIMENT B EXT	LYCEE FREDERIC BAZILLE	DE MENDE	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00241002	LYCEE FREDERIC BAZILLE BATIMENT C INT	LYCEE FREDERIC BAZILLE	DE MENDE	RH	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00241003	LYCEE FREDERIC BAZILLE BATIMENT A CE	LYCEE FREDERIC BAZILLE	DE MENDE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00241004	LYCEE FREDERIC BAZILLE ACCUEIL ENSEIG	LYCEE FREDERIC BAZILLE	DE MENDE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00242	PREFECTURE DE L'HERAULT		des martyrs de la résistance	W	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00244	SALLE JULES PAGEZY-SALLE DES RENCONTRES ( ANCIENNE MAIRIE )		Francis Ponge	L	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00247	SUPER U MONTPELLIER LES GRISSETTES		FERDINAND BARRE	M	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00251	TRIBUNAL JUDICIAIRE		PIERRE FLOTTE	W	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00252	HALLS PAILLADE DES 4 SAISONS		D'HEIDELBERG	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00253	COLLEGE ASSOMPTION SAINT THERESE - AGEA		DU CARRE DU ROI	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00254	HOTEL MERCURE ANTIGONE/RESTAURANT AMBASSADEUR		AEROPORT INTERNATIONAL	O	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00255	HALLS CASTELLANE		Rue de la Loge	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00257001	COLLEGE CROIX D'ARGENT BATIMENTS A ET	COLLEGE CROIX D'ARGENT	DE L'ARNEL	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00257003	DEMI PENSION COLLEGE CROIX D'ARGENT	COLLEGE CROIX D'ARGENT	DE L'ARNEL	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00258	INTERMARCHE CROIX D'ARGENT GRAND M		de Toulouse	M	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00259	EGLISE SAINTE THERESE		42 AVENUE D'ASSAS	V	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00260	COLLEGE ARTHUR RIMBAUD		RUE MOHAMED V	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00261	HYPERMARCHE GEANT CASINO - PRES D'AR	HYPERMARCHE GEANT CASINO - PRES D'ARENES	DU MAS D'ARGELLIERS	M	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00262	RESTAURANT ESCALE AU LIBAN		1 rue saint ursule	N	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00263001	COLLEGE SIMONE VEIL	COLLEGE SIMONE VEIL (EX LAS CAZE	DE CANTE GRIL	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00264001	LYCEE PRIVE NEVERS BATIMENT A-B-D-F	LYCEE PRIVE NEVERS	rue de la Garenne	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00264002	LYCEE PRIVE NEVERS BATIMENT I-J	LYCEE PRIVE NEVERS	18 rue de la Garenne	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00264003	BATIMENT C (EX F) LYCEE NEVERS	LYCEE PRIVE NEVERS	DE LA GARENNE	R	2

arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00264004	LYCEE PRIVE NEVERS/ POINT VENTE ALIMEN	LYCEE PRIVE NEVERS	004	de la Garenne	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00265	CINEMA COMEDIE GAUMONT			DE LA COMEDIE	L	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00266	OFFICE DEPOT			339 rue JUGURTHA	M	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00267	CINEMA DIAGONAL CAPITOLE			VERDUN	L	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00268	MAISON POUR TOUS PAUL EMILE VICTOR			DJ PROFESSEUR LOUIS RAV	L	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00269	ENSAM- ECOLE D'ARCHITECTURE			DE L'ESPEROU	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00270	LES HALLES DU LEZ	LES HALLES DU LEZ		RAYMOND DUGRAND	N	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00270001	LES HALLES MARCHANDES	LES HALLES DU LEZ	001	RAYMOND DUGRAND	N	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00272	RECTORAT ACADEMIE PALAIS UNIVERSITAIRE			DE L'UNIVERSITE	W	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00273	COMPLEXE FUNERAIRE DE GRAMMONT			Domaine de Grammont	V	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00274	MAISON POUR TOUS GEORGES BRASSENS			place JACQUES BREL	L	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00276	INTERMARCHE CLEMENCEAU			Georges CLEMENCEAU	M	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00277	MONOPRIX			Maguelone	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00278	SALLE DE SPORTS BASIC FIT			LEJZER ZAMENHOF	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00279	MAGASIN ALDI ( EX LEADER PRICE)			LEJZER ZAMENHOF	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00280	HOTEL NOVOTEL			de PALAVAS	O	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00282	COLLEGE LES ESCHOLIER DE LA MOSSON			DU BITERROIS	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00283	COLLEGE JOFFRE			HENRY II DE MONTMORENCYR	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00286001	LYCEE JULES GUESDE BATIMENT A	LYCEE JULES GUESDE	001	de LODEVE	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00286002	LYCEE JULES GUESDE BATIMENTS B ET D	LYCEE JULES GUESDE	002	DE LODEVE	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00286003	LYCEE JULES GUESDE BATIMENTS C	LYCEE JULES GUESDE	003	de LODEVE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00286006	LYCEE JULES GUESDE INTERNAT BATIMENT	LYCEE JULES GUESDE	006	DE LODEVE	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00288	LYCEE PRIVE NOTRE DAME DE LA MERCI			GAMBETTA	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00289	EGLISE DON BOSCO			LEON BLUM	V	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00293	ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE	MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL		DES MOULINS	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00294	SUPERCASINO	SUPERCASINO		DE GANGES	M	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00297	CARREFOUR MARKET			DE TOULOUSE	M	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00299	MAGASIN FIC			DE LA CASTELLE	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00300	UNIQLO (EX. H ET M, LA HALLE, MAGASIN VIRGIN )			DE LA DRAPERIE ROUGE	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00303	GRUPEMENT ETABLISSEMENT METRO / BA	GRUPEMENT ETABLISSEMENT METRO / BASIC FIT		AVENUE ETIENNE MEHUL	M	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00304	MAGASIN LA FOIR'FOUILLE	MAGASIN LA FOIR'FOUILLE		DE TOULOUSE	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00305	CLINIQUE MILLENAIRE			PENELOPE	U	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00306	MAGASIN GIF			DU MAS D'ARGELLIERS	M	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00307001	GYMNASE DU COLLEGE FRANCOIS RABELAIS	COLLEGE FRANCOIS RABELAIS	001	DE MALBOSC	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00307002	COLLEGE FRANCOIS RABELAIS	COLLEGE FRANCOIS RABELAIS	002	DE MALBOSC	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00308	EGLISE SAINTE BERNADETTE			du DOCTEUR PEZET	V	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00309	HOTEL DE LA METROPOLE MONTPELLIER/PAVILLON JUNON			LEON BLUM	L	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00311	CARSAT - CPAM - SMR			GAMBETTA - TOIRAS	W	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00312	SALLE AVERROES			EMILE PICARD	V	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00313	SUPERMARCHE AUCHAN ( EX SIMPLY MARKET)			VILLENEUVE D'ANGOULEME	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00315	CATHEDRALE SAINT PIERRE	CATHEDRALE SAINT PIERRE		SAINT PIERRE - RUE CARDIN V	V	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00316	SALLE POLYVALENTE - COMMERCE JACQUES D'ARAGON			DES ETATS GENERAUX/PLACL	L	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00317	PAVILLON ZEUS -IMMEUBLE LA COUPOLE AILE NORD -METROPOLE MONTPELLIER			LEON BLUM	W	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00319002	CENTRE NAUTIQUE NEPTUNE PISCINE	CENTRE NAUTIQUE NEPTUNE PISCIN002		HEIDELBERG	X	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00320	CARREFOUR MARKET	CARREFOUR MARKET		RUE RAGUSE	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00321	AUCHAN ( EX SIMPLY MARKET)			AVENUE DE FES - Lot 33B	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00322	HOTEL CROWNE PLAZZA - MONTPELLIER CORUM			D'ARGENCOURT	O	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00323	LYCEE MENDES FRANCE BT AATELIERS			DU MAS DE BROUSSE	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00324	LYCEE MENDES FRANCE BT B1 ACCUEIL			DU MAS DE BROUSSE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00325	MAGASIN ALDI ET LABO SUD ( EX LEADER PRICE + 1001 CHOSES)			du Lauragais	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00327001	GROUPE SCOLAIRE LES CEVENNES - ELEMEI	GROUPE SCOLAIRE LES CEVENNES-1001		DE L'AQUEDUC	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00327002	GROUPE SCOLAIRE LES CEVENNES-MATERN	GROUPE SCOLAIRE LES CEVENNES-1002		DE L'AQUEDUC	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00329	MAISON POUR TOUS L'ESCOUTAIRE HALTE GARDERIE LOU CAGANIS			DES RAZETEURS	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00332	GYMNASE B.JOUANIQUE			JACQUES DALCROZE	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00337001	BATIMENT INTERNAT - CITE SCOLAIRE FRAN	CITE SCOLAIRE FRANCOISE COMBE	001	DU 81° Régiment d'Infanterie	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00337002	BATIMENT D'INSTRUCTION DE LAUWE - CIT	CITE SCOLAIRE FRANCOISE COMBE	002	DU 81° Régiment d'Infanterie	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00337005	RESTAURANT -CITE SCOLAIRE FRANCOISE	CITE SCOLAIRE FRANCOISE COMBE	005	RUE DU 81° Régiment d'Infante	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00339	FONDATION EPF - ECOLE POLYTECHNIQUE FEMININE			BERTHELOT	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00340	CLINIQUE CLEMENTVILLE			DE CLEMENTVILLE	U	3

arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00341001	GRUPE SCOLAIRE LE LEZ : MATERNELLE P	GRUPE SCOLAIRE LE LEZ - MATERN001	ALPHONSE JUIN	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00341002	GRUPE SCOLAIRE LE LEZ : ELEMENTAIRE Z	GRUPE SCOLAIRE LE LEZ - MATERN002	ALPHONSE JUIN	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00342	COLLEGE CLEMENCE ROYER		PASTEUR	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00343	LIDL DISTRIBUTION ALIMENTAIRE		DE L'INDUSTRIE	M	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00346	HALLS JACQUES COEUR	HALLS JACQUES COEUR	d'Antigone	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00347	PALAIS DE JUSTICE		FOCH	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00349	SALLE PAROISSIALE JEAN XXIII		PAROISSE SAINTE THERESE	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00350	COLLEGE PRIVE SAINT FRANCOIS REGIS		ENCLOS TISSIE SARRUS	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00351	COLLEGE MARCEL PAGNOL		TOPAZE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00353	MAISON POUR TOUS MONTPELLIER	JOSEPH RICOME	PAGES	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00359	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE 7 CANS	LIDL ECUSSON	BOULEVARD DE STRASBOURM		4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00362	CENTRE SOCIAL CAF		de BARCELONE	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00363	DISCOTHEQUE PANAMA CAFE (EX DISCOTHE	DISCOTHEQUE PANAMA CAFE (EX DISCOTHEQUE ID	DE LA REPUBLIQUE	P	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00365	MAISON POUR TOUS COLUCCI		CHENG DU	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00366	SPAR/ EX CASINO SHOPPING (ANCIEN	MAC DAN)	GAMBETTA	M	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00368	CREPS - BATIMENT SYDNEY ATLANTA		Charles FLAHAUT	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00372	MAISON DE QUARTIER FREDERIC CHOPIN		DU MARCHÉ AUX BESTIAUX	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00373	LYCEE PRIVE NOTRE DAME DE LA MERCI	(ANNEXE)	DE LODEVE/ RUE NOGARET	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00374	COLLEGE PRIVE SAINT CHARLES LA PROVIDENCE		GEORGES CLEMENCEAU	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00375002	ENSEMBLE SCOLAIRE - ELEMENTAIRE	PAINL ENSEMBLE SCOLAIRE : MATERNELLE002	DE LA POMPIGNANE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00376002	CENTRE BOURNEVILLE SALLE POLYVALENT	ITEP CENTRE BOURNEVILLE 002	DU MAS PRUNET	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00376003	CENTRE BOURNEVILLE HEBERGEMENT	UEO ITEP CENTRE BOURNEVILLE 003	DU MAS PRUNET	RH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00376004	CENTRE BOURNEVILLE HEBERGEMENT	UEE ITEP CENTRE BOURNEVILLE 004	DU MAS PRUNET	RH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00378	THEATRE JEAN VILAR ESPACE BERNARD	GLANDIER	Bologne	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00380001	GRUPE SCOLAIRE MERMOZ : MATERNELLE	GRUPE SCOLAIRE MERMOZ MATER001	de la Croix du Sud	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00380002	GRUPE SCOLAIRE MERMOZ: PRIMAIRE	GRUPE SCOLAIRE MERMOZ MATER002	de la Croix du Sud	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00380003	GRUPE SCOLAIRE MERMOZ : MODULAIRE	GRUPE SCOLAIRE MERMOZ MATER003	de la Croix du Sud	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00382001	GRUPE SCOLAIRE LANTISSARGUES : MATE	GRUPE SCOLAIRE LANTISSARGUES001	PEDRO DE LUNA	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00382002	GRUPE SCOLAIRE LANTISSARGUES :ELEM	GRUPE SCOLAIRE LANTISSARGUES002	PEDRO DE LUNA	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00383001	GRUPE SCOLAIRE VILLENEUVE D'ANGOULE	GRUPE SCOLAIRE VILLENEUVE D'A 001	JACQUES BOUNIN	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00383002	GRUPE SCOLAIRE VILLENEUVE D'ANGOULE	GRUPE SCOLAIRE VILLENEUVE D'A 002	JACQUES BOUNIN	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00385	MAISON POUR TOUS MARIE CURIE		ANTONIN CHAULIAC	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00386	GYMNASE ALAIN COLAS		de l'Arnel	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00387003	BATIMENT B - INSTITUT AGRONOMIQUE	EUR INSTITUT AGRONOMIQUE EUROPEEN003	DE MENDE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00391	JAM JAZZ ACTION		FERDINAND DE LESSEPS	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00393	MAISON DES RAPATRIES		EMILE CHARTIER dit ALAIN	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00394	MAISON POUR TOUS ANDRE CHAMSON		RUE GUSTAVE EIFFEL	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00395	MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE		DE BOLOGNE	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00396	SALLE RABELAIS ( EX CINEMA PATHE )		SARRAIL	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00397	MAISON POUR TOUS VOLTAIRE		JEAN MONNET	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00398	CANOPE ACADEMIE DE MONTPELLIER	(EX CRDP )	Michel de L'Hospital	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00400	CARREFOUR MARKET - BOULANGERIE	ANGE CARREFOUR MARKET - BOULANGERIE ANGE CAFE -	DU PAS DU LOUP	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00404	RESTAURANT KFC		MAS D'ARGELLIERS	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00406	CARREFOUR CITY/ M. BRICOLAGE		de la justice de Castelna	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00407	CARREFOUR CITY		LAISSAC	M	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00408	MAGASIN GIF ( EX TATI)		GAMBETTA	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00413	HOTEL KYRIAD PRESTIGE		JUGHURTA - ZAC TOURNEZY	O	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00414	BRASSERIE ARLEQUIN		Esplanade de l'Europe	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00415	RESTAURANT LE 9 (EX LE SUD )		Esplanade de l'EUROPE	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00416	SUPERMARCHE CASINO		DE TOULOUSE	M	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00417	CENTRE D'ART CONTEMPORAIN MOCO	( EX MUSEE DE L'HISTOIRE DE LA FRANCE EN ALGÉRIE)	JOFFRE/ 3 RUE REPUBLIQUE Y		3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00420	MAC DONALD'S		Maguelone	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00421001	IMPLANTATION CTS - RESTAURANT	UNIVERS RESTAURANT UNIVERSITAIRE BOUT 001	EMILE DUPLOYE	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00422	IBIS MONTPELLIER SUD /IBIS BUDGET		de Palavas	O	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00423	HOTEL RESTAURANT CAMPANILE		1083 BOULEVARD BECQUERE	O	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00424	HOTEL OCEANIA METROPOLE		DU CLOS RENE	O	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00425	HOTEL PULLMAN ( EX SOFITEL	ANTIGONE )	PERTUISANES	O	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00427	STADE CLAUDE BEAL/ LA RAUZÉ		Av. du Docteur Fourcade	PA	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00428001	COLLEGE GERARD PHILIPPE	COLLEGE GERARD PHILIPPE ET GYM001	FREDERIC FABREGES/RUE	R	3

arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00429	COLLEGE JEU DE MAIL	BERTIN SANS	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00432	CNFPT INSET ( EX ECOLE NATIONALE D'APPLICATION DES CADRES TERRITORIAUX)	76 place de la REVOLUTION	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00433001	ENSEMBLE SCOLAIRE : ECOLE MATERNELLE ENSEMBLE SCOLAIRE : ECOLE ELEM 001	175 RUE EDOUARD VILLALO	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00433002	ENSEMBLE SCOLAIRE : ELEMENTAIRE BLAIS ENSEMBLE SCOLAIRE : ECOLE ELEM 002	100 RUE L'EPINE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00435	HOTEL MERCURE MONTPELLIER CENTRE	DE LA SPIRALE	O	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00436	GRUPE SCOLAIRE INSTITUT SAINTE FAMILLE-SAINTE CHARLES	ROGER SALENGRO	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00437	ECOLE PRIVEE SAINTE ODILE	DU PRE AU CLERC	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00438	ECOLE ASSOMPTION SAINTE THERESE	2 Rue PORTALIERE DES MAS	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00439	ECOLE SAINTE GENEVIEVE	LOUIS RAVAS	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00440	INSTITUT FORMATION MASSEURS KINESITHERAPIE IFMK ( EX ESICAD - BATIMENT ECOLE)	DE SAINT PRIEST	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00441001	GRUPE SCOLAIRE ALAIN SAVARY : ELEMEN GROUPEMENT SCOLAIRE ALAIN SAV/001	FLORA TRISTAN	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00441002	GRUPE SCOLAIRE ALAIN SAVARY: MATERN GROUPEMENT SCOLAIRE ALAIN SAV/002	FLORA TRISTAN	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00442001	GRUPE SCOLAIRE ESTANOVE : MATERNEL GROUPE SCOLAIRE ESTANOVE : MAT 001	DU LAVANDIN	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00442002	GRUPE SCOLAIRE ESTANOVE : ELEMENTAI GROUPE SCOLAIRE ESTANOVE : MAT 002	DU LAVANDIN	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00443001	ENSEMBLE SCOLAIRE DELTEIL : ELEMENTAIRE ENSEMBLE SCOLAIRE DELTEIL : ELE 001	DES ARAUCARIAS	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00443002	ENSEMBLE SCOLAIRE DELTEIL : MATERNELLE ENSEMBLE SCOLAIRE DELTEIL : ELE 002	DES ARAUCARIAS	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00444001	GRUPE SCOLAIRE LES MENESTRELS : ELE GROUPE SCOLAIRE LES MENESTREL 001	PIERRE CARDENAL	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00444002	GRUPE SCOLAIRE LES MENESTRELS : MATI GROUPE SCOLAIRE LES MENESTREL 002	PIERRE CARDENAL	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00445	ECOLE PREPARATOIRE CARRIERES SOCIALES - LYCEE TURGOT	94 rue Pierre FLOURENS	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00447	MEDIATHEQUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	DU BITERROIS	S	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00449001	CLINIQUE RECH PAVILLONS ST GEORGES - S CLINIQUE RECH	001 Charles Flahault	U	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00449002	CLINIQUE RECH BATIMENT RESTAURANT AD CLINIQUE RECH	002 Charles Flahault	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00451	SYNAGOGUE ASSOCIATION CULTURELLE ISRAELITE	7 rue du GENERAL LAFON	V	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00453	BASILIQUE NOTRE DAME DES TABLES	NOTRE DAME	V	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00454	EGLISE SAINT FRANCOIS	CARNOT	V	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00456	EGLISE NOTRE DAME DE LA PAIX	du Père Cyprien ROME	V	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00457	EGLISE SAINT ESPRIT	SAINTE GENEVIEVE	V	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00458	PAROISSE SAINT PAUL	BOLOGNE	V	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00459	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX	Chaptal	W	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00461	COMPLEXE SPORTIF LEON CAZAL GYMNASE ALAIN LE HETET	237 ROUTE de VAUGUIERES	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00462	GYMNASE BUSNEL	DES RAZETEURS	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00463	GYMNASE JEAN BOUIN	DU BITERROIS	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00465	GYMNASE MARCEL CERDAN	PAS DU LOUP	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00466	PISCINE DE LA CHAMBERTE - MARCEL SPILLIAERT	CAMILLE DESMOULINS	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00470	GYMNASE LAS CAZES/ LA CONDAMINE	DE LA CROIX DE LAS CAZES	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00471	MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL BON SECOURS - BT LES 4 SAISONS	DU PERE SOULAS	RH	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00472	LA MAISON DE TIBERIADE - ACIM (ASSOCIATION CULTURELLE ISRAELITE DE MONTPELLIER)	EDOUARD VILLALONGA	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00473	HOTEL IBIS CENTRE	VAUBAN	O	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00474	MAISON POUR TOUS MARCEL PAGNOL	DE LAVERUNE	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00477	GYMNASE DU COLLEGE ARTHUR RIMBAUD	MOHAMED V (COLLEGE 2 RUIX	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00478	MONTPELLIER SUP AGRO - INSTITUT DES REGIONS CHAUDES - SUP AGRO	AGROPOLIS	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00479	MAISON POUR TOUS JP CAILLENS	DE TIBERIADE	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00482	GYMNASE MIREILLE BESSIERE	EDOUARD VILLALONGA	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00485001	GRUPE SCOLAIRE PETIT BARD: MATERNEL GROUPE SCOLAIRE PETIT BARD: MA 001	Paul RIMBAUD	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00485002	GRUPE SCOLAIRE PETIT BARD: ELEMENTA GROUPE SCOLAIRE PETIT BARD: MA 002	Paul RIMBAUD	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00485004	GRUPE SCOLAIRE PETIT BARD: SALLE POL GROUPE SCOLAIRE PETIT BARD: MA 004	Paul RIMBAUD	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00487001	GRUPE SCOLAIRE VERT BOIS : MATERNELLE ENSEMBLE SCOLAIRE VERT BOIS : 001	Antoine Laurent JUSSIEU	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00487002	GRUPE SCOLAIRE VERT BOIS : ELEMENTAI ENSEMBLE SCOLAIRE VERT BOIS : 002	Antoine Laurent JUSSIEU	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00487003	GRUPE SCOLAIRE VERT BOIS : MODULAIRE ENSEMBLE SCOLAIRE VERT BOIS : 003	Antoine Laurent JUSSIEU	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00488	CERCLE CULTUREL LANGUEDOCIEN GRANDE LOGE DE FRANCE	DE MAURIN	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00489	LA PLATEFORME DU BATIMENT	143 rue LUMUMBA/ GAROSUDM		4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00490001	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE KERGOM GROUPE SCOLAIRE : MATERNELLE 001	COLONEL MARCHAND	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00490002	GRUPE SCOLAIRE : ELEMENTAIRE CHARLES GROUPE SCOLAIRE : MATERNELLE 002	COLONEL MARCHAND	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00491	MAISON POUR TOUS MELINA MERCOURI	842 rue de la VIEILLE POSTE	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00492001	ESICAD BÂTIMENT B EXTENSION COMPAGNIE DE LA FORMATION ESIC.001	ROBERT KOCH	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00492002	LA COMPAGNIE DE FORMATION BAT A ESICAI COMPAGNIE DE LA FORMATION ESIC.002	174 Rue Robert KOCH	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00494	GYMNASE DES ARTS	DE LA CAVALERIE	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00495	COMPLEXE SPORTIF ALBERT BATTEUX (SIEGE DU MUC)	RUE FRANCOIS JOSEPH GOSL		4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00496	SALLE POLYVALENTE GUILLAUME DE NOGARET	Jacques MIROUZE	L	3

arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00497	CAFE OZ AUSTRALIAN PUB AYERS ROCK	ESPLANADE DE L'EUROPE	P	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00499	THEATRE DES 13 VENTS GRAMMONT	DOMAINE DE GRAMMONT	L	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00503	COLLEGE LES GARRIGUES	DU COMTE DE NICE	R	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00505	MAGASIN LIDL	ANGLE RUE DES GREIZES-RUM		3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00507	SALLE LE TRIOLETTO	AUGUSTIN FLICHE	L	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00508	MAISON POUR TOUS FRANCOIS VILLON AGE D'OR BOULET	55 rue Araucarias / rue François	L	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00509	CFA OCCITANIE-CCI SUD FORMATION- ETABLISSEMENT DE MONTPELLIER BT E HOTELLERIE RES	DES MOULINS	R	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00513	RESTAURANT BURGER KING ( EX QUICK)	DU MAS D'ARGELLIERS	N	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00514	BUSINESS SCHOLL (EX ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE )- BATIMENT MODULAIRE G	DES MOULINS	R	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00516	RESTAURANT CHEZ NOUS (EX. LE CHAI)	DU MONDIAL 98	N	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00517001	MATERNELLE OVALIE	DE BUGAREL /OVALIE	R	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00517002	PRIMAIRE OVALIE	DE BUGAREL /OVALIE	R	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00517003	ALGECO OVALIE	DE BUGAREL /OVALIE	R	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00518	SALLE DE SPECTACLES LA CHAPELLE	RUE JOACHIM DE BELLAY	L	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00519	MAISON DIOCESAINE ET EPISCOPALE SAINT LAZARE	SAINTE LAZARE	W	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00522	APPART-CITY - OVALIE 1(EX. PARK AND SUITES)	GILLET MARTINET	O	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00528	AGROPOLIS INTERNATIONAL BATIMENT D	AGROPOLIS	L	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00529	CENTRE DE FORMATION MHSC	DOMAINE DE GRAMMONT	RH	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00532	GRUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN & INGRID	GRUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN & INGRID BERGMA	BOULEVARD MOUNIE	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00534001	FOYER LOGEMENTS BAT A - ENSEMBLE HENF	ENSEMBLE D'ETABLISSEMENTS FOYI001	DU PROFESSEUR VIALA	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00534002	FOYER DE VIE FDI BAT B - ENSEMBLE HENRI	ENSEMBLE D'ETABLISSEMENTS FOYI002	DU PROFESSEUR VIALA	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00534003	FOYER ACCUEIL MEDICALISE FAM BAT C - E	ENSEMBLE D'ETABLISSEMENTS FOYI003	DU PROFESSEUR VIALA	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00535001	GRUPE SCOLAIRE BARI : MATERNELLE VIR	GRUPE SCOLAIRE BARI : MATERNE 001	DU BARI	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00535002	GRUPE SCOLAIRE BARI : ELEMENTAIRE BO	GRUPE SCOLAIRE BARI : MATERNE 002	LAUSANNE	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00540	RESTAURANT GRILLAD'OC (EX NETTO)	11 RUE DE VERDUN	N	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00543	CENTRE MUNICIPAL ASTERIX	DOMAINE DE GRAMMONT	R	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00544	BUFFALO GRILL	OLOF PALME	N	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00549	CRECHE LES PETITS CHAPERONS ROUGES	DE MALBOSC	R	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00551	THEATRE PIERRE TABARD "BEAUX ARTS" (EX THEATRE LAKANAL)	FERDINAND FABRE	L	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00552	CRECHE UNE SOURIS VERTE	SAINTE PRIEST	R	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00553	BAR LE CARGO	DU GRAND SAINT JEAN	P	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00555001	MATERNELLE BERTIE ALBRECHT	GRUPE SCOLAIRE MAS DREVON	001	FONTJUN	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00555002	ELEMENTAIRE GARIBALDI	GRUPE SCOLAIRE MAS DREVON	002	FONTJUN	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00559001	GRUPE SCOLAIRE BARCELONE :MATERNEL	GRUPE SCOLAIRE BARCELONE :MA001	DE BARCELONE	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00559002	GRUPE SCOLAIRE BARCELONE : ELEMENTA	GRUPE SCOLAIRE BARCELONE :MA002	DE BARCELONE	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00561	CRECHE EDELWEISS	DU GENERAL RIU	R	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00563	DISCOTHEQUE LE FIZZ	Cauzit	P	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00564	FOYER ADAGES LES 4 SEIGNEURS	DU PIC SAINT LOUP	J	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00565001	GRUPE SCOLAIRE LA CHAMBERTE : ELEMEI	GRUPE SCOLAIRE LA CHAMBERTE :001	843 rue Croix de FIGUEROLLE	R	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00565002	GRUPE SCOLAIRE LA CHAMBERTE : MATER	GRUPE SCOLAIRE LA CHAMBERTE :002	843 rue Croix de FIGUEROLLE	R	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00566	CENTRE MEDICAL DE L'ENFANCE FONTCAUDE	de TIPASA	U	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00569001	GRUPE SCOLAIRE AIGUELONGUE : MATERN	ENSEMBLE SCOLAIRE AIGUELONGUE001	DES TOURTERELLES	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00569002	GRUPE SCOLAIRE AIGUELONGUE : ELEMEN	ENSEMBLE SCOLAIRE AIGUELONGUE002	DES TOURTERELLES	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00570001	ENSEMBLE SCOLAIRE CITE MION : MATERNE	ENSEMBLE SCOLAIRE CITE MION :	001	5 IMPASSE DES MARMOUSETR	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00570002	ENSEMBLE SCOLAIRE CITE MION : ELEMENT	ENSEMBLE SCOLAIRE CITE MION :	002	1 IMPASSE DES MARMOUSETR	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00571	ECOLE MATERNELLE JEAN JACQUES ROUSSEAU	RUE D'AIGREFEUILLE	R	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00572	ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET	FAUBOURG BOUTONNET	R	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00574001	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE ALPHON	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE	001	des Sophoras	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00574002	GRUPE SCOLAIRE : ELEMENTAIRE MARIE C	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE	002	des Sophoras	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00575	ECOLE MATERNELLE PAPE CARPENTIER BA	ECOLE MATERNELLE PAPE CARPENTIER BATIMENT	12 rue des ECOLES	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00577	MAISON DE RETRAITE ROSERAIE SAINTE ODILE	SAINTE VINCENT DE PAUL	J	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00578	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE CERVANT	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE CERVANTES /ELE	DE LIEGE - ANGLE RUE BON	R	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00579	IRTS AMPHITHEATRE YVETTE BARAT	du PONT DE LAVERUNE	R	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00581	CENTRE POUR TRAUMATISMES CRANIENS LES FONTAINES D'O	HENRI NOGUERES	U	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00583	THEATRE DU HANGAR	NOZERAN	L	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00586	PIZZA PAPA / EX PIAZZA PAPA	ESPLANADE DE L'EUROPE	N	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00587	BAR MUSICAL O'SULLIVANS	DE RHODES	P	3		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00588	SALLE CINEMA NESTOR BURMA (EX CINEMA DIAGONAL CELLENEUVE )	Marcellin Albert	L	4		
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00589	IRISH PUB	DE BOIRARGUES	N	4		



arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00590001	LYCEE EP JULES FERRY INTERNAT BATIMENT	LYCEE EP JULES FERRY ( LA COLLIN 001	DE LA COLLINE	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00590002	LYCEE JULES FERRY - BT N - SALLE POLYVA	LYCEE EP JULES FERRY ( LA COLLIN 002	DE LA COLLINE	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00590004	LYCEE JULES FERRY - BATIMENT GG'H	LYCEE EP JULES FERRY ( LA COLLIN 004	DE LA COLLINE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00590005	LYCEE JULES FERRY - BATIMENTS ABCDEIJ	LYCEE EP JULES FERRY ( LA COLLIN 005	DE LA COLLINE	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00591	CINEMA UTOPIA DIAGONAL CAMPUS		DU DOCTEUR PEZET	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00592	CLINIQUE PROPARA		DU CADUCEE	U	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00593	MAISON DE RETRAITE SIMONE GILLET DEMANGEL		ROUGET DE LISLE	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00596002	GRUPE SCOLAIRE AIGUERELLES : ELEMEN	ENSEMBLE SCOLAIRE AIGUERELLES 002	DU PONT TRINQUAT	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00597	CREPS BATIMENT LANGUEDOC ROUSSILLON		Charles FLAHAUT	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00598	CREPS - BATIMENT BARCELONE		CHARLES FLAHAUT	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00599	MAISON DE RETRAITE KORIAN		de la pompignane	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00601001	GRUPE SCOLAIRE : ELEMENTAIRE DOCTEU	GRUPE SCOLAIRE : ELEMENTAIRE 001	DES 4 SEIGNEURS	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00601002	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE THEODOF	GRUPE SCOLAIRE : ELEMENTAIRE 002	DES 4 SEIGNEURS	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00602	ECOLE DES BEAUX ARTS E.S.B.A.M.A.		YEHUDI MENUHIN	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00603	CESDA 34		SAINTE VINCENT DE PAUL	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00604	MAISON DE RETRAITE MICHEL BELORGEOT		DES MOULINS	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00605001	FOYER BEAUREVOIR FOYER 1 LE PARC	FOYER BEAUREVOIR 001	DU MAS DE VILLARET	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00605002	FOYER BEAUREVOIR FOYER 2 LES LAVANDE	FOYER BEAUREVOIR 002	DU MAS DE VILLARET	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00611	THEATRE DE LA PLUME		GUILLAUME PELLICIER	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00612	AGORA - CITE INTERNATIONALE DE LA DANSE		SAINTE URSULE	L	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00614	SALLE DE CONCERT ET DISCOTHEQUE L'ANTIROUILLE		Anatole France	P	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00615	CHAPELLE SAINT CHARLES MAISON DES CHOEURS		PLACE ALBERT 1er	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00616	BOUTIQUE MANGO		29/31 GRAND RUE JEAN MOUM		4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00617	LA GRANDE BRASSERIE LE GRAND BAZAR		PASSAGE LONJON	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00618	BISTRO ROMAIN (EX L'ASSIETTE DU LEZ)		Esplanade de l'Europe	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00619	MAC DONALD'S COMEDIE		de la COMEDIE	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00620	RESTAURANT HIPPOPOTAMUS		Esplanade de l'Europe - Bt D	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00622	NOVOTEL SUITES MONTPELLIER ANTIGONE		DU PIREE	O	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00623	RESTAURANT BEAUSEJOUR LE 106/ LE SENS SIX		de LODEVE	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00624	HOTEL RESTAURANT CAMPANILE MONTPELLIER SUD -MAS ARGELLIERS		DU MAS D'ARGELLIERS	O	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00625	CNFPT BATIMENT HEBERGEMENT		DES DROITS DE L'HOMME	O	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00627	HOTEL KYRIAD ANTIGONE (EX CLIMAT DE FRANCE)		JEAN MERMOZ	O	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00629	DANCING LE POINT ZERO		DU VERDANSON	P	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00630	APSH 34 - BÂT C - LIEU RESSOURCES		ROBERT KOCH	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00633001	GRUPE SCOLAIRE MARTELLE : MATERNEL	GRUPE SCOLAIRE JEANNE DEROIN 001	VIOLLET LE DUC	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00633002	GRUPE SCOLAIRE MARTELLE : ELEMENTAI	GRUPE SCOLAIRE JEANNE DEROIN 002	VIOLLET LE DUC	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00635001	GRUPEMENT SCOLAIRE : MATERNELLE	LOL GRUPEMENT SCOLAIRE : MATERNE 001	FARGES	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00636001	GRUPE SCOLAIRE CHAPTAL : MATERNELLE	GRUPE SCOLAIRE CHAPTAL : MATE 001	DES ARCEAUX	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00636002	GRUPE SCOLAIRE CHAPTAL : ELEMENTAIRE	GRUPE SCOLAIRE CHAPTAL : MATE 002	DES ARCEAUX	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00637001	INSTITUT NAZARETH - ADMINISTRATION-ACC	INSTITUT NAZARETH 001	DE NAZARETH	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00637002	INSTITUT NAZARETH - SALLE POLYVALENTE	INSTITUT NAZARETH 002	DE NAZARETH	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00639	CRECHE MUNICIPALE ANTIGONE		JEANNE D'ARC	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00640001	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE SAINT F	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE / 001	9 rue Montcalm	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00640002	GRUPE SCOLAIRE : ELEMENTAIRE SAINT F	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE / 002	3 rue de la Merci	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00641	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE ET ELEM	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	RUE DU MAS DE MERLE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00643	GRUPE SCOLAIRE ANTIGONE : MATERNEL	GRUPE SCOLAIRE ANTIGONE : MATERNELLE	ARIST D'ANTIGONE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00644001	GRUPE SCOLAIRE JEU DE MAIL:MATERNEL	GRUPE SCOLAIRE JEU DE MAIL:MA' 001	DE LA JALADE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00644002	GRUPE SCOLAIRE JEU DE MAIL-ECOLE	ELE GRUPE SCOLAIRE JEU DE MAIL:MA' 002	DE LA JALADE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00644003	GRUPE SCOLAIRE JEU DE MAIL : PRIMAIRE	GRUPE SCOLAIRE JEU DE MAIL:MA' 003	DE LA JALADE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00645	GRUPE SCOLAIRE VOLTAIRE/ELEMENTAIRE	VOLTAIRE	HENRI SELLIER	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00646	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE GENEVIE'	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE GENEVIEVE	ANTH DES BARQUES	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00647	INSTITUTION NOTRE DAME DE BONNE NOUVELLE		ARISTIDE OLLIVIER	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00648	DISCOTHEQUE L'INFINITY		DE PALAVAS	P	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00649001	I.T.E.P. BT C LES TAMARIS	I.T.E.P. 001	du Mazet	RH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00649002	I.T.E.P. BT D LES PALMIERS	I.T.E.P. 002	du Mazet	RH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00649003	I.T.E.P. BT E LES MIMOSAS	I.T.E.P. 003	du Mazet	RH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00649004	I.T.E.P. BT G LES LAURIERS	I.T.E.P. 004	du Mazet	RH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00652	ECOLE ELEMENTAIRE LEO MALET		PIERRE CARABASSE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00653	MAISON D'ENFANTS ENCLOS SAINT FRANCOIS		DE CASTELNAU	RH	4

arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00654	CRECHE THERESE SENTIS	MARECHAL LECLERC	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00656	ECOLE MATERNELLE MARCEL PAGNOL	Georges Brassens	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00657	ECOLE ELEMENTAIRE LOUISVILLE	DE LOUISVILLE	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00659	ECOLE MATERNELLE FLORIAN	DE LA MEDITERRANEE	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00660	ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE	VERDANSON	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00661	ECOLE MATERNELLE DOCTEUR ROUX	FAUBOURG FIGUEROLLES	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00664	CLINIQUE FONTFROIDE	de SAINT PRIEST	U	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00668	EHPAD MAISON DE FAMILLE	MARECHAL LECLERC	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00670	CLINIQUE LE MELEZET	de SAINT PRIEST	U	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00671	MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE ET FUTURE CALDESAIGUES	DE MENDE	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00673	MAISON DE RETRAITE DES PETITES SOEURS DES PAUVRES MA MAISON	JEANNE JUGAN	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00675	MAISON DE RETRAITE EHPAD MONTPELLIERET	Fabre	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00676	MAISON DE RETRAITE LES COURALIES	DE NAZARETH	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00677	IME - CHATEAU D'O APEI GRAND MONTPELLIER - FONT TROUVE	DU PERE SOULAS	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00679	PISCINE TOURNESOL MAURIN/JEAN VIVES	1933 AVENUE DE MAURIN	X	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00680	GYMNASE OSTERMEYER	DE LAS SORBES	X	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00681	GYMNASE RAMEL	RUE JOSE MARIA DE HEREDIA	X	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00682	INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE	SAINT PRIEST	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00683	PISCINE SUZANNE BERLIOUX	METAIRIES DE SAYSSET	X	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00684	PISCINE TOURNESOL POMPIGNANE/JEAN TARIS	LOUISE MICHEL	X	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00685	LE BARBEROUSSE (UNDERGROUND)	BOUSSAIROLLES	P	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00686001	AFORBATP - INTERNAT	AFORBATP CENTRE FORMATION DES001	RH	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00686002	AFORBATP - ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT	AFORBATP CENTRE FORMATION DES002	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00686003	AFORBATP - ATELIER ENSEIGNEMENT PROF	AFORBATP CENTRE FORMATION DES003	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00687	CENTRE CULTUREL MONTPELLIERAIN	7, allée Bosserville	L	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00689	IBIS BUDGET (EX. ETAP HOTEL)	DES FRERES LUMIERES	O	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00690	DANCING L'OPERA	D'ALGER	P	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00694	MAISON POUR TOUS ST EXUPERY	DE BRIOL	L	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00695	ARMAND THIERRY HOMMES	1 A 5 RUE DE LA LOGE	M	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00696	MAISON DE RETRAITE MATHILDE LARTIGUE	LOUIS PERGAUD	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00697	MAISON DE RETRAITE EHPAD LES AUBES	SAINT ANDRE DE NOVIGENS	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00699	RESTAURANT POPEYE'S (EX. QUICK)	PLACE DE LA COMEDIE	N	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00700	RESTAURANT RESERVE RIMBAUD	DE SAINT MAUR	N	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00701	CRECHE JARDIN D'ENFANTS SUCRE D'ORGE	Berthelot	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00702	MAISON LOUIS JOUVET(EX CONSERVATOIRE DE REGION)	Lallemand	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00703	PROMOCASH	du MARCHE GARE	M	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00705	GRUPE SCOLAIRE LA RAUZE: MATERNELLE	GRUPE SCOLAIRE LA RAUZE: MATERNELLE ELUARC	SAINT HILAIRE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00706001	GRUPE SCOLAIRE OXFORD: MATERNELLE	GRUPE SCOLAIRE OXFORD: MATER001	OXFORD	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00706002	GRUPE SCOLAIRE OXFORD: ELEMENTAIRE	GRUPE SCOLAIRE OXFORD: MATER002	OXFORD	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00709	MAGASIN ACTION ( EX CARREFOUR CONTACT )	61 Rue de l'Agathois	M	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00711001	GRUPE SCOLAIRE PAS DU LOUP : ELEMENT	GRUPE SCOLAIRE PAS DU LOUP : 001	ROBESPIERRE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00711002	GRUPE SCOLAIRE PAS DU LOUP : MATERNE	GRUPE SCOLAIRE PAS DU LOUP : 002	ROBESPIERRE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00712	MAISON POUR TOUS ALBERT CAMUS	118 ALLEE MAURICE BONAFOL	L	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00713	GRUPE SCOLAIRE EMILE COMBE : MATERN	GRUPE SCOLAIRE EMILE COMBE : MATERNELLE DU EDMOND LAUTARD	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00715	MAISON DE RETRAITE CROIX D'ARGENT JEAN PERIDIER ECUREUIL	JACQUES BOUNIN	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00716	CRECHE LE PETIT PRINCE BOUTONNET	20 RUE EMILE LITRE	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00717	HOTEL IBIS CENTRE COMEDIE - IMMEUBLE LE TRIANGLE	ALLEE JULES MILHAUD	O	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00719	MAGASIN QUARTIER DES TISSUS	65 RUE DE LA RESTANQUE	M	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00720	ECOLE PRIVEE JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	DE LUNARET	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00721	LES MURIERS - BAT PAVILLON - SITE ALPAIM - FOYER D'ACCUEIL SPECIALISE	DU PERE SOULAS	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00721001	LES MURIERS - BAT LE GUILHEM - FOYER D'ACCUEIL MEDICALISEE	DU PERE SOULAS	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00723	CRECHE ROBIN DES BOIS	PENELOPE - ODYSSEUM	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00724	THEATRE KAWA CAFE	DES FOUQUES	L	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00725001	GRUPE SCOLAIRE LES PINS : MATERNELLE	GRUPE SCOLAIRE LES PINS : MATE 001	de SAINT CLEMENT	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00725002	GRUPE SCOLAIRE LES PINS :ELEMENTAIRE	GRUPE SCOLAIRE LES PINS : MATE 002	de SAINT CLEMENT	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00726	ENSEMBLE SCOLAIRE ASTRUC : MATERNELL	ENSEMBLE SCOLAIRE ASTRUC : MATERNELLE GOETI	Coronilles (maternelle) - 5 rue C R	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00727002	GRUPE SCOLAIRE FRANCOIS RABELAIS: M	GRUPE SCOLAIRE FRANCOIS RABE 002	EMMANUEL HERE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00727003	GRUPE SCOLAIRE FRANCOIS RABELAIS: EL	GRUPE SCOLAIRE FRANCOIS RABE 003	EMMANUEL HERE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00728	RESIDENCE LES CONSULS DE MER ET APPART HOTEL MARIANNE/ET RESTAURANT ST BARTH	ETIENNE ANTONELLI	O	3	

arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00729	ECOLE PRIMAIRE JULES VERNES		Yehudi MENUHIN angle rue de	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00731	RESIDENCE HOTELIERE VILLA BELLAGIO		DE LA CROIX VERTE	O	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00732	BAR LE CIRCUS		3 RUE COLLOT	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00733	COLLEGE ET ECOLE SAINT FRANCOIS D'ASSISE		DE STRASBOURG	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00736	GRUPE SCOLAIRE MICHEL DE L'HOSPITAL		GRUPE SCOLAIRE MICHEL DE L'HOSPITAL :MATERN	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00737	RESIDENCE EHPAD PIERRE LAROQUE		DU SALAISON	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00738	RESTAURANT L'ANNEXE (EX.ESCALE DU MILLENAIRE)		ALBERT EINSTEIN	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00739	ECOLE ELEMENTAIRE JULES SIMON		DE LA MEDITERRANEE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00740	ADAGES ESPACE FAMILLE MULTI ACCUEIL		LOUIS ARAGON	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00741	UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES UDAF		DES FRERES LUMIERES	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00742001	CHÂTEAU DE FLAUGERGUES	SALLE DE REC	CHÂTEAU DE FLAUGERGUES	001	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00742002	CHÂTEAU DE FLAUGERGUES	LES CHAIS	CHÂTEAU DE FLAUGERGUES	002	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00746	MAGASIN ROUGIER ET PLE/EX VOYAGEURS DU MONDE		DE VERDUN	M	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00747	MAISON DE RETRAITE MALBOSC		DE FES	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00748	CRECHE LES PETITS CHAPERONS ROUGES		DE THOR	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00750	MAGASIN GRAND FRAIS		ETIENNE MEHUL	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00765	INSPOUR - INDOOR /BAR LA VOILE BLANCHE		LANTISSARGUES	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00830002	GRUPE SCOLAIRE LES TOURS : ELEMENTAI	GRUPE SCOLAIRE LES TOURS : MA	002	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.00982	EHPAD LES COULEURS DU TEMPS ET CRECHE LES PETITS MAYAS	COMPLEXE DE SERVICES MUTL	DE LA REGLISSE	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01034	INSTITUT MEDICO EDUCATIF LA CARDABELLE		DE CASTELNAU	PEH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01196	COLLEGE CALENDRETA LEON CORDAS EUROMEDECINE/OCCITAN (EX MGEN)		DE LA CROIX VERTE	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01295	COMPLEXE HÔTELIER BELAROAIA ST ROCH LINCKCITY		11 RUE JULES FERRY	O	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01349	CENTRE CULTUEL ET CULTUREL ADVENTISTE DU 7 IEME JOUR		PUECH VILLA	V	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01403	ECOLE SAINTE EMILIE		DE LA CROIX BONHOMME	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01452	ETEC COIFFURE		Pont JUVENAL	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01464	HOTEL DU PALAIS		DU PALAIS DES GUILHEMS	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01611	MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA PARENTALITÉ		476 AVENUE DE BARCELONE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01720	QUARTIER DE SEMI-LIBERTE/CENTRE PENITENTIAIRE		DONNAT	PENIT	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01759001	COMMERCE - NOVA PARK - LA RESTANQUE - INOVA PARK - LA RESTANQUE - ILOT 2 001		PRES D'ARENES - ZAC DE L	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01759006	PARKING - NOVA PARK - LA RESTANQUE - ILO NOVA PARK - LA RESTANQUE - ILOT 2 006		PRES D'ARENES - ZAC DE L	PS	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01916	CENTRE COMMERCIAL ESTANOVE	CENTRE COMMERCIAL ESTANOVE	RUE ESCOUTADOU	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01988	ETABLISSEMENT PLACEMENT EDUCATIF EPE		238 AVENUE de LODEVE	RH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01992	SALLE CULTUELLE - (ASSOCIATION VIVRE EN PAIX) (EX FAST FOOD MAC DONALD)		HEIDELBERG	V	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.01997	RESIDENCE DE TOURISME LES OCCITANES		DE LA REPUBLIQUE	O	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02000	RESTAURANT LES BAINS DE MONTPELLIER		RICHELIEU	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02010	FOYER D'ACTION SOCIALE - MAISON ENFANTS CAIZERGUES/FOYER COLUCCI		BLAZY	PEH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02033	PHARMACIE DES FACULTES		JUSTICE DE CASTELNAU	M	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02083	FOYER DES TOURELLES SAINT ALEXIS		6/8 RUE ALEXIS	PEH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02093	ABRI LANGUEDOCIEN - Foyer CRECHE GINGKO BILOBA		de Mende	RH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02095	HOTEL COSMOS		GENERAL CAMPREDON	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02124	FOYER OCCUPATIONNEL A.T.O. ARCHIPEL MASSANE		SAINTE PRIEST	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02140	HOTEL RESTAURANT L'ACAPULCO		AUGUSTE BROUSSONNET	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02162	GRUPE SCOLAIRE TRILINGUE /ECOLE PRIVEE LAMARTINE		LE BOUCHER	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02183	ECOLE CANDOLA CALANDRETA		d' Aigrefeuille	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02184001	LYCEE PROFESSIONNEL E.R.E.A EXTERNAT (LYCEE PROFESSIONNEL E.R.E.A. JJ	001	DE LA COLLINE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02184002	LYCEE PROFESSIONNEL E.R.E.A BÂT F INTE	LYCEE PROFESSIONNEL E.R.E.A. JJ	002	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02187001	IME LES OLIVIERS BATIMENT IMPRO INTERN/IME LES OLIVIERS	001	695 RUE DES BOUISES	U	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02237	L'ARCHE DE JEAN VANIER - AILE EST - LES TOURELLES		DE CASTELNAU	J	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02246	CAFE LITTERAIRE GAZETTE		LEVAT	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02284	CENTRE REINSERTION SOCIALE CHAULIAC RAUZY	LAM AERS	JULES GUESDE	PEH	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02289	HOTEL ABELIA		de LODEVE	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02313	HOTEL DU LITTORAL		SAINTE SAUVEUR	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02372	HOTEL LES FAUVETTES		BONNARD	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02384	HOTEL DES ARTS		6 BOULEVARD VICTOR HUGO	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02385	HOTEL LES MYRTES		LEPIC	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02395	LIDL CARRE MOSAIK	LIDL CARRE MOSAIK	DE LA POMPIGNANE	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02409	ROYAL HOTEL		MAGUELONE	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02413	HOTEL SAINT ROCH		JULES FERRY	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02421	COURS PRIVE DIDEROT		DU CARRE DU ROI	R	3

arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02439	LIBRAIRIE GIBERT JOSEPH	3-4 place des MARTYRS DE L	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02485	SALLE DES AUBES MAISON POUR TOUS GEORGE SAND	SAINT ANDRE DE NOVIGENS	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02490	ECOLE PRIMAIRE LUDWIG VAN BEETHOVEN	DE POUTINGON	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02495	EHPAD MAISONNEE LAVALLETTE	ALI BEN CHECKHAL	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02499	SALLE ASSOCIATIVE DE CULTE DES CEVENNES /UNION DES MUSULMANS DE L'HERAULT	LOUIS RAVAS	V	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02526	RESTAURANT LE PETIT JARDIN	JEAN-JACQUES ROUSSEAU	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02570	RESIDENCE HOTELIERE IBIS STYLE/VALCOMEDIA	RUE BAUDIN	O	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02590	CENTRE ARTS CONTEMPORAINS LA PANACEE / CITE DES ARTISTES	ECOLE PHARMACIE	L	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02619	BAR MUSICAL LE MELOMANE (EX. OLYMPIA KARAOKE)	DU LANTISSARGUES	P	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02687	FOYER MILLERET ASSOMPTION	DE LA PORTALIERE DES MAS J	J	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02767	RESTAURANT LEON DE BRUXELLES	de PIREE	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02790	HOTEL KALLISTE (EX HOTEL DE NICE)	BOUSSAIROLLES	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02797	ASSOCIATION LA CLE (CANCER LEUCEMIE ENFANT)	DE GANGES	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02798	BEST HOTEL EUROMEDECINE	DE LA CROIX VERTE	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02800	HOTEL ABYSSE	DU GENERAL CAMPREDON	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02801	HOTEL BEST HOTEL	ALFRED NOBEL	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02803	HOTEL DE STRASBOURG	DE STRASBOURG	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02805	HOTEL DE PARIS	ARISTIDE OLIVIER	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02806	HOTEL COLISEE VERDUN	DE VERDUN	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02807	HOTEL DES ARCEAUX	DES ARCEAUX	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02808	HOTEL DES ETUVES	DES ETUVES	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02809	HOTEL DES FRENES	448 RUE DU PUECH VILLA	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02810	HOTEL ARAGON	BAUDIN	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02811	HOTEL DES VOYAGEURS	5 rue du Faubourg du Courreau	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02814	HOTEL DU PARC	Achille BEGE	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02815	HOTEL DU POLY GONE ABBELISS	du Pont JUVENAL	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02816	HOTEL LE BO'M ( EX EDOUARD VII)	ARISTIDE OLLIVIER	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02817	HOTEL FRANCOIS DE LAPEYRONIE	DES PETETES	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02818	HOTEL LE GUILHEM	14/16 rue Jean-Jacques ROUS	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02819	HOTEL LE MISTRAL	BOUSSAIROLLES	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02822	HOTEL LES TROENES	EMIILE BERTIN SANS	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02824	HOTEL MAJESTIC	4 RUE DU CHEVAL BLANC	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02825	HOTEL NOVA	8 RUE RICHELIEU	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02827	HOTEL SAINT ELOI	du Professeur Grasset	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02828	ASSOCIATION GAMMES/SITE HEBERGEMENT URGENCE HOSPITALET SAINT CHARLES (EX HOTEL)	AUGUSTE BROUSSONET	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02829	HOTEL ULYSSE	de Saint Maur	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02831	HOTEL BEST WESTERN COMEDIE SAINT ROCH	8 RUE JULES FERRY	O	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02834	MAISON D'ACCUEIL LA PASQUIERE	7, avenue du Docteur PEZET	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02835	GRAND HOTEL DU MIDI-BAR LES LOGES	22 BOULEVARD VICTOR HUG	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02836	COUVENT DES SOEURS FRANCISCAINES - VILLA SAVINE	31 AVENUE SAINT LAZARE	J	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02839	PARKING DE L'ARC DE TRIOMPHE	FOCH	PS	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02841	PARKING FOCH/PREFECTURE/MARCHE AUX FLEURS	MARTYRS DE LA RESISTANC	PS	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02843	PARKING GAMBETTA	cours GAMBETTA	PS	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02844	PARKING ANTIGONE (EX NOMBRE D'OR)	Boulevard ANTIGONE	PS	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02847	PARC ZOOLOGIQUE DARWIN ( EX LUNARET)	de Lunaret	PA	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02848	LYCEE PRIVE RABELAIS	DES AIGUERELLES	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02849	PARKING COMEDIE	COMEDIE	PS	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02850	HOTEL EUROPA (EX. ABASUN)	MAGUELONE	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02858	STRUCTURE PETITE ENFANCE/ESPACE ELIANE BAUDUIN	SERGE LIFAR	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02864	PARKING PITOT	ESPACE PITOT	PS	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02867	HOTEL DE LA COMEDIE	BAUDIN	O	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02868	HYPERMARCHE GEANT CASINO CELLENEUV HYPERMARCHE GEANT CASINO CELLENEUVE	DE LODEVE	M	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02869	CHU LAPEYRONIE	DU DOYEN GASTON GIRAUD	U	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02882	VILLAGE LUDIQUÉ ODYSSEUM LOTS A3-A4 BURGER KING (EX OZE)	ulyse/ place Odysseum	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02888	GO SPORT	PASSAGE DE L'HORLOGE	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02892	UM RICHTER BÂT B (ISEM, MAISON DES ÉTUI UM RICHTER BÂT B (ISEM, MAISON DES ÉTUDIANTS	VENDEMIARE	R	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02894	INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE L'INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE DE PERE SOULAS		R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02895	CARREFOUR MARKET	DE LA JUSTICE DE CASTELN	M	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02903	GROUPEMENT D'EXPLOITATIONS AU BUREAU GROUPEMENT D'EXPLOITATIONS AU BUREAU-HYPP	Ulysse	N	2

arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02904001	INRA - ENSAM - CHATEAU DE LA GAILLARDE	INRA ENSAM AGRO M	001	VIALA	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02904002	SUP AGRO ( EX INRA - ENSAM )	COEUR D'EC INRA ENSAM AGRO M	002	viala	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02909	CHU CENTRE DE SOINS ET DE TRAITEMENTS DENTAIRE	S		Viala	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02910	LYCEE MENDES FRANCE BAT C	RESTAURATION		DU MAS DE BROUSSE	N	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02911	LYCEE MENDES FRANCE BAT DE			DU MAS DE BROUSSE	R	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02912	LYCEE MENDES FRANCE BAT F			DU MAS DE BROUSSE	R	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02913	LYCEE MENDES FRANCE BAT G			DU MAS DE LA BROUSSE	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02914	LYCEE MENDES FRANCE BAT B2			DU MAS DE BROUSSE	RH	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02916001	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE LUTHER	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE	001	BONAPARTE	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02916002	GRUPE SCOLAIRE : ELEMENTAIRE CERVAN	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE	002		R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02918	GALERIE DE LA COMEDIE	GALERIE DE LA COMEDIE		PASSAGE LONJON - PASSAG	M	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02923	PARKING CIRCE ODYSSEUM			Georges MELIES	PS	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02933	COLLEGE SAINT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE			DU VERDANSON (ACCES ADM	R	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02935	MAGASIN LIDL			CLEMENCEAU	M	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02940	GYMNASSE SPINOSI			DU MAS DE BROUSSE	X	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02968	ROCKSTORE			DE VERDUN	P	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02973	MATERNELLE MARGUERITTE YOURCENAR			JEAN-JOSEPH LABORDE	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02977	CHU COLOMBIERE BATIMENT B1			39 AVENUE CHARLES FLAHA	U	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02979	ECOLE DE KINESITHERAPIE	SITE BELLEVUE		JEAN BAUMEL	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02981	CHU COLOMBIERE BÂTIMENT B2			39 avenue Charles FLAHAUT	U	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.02982	CHU COLOMBIERE BÂT C	UNITÉ UA - UB MAIRET- LA TRAVERSIERE		charles FLAHAUT	U	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03015	TEMPLE EGLISE REFORMEE DE FRANCE			MAGUELONE	V	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03022	CENTRE DE FORMATION MONTPELLIER	HERAULT RUGBY CLUB		ROBESPIERRE	RH	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03024	UM PAUL VALERY	CAMPUS SAINT CHARLES		Rue Henri Serre	R	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03032	HOTEL MAISON BAYARD			BAYARD	O	5	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03033	SERRE TROPICALE	DU ZOO DE LUNARET E	SERRE TROPICALE	DU ZOO DE LUNARET ET REST	AGROPOLIS	Y	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03036	CENTRE AIDER CENTRE AMBULATOIRE	DE TRAITEMENT (EXTRACORPOREL )		191 RUE DU DOYEN GIRAUD	U	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03038	RESIDENCE HOTELIERE	LES CITADINES		ANTIGONE	O	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03043	EHPAD FRANCOISE GAUFFIER			PUIG AUBERT - ZAC OVALIE	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03047001	LYCEE GEORGE FRECHE BATIMENTS AB-Y	LYCEE GEORGES FRECHE	001	LE TITIEN	R	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03047002	INTERNAT DU LYCEE GEORGE FRECHE	LYCEE GEORGES FRECHE	002	LE TITIEN	RH	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03047003	GYMNASSE DU LYCEE GEORGES FRECHE	LYCEE GEORGES FRECHE	003	LE TITIEN	X	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03059	CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION	SOCIALE L'AVITARELLE		du professeur Fourcade	O	5	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03060	EGLISE EVANGELIQUE DE PENTECOTE	- ASSEMBLEE DE DIEU		ALBERT EINSTEIN	V	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03062	APPART'HOTELLAGRANGE/RESIDENCE	DU CHATEAU - RESTAURANT ATIPICO		1684 AVENUE ALBERT EINSTE	O	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03079	PARC DE STATIONNEMENT LES VILLAGES D'OR	- GARCIA LLORCA		DE PALAVAS	PS	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03083	34-45 CHAPITEAU MODELE ABRITEX	15*5 MAIRIE DE MONTPELLIER		francis ponge	CTS	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03085	HÉRAULT CULTURE SPORT	PIERRES VIVES		du professeur Blayac	S	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03095	RBC DESIGN CENTER			RAYMOND DUGRAND	M	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03112	CHU COLOMBIERE BAT A			AVENUE Charles FLAHAUT	U	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03113	HOTEL HOLIDAY INN EXPRESS	MONTPELLIERODYSSEUM		60 AVENUE NINA SIMONE	O	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03115	GYMNASSE COLLEGE LES GARRIGUES			DU COMTE DE NICE	X	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03117	UM UFR PHARMACIE	CENTRE DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES	BAT G USINE PILOTE	FLAHAUT	R	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03118	CRECHE JOSEPHINE BAKER			10A/RUE JEAN PRATT	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03130	CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	( CAPE )		Pierre ADHEMAR	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03142	CITE JUDICIAIRE	MEDITERRANEE TI-TRIBUNAL DE COMMERCE-PRUD'HOMMES		RUE de tarragone	W	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03144	PARKING EUROPA			DE THESSALIE	PS	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03160	HOTEL COURTYARD	MARRIOTT		GEORGES FRECHE	O	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03172	MAGASIN NOZ			ALBERT FERRASSE	M	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03174	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	FONTCOLOMBE		DU CHATEAU BON	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03177	C-34-2012-71- CHAPITEAU	16X21 MISSION EVANGELIQUE	CHRETIENNE	SQUARE FIGUEROLLES	CTS	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03179	AMPHITHEATRE	PLACE DU XX SIECLE		georges melies	PA	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03184	ESPACE CAPDEVILLE	- REGION OCCITANIE		SAMUEL MORSE	W	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03189	EHPAD MONT D'AURELLE	- BATIMENT B		DE SAINT PRIEST	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03202	CRECHE ADELAIDE	CAMBON/ HOTEL DE VILLE		GEORGES FRECHE	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03225	THEATRE D'O			DE LA CARRIERASSE	L	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03228	PARC DE STATIONNEMENT	IMMEUBLE L'AMIRAL - CARREFOUR	MARKET	DE RAGUSE	PS	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03231	HOTEL EUROCIEL			1 RUE CITE BENOIT	O	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03236	PARKING SOUS L'ILOT H	ZAC PORT MARIANNE JACQUES	COEUR/MANTILLA	RAYMOND DUGRAND - ZAC PPS		2	



arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03252	EHPAD LES GLYCINES	COLIN/ARCEAUX	J	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03253	MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS NELSON MANDELA	66 ESPLANADE DE L'EGALITEL		3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03254001	BON SECOURS - BATIMENT LES ALIZES	BON SECOURS MAISON D'ENFANTS #001	RH	5	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03254002	BON SECOURS - BATIMENT LES OLIVIER	BON SECOURS MAISON D'ENFANTS #002	RH	5	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03254003	BON SECOURS - BATIMENT TOURNESOLS	BON SECOURS MAISON D'ENFANTS #003	RH	5	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03258	CITE DE L'ECONOMIE ET DES METIERS DE DEMAIN ( EX CENTRE DE MEDECINE PREDICTIVE)	BOULEVARD PENELOPE	W	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03264	GENOPOLYS CNRS	DE LA CARDONILLE	L	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03268	SALLE DE REPETITIONS - THEATRE DES 13 VENTS DE GRAMMONT-BATIMENT ANNEXE	DOMAINE DE GRAMMONT	L	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03274	POLE SANTE MEDICAL PARC 2000	127 RUE MAURICE BEJART	U	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03287001	BATIMENT G - EPIDAURE / POLE PREVENTION	VAL D'AURELLE - INSTITUT REGIONA	001	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03287003	BATIMENT A,C,D,E - INSTITUT REGIONAL D	VAL D'AURELLE - INSTITUT REGIONA	003	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03287005	BATIMENT B - CENTRE IMAGERIE MEDICALE	VAL D'AURELLE - INSTITUT REGIONA	005	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03289001	GRUPE SCOLAIRE F MITTERRAND / MATER	GRUPE SCOLAIRE FRANCOIS MITTE	001	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03289002	GRUPE SCOLAIRE F MITTERRAND : ELEMEN	GRUPE SCOLAIRE FRANCOIS MITTE	002	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03291001	LYCEE JOFFRE BATIMENTS ABF	LYCEE JOFFRE	001	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03291002	LYCEE JOFFRE BATIMENT C	LYCEE JOFFRE	002	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03291003	LYCEE JOFFRE BATIMENT INTERNAT (BAT I)	LYCEE JOFFRE	003	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03291004	LYCEE JOFFRE ESPACE DIRECTION SECRE	LYCEE JOFFRE	004	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03291005	LYCEE JOFFRE BT CDI (BT E)	LYCEE JOFFRE	005	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03291006	LYCEE JOFFRE BATIMENT D - BT2	LYCEE JOFFRE	006	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03291007	LYCEE JOFFRE BATIMENT CLASSES PREPA	LYCEE JOFFRE	007	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03291011	LYCEE JOFFRE PISCINE- GYMNASE	LYCEE JOFFRE	011	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03302001	IRTS BATIMENT A	IRTS	001	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03327	PARKING HOTEL DE VILLE MONTPELLIER	GEORGES FRECHE	PS	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03328001	LYCEE JEAN MONNET - BT A ( ADMINISTRATI	LYCEE JEAN MONNET	001	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03328002	LYCEE JEAN MONNET BT C CDI	LYCEE JEAN MONNET	002	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03328003	LYCEE JEAN MONNET BT J K L RESTAURATIO	LYCEE JEAN MONNET	003	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03328006	LYCEE JEAN MONNET BT M - GYMNASE	LYCEE JEAN MONNET	006	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03328009	LYCEE JEAN MONNET BT P SALLES DE COUR	LYCEE JEAN MONNET	009	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03328010	LYCEE JEAN MONNET BT U INTERNAT	LYCEE JEAN MONNET	010	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03328011	LYCEE JEAN MONNET BT R/S/T ( ENSEIGNEM	LYCEE JEAN MONNET	011	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03328012	LYCEE JEAN MONNET BT D	LYCEE JEAN MONNET	012	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03328013	LYCEE JEAN MONNET BT E ( ENSEIGNEMENT	LYCEE JEAN MONNET	013	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03328014	LYCEE JEAN MONNET BT F ( ENSEIGNEMENT	LYCEE JEAN MONNET	014	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03337	CIRQUE MEDRANO		CTS	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03340	MOSQUÉE AÏCHA - SALLE CULTUELLE	DE LA JEUNE PARQUE	V	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03347	CRECHE HENRI SALVADOR/ EX BOUSSINESQ - OPERATION BOUSSINESQ	6 RUE BOUSSINESQ	R	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03362003	APPART CITY	APPART CITY POLE SERVICE EUREK	003	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03365	GRUPE SCOLAIRE CHENG DU	418 RUE DE MAS DE VERCH	O	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03370	S-34-2010-60 DOMAINE DU CHATEAU D'O - (6MX3M) X 6 MODULES	RAY CHARLES - ZAC PORT M	R	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03371	T-34-2012-60 DOMAINE DU CHATEAU D'O - 8 X 12 -BARAQUE NAPO	la Carrierasse	CTS	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03380	APPART CITY OVALIE 2 (EX RESIDENCE DE TOURISME PARK AND SUITE)	de la Carrierasse	CTS	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03389	MONDIAL TISSUS	GILLES MARTINET	O	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03392	HOTEL B & B PARC INDUSTRIEL DE LA POMPIGNANE	DE LA RESTANQUE	M	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03395	34-25 CIE SALAM TOTO (IMPLANTÉ EN AVIGNON 84)	DE LA VIEILLE POSTE	O	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03397	GRUPE SCOLAIRE BOLOGNE : MATERNELL	GRUPE SCOLAIRE BOLOGNE : MATERNELLE JAME	DE BOLOGNE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03400	BOWLING STAR / LE DIEZE EVEN SALLE POLYVALENTE / SALLE DE BOXE	DU MARCHE GARE	P	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03403	SALLE DE SPECTACLES JC CARRIERE DOMAINE D'O	DOMAINE D'O	L	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03423	MONOPRIX LOT 7 ILOT H PORT MARIANNE	AVENUE RAYMOND DUGRAN	M	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03431	GRUPE SCOLAIRE TROUBADOURS : MATER	GRUPE SCOLAIRE TROUBADOURS : MATERNELLE A	JAUFRE RUDEL	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03435	GRUPEMENT COMMERCIAL ET DETENTE NL	GRUPEMENT COMMERCIAL ET DETENTE NUAGE BY	769 Avenue de la Mer-Raymond	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03440	GRUPEMENT ESPACE PITOT - PISCINE ET S	GRUPEMENT ESPACE PITOT - PISCINE ET SALLE D'	PITOT	X	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03442001	DOMAINE D'O - ASSOCIATION BALTHAZAR - E	DOMAINE D'O - ASSOCIATION BALTHAZAR	#001	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03448	PISCINE NAKACHE	DE LA CARRIERASSE	L	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03455	UM NOUVELLE FACULTE DE MEDECINE	DE VAUGUIERES	X	4	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03459	PARC DE STATIONNEMENT SAINT ROCH	du doyen Giraud	R	1	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03464	BATIMENT DE CONSULTATION - SCI LES GRISETTES	rue catalan/101 RUE ALEXAN	PS	2	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03466	CLINIQUE SAINT ROCH	du Colonel PAVELET	U	3	
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03471	MAISON DE LA TELEDETECTION INRAE	Colonel PAVELET	U	2	
				JEAN FRANCOIS BRETON	R	4	

arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03473	SALLE MULTICULTURELLE LA BULLE BLEUE	DU MAS DE PRUNET	L	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03476	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT	154 RUE GIRAudeau/ZAC DER	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03483	GRUPE SCOLAIRE ANDRE MALRAUX : MATE GRUPE SCOLAIRE ANDRE MALRAUX : MATERNELLE	IMPASSE JOAN MIRO	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03502	CNFPT BATIMENT A HOTELIERIE RESTAURATION	337 RUE DES APOTHICAIRES O	O	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03503	CNFPT BATIMENT B FORMATION	DES APOTHICAIRES	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03511	ACFA MULTIMEDIA ECOLE INTERNATIONALE ANTONIA (EX STUDIO M )	PATRICE LUMUMBA	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03529	UM PAUL VALERY BAT J ET AMPHITHEATRES DEF ZOOGEOGRAPHIE 5 6 7	de Mende	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03531	UM CAMPUS TRIOLET ESPACE -ETABLISSEMENT MULTI SERVICES ETUDIANTS (EMSE) BAT 38	EUGENE BATAILLON	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03532	SALLE DU PERE JOURDAN/ ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT FRANCOIS REGIS	plantade	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03534	ECOLE SUPERIEURE GESTION COMMERCE ET VENTE HIPPOCRATE ESGCV	DE LA CAVALADE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03550	SALLE CULTUELLE DU GRAND MAIL/MOSQUÉE DE LA MISERICORDE	LE GRAND MAIL	V	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03552	EFACS - ECOLE DE FORMATION DES AVOCATS CENTRE SUD BAT B	DE LODEVE - IMPASSE TOUR L	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03560	MAGASIN HABITAT ILOT H LOTS 8 ET 9 IMMEUBLE MANTILLA	800 avenue raymond Dugrand	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03563	TERRAIN N°7 CENTRE ENTRAINEMENT MHSC	DOMAINE DE GRAMMONT	PA	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03580	UNIVERSITE MONTPELLIER POLE CHIMIE BALARD FORMATION - ENSCM	professeur émile Jeanbrau	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03587	ARCHE JEAN VANIER - AILE OUEST - LE RUISSEAU	DE CASTELNAU	U	5
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03589	RESTAURANT WOK D'ASIE	MONTELS L' EGLISE	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03620	RESIDENCE SERVICES SENIORS CHATEAU LEVAT	SAINTE LAZARE	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03638	MAGASIN BAURES	RUE INDUSTRIE	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03642	CNFPT	BRUMAIRE	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03648	ECOLE PRIVEE ARTFX	DE LA GALERA	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03663	ECOLE PIGIER	75 ALLEE JEAN MARIE TJIBA	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03671	GARE MONTPELLIER SUD DE FRANCE	GARE MONTPELLIER SUD DE FRANCE	GA	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03681	CAMPUS IONIS ANTIGONE FINEDUC	rue fontaine de la banquiere	GA	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03685	INTERNAT LYCEES G. FRECHE ET CHAMPOLLION	3 place PAUL BEC/LES PORTE R	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03692	GRUPE SCOLAIRE PRES D'ARENES : MATE GRUPE SCOLAIRE PRES D'ARENES : MATERNELLE	500/520 AVENUE NINA SIMON RH	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03696	RESIDENCE HOTELIERE ADAGIO/PARC STA	RESIDENCE HOTELIERE ADAGIO/PARC STATIONNEM	DE LA BANDIDO	R
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03719	CNRS -POLE CHIMIE BALARD RECHERCHE	DU PETIT TRAIN ANGLE AVE	O	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03760	LE THALES-CAMPUS DES METIERS	de Mende	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03776	RESTAURANT TERMINAL 1	ALBERT EINSTEIN	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03809	DOMAINE DU GRAND PUY	Raymond Dugrand	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03831	EGLISE JEANNE D'ARC	DU MAS NOUGUIER	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03860	GRUPE SCOLAIRE GERMAINE RICHIER : MA GRUPE SCOLAIRE GERMAINE RICHIER : MATERNEL	51 BOULEVARD ERNEST REN V	V	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03973	BOWLING POMPIGNANE	JEAN PRAT - AVENUE COUDE R	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03977	HOTEL IBIS BUDGET MONTPELLIER NORD PARC DE LA LYRE	DE LA POMPIGNANE	P	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03982	GRUPE SCOLAIRE BENOITE GROULT : MAT GRUPE SCOLAIRE BENOITE GROULT : MATERNELLE	GEORGES DENIZOT	O	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03993	UM CAMPUS TRIOLET VILLAGE DES SCIENCES AMPHI ET TD BATIMENT 36	99 RUE DU PUECH VILLA	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.03994	UM CAMPUS TRIOLET VILLAGE DES SCIENCES TP BIO ET ECO BATIMENT 35 POLE D	Eugène BATAILLON	R	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04015	UM PAUL VALERY BATIMENT G JEANNE GALZY	Eugène BATAILLON	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04032	UM UFR PHARMACIE BIBLIOTHEQUE BATIMENT P	DE MENDE	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04042	HALLS LAISSAC	avenue Charles FLAHAUT	S	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04056	COLLEGE CAMILLE CLAUDEL ET ELEMENTAIRE MORISOT	ALEXANDRE LAISSAC	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04057	ECOLE MATERNELLE MOZART	LOUIS ROUMIEUX	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04080002	RESTAURANT 1789 - BACHE-PARASOL	D'ASSAS	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04094	GRUPE SCOLAIRE JEANNE MOREAU : MATE GRUPE SCOLAIRE JEANNE MOREAU : MATERNELLE	PERIER	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04109	LA BASTIDE SERVICE ET RESTAURATION/MONTPELLIER CAMPUS POMPIGNANE/PARC INDUSTRIEL	56EME REGIMENT D'ARTILLE R	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04116	UM IUT - MAISON DE L'ALTERNANCE	RUE DE LA VIEILLE POSTE	L	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04157	CENTRE MEDICAL NOUVEAU ST ROCH LOT III	99 rue d' occitanie	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04168001	CITE NUMERIQUE CAMPUS CREATIF ESMA	DU GRAND SAINT JEAN - RUEU	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04168002	RESTAURANT ESPACE FOODING CITE NUMÉF	1 PLACE NIKI DE SAINT PHAL R	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04168003	CITE NUMERIQUE LE COCON CAMPUS CREA	1 PLACE NIKI DE SAINT PHAL N	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04184	LES CAVES DE TRINQUE FOUASSE O'SUD	1 PLACE NIKI DE SAINT PHAL PS	PS	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04222	RÉSIDENCE HÔTELIÈRE THE BABEL COMMU	DE LA GALATA	N	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04254	GRANDE HALLE TROPISME	JEAN MERMOZ	O	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04265	NOUVELLE ECOLE PAPE CARPANTIER BATIMENT B	FONTCOUVERTE	N	1
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04300	CLINIQUE PLEIN SOLEIL CENTRE DE SOINS DE SUITE LOT G	12 rue des ECOLES	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04303	CITE DES ARTS DANSE MUSIQUE THEATRE/NOUVEAU CONSERVATOIRE REGIONAL DE MONTPELLI	NINA SIMONE - ZAC HIPPOCRU	U	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04305	BAR EN TERRASSE DE L'ARBRE BLANC	DU PROFESSEUR GRASSET	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04362	COLLEGE FONTCARRADE	place christophe colomb	N	4
				FONTCARRADE	R	3

arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04369001	LYCEE LEONARD DE VINCI BATIMENT 4 ATELI LYCEE LEONARD DE VINCI	001	avenue du Professeur BLAYAC	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04369002	LYCEE LEONARD DE VINCI BATIMENT 3 EN LYCEE LEONARD DE VINCI	002	avenue du Professeur BLAYAC	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04369003	LYCEE LEONARD DE VINCI BATIMENT 1-2 AC LYCEE LEONARD DE VINCI	003	avenue du Professeur BLAYAC	W	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04369008	LYCEE LEONARD DE VINCI BATIMENT 7 INTE LYCEE LEONARD DE VINCI	008	avenue du Professeur BLAYAC	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04381	VELVET CLUB - EX MOOM CLUB		3 RUE COLLOT	P	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04399	CHIC PILOTE/ESPACE SIMULATEURS DE CONDUITE VIRTUELLE		DE LA CASTELLE	P	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04405	S-34-2018- GENDARMERIE		rue de FONTCOUVERTE	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04410	GROUPE SCOLAIRE PORT MARIANNE GROUPE SCOLAIRE PORT MARIANNE		110 RUE SABINE ET IRON SL	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04425	CAFE JOSEPH		JEAN JAURES	N	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04468	BAR MUSICAL BLACK SHEEP		LOUIS BLANC	P	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04505002	FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET Foyer DEPARTEMENTAL DE L'ENFAI 002		PIOCH BOUTONNET	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04505004	FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET Foyer DEPARTEMENTAL DE L'ENFAI 004		PIOCH BOUTONNET	U	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04505005	FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET Foyer DEPARTEMENTAL DE L'ENFAI 005		PIOCH BOUTONNET	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04524	LES HALLES PLAZA REAL / MARCHÉ COUVER LES HALLES PLAZA REAL / MARCHÉ COUVERT LES G		DE LA MADELEINE ET DE LA	M	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04527	CENTRE DE FORMATION ADRAR		DE LA JEUNE PARQUE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04529	ACCENT FRANCAIS (VERDUN)		7 RUE VERDUN	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04565	IMMEUBLE LES ECHELLES IMMEUBLE LES ECHELLES		Paul Bec	S	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04624	PARKING INDIGO LE TRIANGLE		Allée jules Milhau	PS	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04675	INTERNAT LYCEE NOTRE DAME DE LA MERCI		7 RUE MONTCALM	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04703	GYMNASE ALAIN ACHILLE SALLE ESCALADE PIERRE ROUZO		200 avenue CHANCEL	X	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04719001	CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE BEAUSOLICLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE B 001		de LODEVE	U	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04719002	CLINIQUE BEAUSOLEIL BAT ABCJ CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE B 002		de LODEVE	U	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04719006	PARC DE STATIONNEMENT CLINIQUE BEAUSOLICLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE B 006		RUE DE LA TAILLADE	PS	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04719008	BATIMENT "CONSULTATIONS" (BAT D - CLINI CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE B 008		rue de la taillade	U	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04719009	LA CITE DES AINÉS ( BATIMENT E) CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE B 009		rue de la taillade	J	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04738	ECOLE COMPETENCE ET DEVELOPPEMENT EPSI BATIMENTS PISE ET SIENNE		61 & 67 Rue Guillaume DUPU	R	3
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04778001	ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALAMANQUE-MAT ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALAMANQ 001		DE BARCELONE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04778004	ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALAMANQUE-ELEMESEMBLE SCOLAIRE LA SALAMANQ 004		DE BARCELONE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04779	COLLEGE PRIVE DU SITE SAINT ROCH ECOL COLLEGE PRIVE DU SITE SAINT ROCH ECOLE DES A		2958 avenue des Moulins	R	2
arrondissement MONTPELLIE	MONTPELLIER	E172.04798001	GROUPE SCOLAIRE : MATERNELLE PASTEUR GROUPE SCOLAIRE : MATERNELLE P 001		30 RUE DE LA VALFERE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MUDAISON	E176.00001	ARENES MUNICIPALES		FAUBOURG DES AMANDIERS PA	PA	3
arrondissement MONTPELLIE	MUDAISON	E176.00002	SALLE POLYVALENTE		Faubourg de la Cave Coopérati	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MUDAISON	E176.00003	ECOLE MATERNELLE EVDOKIMOFF		DES CARRIERETTES	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MUDAISON	E176.00016	SALLE POLYVALENTE ( EX CAVE COOPERATIVE )		DE LA CAVE COOPERATIVE	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MUDAISON	E176.00038	T-034-2019 MUDAISON		FAUBOURG DE LA CAVE COOCTS	L	4
arrondissement MONTPELLIE	MURVIEL-LES-MONTPEL	E179.00001	GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE MARIE-THÉRÈSE SUDRE		LUCIE RAYMOND AUBRAC	R	4
arrondissement MONTPELLIE	MURVIEL-LES-MONTPEL	E179.00002	MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LA FONTAINE		SUZANNE IVANES CHOPIN	J	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00031001	CENTRE VACANCES IGESA BATIMENT RESTA CENTRE VACANCES IGESA	001	EVECHE DE MAGUELONE	N	3
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00031002	CENTRE VACANCES IGESA BATIMENT HEBER CENTRE VACANCES IGESA	002	EVECHE DE MAGUELONE	RH	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00031003	CENTRE VACANCES IGESA BATIMENT HEBER CENTRE VACANCES IGESA	003	DE MAGUELONE	O	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00056	HOTEL DU MIDI - RESTAURANT MIMOSA		Saint Maurice	O	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00060	HOTEL LE PETIT BAIGNEUR ( EX LE TANAGRA)		SAINT LOUIS	O	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00061	HOTEL LES COQUILLES		MELGUEIL	O	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00063	HOTEL DE LA PLAGES		Saint Maurice	O	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00066	HOTEL RESTAURANT BRASILIA		JOFFRE	O	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00079	MAISON DES JEUNES NOTRE DAME DE LA ROUTE		SAINT MAURICE	RH	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00146	SALLE BLEUE SALLE POLYVALENTE		ABBE BROCARDI	T	1
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00158	ARENES		Place des ARENES	PA	1
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00159	STADE MUNICIPAL		Palavas	PA	1
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00161	CASINO DE JEUX		QUAI GEORGES CLEMENCEAP	PA	2
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00162	SUPERMARCHE CARREFOUR MARKET		CD 986 LES 4 CANAUX	M	2
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00164	INSTITUT SAINT PIERRE		EVECHE de MAGUELONE	U	2
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00168	EGLISE SAINT PIERRE		SAINT PIERRE	V	3
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00173	HOTEL PALAVAS PALACE/HOTEL RESTAURANT BALNEOTHERAPIE SUR LA PLAGES		336, Avenue SAINT MAURICE	O	3
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00174	PISCINE ESPACE AQUA/TITUDE/PISCINE INTERCOMMUNALE		de l'Abbé Brocardi	X	3
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00175	LE GRAIN DE SEL (EX COLONIE "LE SOU DES ECOLES LAIQUES")		SAINT MAURICE	RH	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00176	MAISON DE RETRAITE LES REFLETS D'ARGE MAISON DE RETRAITE LES REFLETS D'ARGENT		DES HIRONDELLES	J	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00183	ECOLE MATERNELLE		DE LABECH	R	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00184	GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR		MISTRAL	R	4

arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00200	FIVE CLUB /RETRO 100 STRESS (EX BAR LE BORSALINO)		GALERIE DES ARENES	P	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00227	RESIDENCE DE TOURISME L'ALBATROS		DE L'EVECHE DE MAGUELONO	O	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00278001	MOTEL (HOTEL AMERIQUE)	HOTEL AMERIQUE ET MOTEL	4 et 7 avenue Frédéric Fabrege	O	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00296	HOTEL RESTAURANT LES ALIZES		MARECHAL JOFFRE	O	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00297	HOTEL LA CIGALIERE		Maguelone	O	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00298	HOTEL LE FRANCE		GEORGES CLEMENCEAU	O	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00339	HOTEL RESTAURANT LE GRAND LARGE		SAINT MAURICE	O	5
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00356	SALLE NAUTILUS CINEMA		DU MARECHAL JOFFRE	L	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00357	PARKING MUNICIPAL PALAVAS LES FLOTS		DE L'ABBE DE BROCCARDI	PS	2
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00368	CONCESSION BONAVENTURE LOT N° BS 19		PARKING DE MAGUELONE	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00372	CHAPELLE NOTRE DAME DE LA ROUTE		SAINT MAURICE	L	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00404	ECOLE PAROISSIALE SAINTE FLORENCE		DE L'EGLISE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00410	RESTAURANT LA PLAGE DES LEZARDS		1269 AVENUE DE L'EVECHE	N	4
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00414007	HABITATION 4 EME FAMILLE 7° ET 8° NIVEAU PHARE DE LA MEDITERRANEE	007	avenue DE LA MEDITERRANE	-	-
arrondissement MONTPELLIE	PALAVAS-LES-FLOTS	E192.00414008	RESTAURANT DU PHARE 9°AU 12° NIVEAU PHARE DE LA MEDITERRANEE	008	avenue DE LA MEDITERRANE	N	3
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001001	HALL B2 - PARC DES EXPOSITIONS DE MONT	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE001	Parc Expo	T	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001002	HALL 1 / A2 / MARCO POLO	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE002	Parc Expo	L	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001003	HALL 10 / B1 / JACQUES COEUR	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE003	de la mer	T	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001004	CENTRE DE CONFÉRENCES	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE004	Parc Expo	L	2
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001005	HALL 5 / B4 / FERDINAND DE LESSEPS	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE005	Parc Expo	T	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001006	HALL 6 / B3 / MERCURE	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE006	Parc Expo	T	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001007	HALL 7 / A4 / FRERES PEREIRE	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE007	de la mer	T	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001009	HALL A3 (GARGANTUA )	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE009	de la mer	T	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001010	HALL 13 / B5 / FUGGER	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE010	de la mer	T	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001011	HALL 8 / A6 / MEDICIS	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE011	de la mer	T	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001012	ACCUEIL NORD	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE012	de la mer	L	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001014	HALL 9 / A5 / JEAN MONNET	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE014	de la mer	T	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00001015	ACCUEIL SUD	PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPE015	de la mer	T	2
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00004	AUCHAN PLEIN SUD	AUCHAN PLEIN SUD	C.C. AUCHAN/ AVENUE BIRHAM		1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00005	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR GRAND	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR GRAND SUD	Route de Carnon	M	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00006	SALLE POLYVALENTE ABRIC		Place FANFONNE GUILLERMEL		2
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00010	ARENES		des Arènes	PA	1
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00013	GEMO		ALLEE DE FREJORGUES - ZA M		2
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00015	MAGASIN ALINEA		BIR HAKEIM - ROUTE DE CA	M	2
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00021	MAGASIN AUBERT		LE FENOUILLET	M	3
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00024	COLLEGE FREDERIC MISTRAL		JEAN MOULIN	R	2
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00025	HOTEL EUROTEL RESTAURANT		ZAC DU FENOUILLET	O	4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00026	CENTRE DE FORMATION LR- AFTRAL (AFT-IFTIM)		PARC DE LA MEDITERRANEE	R	3
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00041	DARTY CUISINE LITERIE /EX ORCHESTRA LOT 17 PREMAMAN		ZONE LE FENOUILLET/ LOT 1 M		3
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00042	MAGASIN TOP OFFICE		ZAC DU FENOUILLET	M	3
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00043	MAGASIN NORAUTO		RUE BIR HAKEIM / AVENUE DIM		3
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00045	KIABI (EX. HALLE AUX CHAUSSURES/BASTIDE CONFORT MEDICAL)		ZAC LE FENOUILLET	M	4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00046	ESPACE POLYVALENT COLETTE BESSON		DU GENERAL LECLERC	X	3
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00051	B&M/BABOU/ EX STOCKOMANI (EX MAGASIN FLY)		ZAC DU FENOUILLET - ROUT M		2
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00053	BRIT HOTEL PARC EXPOSITIONS ( EX HOTEL LES BALLADINS )		ANGLE AVENUE GEORGES FFO		4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00105	SALLE DE SPECTACLES COMIC ODEON		AVENUE DU LANGUEDOC/FEI L		3
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00122	RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LA MARTEGALE		ALLEE JACQUES BREL	J	4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00123	RESTAURANT KFC		de la mer	N	4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00134	DARTY ( EX DECATHLON EASY )		ZAC DU FENOUILLET - ROUT M		3
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00138	PARKID'S		ZAC FENOUILLET - ALLEE DE X		4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00140	ECOLE MATERNELLE FONT-MARTIN	ECOLE MATERNELLE FONT-MARTIN	Font - Martin	R	4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00142001	GRUPE SCOLAIRE LA GUETTE : MATERNELL	GRUPE SCOLAIRE LA GUETTE : MA 001	DE LA GUETTE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00142002	GRUPE SCOLAIRE LA GUETTE : ELEMENTAI	GRUPE SCOLAIRE LA GUETTE : MA 002	DE LA GUETTE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00173	RESTAURANT LE SPECIAL (EX. BURGER KING - QUICK)		GEORGES FRECHE	N	4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00187	ECOLE PRIMAIRE FONT MARTIN		Font Martín	R	4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00197	MAGASIN GIFU (EX : LA HALLE AUX VETEMENTS - CHUSSEA)		ZAC DU FENOUILLET - ALLEE M		3
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00211	MAISON SUD DE FRANCE/RESTAURANT MON MAISON SUD DE FRANCE/RESTAURANT MON CUISINI		AVENUE GEORGES FRECHE	N	4
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00227	UNION MATERIAUX - BATIMENT LE LINER-SHOWROOM VOLUM -LOT 3		2656 AVENUE GEORGES FRE M		3
arrondissement MONTPELLIE	PEROLS	E198.00288	RESTAURANT CHINA WOK		DE LA FOIRE	N	3

arrondissement MONTPELLIE PEROLS	E198.00275	CTS MAIRIE PEROLS	PLACE CARNOT	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE PEROLS	E198.00277	BISTROT FRANCAIS :EX RESTAURANT BRASSERIE PARK EXPO - ESPACE FINUCHA	DE LA FOIRE	N	4
arrondissement MONTPELLIE PEROLS	E198.00282	MAGASIN ACTION RESERVE SAINT MACLOU ( EX BESSON CHAUSSURES)	DU FENOUILLET	M	3
arrondissement MONTPELLIE PEROLS	E198.00289	RESTAURANT SCOLAIRE DOJO DANSE FONT MARTIN	RUE FONT MARTIN	N	4
arrondissement MONTPELLIE PEROLS	E198.00296	SALLE DE SPECTACLES SUD DE FRANCE ARENA	de la foire	L	1
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00001	COLLEGE MARIE CURIE	des condamines	R	2
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00002	GYMNASE LA HALLE AUX SPORTS	du collège	X	3
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00006	SALLE POLYVALENTE DU BICENTENAIRE	avenue de l'europe	L	2
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00007	STADE MUNICIPAL	LUCIEN VIDAL - Route de Cour PA	PA	3
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00009	EGLISE	DE L' EGLISE	V	3
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00011	MEDIATHEQUE	AVENUE DU GRAND JEU	S	4
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00012002	CLINIQUE SAINT MARTIN DE VIGNOGOU - CLINIQUE PSYCHIATRIQUE SAINT MA 002	de Lavérune	U	4
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00014	COLLEGE PRIVE SAINT CHARLES	de l'église	R	4
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00015	EHPAD - MAISON DE RETRAITE L'OUSTAL	Chemin petit Devois	J	4
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00016	ECOLE MATERNELLE LOUIS LOUBET	du Passet	R	4
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00018	CAVES DU CHÂTEAU	Place de l'hôtel de ville	L	4
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00021	GRUPE SCOLAIRE MARCELIN ALBERT	ZAC de la Bornière	R	4
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00053	ABBAYE DE VIGNOGOU NOTRE DAME DE LENNE	de Saint Georges d'Orques	PEH	5
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00058	ESPACE ANGELE PEREZ /BÂTIMENT MULTI-ACTIVITÉS	Jean-Michel MATTEI	L	4
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00061	CENTRE D'HÉBERGEMENT "FOYER IRIS"	de Saint Georges d'Orques	RH	5
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00066	MAGASIN SUPER U LOT B	ZAC St Esteve	M	2
arrondissement MONTPELLIE PIGNAN	E202.00070001	COMPLEXE SPORTIF TENNIS SERGE COMPLEXE SPORTIF - STADES DE P 001	ZAC SAINT ESTEVE	PA	1
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00001	COLLEGE VIA DOMITIA	du collège	R	2
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00002001	MAGASIN ALIMENTAIRE LIDL POUSSAN MARCHE VALAURY (EX - E:001	des Lauriers	M	3
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00003	MJC DE POUSSAN RESTAURANT SCOLAIRE	DES HORTS	L	2
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00005	MARCHE AUX AFFAIRES "EX BAZAR - MAGASIN IL A TOUT"	Z.A. LES CLACHS quartier des	M	3
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00006	SUPERMARCHE MARKET (EX SUPERMARCHE ED - DIA)	Z.A. LES CLACHS	M	3
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00008	FOYER DES CAMPAGNES	JARDIN PUBLIC	L	3
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00009	GYMNASE LES BAUX	Chemin de Loupian	X	3
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00010	ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE LES BAUX	Lieu dit Les Baux rue de la salle	R	3
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00011	SALLE L'ODEON	Lieu dit roumèges RN 113	L	3
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00012	34-33 ASSOCIATION CULTURE DU MAQUIS	Lieu dit Glauga	CTS	3
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00013	STADE MUNICIPAL	Lieu dit le Baux	PA	3
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00014	MAISON DE RETRAITE LES MESANGES	111 Rue Du Champ Des Roses	J	4
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00042001	ECOLE PRIMAIRE GROUPE SCOLAIRE VERONIQUE HEE001	des frères	R	4
arrondissement MONTPELLIE POUSSAN	E213.00042002	ECOLE MATERNELLE GROUPE SCOLAIRE VERONIQUE HEE002	des frères	R	4
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00001	INTERMARCHE	DE MONTEPELLIER	M	3
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00002	SALLE JACQUES BREL	jean jaures	L	2
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00003	HALLE AUX SPORTS	du Mas d'Aussel	X	3
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00004002	ELEMENTAIRE PAUL CROUZET ET RESTAURA GROUPE SCOLAIRE - MATERNELLE J 002	PLACE JEAN JAURES/ RUE D R	R	3
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00010	EEAP COSTE ROUSSE	DES BARONNES	J	5
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00021	S-34-1985-04 CTS HOMOLOGUÉ SUD RECEPTION/HALL EXPO		CTS	2
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00090	S-34-1988-05 CTS HOMOLOGUÉ AD RECEPTION		CTS	3
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00091	S-34-1988-06 CTS HOMOLOGUÉ SUD RECEPTION		CTS	2
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00092	S-34-1990-07 CTS HOMOLOGUÉ AD RECEPTION		CTS	2
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00125	T-34-2011-52 AD SUD RECEPTION	des baronnes	CTS	3
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00133	AD SUD RECEPTION CTS T-034-2014-104 TENTICKLE 6X12M	ITINERANT OU PROLONGE	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE PRADES-LE-LEZ	E217.00134	AD SUD RECEPTION S-034-2014-105 LOSBERGER 12X30 OU 9X30M	ITINERANT	CTS	2
arrondissement MONTPELLIE RESTINCLIERES	E227.00002	MAISON POUR TOUS "LES ARBOUSIERS"	DE BEAULIEU	L	3
arrondissement MONTPELLIE RESTINCLIERES	E227.00003	GROUPE SCOLAIRE GASTON BAISSETTE	DU THYMS	R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00001	CENTRE COMMERCIAL LECLERC CENTRE COMMERCIAL LECLERC	RN 113 - Z.A SAINT ANTOINE	M	1
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00003	LEROY MERLIN	ZAC SAINT ANTOINE	M	1
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00008	HOTEL B&B MONTEPELLIER VENDARGUES/ EX LE CETUS	DU FENOUIL/ D 613	O	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00012	SALLE POLYVALENTE LE PARADIS	225 chemin François SERRES	L	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00013	HOTEL FORMULE 1	34 AVENUE DE ROMARINS	O	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00014	GRUPE SCOLAIRE ALBERT DUBOUT	DU MAS DE SAPTE	R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00016	SALLE D'EVOLUTION ESPACE BASSAGET	AVENUE DU MAS DE SAPTE	L	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00032	LOCAL ASSOCIATIF + SPORT/ MAIRIE	Avenue de l'Europe	X	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00040	SALLE POLYVALENTE	DU COLONEL DELTOUR	L	3



arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00067	ALDI MARCHE		DES ROMARINS/ECO PARC S M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00071	INTERSPORT		ZAC SAINT ANTOINE M	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00072	LA HALLE		ECOPARC DEPARTEMENTAL - M	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00078	RETAIL PARK LOTS 01.16 MAGASIN JOUE CLUB		ECOPARK DEPARTEMENTAL - M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00081	MAXI ZOO RETAIL PARK LOT 03		DES TAMARIS M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00083	ORCHESTRA PRE MAMAN RETAIL PARK LOTS 02-04 ET 05-06		DES TAMARIS - ZAC ST ANTO M	1
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00086	RETAIL PARK LOTS 08/09 CHAUSSEA		ECOPARK DEPARTEMENTAL - M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00087	MAGASIN KHAAN RETAIL PARK LOTS 10/11B		ecopark departemental ZAC SaiM	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00097	LEROY MERLIN MATERIAUX		ZAC SAINT ANTOINE M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00102	HOTEL ECOPARC		DU BASILIC - ZAC SAINT ANT O	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00104	MAGASIN GIFU (ENSEIGNE 1)		ZAC SAINT ANTOINE/LE PIOC M	1
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00105	ENSEIGNE 2 CULTURA		DE LA CIBOULETTE/ ZAC SAIM	1
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00106	CENTRE AUTO ET OPTIQUE LYNX		ZAC SAINT ANTOINE lot 27 M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00107	MAGASIN BIO ET SENS		ZAC SAINT ANTOINE lot 27 M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00120	IMMEUBLE LA MINE RESTAURANT MAZETTE CRECHE BUREAUX		90 RUE DE LA GARRIGUETTE N	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00121	KIABI/CHAUSS 34		ECO PARK LOT 7A/7B -ZAC S M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-AUNES	E240.00123	BRASSERIE LES TEMPLIERS		DU FENOUIL N	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-BRES	E244.00001	SALLE POLYVALENTE GASTON SABATIER		DE NIMES L	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-BRES	E244.00003	ECOLE MATERNELLE "LES PEQUELETS"		Impasse des nouvelles écoles R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-BRES	E244.00010	PISCINE HERACLES		georges freche X	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-BRES	E244.00016	MAGASIN LIDL		ZAE LE VERSANT M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-BRES	E244.00018	ECOLE PRIMAIRE JEAN DE LA FONTAINE		impasse des ecoles R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-BRES	E244.00019	STADE DE FOOTBALL MUNICIPAL		RENE MEULIN PA	1
arrondissement MONTPELLIE SAINT-BRES	E244.00021	MAISON DES ASSOCIATIONS		DE L'EGLISE L	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-DREZERY	E249.00001001	GRUPE SCOLAIRE	GRUPE SCOLAIRE COMMUNAL 001	de la Liberté R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-DREZERY	E249.00004	SALLE GEORGES BRASSENS		ALLEE DE LA LIBERTE L	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GENIES-DES-MO	E256.00001	STADE MUNICIPAL		ZAC des Vautes PA	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GENIES-DES-MO	E256.00002	ARENES MUNICIPALES		PLACETTE DES ARENES PA	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GENIES-DES-MO	E256.00003	MAISON POUR TOUS		DE LA FRATERNITE L	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GENIES-DES-MO	E256.00004001	HOTEL	HOTEL ET AUBERGE DU BERANGE 001	RN 110 O	5
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GENIES-DES-MO	E256.00004002	RESTAURANT AUBERGE	HOTEL ET AUBERGE DU BERANGE 002	RN 110 N	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GEORGES-D'ORCE	E259.00004	ECOLE PRIMAIRE LES PILLETES		des Jardins R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GEORGES-D'ORCE	E259.00008	SALLE THOMAS JEFFERSON ( EX MAISON DES ANCIENS)		du square L	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GEORGES-D'ORCE	E259.00009	GRUPE SCOLAIRE JEAN-JAURES		des Jardins R	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GEORGES-D'ORCE	E259.00025	MAISON DES VENDANGEURS		DE MONTPELLIER L	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GEORGES-D'ORCE	E259.00028	CENTRE COMMUNAL DES RENCONTRES		de Lavérune L	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GEORGES-D'ORCE	E259.00063	NOUVELLE MAIRIE		4 AVENUE DE MONTPELLIER W	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GEORGES-D'ORCE	E259.00066	EHPAD NOTRE DAME DU BON ACCUEIL		du Mas du Buisson J	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-GEORGES-D'ORCE	E259.00075	GRUPE SCOLAIRE SAINT LOUIS SAINT CHARLES ( ECOLE COLLEGE)		d'occitanie R	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00001	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR	DE SETE M	1
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00002	LEROY MERLIN		RTE DE SETE M	1
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00003	JARDINERIE BOTANIC		d'Activité la Peyriere M	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00004	JOUET CLUB		Alexandre Fleming M	1
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00006	SALLE VICTOIRE I ET II		DOMAINE DU MAS DE GRILLEL	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00007	MAGASIN KIABI		ZAC Deves de la Condamine M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00008	MAGASIN ALDI ( EX LEADER PRICE)		Parc activité la Peyrière M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00009	ARENES		des PRES PA	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00011	MAGASIN DECATHLON		avenue de la condamine M	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00012	MAGASIN BIO ET SENS ( EX VET AFFAIRES)		Zac Mas de la Grille /100 RUE M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00013	MAGASIN CENTRAKOR		ZAC de la Condamine M	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00018	RESTAURANT ESPADA ( EX AU RANCH ET EX RESTAURANT FORT APACHE)		LE MAS III - ZAC DE GRILLE N	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00020	GYMNASE DE LA COMBE		DU VAL DES GARRIGUES X	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00023	SALLE DE SPECTACLE LE CHAI DU TERRAL		du terral L	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00024	GRUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL		d'ENGABANAC R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00027	PISCINE AMPHITRITE		AVENUE DE LIBRILLA X	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00029	SALLE TOURRIERE		des Escholiers L	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00030	EDILOISIR CHASSE ET PECHE		Zac les Condamines M	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00035	CENTRE DE LOISIRS CMCAS		10, Rue Jean Mermoz L	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00038	SUPERMARCHE DE PRODUITS ASIATIQUES - PARIS STORE		Parc activités LA PEYRIERE M	3

arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00039	D 2 D DECOR DISCOUNT		ZAC DEVES de la Condamine	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00043	SALLE DES GRANGES		du puits de Gaud	L	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00044	COLLEGE LOUIS GERMAIN		DU COLLEGE	R	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00048	MEDIATHEQUE JULES VERNE		Place du Puits du Gaud	S	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00050	CLINIQUE LE CASTELET		RUE PIOCH	U	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00052	RESTAURANT BURGER KING (EX QUICK)		de la Condamine ZAC	N	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00053	HOTEL B&B N°2		LOT.PARC ACTIVITE LA PEYR	O	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00056	GROUPE SCOLAIRE RENE CASSIN		ALLEE DU VAL DES GARRIGU	R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00057	MAISON D'ACCUEIL SUDALIA VILLAGE CAMPUS- SENIOR RÉSIDENCE HALIAN		de la Marquerose	J	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00058	FAST HOTEL		rue hélène boucher	O	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00059	HOTEL 1ERE CLASSE		ZAC La Peyriere - Lot 3.07 - P	O	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00060	HOTEL RESTAURANT PRIME		PARC ACTIVITE LA PEYRIERE	O	5
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00061	SALLE DE CONCERT SECRET PLACE ASSOCIATION TOUT A FOND		AIN T EXUPERY	L	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00063	GYMNASE JEAN BAPTISTE MIRALLES (EX. LA PARRE)		DU COLLEGE	X	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00068	CENTRE MATÉRIAUX MAGASIN LEROY MERLIN		ZAC Deves de la Condamines	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00069	HOTEL KYRIAD (EX HOTEL ARENA)		Parc d'activités La Peyrière I	O	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00070001	MATERNELLE LES ESCHOLIERS	GROUPE SCOLAIRE LES ESCHOLIER 001	des Escholiers	R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00070002	PRIMAIRE LES ESCHOLIERS	GROUPE SCOLAIRE LES ESCHOLIER 002	des Escholiers	R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00071	RESTAURANT BUFFALO GRILL		Parc d'Activité La Peyrière	N	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00072	HOTEL B & B N°1		Rue Robert Schuman	O	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00075	HOTEL QUICK PALACE		Parc d'Activité La PEYRIERE	O	5
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00095003	RESTAURANT BATIMENT 14 CENTRE AFPA	CENTRE AFPA 003	Mermoz	N	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00103	LA BOUCHERIE (EX RESTAURANT POIVRE ROUGE )		PARC ACTIVITE LA PEYRIERE	N	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00122	MAGASIN ELECTRO DEPOT (EX HYGENA)		Robert Schuman	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00131	MAGASIN U EXPRESS ( EX CARECO / PIECES AUTO 34 )		ROUTE DE MONTPELLIER	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00147	HOTEL DU MAS DE GRILLE ( EX YAN'S HOTEL)		Renaudot	O	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00153	HOTEL RESTAURANT CAMPANILE		Parc activité La PEYRIERE	O	5
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00293	MAGASIN KHAAN		Route de SETE	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00396	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT		SCHUMAN	L	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00397	LA PATATERIE		PARC D'ACTIVITES LA PEYRI	N	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00401	PARC DE LA PEYRIERE		PARC DE LA PEYRIERE	PA	1
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00403	SALLE DE LA CHEMINEE LE CHAI DU TERRAL - ECOLE DE MUSIQUE		chateau du terral	L	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00409	LIDL		ALEXANDRE FLEMING	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00410	RESTAURANT PANDA WOK 2		BATIMENT COMMERCIAL CIR	N	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00413	COMPLEXE COLISEE DISCOTHEQUES HEAT MILK RESTAURANT LE SPLENDID		DU MAS DE GRILLE	P	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00416	HOTEL RESIDENCE LE TERRAL SAS (EX. HOTEL RESIDENCE CITY IN)		DE SETE	O	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00421	ALDI MARCHÉ		rue andré chamson	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00433	BESSON CHAUSSURES (EX EXCEDENCE 3 SUISSE)		ZAC DEVES DE LA CONDAMI	M	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00439	DEGRIF STOCK		alexandre Fleming	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00475	CLINIQUE SAINT JEAN		de l'europe	U	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00479	POLE DE CONSULTATIONS DE LA CLINIQUE ST JEAN		de l'europe	U	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00482001	MAGASIN LA HALLE AUX VETEMENTS - GALEFLA GALERIE SAINT JEAN	001	DE SETE	M	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00482002	BOUTIQUE GDC ( EX SHOES) GALERIE SAINT LA GALERIE SAINT JEAN	002	DE SETE	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00482003	MAGASIN MAISON DU MONDE - GALERIE SAIN LA GALERIE SAINT JEAN	003	ROUTE DE SETE	M	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00482006	MAGASIN CASA	LA GALERIE SAINT JEAN 006	DE SETE	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00499	GROUPE SCOLAIRE JEAN D'ORMESSON (EX GROUPE SCOLAIRE ROQUE FREISSE)		route des terrasses	R	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JEAN-DE-VEDAS	E270.00522	MAGASINS ACTION ET BLEU LIBELLULE	MAGASINS ACTION ET BLEU LIBELLULE	rue alexander fleming	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JUST	E272.00003	STADE MANUEL AMOROS		Chemin des Cabanettes	PA	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JUST	E272.00004	ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL		DE LA CONDAMINE	R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JUST	E272.00005	ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL		Avenue Gabriel Péri	R	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-JUST	E272.00025	SALLE MULTI-SPORT RENE VALETTE		des primevères	L	2
arrondissement MONTPELLIE SAINT-NAZAIRE-DE-PEZ	E280.00001	MANADE LAFON		Mas du grès	L	3
arrondissement MONTPELLIE SAINT-NAZAIRE-DE-PEZ	E280.00003	SALLE POLYVALENTE - ESPACE DUSSOL		DU LAVOIR	L	4
arrondissement MONTPELLIE SAINT-SERIES	E288.00001	SALLE POLYVALENTE ET RESTAURANT SCOLAIRE "PIERRE PERRET"		DU BASSIN	L	3
arrondissement MONTPELLIE SATURARGUES	E294.00001	SALLE POLYVALENTE		DES DROITS DE L' HOMME	L	3
arrondissement MONTPELLIE SATURARGUES	E294.00006	ECOLE MATERNELLE ST EXUPERY		LOU LANGAOUS	R	4
arrondissement MONTPELLIE SAUSSAN	E295.00001	CENTRE SOCIO-CULTUREL		DE LA FONTAINE	L	2
arrondissement MONTPELLIE SAUSSAN	E295.00003	SCI LES 3000	SCI LES 3000	RN 113 - Le Pont de Barre	M	3
arrondissement MONTPELLIE SAUSSAN	E295.00024	STADE MUNICIPAL "CAILHOL"		du stade	PA	1

arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00001	CENTRE COMMERCIAL AUCHAN	CENTRE COMMERCIAL AUCHAN	Camille BLANC	M	1
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00004	BOURSE DU TRAVAIL		JEAN JAURES	L	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00006	THÉÂTRE DE LA MER "JEAN VILAR"		MARECHAL LECLERC	PA V	1
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00007	HALLES CENTRALES	HALLES CENTRALES	GAMBETTA	M	1
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00008	STADE LOUIS MICHEL		Bachaga Boualem	PA	1
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00010	BRICORAMA (EX MONSIEUR BRICOLAGE)		Quai des Moulins	M	1
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00012	THEATRE MOLIERE		VICTOR HUGO	L	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00014	CARREFOUR MARKET		Maréchal Juin	M	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00017	CASINO DE SETE		Edouard HERRIOT	P	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00018001	LEP CHARLES DE GAULLE (BATIMENT SCOLA	LYCEE PROFESSIONNEL CHARLES D 001	Robespierre	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00018004	BATIMENT INTERNAT DU LEP CHARLES DE G	LYCEE PROFESSIONNEL CHARLES D 004	Robespierre	RH	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00018005	BÂTIMENT ACCUEIL DU LYCEE CHARLES DE	LYCEE PROFESSIONNEL CHARLES D 005	Robespierre	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00018006	BATIMENT RESTAURATION LYCEE PROFESSI	LYCEE PROFESSIONNEL CHARLES D 006	Robespierre	N	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00019001	BATIMENT A,B,C LYCEE JOLIOT CURIE	LYCEE JOLIOT CURIE 001	Joliot Curie	R	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00019002	BATIMENT INTERNAT	LYCEE JOLIOT CURIE 002	Joliot Curie	RH	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00019003	BATIMENTS E,F ATELIERS	LYCEE JOLIOT CURIE 003	Joliot Curie	R	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00019004	CUISINE BAT D LYCEE JOLIOT CURIE	LYCEE JOLIOT CURIE 004	Joliot Curie	N	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00020001	CITE SCOLAIRE PAUL VALERY BATIMENT PRI	CITE SCOLAIRE PAUL VALERY 001	PAUL VALERY	R	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00021002	COLLEGE JEAN MOULIN (BATIMENT B)	COLLEGE JEAN MOULIN 002	des Gerfauts	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00022	LYCEE COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH		MARX DORMOY	R	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00024	CENTRE BALNEAIRE RAOUL FONQUERNE		de la Poule d'eau	X	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00025	STADE MAILLOL		RUE DU FOOTBALL	PA	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00026	GYMNASE NAKACHE		PAUL BOUSQUET	X	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00027	CINEMA DIAGONAL COMEDIA		du 08 mai 1945	L	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00028	CINEMA LE NOUVEAU PALACE		VICTOR HUGO	L	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00029	MEDIATHEQUE FRANCOIS MITTERRAND		CASANOVA	S	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00031	MAGASIN SPAR (EX. FRANPRIX)		DE LA RESISTANCE	M	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00033	CARREFOUR CONTACT (EX. MAGASIN DIA)		CHEVALIER DE CLERVILLE	M	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00035001	CENTRE FAMILIAL DU LAZARET - BATIMENT	CENTRE FAMILIAL DU LAZARET 001	La Corniche	RH	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00035002	CENTRE FAMILIAL DU LAZARET BATIMENT A	CENTRE FAMILIAL DU LAZARET 002	La Corniche	RH	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00035003	CENTRE FAMILIAL DU LAZARET - BATIMENT	CENTRE FAMILIAL DU LAZARET 003	La Corniche	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00035007	CENTRE FAMILIAL DU LAZARET - SALLE DES	CENTRE FAMILIAL DU LAZARET 007	Pasteur Benoit	L	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00035009	BATIMENTS CORMORAN-PETIT GABIAN-PETR	CENTRE FAMILIAL DU LAZARET 009	La Corniche	RH	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00035011	BATIMENT HOTELIER LE LAZARET	CENTRE FAMILIAL DU LAZARET 011	rue du pasteur Lucien Benoit	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00037	LA PALANQUEE / BEAUX ARTS (ANCIEN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE)		JEAN MOULIN	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00041	ECOLE LAKANAL		Victor Hugo	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00042	HÔTEL PORT MARINE		MOLE SAINT LOUIS	O	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00043001	ECOLE JEAN MACE	ECOLE JEAN MACE 001	du 81ème Régiment d'Infanterie	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00044	ECOLE RENAISSANCE		ROUGET DE LISLE	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00047	EGLISE NOTRE DAME SOUVERAINE DU MONDE		de Neubourg	V	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00048	EGLISE SAINTE THERESE		du Clair Matin	V	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00049	SALLE POLYVALENTE LA PASSERELLE		Pierre Mendès France	L	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00050	H.M.R LES PERGOLINES		de la Poule d'eau	U	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00051	PISCINE BIASCAMANO		Joliot Curie	X	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00052	CENTRE SPORTIF MAURICE CLAVEL		MAURICE CLAVEL	X	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00054	MUSÉE PAUL VALERY		FRANCOIS DESNOYER	Y	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00055	GARE MARITIME ORSETTI (PORT SUD DE FRANCE )		QUAI A BASSIN ORSETTI	GA	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00056	GARE SNCF	GARE SNCF	Cambon	GA	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00057	COMPLEXE SPORTIF DU LIDO		DU DAUPHINE	X	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00060	LYCEE PROFESSIONNEL SAINT JOSEPH - SAINT PIERRE		DOUMET	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00061	MÉDIATHÈQUE MALRAUX		Mendés France	S	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00080001	ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LANGEVIN	GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN 001	Joliot Curie	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00080004	RESTAURANT SCOLAIRE	GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN 004	Joliot Curie	N	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00081	ECOLE SUZANNE LACORE		Guynemer	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00082	ECOLE MATERNELLE CONDORCET		La Peyrade	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00083	CRECHE COLLECTIVE		Haute	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00084001	CFA-APP (BATIMENTS A,B,C,D)	CENTRE DE FORMATION DES APPREI001	MIRABEAU	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00085	ECOLE MATERNELLE HELENE BOUCHER		de Verdun	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00086001	BATIMENT PRINCIPAL ADPEP	ADPEP MAISON D'ENFANTS / MECS L 001	PASTEUR BENOIT	RH	4

arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00086002	BATIMENT VILLA	ADPEP MAISON D'ENFANTS / MECS L 002	PASTEUR BENOIT	RH	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00088	ECOLE MATERNELLE LOUIS PASTEUR		Villefranche	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00089	UM IUT MONTPELLIER SETE		de la Poule d'Eau	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00091	CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN		ASPIRANT HERBER	Y	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00093	ECOLE SAINT VINCENT		Raymond LEFEBVRE	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00094	ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DU SOUS-BOIS		ROBESPIERRE	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00095	ECOLE SAINT PIERRE		DU 14 JUILLET	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00098	CENTRE AERE LE VALLON		Rue Robespierre	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00100001	POLYCLINIQUE SAINTE THERESE	POLYCLINIQUE SAINTE THERESE 001	DU MAS COULET	U	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00100002	POLE SANTE THAU	POLYCLINIQUE SAINTE THERESE 002	DU MAS COULET	U	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00100003	BUREAUX ET POSTES DE CONSULTATION	POLYCLINIQUE SAINTE THERESE 003	DU MAS COULET	U	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00102	GARE MARITIME DU MAROC		QUAI DU MAROC	GA	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00104	MAISON DE RETRAITE ARPAGE MAPAD LES ASTERIES		de la Source	J	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00105	LUDOTHEQUE CENTRE AERE ESPACE FROMENT		Rue Robespierre	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00106	MAISON REGIONALE DE LA MER (EX. PALAIS CONSULAIRE / CCI)		REGY	W	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00110	EHPAD ARPAVIE LA POESIE		Amilcar Calvetti	J	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00141	CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE - CRA		François Maillol	CRA	-
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00158	HOTEL DE LA PLAGE		CORNICHE DE NEUBOURG	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00160	HOTEL TRAMONTANE		FREDERIC MISTRAL	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00163	HOTEL LES SABLES D' OR		EDOUARD HERRIOT	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00168	HÔTEL L'ORQUE BLEUE		ASPIRANT HERBER	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00169	HOTEL LE NATIONAL		PONS DE L HERAULT	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00174	HÔTEL IMPERIAL		EDOUARD HERRIOT	O	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00175	GRAND HOTEL DE SETE		de Tassigny	O	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00183	HÔTEL AZUR		du Bosc	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00194	HOTEL AU VALERY		Denfert Rochereau	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00210	MUSEE FLOTTANT FRANCIS NOCCA		Aspirant Herber	EF	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00237	CONCESSION RESTAURANT DE PLAGE "LA VOILE ROUGE" LOT N°14		Agde - les trois digues	N	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00277	UM STATION DE BIOLOGIE MARINE DE SETE		de la DAURADE	RH	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00312	LIEU DE CULTE A.C.E.M.S (MOSQUÉE ILE DE THAU)		Ile de Thau	V	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00313	HOTEL IBIS BUDGET		Maréchal Juin	O	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00314	LE CABARET		DE MONTPELLIER	L	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00357	RESIDENCE HOTELIERE TERRA GAIA		ZAC LES SALINS	O	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00405	AUBERGE DE JEUNESSE		GENERAL REVEST	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00479	HOTEL VENEZIA		DE NEUBOURG	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00514	AUBERGE GEORGES HOSTEL		GABRIEL PERI	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00552	COLLEGE VICTOR HUGO		François Maillol	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00573	GROUPE SCOLAIRE ARAGO- MICHELET		Montmorency	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00581	ECOLE PRIMAIRE ET SELF PAUL BERT	ECOLE PRIMAIRE ET SELF PAUL BERT	Villefranche	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00582	ECOLE EUGENIE COTTON		Chevalier de Clerville	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00583	ECOLE MATERNELLE AGNES VARDA		Des Ecoles	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00597	GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON		DES ECOLES	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00654	HOTEL BIENVENUE		victor hugo	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00685	HOTEL REGINA		Danièle CASANOVA	O	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00756	MAGASIN MONOPRIX		de la Résistance	M	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00770	MUSEE INTERNATIONAL D'ART MODESTE		MARECHAL DE LATTRE DE TAY	A	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00837	HOTEL DE PARIS	HOTEL DE PARIS	FREDERIC MISTRAL	O	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00855	HALLE DE SPORTS AUGUSTE MAURICE VIE		DES GERFAUTS	X	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00967001	POLE ENFANCE LA CORNICHE / GROUPE SOEP	POLE ENFANCE LA CORNICHE / GROUPE SOEP	Joliot Curie	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00967002	POLE ENFANCE LA CORNICHE / GROUPE SOEP	POLE ENFANCE LA CORNICHE / GROUPE SOEP	Joliot Curie	R	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00967003	POLE ENFANCE LA CORNICHE / GROUPE SOEP	POLE ENFANCE LA CORNICHE / GROUPE SOEP	Joliot Curie	RH	5
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00978	PARC DE STATIONNEMENT SOUS LE CANAL ROYAL		de la résistance	PS	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00983	RESIDENCE SERVICES SENIORS "LES JARDINS D'ARCADIE"		J.M Grangent	J	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.00994	HALLE DES SPORTS MARTY		GERFAULTS	X	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01000	CONCESSION RESTAURANT DE PLAGE LA CANOPEE- LOT 7		DU LIDO	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01003	CENTRE SOCIAL VILLEFRANCHE		Villefranche	L	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01009001	RESTAURANT SCOLAIRE GASTON BABY	GROUPE SCOLAIRE GASTON BABY 001	DENFERT ROCHEREAU	N	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01009003	GROUPE SCOLAIRE GASTON BABY	GROUPE SCOLAIRE GASTON BABY 003	DENFERT ROCHEREAU	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01068	S-34-2012-64 CONCESSION RESTAURANT DE PLAGE " LA OLA" - LOT 6		du Lido	CTS	4

arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01073	S-34-2013-80 RESTAURANT DE PLAGE "LE DOME" - LOT 7	du lido	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01075	CONCESSION RESTAURANT DE PLAGE "LA BARQUE BLEUE" LOT N°2	DE LA CORNICHE	N	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01076	RESTAURANT DE PLAGE "COTE MER" - LOT 8 (EX LA PAILLOTE)	DU LIDO	CTS	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01087	CENTRE AERE "LE CHATEAU VERT"	Chevalier de Clerville	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01152	MAGASIN LIDL	GILBERT MARTELLI	M	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01156	CONCESSION RESTAURANT DE PLAGE " LES SALINES" (LOT 4)	villeroiy	CTS	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01158	HOPITAL SAINT CLAIR HOPITAL SAINT CLAIR	Camille Blanc	U	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01183	ECOLE INFIRMIERES DE HOPITAL SAINT CLAIR	Camille Blanc	R	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01200001	LYCÉE DE LA MER (BÂTIMENTS A;B;C;D;E) LYCÉE DE LA MER PAUL BOUSQUET 001	DES COMORANS	R	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01200002	INTERNAT (BÂTIMENT F) LYCÉE DE LA MER PAUL BOUSQUET 002	des Cormorans	RH	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01205	RESTAURANT LE VENISE	de Neubourg	N	-
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01206	UNITE PSYCHIATRIQUE HOPITAL SAINT CLAIR	Camille BLANC	U	4
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01214	ESPACE MAS COULET S-034-2019-138	Mouliis	L	1
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01222	THE RIO	Léopold Suquet	L	3
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01233	PARC DE STATIONNEMENT VICTOR HUGO	place de stalingrad	PS	2
arrondissement MONTPELLIE SETE	E301.01248	LE ROQUEROLS BATEAU PHARE (LV-94 RAZZLE)	LV-94 RAZZLE	EF	4
arrondissement MONTPELLIE SUSSARGUES	E307.00001	ECOLE MATERNELLE	des Carignans	R	4
arrondissement MONTPELLIE SUSSARGUES	E307.00003	MAISON DE RETRAITE VILLA MARIE ( EX LA ROMAINE)	DES CARIGNANS	J	4
arrondissement MONTPELLIE SUSSARGUES	E307.00004	COMPLEXE SPORTIF JULES RIGET	Garrigues basses	PA	3
arrondissement MONTPELLIE SUSSARGUES	E307.00006	ECOLE ELEMENTAIRE L'ENSOLEIHADE	de Lanthal	R	4
arrondissement MONTPELLIE SUSSARGUES	E307.00007	FOYER COMMUNAL	avenue de lahtal	L	4
arrondissement MONTPELLIE VALERGUES	E321.00002	SALLE BONNEVIDE	DES PLATANES	L	3
arrondissement MONTPELLIE VALERGUES	E321.00005	GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE/PRIMAIRE/RESTAURATION MARCEL PAGNOL	CHARLES DE TOURTOULON	R	4
arrondissement MONTPELLIE VALERGUES	E321.00006	SALLE POLYVALENTE LUCIEN RIOUST	DES CAZALS	L	3
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00031	ESPACE RENE FUXA	29 Avenue de la gare	X	4
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00050001	ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH - BT MATERNE ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH 001	de la Fontaine	R	4
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00051	SALLE TEISSIER	rue Général BERTHEZENE	L	4
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00059	SALLE ARMINGUE 1 ET 2	DE LA GARE	L	3
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00079	GYMNASSE	RUE DE LA CAVE COOPERATIX	3	
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00086	RESIDENCE HOTELIERE ACADEMIE	DE MONTELLIER - LIEU DIT O	4	
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00087	HOTEL RESTAURANT LES CHATAIGNIERS	RD 613 - Avenue de MONTPEL O	3	
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00088	MAGASINS MARCEL & FILS BIO (EX PANIER B MAGASINS MARCEL & FILS BIO (EX PANIER BIO) ET	LIEU DI T LOU BIGOS	M	3
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00090	EHPAD LE MAS MARGUERITE	DE L'ABRIVADO	J	4
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00093	ECOLE MATERNELLE RIBAMBELLE	ALPHONSE DAUDET	R	4
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00108	ARENES ROGER ITIER	PLACE ADRIEN GRANIER	PA	2
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00132001	FITNESS PARK/LIDL MAGASIN LIDL 001	DE BIGOS - RD 613	X	4
arrondissement MONTPELLIE VENDARGUES	E327.00132002	MAGASIN LIDL MAGASIN LIDL 002	DE BIGOS - RD 613	M	3
arrondissement MONTPELLIE VIC-LA-GARDIOLE	E333.00001001	LE MARIN PALM "SALLE DU PATIO" RESTAURANT LE MARIN PALM 001	des Aresquiers	N	3
arrondissement MONTPELLIE VIC-LA-GARDIOLE	E333.00004	SALLE POLYVALENTE L'OLYMPE DE LA GARDIOLE - SCI D'AZEVEDO / RESTAURANT	de Mireval - RN 112	L	4
arrondissement MONTPELLIE VIC-LA-GARDIOLE	E333.00005	ECOLE MATERNELLE	Rue des Rocagnas - Rue de la	R	4
arrondissement MONTPELLIE VIC-LA-GARDIOLE	E333.00009	MAISON DES ASSOCIATIONS	des Aresquiers	L	4
arrondissement MONTPELLIE VIC-LA-GARDIOLE	E333.00010	HOTEL RESTAURANT LE BALAJAN	Route Départementale 612 - R	O	4
arrondissement MONTPELLIE VIC-LA-GARDIOLE	E333.00027	HOTEL LA RESERVE	612	O	5
arrondissement MONTPELLIE VIC-LA-GARDIOLE	E333.00033	LE VIC CAFÉ (EX BAR RESTAURANT "LE STE'ME")	du puit neuf	L	4
arrondissement MONTPELLIE VIC-LA-GARDIOLE	E333.00037	MAISON DE RETRAITE L'OCCITANE	LE STADE	J	4
arrondissement MONTPELLIE VIC-LA-GARDIOLE	E333.00042	RESTAURANT LE RYAD	612	N	3
arrondissement MONTPELLIE VIC-LA-GARDIOLE	E333.00055	DOMAINE DU MAS NEUF - SALLE NORD POLYVALENTE	chemin de la poule d'eau	L	4
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00001	COMPLEXE SPORTIF JOSEPH BLANC	Route de Mireval CD 16	PA	3
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00005	INTERMARCHE INTERMARCHE	des troenes	M	2
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00007	MAISON D'ARRET CENTRE PENITENTIAIRE	du Moulin de la Jasse	PENIT	2
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00008	GYMNASSE GERARD BOUISSON DU COLLEGE LES SALINS	Carrière Poissonniere	X	2
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00009	ECOLE PIERRE BOUISSONNET ET LOCAUX CCAS	BOULEVARD DES ECOLES	R	3
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00010	ARENES	Chemin rural de la Capoulière	PA	3
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00011	COLLEGE DES SALINS	de Mireval	R	3
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00012	CATHEDRALE DE MAGUELONE	Domaine de Maguelone	V	3
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00013	NETTO	GARE	M	3
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00018	MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES MATHILDE LAURENT	541, Route de Mireval	J	4
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00019	ECOLE MATERNELLE J.J. ROUSSEAU	106, RUE DES SPORTS	R	4
arrondissement MONTPELLIE VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00020	C.A.T LES COMPAGNONS DE MAGUELONE/FOYER HEBERGEMENT	domaine de maguelone	PEH	5



arrondissement MONTPELLIE	VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00021	ECOLE FRANCOISE DOLTO	ECOLE FRANCOISE DOLTO	Lieu dit la Croix du Pilou / C	R	4
arrondissement MONTPELLIE	VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00023	RESTAURANT "TABLE D'OC" (EX AUBERGE DES GENETS)		1 route de Sète	N	3
arrondissement MONTPELLIE	VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00025	CONCESSION DE PLAGE RESTAURANT LE CARRE MER		Parking Palavasien La Plage	N	3
arrondissement MONTPELLIE	VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00038	CENTRE DE LOISIRS PIERRE VERDIER		DE LA FIGUIERE	R	4
arrondissement MONTPELLIE	VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00061	CENTRE CULTUREL BERENGER FREDOL MEDIATHEQUE GEORGES SAND		des Moures	L	2
arrondissement MONTPELLIE	VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00094	SALLE DES ASSOCIATIONS		DES COLIBRIS	L	3
arrondissement MONTPELLIE	VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00117	SALLE DE MARIAGE DOMAINE DES MOURES		des Moures	L	3
arrondissement MONTPELLIE	VILLENEUVE-LES-MAGU	E337.00127	FOYER HEBERGEMENT DE MAGUELONE IMPLANTÉ À PROXIMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE		DES 4 CANTONS	J	4
arrondissement MONTPELLIE	VILLETELLE	E340.00001	SALLE BOUQUET RESTAURATION		AUTOROUTE A9 Aire d'aubrus	N	2
arrondissement MONTPELLIE	VILLETELLE	E340.00003	CABARET "L'ACOSTA"		ZA Lot Les Capitelles	L	4
arrondissement MONTPELLIE	VILLETELLE	E340.00006	SITE ARCHEOLOGIQUE D'AMBRUSSUM ACCUEIL		Chemin de Villetelle	Y	4
arrondissement MONTPELLIE	VILLETELLE	E340.00013	SALLE POLYVALENTE		SAINT GERAUD	L	3
arrondissement MONTPELLIE	VILLETELLE	E340.00015	STATION BP BOUTIQUE (EX RELAIS DU VIDOURLE)		AUTOROUTE A9	M	3
arrondissement MONTPELLIE	VILLETELLE	E340.00020	RESTAURANT AUTOGRILL COTE FRANCE		AIRE AMBRUSSUM SUD	N	3
arrondissement MONTPELLIE	VILLETELLE	E340.00021	CENTRE SOCIO CULTUREL GEORGES FRECHE		DE SATURARGUES	L	4
arrondissement MONTPELLIE	VILLEVEYRAC	E341.00001	COMPLEXE SPORTIF STADE JEAN VIE		de Malpasset	PA	1
arrondissement MONTPELLIE	VILLEVEYRAC	E341.00002	ABBAYE DE VALMAGNE		de Montagnac	L	2
arrondissement MONTPELLIE	VILLEVEYRAC	E341.00003	SALLE DES RENCONTRES		de Montagnac	L	3
arrondissement MONTPELLIE	VILLEVEYRAC	E341.00005	MAISON DE RETRAITE "LES ROMARINS"		des oliviers	J	4
arrondissement MONTPELLIE	VILLEVEYRAC	E341.00022	GRUPE SCOLAIRE ET CLAE LA CAPITELLE		de Montagnac	R	3
arrondissement MONTPELLIE	VILLEVEYRAC	E341.00026	MAGASIN SPAR SUPERMARCHE		de Montagnac	M	3





**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Cabinet  
Direction des sécurités  
Bureau des préventions et des polices administratives  
Section prévention**

Montpellier, le **18 MAI 2022**

Affaire suivie par : CM  
Mél : pref-manifestations-sportives@herault.gouv.fr

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022/05/DS/0346**

**Autorisant le déroulement de l'épreuve motorisée dénommée  
« 5<sup>e</sup> Trial de la Gardiole »  
le dimanche 22 mai 2022**

**Le préfet de l'Hérault**

- VU** le Code de la route et notamment les articles L. 411-7, R. 411-10 à R. 411-12 et R. 411-29 à R. 411-32 ;
- VU** le Code du sport et notamment les articles A. 331-20 à A. 331-32 et R. 331-6 à R. 331-45 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** la circulaire interministérielle du 13 mars 2018 portant simplification réglementaire de l'organisation des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre ;
- VU** le règlement général de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) ;
- VU** les règles techniques et de sécurité de la discipline Trial de la FFM ;
- VU** le règlement particulier de la manifestation approuvé par la FFM ;
- VU** le permis d'organisation n° 22/0111 délivré par la FFM pour cette manifestation le 18 février 2022 ;
- VU** la demande présentée en préfecture le 22 février 2022 par M. Éric PENA, président du Trial Club Fabrègues, en vue d'organiser le dimanche 22 mai 2022 sur la commune de Fabrègues, une épreuve de Trial dénommée « 5<sup>e</sup> Trial de la Gardiole ».
- VU** l'arrêté d'autorisation du maire de Fabrègues délivré le 21 février 2022 ;
- VU** la convention de mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 20 hectares cadastré BL0005 au profit de l'association Trial Club Fabrègues par la mairie de Fabrègues ;

- VU** le récépissé d'agrément du terrain par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) ;
- VU** l'autorisation du propriétaire privée de la parcelle cadastrée BK - 10 ;
- VU** l'attestation d'assurance souscrite auprès de la compagnie ALLIANZ en date du 16 février 2022 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière du 11 mai 2022 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2022-03-DRCL-169 du 9 mars 2022 donnant délégation de signature à Madame Élisabeth BASSO, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;
- SUR** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

M. Éric PENA, Président du Trial Club Fabrègues est autorisé, sous son entière responsabilité et dans les conditions fixées par les textes susvisés et le présent arrêté, à organiser le dimanche 22 mai 2022, sur la commune de Fabrègues (34), une épreuve de trial dénommée « 5<sup>e</sup> Trial de la Gardiole » sur le parcours annexé au présent arrêté.

### **ARTICLE 2 :**

La présente autorisation demeure subordonnée à la stricte observation des mesures destinées à protéger le public et les coureurs, prévues par le plan de sécurité établi par l'organisateur et les textes susvisés.

L'organisateur devra se conformer au règlement général et au règlement standard de la Fédération Française de Motocyclisme, ainsi qu'aux règles techniques et de sécurité de la discipline Trial de la Fédération Française de Motocyclisme.

Les concurrents devront respecter les conditions de participation fixées par l'organisateur dans son règlement particulier, en vue de garantir le bon ordre et la sécurité publique. Il est rappelé que la sécurité des concurrents relève de la compétence exclusive de l'organisateur : c'est à ce dernier et à lui seul qu'il appartient de s'assurer que la manifestation se déroule dans le respect strict des règles qui lui sont applicables.

### **ARTICLE 3 :**

L'organisateur prendra à sa charge les frais entraînés par l'organisation du service d'ordre et la mise en place du service de sécurité.

Les organisateurs devront rappeler au public qu'il est tenu de respecter les consignes du service d'ordre.

Les services de sécurité seront en place 3/4 d'heure avant le début de l'épreuve.

La présence de spectateurs est autorisée dans tout l'espace du terrain sauf dans les zones et les parcours d'interzone (parcours de liaison) matérialisés sur le plan en annexe et signalés par de la

rubalise, des barrières de sécurité et des panneaux de jalonnement routier. Le public placé perpendiculairement à la trajectoire des pilotes ne doit pas se trouver en dessous des obstacles, à moins de 4 mètres. Dans les portions planes, le public peut se trouver à 1 mètre de la trajectoire.

Toute personne ne participant pas directement à la course doit impérativement être considérée comme spectateur, et ainsi se positionner dans les emplacements réservés au public.

**Tout spectateur qui stationne dans une zone interdite au public doit être considéré comme un incident donnant lieu à un arrêt de course.**

La sécurité est assurée par les commissaires de zone. Ces commissaires seront munis de sifflets, et téléphones portables (la disponibilité du réseau GSM ayant été garantie par l'organisateur). Ils seront disposés au nombre de deux par zone et feront respecter les périmètres de sécurité au public. Les deux commissaires par zone devront permettre une surveillance permanente des pilotes et du public en tout point du circuit (liste en annexe).

Les commissaires seront assistés par un marshall, officiel itinérant sur l'ensemble du circuit, chargé de veiller à la sécurité globale de l'épreuve et de relayer toute information utile aux commissaires.

#### **ARTICLE 4 :**

En raison de la faible accidentalité de la discipline trail, celle-ci n'a pas, contrairement aux autres disciplines sportives, l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique pour les épreuves. Néanmoins, les secours, ambulances, pompiers, médecins, doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

Toutes les dispositions nécessaires devront être prises pour qu'aucun obstacle ne gêne l'accès des moyens de secours.

Le terrain dispose d'un accès au secours (parcours identique à l'accès public) et d'une drop zone (DZ) en cas d'intervention d'un hélicoptère, dont l'emplacement n'est pas matérialisé, le véhicule pouvant si nécessaire atterrir en tout point dégagé du circuit.

M. Éric PENA est désigné en qualité de coordonnateur de sécurité et de secours. Son numéro de téléphone est le 06.86.51.52.98. Il devra être en mesure d'alerter les secours publics pendant toute la durée de la manifestation. Une heure avant le départ de la course, les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone au CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18).

En cas d'accident, le responsable des secours contactera le SAMU centre 15 (Tél.15) ou le CODIS 34 et les services de Gendarmerie (17). Il précisera le lieu et les circonstances exactes de l'accident, afin que l'intervention des secours puisse se faire dans les meilleurs délais, avec les moyens adaptés à la situation.

Le responsable de la sécurité et l'organisateur technique arrêteront immédiatement le déroulement de la manifestation concernée et en informeront les forces de sécurité publique (Tél. 18) ainsi que les services préfectoraux ([pref-manifestations-sportives@herault.gouv.fr](mailto:pref-manifestations-sportives@herault.gouv.fr)).

#### **ARTICLE 5 :**

Les propriétés privées doivent être respectées ainsi que la tranquillité et la sécurité des riverains, conformément aux dispositions décrites dans le dossier des organisateurs. Les organisateurs devront également rappeler au public qu'il est tenu de respecter la propriété d'autrui ainsi que les consignes du service d'ordre.



Les organisateurs seront responsables des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par eux-mêmes, leurs préposés et les concurrents, à la voie publique ou à ses dépendances, aux biens et lieux domaniaux.

Les niveaux sonores des véhicules devront correspondre aux règlements de la Fédération Française de Motocyclisme susvisés.

#### **ARTICLE 6 :**

Les organisateurs devront rappeler aux spectateurs et aux concurrents les consignes de prudence relatives aux fumeurs dans la zone où ils seront amenés à circuler et à stationner.

Les feux sont interdits sur la totalité de la zone utilisée pour la manifestation.

Conformément aux règles techniques et de sécurité de la fédération française de motocyclisme, chaque commissaire de zone est équipé d'un extincteur.

#### **ARTICLE 7 :**

Toute implantation de débit de boissons temporaire, toute vente d'articles (revues, photos, tee-shirts, casquettes, ou autres), qui ne devront par ailleurs pas être imposés aux spectateurs, ne pourront être effectués qu'après obtention préalable par les organisateurs d'une autorisation municipale.

Aucun débit de boissons temporaire, prévu à l'article L. 3334-2 du Code de la santé publique, ne devra être autorisé sur le parcours de l'épreuve.

#### **ARTICLE 8 : PROTOCOLE SANITAIRE**

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, l'organisateur s'engage à prendre connaissance de tout protocole sanitaire applicable au jour de sa manifestation sportive et de s'y conformer strictement en ce qu'il concerne les participants, les organisateurs et le public.

Il engage son entière responsabilité en cas d'infraction à la réglementation sanitaire applicable au jour de la manifestation sportive.

#### **ARTICLE 9 :**

La manifestation ne pourra débuter que lorsque l'organisateur technique aura produit à M. le Préfet ou à son représentant une attestation écrite confirmant que toutes les prescriptions mentionnées dans la présente autorisation ont été respectées.

Ainsi que mentionné au dossier déposé par l'organisateur, le rôle de l'organisateur technique sera rempli par M. Éric PENA joignable au n° de téléphone 06.86.51.52.98.

L'attestation sera communiquée avant le départ de la manifestation par courriel à l'adresse pref-manifestations-sportives@herault.gouv.fr.

Toute suspension, annulation ou modification de la course devra sans délai être communiquée à M. le Préfet à l'adresse sus-indiquée.

#### **ARTICLE 10 :**

La présente autorisation pourra être rapportée par le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Hérault ou son représentant, agissant par délégation de l'autorité compétente, soit avant le départ de la compétition, soit au cours du déroulement de celle-ci, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies du fait d'événements majeurs tels que des phénomènes météorologiques exceptionnels ; ou si les organisateurs, malgré la mise en demeure qui leur aura été faite par l'autorité administrative, ne respectent plus ou ne font plus respecter les dispositions que le règlement particulier de la manifestation prévoyait en vue de la protection du public ou des concurrents. Dans cette éventualité, les forces de sécurité publique informeront sans délai la préfecture au 04.67.61.61.61.

#### **ARTICLE 11 :**

Toute infraction aux prescriptions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux dispositions de l'article R. 610-5 du code pénal, sans préjudice des pénalités plus graves prévues, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE 12 :**

La directrice de cabinet du préfet de l'Hérault, le général, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, le maire de Fabrègues, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,



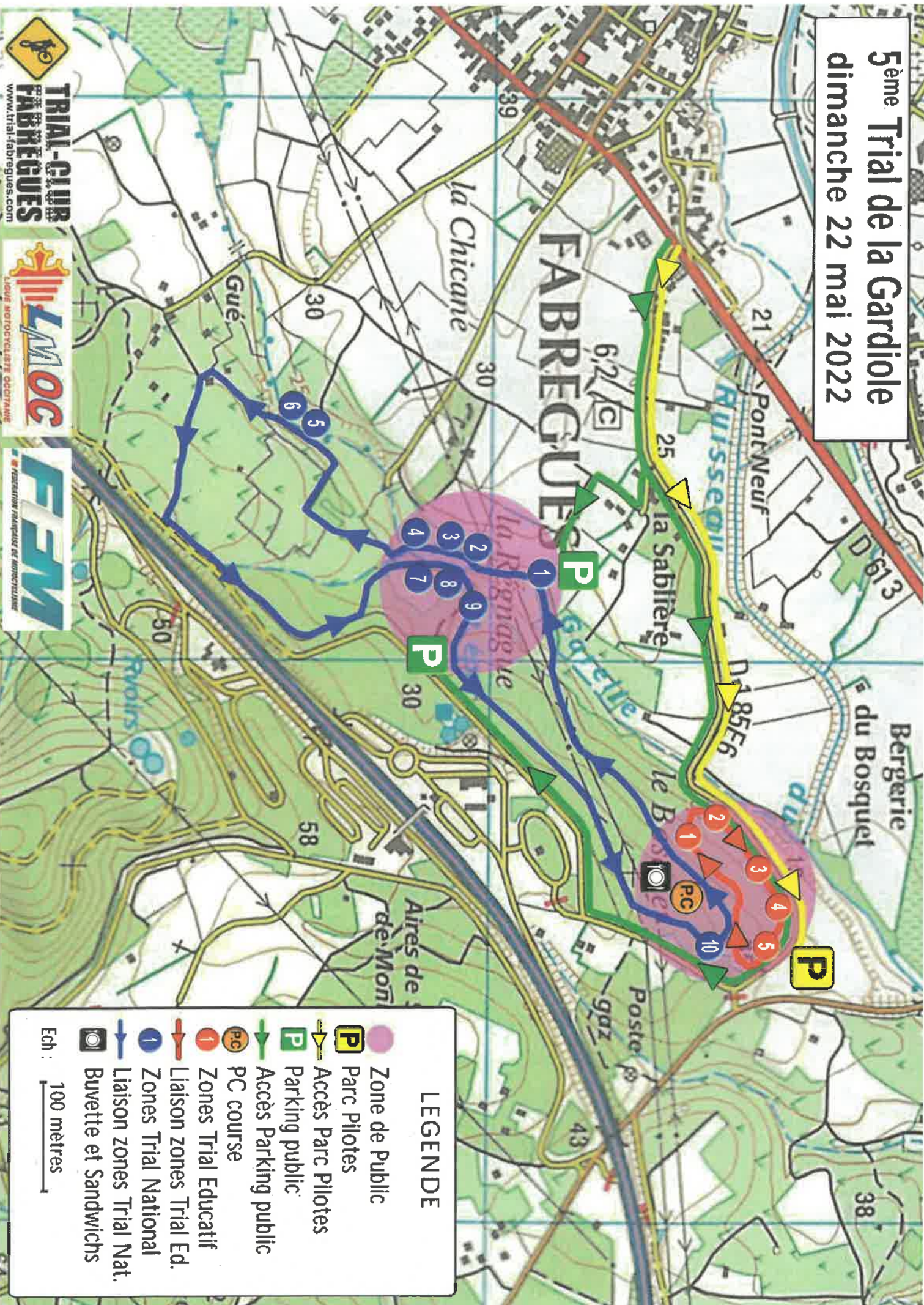
Élisa BASSO

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34 062 MONTPELLIER CEDEX 2 ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75 008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot – 34 000 MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**5ème Trial de la Gardiole**  
**dimanche 22 mai 2022**



**LEGENDE**

- Zone de Public
- Parc Pilotes
- Accès Parc Pilotes
- Parking public
- Accès Parking public
- PC course
- Zones Trial Educatif
- Liaison zones Trial Ed.
- Zones Trial National
- Liaison zones Trial Nat.
- Buvette et Sandwichs

Ech : 100 mètres





## 5ème TRIAL de la GARDIOLE dimanche 22 mai 2022

### Etat des Officiels et Commissaires

Organisateur Technique	<b>Eric PENA</b>	Licence FFM N°	019001
Directeur de course	<b>Maurice PORTE</b>	Licence FFM N°	124229
Arbitre	<b>Alain BRUNEAU</b>	Licence FFM N°	025560
Commissaire Technique	<b>Julien COSTECALDE</b>	Licence FFM N°	359877

#### Liste des Commissaires chef de zones et Assistants

Zone	Prénom	Nom	Fonction
1	<b>René</b>	<b>Gaubert</b>	<b>Chef de zone</b>
	Nicolas	Jouy	assistant
2	<b>Georges</b>	<b>Valenciano</b>	<b>Chef de zone</b>
	Jean-Francois	Szerka	assistant
3	<b>Thierry</b>	<b>Agret</b>	<b>Chef de zone</b>
	Philippe	Ramberg	assistant
4	<b>Frederic</b>	<b>Guichard</b>	<b>Chef de zone</b>
	Gérard	Dedieu	assistant
5	<b>Vincent</b>	<b>Cerizolla</b>	<b>Chef de zone</b>
	Corentin	Metge	assistant
6	<b>Bernard</b>	<b>Lacour</b>	<b>Chef de zone</b>
	Lucien	Salatti	assistant
7	<b>Antoine</b>	<b>Martinez</b>	<b>Chef de zone</b>
	Clément	Renaudat	assistant
8	<b>François</b>	<b>Maestroni</b>	<b>Chef de zone</b>
	Yves	Lamare	assistant
9	<b>Gérard</b>	<b>Bardin</b>	<b>Chef de zone</b>
	Lucas	Bardin	assistant
10	<b>Claude</b>	<b>Cardona</b>	<b>Chef de zone</b>
	Noah	Cardona	assistant



**MAIRIE DE FABREGUES**

**Arrêtés du Maire**

**ARRETE N° 22/02/270**

**6.1 – Police municipale**

Le Maire de la Commune de Fabrègues (Hérault),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, en particulier l'article L. 2212-2 ;

Vu la loi n° 87-565 du 22 Juillet 1987 sur l'organisation de la sécurité civile, la protection des forêts contre l'incendie et la prévention des risques majeurs en particulier son article 5 ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 Janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité (article 23, 1<sup>er</sup> alinéa) ;

Vu le décret n° 97-646 du 31 Mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif (journal officiel du 1<sup>er</sup> Juin 1997) ;

Considérant la demande du Trial Club Fabrègues en date du 1<sup>er</sup> Février 2022, d'organiser l'épreuve sportive « 5<sup>ème</sup> Trial de la Gardiole », le samedi 21 et le dimanche 10 Mai 2022 de 8 h 00 à 19 h 00, au terrain de Trial du Bosquet – Chemin de la Fabrique à Fabrègues ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le Trial Club de Fabrègues est autorisé à organiser l'épreuve sportive « 5<sup>ème</sup> Trial de la Gardiole » le samedi 21 et le dimanche 22 mai 2022 de 8 h 00 à 19 h 00, au terrain de Trial du Bosquet – Chemin de la Fabrique à Fabrègues.

**ARTICLE 2 :**

L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

- L'organisateur devra souscrire une police d'assurance responsabilité civile, pour tout incident qui pourrait survenir.
- Pendant le déroulement des opérations, l'organisateur s'engage :
  - à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants ;
  - à se prémunir des risques d'incendies.
  - à respecter la faune et la flore.
- A l'issue de la manifestation, les lieux devront être remis en l'état.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Fabrègues, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Jean-de-Védas et Monsieur le Président du Trial Club Fabrègues sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, pour contrôle de légalité.



Fait à Fabrègues, le 21 février 2022.

Le Maire,



**Jacques MARTINIER.**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

*Notifié le.....*

*Transmis au Représentant de l'Etat le .....*